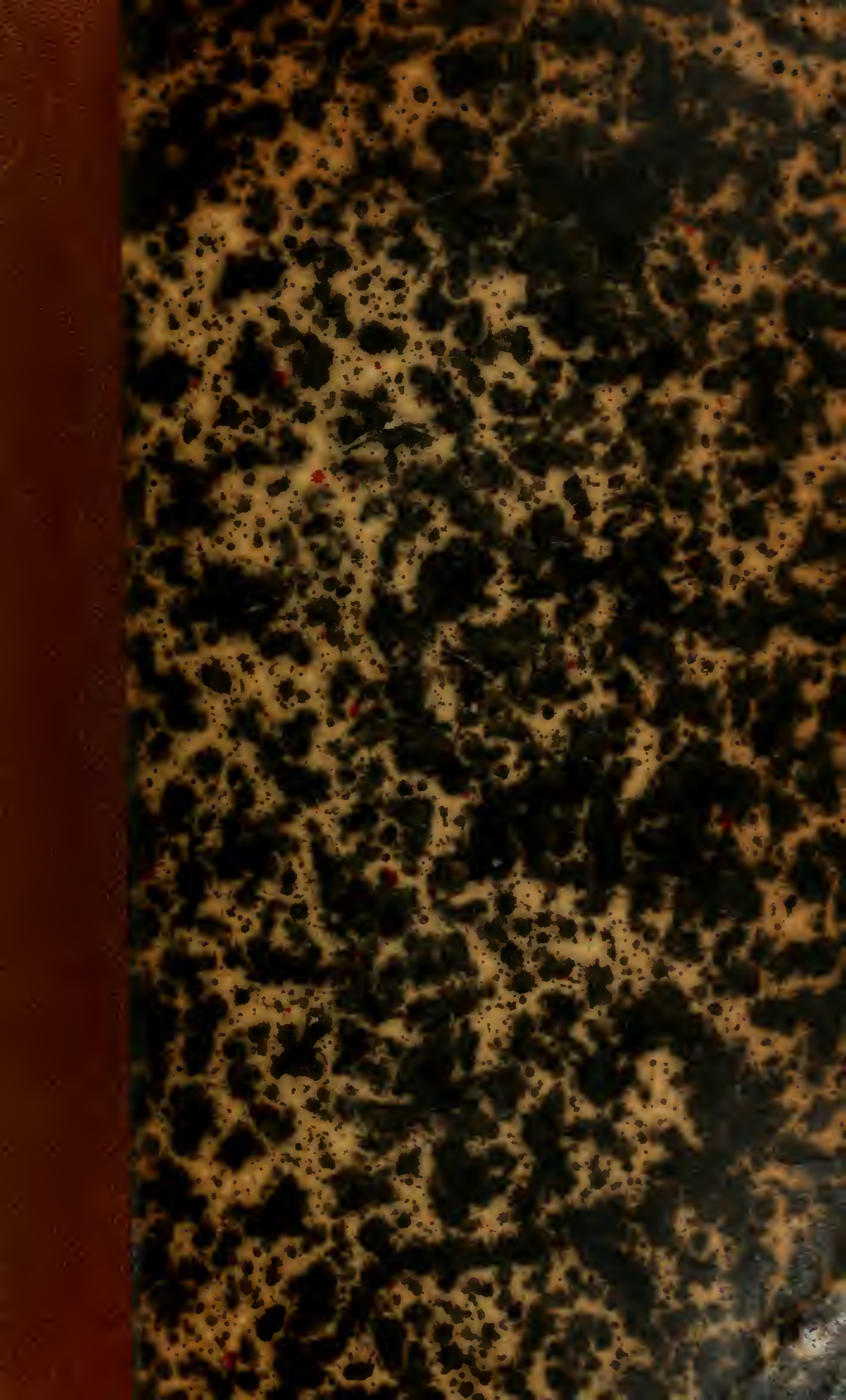
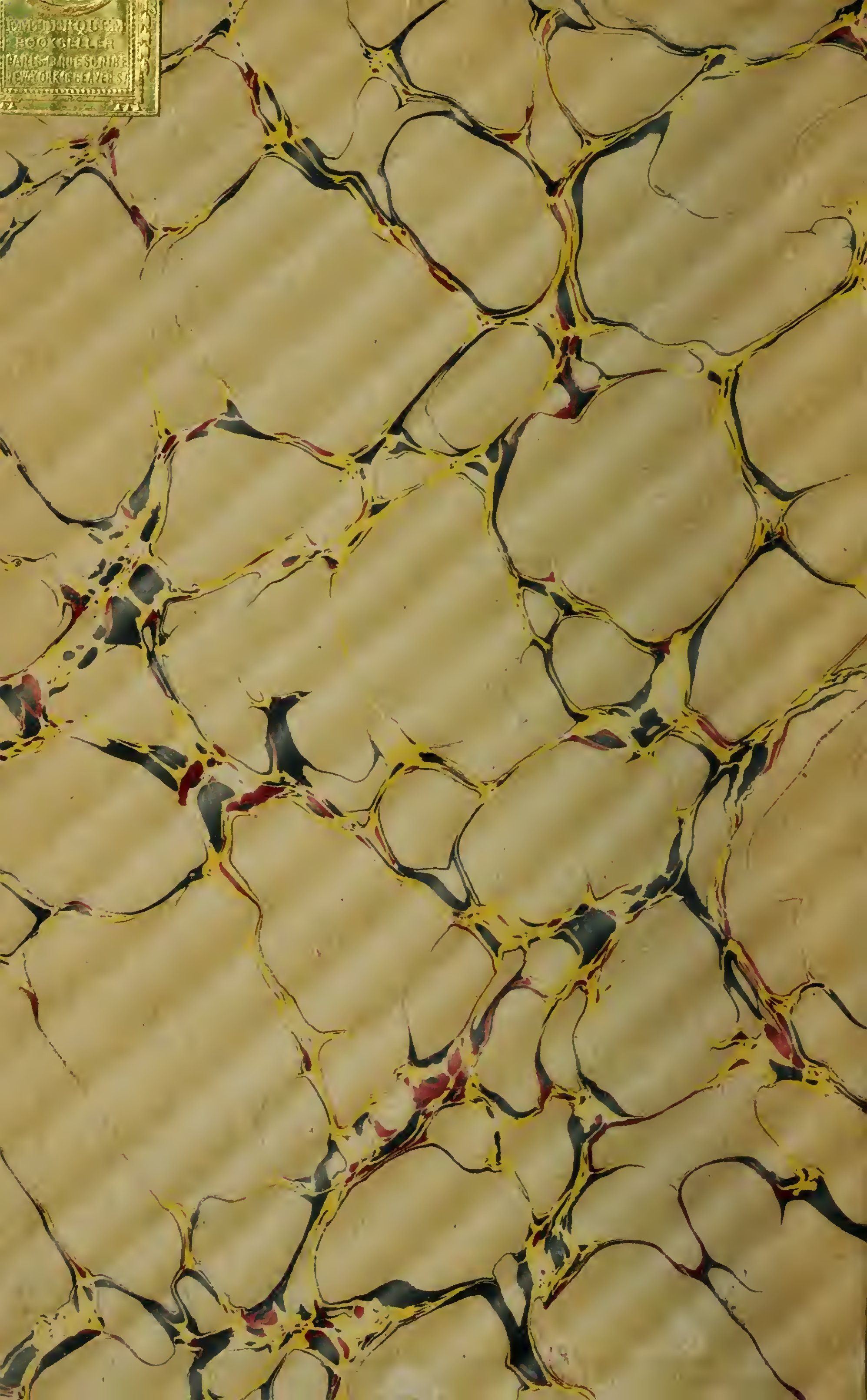
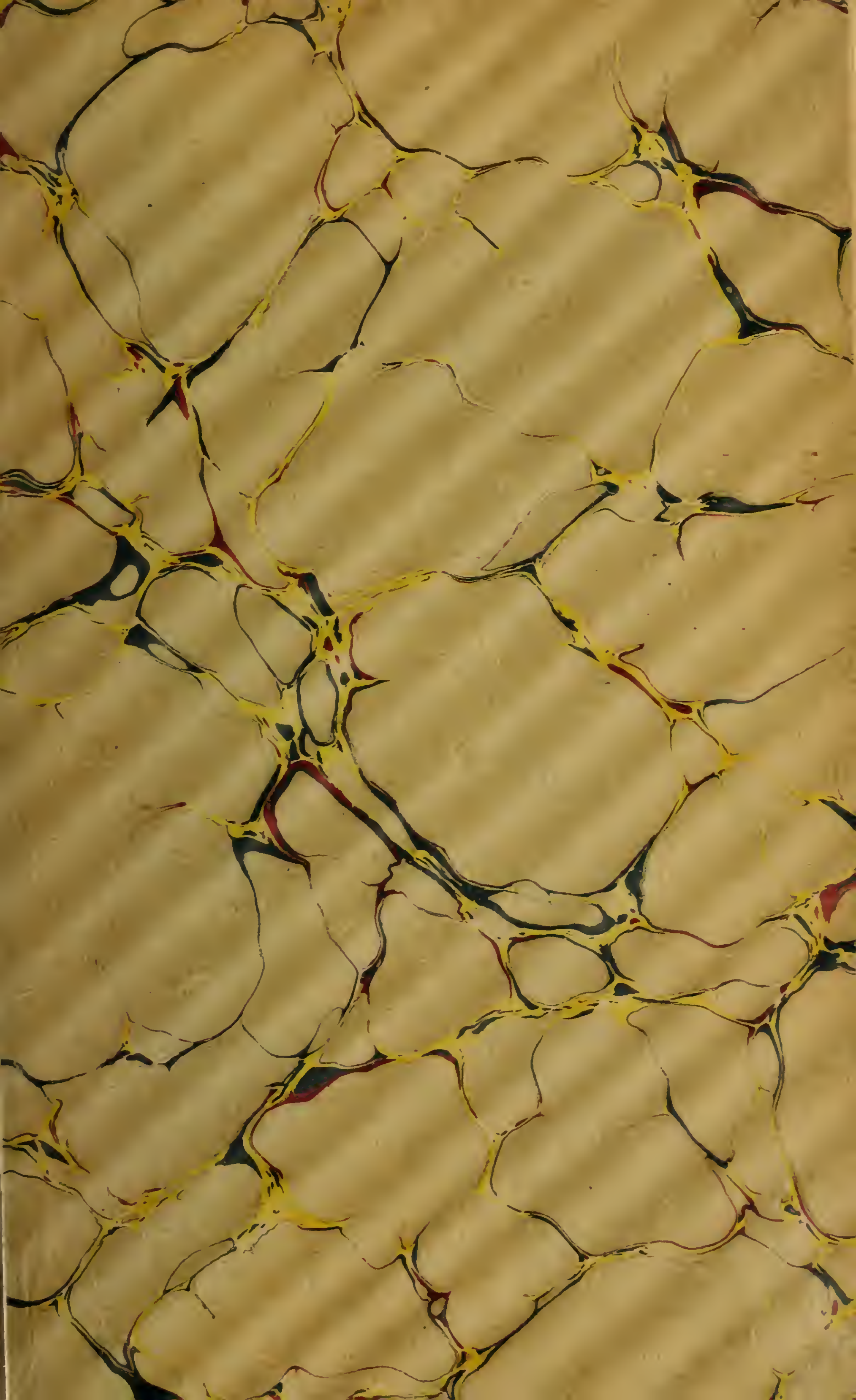



BOOKSELLER
PARIS 13 RUE SCRIBE
NEW YORK 6 BEAVER ST



EUGÈNE WELVERT

AUTOUR
D'UNE
DAME D'HONNEUR

FRANÇOISE DE CHALUS
DUCHESSE DE NARBONNE-LARA

— 1734-1821 —



PARIS
CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS
3, RUE AUBER, 3

AUTOUR
D'UNE DAME D'HONNEUR

CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS

DU MÊME AUTEUR

Format in-8°

LENDEMAINS RÉVOLUTIONNAIRES. . . . . . 1 vol.

784-10. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 9-10.

EUGÈNE WELVERT

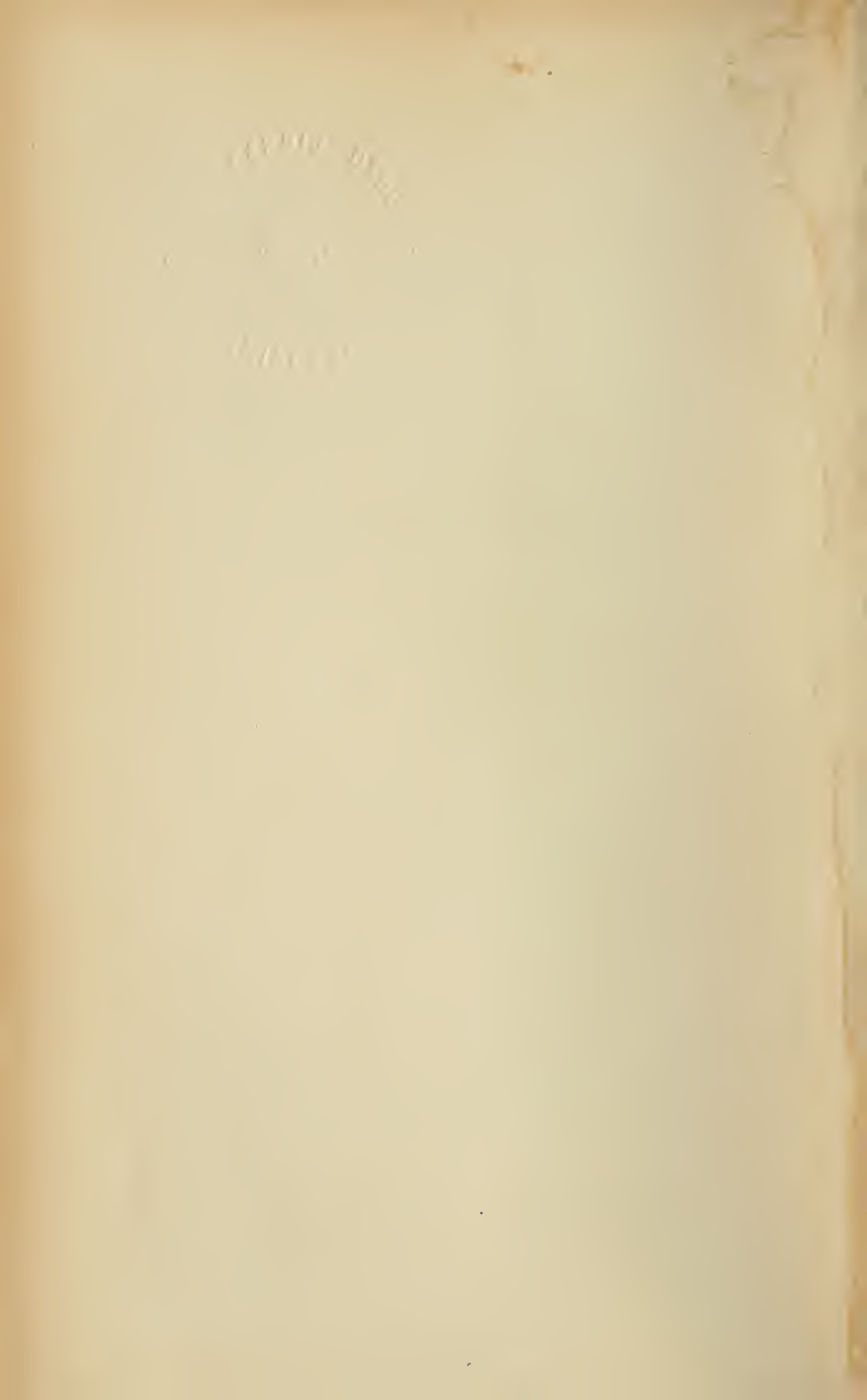
AUTOUR
D'UNE
DAME D'HONNEUR

FRANÇOISE DE CHALUS
DUCHESSE DE NARBONNE-LARA

(1734-1821)



PARIS
CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS
3, RUE AUBER, 3



INTRODUCTION

Madame Campan, que sa place de femme de chambre de Marie-Antoinette mettait sous les ordres de madame de Noailles, dame d'honneur de la Reine, a raconté l'angoisse où elle jeta, un jour de réception, cette « pauvre dame », parce qu'elle avait relevé les barbes de son bonnet alors que le cérémonial prescrivait : *barbes pendantes*. Cette anecdote prouve surtout une chose, c'est que madame Campan n'était qu'une... femme de chambre. Bien qu'elle eût, dès sa jeunesse, vécu à la cour, elle n'avait jamais rien compris aux « honneurs du service royal », ou, si elle en avait entrevu le sens, le temps, la Révolution et ses propres fortunes successives lui avaient fait oublier

la sagesse — et aussi la grandeur — de cette servitude.

Françoise de Chalus, comtesse puis duchesse de Narbonne-Lara, eut l'âme plus haute ; et, en dépit du temps dont elle subit l'étreinte, comme tout le monde, en dépit de la Révolution qui bouleversa sa vie bien autrement que celle de madame Campan, et enfin d'infortunes que ne connut pas l'ancienne femme de chambre de la Reine, elle garda jusqu'à la mort, avec une fidélité inébranlable et souvent héroïque, le sentiment de ce qu'une dame du service de la famille royale devait à sa charge.

Elle y eut plus d'un mérite, car le service, même le service d'honneur de la famille royale, n'était pas de pure représentation. On avait l'honneur de servir, souvent comme de véritables domestiques. des princes ou des princesses qui n'étaient pas toujours les maîtres les plus accommodants. En particulier les deux princesses auxquelles madame de Narbonne fut successivement attachée durent lui faire sentir plus d'une fois le poids de sa chaîne. D'un autre côté, sans accepter pour des portraits les caricatures que l'on nous a laissées de « Mesdames tantes », il est de fait qu'elles devinrent très vite *ancienne cour*, et que par conséquent se dévouer à elles, c'était de gaieté de cœur tourner le dos à la mode, à l'opinion publique, à l'avenir.

Fille elle-même d'une dame d'honneur de la

comtesse de Toulouse, elle avait passé son enfance dans une maison emplie encore de la majesté du grand Roi, et le code des usages de cour avait été pour elle comme un second catéchisme. En sorte que, à l'heure où elle fut à son tour appelée à servir des filles de roi, elle entra dans son emploi avec une aisance qui se changea rapidement en autorité. Très sûre d'elle-même, elle le fut aussi dans ses relations avec ses deux maîtresses successives ; elle leur inspira tout de suite de la confiance, et une confiance qui, de la part de la dernière, devint et demeura pendant quarante ans une véritable intimité. En abusa-t-elle, comme les contemporains, se faisant écho les uns aux autres, le lui ont tous reproché? Il faudra voir. En attendant, il est certain qu'elle fut largement payée de ses services par toutes sortes de bienfaits. Et ce décompte des grâces reçues par madame de Narbonne sera pour nous un premier et riche sujet de réflexions. Mais, dès avant la Révolution, sa place l'avait ruinée, comme presque toute la noblesse de la cour : l'arbre, malgré son bel aspect, était rongé en dedans, et la hache de la Constituante, en frappant ces privilégiés-là, ne frappa que du bois déjà mort. Et c'est là une autre question non moins digne d'attention. Sans prétendre la traiter ici avec tous les développements qu'elle comporterait, du moins le bilan

de madame de Narbonne, aux abords de 1789, comparé à d'autres du même genre, pourra-t-il aider à une étude d'ensemble sur la situation financière de l'aristocratie de cour à la veille de la Révolution. Enfin lorsque le temps des petits devoirs d'étiquette fut passé et que l'heure des grands dévouements eut sonné, madame de Narbonne, dépouillée de son manteau de cérémonie, apparut dans toute la simplicité primitive, mais aussi dans toute la noblesse véritable de son rôle de dame d'honneur, entourant des mêmes soins et des mêmes égards sa vieille maîtresse déchue, partageant avec elle le pain de l'exil, combien plus dur, combien plus amer pour toutes deux que pour beaucoup d'autres, fidèle jusqu'au delà de la mort, gardienne muette et obstinée de son misérable tombeau. Si l'on mesure la chute de madame de Narbonne à la hauteur d'où elle tomba, on en verra la profondeur; mais si on mesure la hauteur de son âme à l'abnégation de son dévouement, peut-être reconnaîtra-t-on qu'il n'y avait pas que de la bassesse dans tous ces courtisans de la fin de l'ancien régime ni que de la lâcheté dans tous ceux que la Révolution mit en fuite. Telle fut madame de Narbonne. En elle se rencontrent la plupart des privilèges et des avantages, des faiblesses mais aussi des vertus de la noblesse de la cour. Elle est donc

un exemplaire des plus complets et par conséquent des plus instructifs de cette classe si décriée de l'ancienne société.

Mais la duchesse de Narbonne n'emplit pas à elle seule tout ce livre; elle en forme seulement le centre. Autour d'elle on verra évoluer diverses figures qui tinrent dans le monde une place considérable. Il fut une heure, un jour, un temps, où son action créa, dans la vie de quelques-uns de ces personnages, un événement, une situation qui appartiennent à l'histoire et qui, sans elle, auraient pu être, auraient probablement même été différents. On n'apprendra pas sans intérêt, par exemple, l'influence que madame de Narbonne exerça sur les relations de Madame Adélaïde avec la reine Marie-Antoinette, d'une part, et de Marie-Antoinette avec madame Du Barry, de l'autre. On ne lira pas sans profit le récit du départ de Mesdames de France en émigration et de leur arrestation à Arnay-le-Duc, qui fut comme le prologue de l'affaire de Varennes. Ce sont là, je le répète, des chapitres de l'histoire générale, et, ce qu'ils sont, c'est en grande partie à madame de Narbonne qu'on le doit. Mais il est un autre personnage qu'on ne peut séparer d'elle, lorsqu'on entreprend de raconter sa vie : c'est le plus jeune de ses deux fils. « Je ne crois pas — disait, il y a cinquante ans, un éminent historien de lettres —

je ne crois pas qu'à la fin du dernier siècle et dans les premières années du nôtre, à ces deux époques si remplies d'événements extraordinaires et d'hommes célèbres dans la politique et la guerre, il y ait eu un esprit plus rare et plus cultivé, un cœur plus généreux, un homme plus aimable dans le commerce de la vie, et plus hardi, plus sensé, plus capable de grandes choses, que le comte Louis de Narbonne, ministre du roi Louis XVI sous l'Assemblée législative et aide de camp de l'empereur Napoléon en 1812. La fortune seule a manqué à ce mérite qui, au jugement des meilleurs et des plus sages de l'Empire, des Daru, des Mollien, semblait fait pour suffire à tout. Bien qu'elle ait paru le favoriser dans quelques mémorables occasions, à longue distance l'une de l'autre, alors même elle ne lui offrit que des situations trop avancées, fatales, désespérées, où on pouvait s'honorer et bien mourir, mais non réparer des erreurs trop grandes, ni arrêter des conséquences irrésistibles; et dans l'intervalle, elle lui infligea ce qu'il y a de pis pour un homme éminent, vingt années d'inaction[1] ». Tandis que madame de Narbonne maintient obstinément notre

1. Villemain, *Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature* (Paris, 1864, 2[e] édition, 2 vol. in-12); *première partie, M. de Narbonne*, p. 1. — Commensal et secrétaire de Narbonne, durant les deux dernières années de la vie de celui-ci, Villemain avait recueilli de sa bouche même une grande partie des éléments de

attention sur le passé, sur cet ancien régime dont elle ne put jamais se détacher, le comte Louis nous entraîne avec lui vers la société nouvelle dont il fut un des pionniers les plus impatients, les plus confiants, les plus enthousiastes. Il nous fait faire plus ample connaissance avec l'éphémère et généreuse phalange des constitutionnels de 1790, avec madame de Staël, en particulier, son intime et ardente amie; il nous apporte une contribution personnelle à l'interminable chapitre des trahisons de Talleyrand; puis, élargissant notre horizon, il nous transporte en pleine épopée impériale, de Wagram à Moscou, du congrès de Prague aux bastions de Torgau. En traçant le portrait de cet homme si remarquable et, à tant d'égards, si sympathique, j'ai insisté sur un trait de sa physionomie déjà sensible pour les contemporains, mais qui nous frappe beaucoup plus aujourd'hui : je veux dire le désaccord entre l'homme et sa destinée, entre le « chevalier d'honneur » de l'ancien régime, dont il garda toujours le pli, et le serviteur convaincu et dévoué des idées

sa biographie. Il avait fait divers travaux de recherches pour lui, écrit des notes sous sa dictée, etc. Il avait eu en outre à sa disposition les mémoires, alors inédits, du comte de Rambuteau, gendre de Narbonne, et divers documents privés. Son étude, encore qu'un peu trop « éloge académique » et parsemée de digressions trop longues, n'en repose pas moins sur le fond le plus solide; elle servira toujours de base elle-même à tout ce que l'on pourra écrire sur Narbonne.

nouvelles. Ce contraste est une énigme si l'on ne sait pas de quelle mère le fils était issu, et réciproquement la mère ne se comprend qu'à demi si l'on ne connaît pas son fils. Ils s'expliquent l'un par l'autre; c'est pourquoi la présente étude les a réunis[1].

1. Pendant que s'imprimaient les pages que l'on va lire, j'ai reçu communication des épreuves du nouveau livre de M. C. Stryienski sur les *Filles de Louis XV*, livre annoncé mais non encore paru. Madame de Narbonne ayant vécu quarante ans aux côtés de Madame Adélaïde, la vie de cette princesse a été si étroitement unie à la sienne que leurs biographies se confondent, pour ainsi dire, de 1760 à 1800. On ne sera donc pas étonné de trouver, mis en œuvre ici, des documents même nouveaux ou peu connus que j'ai vu que M. Stryienski a utilisés de son côté, sans que ni lui ni moi ne nous fussions doutés de cette rencontre.

AUTOUR
D'UNE
DAME D'HONNEUR

CHAPITRE PREMIER

AU SERVICE DE MADAME INFANTE

Françoise de Chalus était fille de Gabriel, seigneur de Sansac, et de Claire de Géraud de Solages, sœur cadette de Jean-François-Amable de Chalus qui mourut sans alliance, dernier de son nom. Elle naquit dans la nuit du 24 février 1734, au château même de Chalus en Auvergne. Chalus était un antique donjon assis sur la pente orientale d'une colline, à cinq kilomètres nord-ouest de Saint-Germain-Lembron et dominant au loin la plaine. Cette terre avait donné son nom à l'une des plus anciennes familles de la province que l'on faisait descendre de Guy d'Auvergne, petit-fils du comte Bernard Ier, et dont on suit la filiation depuis 1179,

d'aucuns disent même depuis 964[1]. Françoise venait d'avoir quinze ans lorsqu'elle fut accordée au comte Jean-François de Narbonne, qui commandait alors le régiment de Soissonnais; il avait le double de son âge. Ces Narbonne étaient originaires d'Espagne, issus des anciens comtes de Castille. Leur tige était un Manrique de Lara qui fut tuteur d'un jeune roi de Castille au XIIe siècle et qui, ayant épousé une vicomtesse de Narbonne, fit entrer la vicomté avec la femme dans sa maison. Leurs armes étaient « de gueules en plein », et leur devise, d'une morgue toute espagnole : *Nos descendonos de reyes, si no los reyes de nos*[2]. Mais, en dépit de leurs armes, de leurs devises et de leur race, les deux époux étaient plus lourds de noblesse que d'argent[3]. Ils se marièrent suivant le droit écrit tel qu'il s'entendait dans le ressort du parlement de Toulouse. La future se constituait en dot tous ses biens présents et à venir, même ceux qui lui étaient donnés en vue de son mariage. Le futur lui assignait sur ses biens un douaire de trois

1. Archives nationales, T. 568 (extrait du baptistaire de Chalus); — J.-B. Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, t. II, p. 81 et ss. Les armoiries des Chalus-Sansac étaient « échiquetées de gueules et d'or ».

2. Saint-Allais, *Nobiliaire de France*, t. I, p. 511.

3. Le comte de Narbonne avait deux frères et trois sœurs. Ses frères durent entrer tous les deux dans l'Église et l'une de ses sœurs au couvent.

mille livres de rente viagère. Deux tantes, les demoiselles Louise et Jeanne de Solages, abandonnaient à Françoise de Chalus tout leur héritage, c'est-à-dire quelques maigres rentes et leur part de propriété dans une maison restée indivise entre elles et la mère de la jeune fille, à Riom. Quant au père du marié, il cédait à son fils la moitié de ses biens présents et futurs (dont les accords ne disent mot) et lui substituait la terre d'Aubiac[1]. Et ce serait tout ce qu'il y avait dans leur contrat, si l'on n'y remarquait un dernier article qui devait donner plus tard de la tablature aux conseils de madame de Narbonne : pour conserver à l'aîné de ses enfants mâles la moitié de tous ses biens meubles et immeubles, le futur époux faisait dès à présent en sa faveur institution d'héritier, afin qu'il pût entrer en possession de cette portion dès le jour du décès du père.

A peine mariés, monsieur et madame de Narbonne durent quitter la France pour aller en Italie occuper auprès du duc et de la duchesse de Parme, lui, une place de gentilhomme de la chambre, elle, une place de dame du palais. L'infant don Philippe, deuxième fils du roi

1. Aubiac est aujourd'hui une commune du département de Lot-et-Garonne, à une douzaine de kilomètres au sud d'Agen. C'était alors le fief dominant de cette branche des vicomtes de Narbonne; ils s'efforcèrent toujours de le maintenir dans la famille ou de l'y faire rentrer lorsqu'il en était sorti.

d'Espagne et d'Élisabeth Farnèse, prenait alors possession des duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla, en vertu du traité d'Aix-la-Chapelle. Il avait épousé dix ans auparavant Louise-Élisabeth de France, fille aînée de Louis XV. Paresseux, magnifique et misérable, n'entendant pas plus la politique que la guerre, sans ordre et sans économie, ce jeune prince, après avoir été le docile instrument de sa mère, était le jouet de sa femme qui le méprisait et de ses entours qui l'exploitaient[1]. Quant à la duchesse, mal élevée comme toutes ses sœurs, affligée d'une irritation chronique de la peau et d'un embonpoint précoce et croissant, dénuée de goût, de grâce et d'esprit, mais active et ambitieuse, elle se rongeait de soucis, passait son temps à écrire à Versailles pour demander de l'argent, et laissait la conduite de ses affaires domestiques à la marquise de Lède, sa camerera major[2].

Le marquis d'Argenson a écrit pis que pendre de

1. C. Stryienski, *Le gendre de Louis XV*, introduction et *passim*.

2. C. Stryienski, *ibid.* — Jeune mariée et encore à Madrid, on prétend que Madame Infante avait inspiré de l'amour à l'évêque de Rennes, M. de Vauréal, ambassadeur en Espagne. Plus tard, à Parme, elle aurait rendu fou le marquis de Crussol, également envoyé du roi de France. Enfin ses relations avec le futur cardinal de Bernis donnèrent lieu à des propos peut-être mal fondés, mais à coup sûr malveillants. On sait d'ailleurs fort peu de choses de ces diverses passions, si tant est qu'elles aient eu quelque réalité. Elles seraient d'autant plus inexplicables que, de l'aveu général, l'Infante était d'un physique peu séduisant.

madame de Lède. A l'en croire, il n'y aurait jamais eu bête plus méchante. « Comme cette dame d'honneur — assure-t-il — gouverne tout, pille et s'enrichit dans cette cour, M. de Maulévrier [ministre de Louis XV] disait en partant qu'il en avertirait notre cour de France, et que cette dame était la cause de tout le mal; sur cela. elle l'a empoisonné dans du café dont il est mort promptement. » Voilà qui est aussi promptement dit. Mais sans se charger la conscience d'une pareille imputation, et si mesuré qu'il soit dans ses jugements, le duc de Luynes lui-même ne peut disconvenir que la camerera major, alors âgée de cinquante ans, était sans agréments, revêche et peu communicative[1]. C'est dans la compagnie de madame de Lède que madame de Narbonne passa les quatre premières années de son mariage; c'est sous sa rude direction qu'elle fit son apprentissage du service de cour qui allait être sa destinée pendant un demi-siècle; c'est madame de Lède qui tint lieu de mère à la jeune femme, lorsque celle-ci accoucha, le 28 décembre 1750, de son premier enfant, *Philippe*-Marie-Innocent-Christophe-Jude, à six cents lieues des siens, parmi des étrangers et des mercenaires.

Le 10 février 1752, Madame Henriette, sœur

1. *Journal et mémoires du marquis d'Argenson*, t. VI, p. 337; — *Mémoires du duc de Luynes*, t. III, p. 72; t. X, p. 13.

jumelle de Madame Infante, mourut. Dans le premier moment de sa douleur, la duchesse de Parme sollicita la permission de revenir mêler ses larmes à celles du Roi, de la Reine et de la famille royale. Louis XV, qui lui envoyait chaque année de gros subsides pour combler le déficit de son budget, estima qu'il valait autant qu'elle en profitât en France et qu'il lui en coûterait même moins. L'Infante arriva donc à Fontainebleau, le 26 septembre, escortée seulement du personnel français de sa maison. Madame de Narbonne avait hâte de revoir sa mère qu'elle aimait tendrement. Elle eut la déception de ne pouvoir se jeter dans ses bras aussitôt qu'elle l'aurait voulu, car la fatigue de ce long voyage lui fit faire une fausse couche à Lyon. L'Infante demeura une année entière en France. Ne pouvant se résoudre à échanger de nouveau le séjour de Versailles contre celui de Parme, elle avait repris son rang et ses habitudes de fille de France, suivant partout son père comme un courtisan en quête de grâces, conférant de longues heures avec les ministres. Enfin, le 28 septembre 1753, elle repartit, toujours suivie de madame de Narbonne, mais débarrassée de la marquise de Lède que l'état de sa santé, disait-on tout haut, mais que des discussions avec sa maîtresse, disait-on tout bas, avaient obligée à prendre sa retraite avant l'heure; retraite

adoucie par une pension de dix mille livres sur le trésor, non du duché de Parme, comme vous pourriez le croire, mais sur le trésor royal de France. L'Infante, à qui l'on reconnaît au moins une qualité, aimait sa famille et son entourage. Elle sut gré à madame de Narbonne de ses services; elle parut s'attacher de plus en plus à elle; elle lui confia l'éducation de sa fille cadette, dona Luisa, jusqu'à ce qu'on lui eût choisi une gouvernante en titre. Il faut croire que la mère et la fille s'en trouvèrent bien, si l'on en juge par ces quelques mots tirés d'une lettre de l'Infante à son mari : « Il est certain que si madame de Narbonne était malade et que son élève tombât entre des mains italiennes, la besogne serait gâtée pour longtemps ». Aussi, lorsque, au mois de septembre 1757, cette princesse vint de nouveau à la cour du roi son père, madame de Narbonne est citée, parmi les dames qui l'accompagnèrent, comme celle à qui elle craignait le moins d'imposer les corvées redoutées des autres.

Lors de son précédent voyage, le bruit avait couru que la duchesse de Parme ne retournerait plus en Italie ; on prétendait que le Roi la retirait d'auprès de l'Infant ainsi qu'une fille mal mariée; qu'il l'entretiendrait à la cour comme ses autres enfants non encore établies, et que tout au plus laisserait-il son mari la venir voir quelquefois à

Versailles. A cet arrangement la bourse et le cœur de Louis XV eussent trouvé à la fois leur compte. Cependant ce premier voyage avait pris fin tout de même, et, bon gré, mal gré la princesse était allée rejoindre son époux en Italie. Le second séjour de l'Infante à la cour de France, commencé le 3 septembre 1757, se prolongeait depuis plus de deux ans, et l'on ne sait ni quand ni même s'il se serait terminé par le retour de la princesse à Parme, lorsque, à l'entrée de l'hiver de 1759, celle-ci fut atteinte de la petite vérole ; elle en mourut à Versailles, le 6 décembre, à l'âge de trente-deux ans [1].

Ainsi s'acheva le noviciat de madame de Narbonne. Accompli en grande partie loin de la France, de sa famille et de ses relations, dans une cour chétive et besogneuse, aux ordres d'une princesse difficile et sous la discipline d'une duègne qui n'avait rien de maternel, ce noviciat fut rigoureux, mais salutaire : il apprit à madame de Narbonne à ... servir. Nos cervelles démocratiques ont peine à comprendre aujourd'hui ce que ce mot signifiait alors. Pour l'ancienne noblesse, le Roi et sa famille étaient les images vivantes de la Patrie. Les servir était une religion, avec ses dogmes, ses rites, ses symboles ; une religion

1. Luynes, t. XIII, p. 69 ; t. XVI, p. 233 ; — D'Argenson, t. VII, p. 137, 310 ; — de Beauriez, *Une Fille de France*, p. 176.

qui eut ses exploiteurs et, à la fin, ses renégats; oui, mais qui eut aussi ses saints et ses martyrs. Cela s'enseignait comme les Écritures, et l'on y connaît des théologiens; cela se pratiquait comme un art, et l'on y vit des virtuoses. « Il n'y a encore que ces gens-là qui sachent servir » disait Napoléon du dernier d'entre eux; or celui-là était précisément le fils de madame de Narbonne.

CHAPITRE II

MADAME ADÉLAÏDE ET MARIE-ANTOINETTE

Après la mort de l'Infante, la comtesse de Narbonne entra dans la maison de Madame, l'aînée des filles survivantes de Louis XV. Madame ou Madame Adélaïde n'occupe pas seulement une place dans la généalogie des Bourbons ; elle fait figure de personnage historique. A la fin du règne de Louis XV et au commencement de celui de son successeur, on lui attribue un rôle politique de quelque importance. Sans entrer dans des détails qui ne sont pas de notre sujet, il suffit, mais il importe de rappeler ici qu'après la mort du Dauphin, son frère (20 décembre 1765), Madame Adélaïde passe pour avoir pris la direction du parti des Jésuites et s'être montrée hostile à l'alliance autrichienne ; pour avoir fait de

l'opposition au duc de Choiseul, ministre du Roi son père, et soutenu, plus ou moins, selon l'occasion, son successeur, le duc d'Aiguillon, le chancelier Maupeou et l'abbé Terray. Plus tard, lorsque Louis XVI monta sur le trône, elle aurait cherché à s'emparer de l'esprit du jeune Roi et combattu l'influence de Marie-Antoinette. Après des alternatives de succès et d'échecs, définitivement vaincue dans cette lutte inégale, elle se retira, avec Madame Victoire, sa sœur, au château de Bellevue qu'elle habita presque exclusivement jusqu'aux premières lueurs de l'incendie révolutionnaire.

Madame Adélaïde était-elle capable de concevoir elle-même, puis d'exécuter avec l'esprit de suite qu'il comportait un pareil plan de domination? Les contemporains en ont douté. Bien qu'elle fût la plus intelligente des filles de Louis XV, beaucoup ont paru croire qu'elle n'aurait pas pu nouer tous les fils de cette trame compliquée si elle n'y avait été aidée. Il a donc fallu lui chercher une auxiliaire, et c'est madame de Narbonne, inspirée elle-même par les divers intéressés et surtout par le duc d'Aiguillon, que l'on a découverte lui guidant en secret la main. Neuf fois sur dix, lorsqu'on rencontre le nom de Madame Adélaïde dans les écrits de ce temps, il est suivi de celui de madame de Narbonne,

et dix fois sur dix, lorsqu'on cite madame de Narbonne, elle est affublée de l'épithète d'*intrigante.*

Quelque désir que l'on puisse avoir de trouver cette qualification injustifiée, une telle unanimité de témoignages hostiles est quelque peu troublante, et l'on serait tenté de renoncer à une défense inutile, n'étaient certaines considérations qu'il ne faut jamais perdre de vue lorsqu'il s'agit de juger un personnage du XVIIIe siècle. Entre la mort de Louis XIV et la Révolution, en effet, une maladie épidémique sévit en France avec une violence extraordinaire : c'est le *cancan.* Rappelez-vous Saint-Simon, la Palatine, d'Argenson, les Nouvelles à la main, l'arbre de Cracovie. Cette épidémie s'activait d'une invraisemblable crédulité, de telle sorte que, plus on débitait d'anecdotes, plus il fallait en créer, la demande dépassant l'offre, la consommation absorbant et au delà toute la production. De ce fléau tout le monde était frappé, même ceux qui, par état, eussent eu le plus d'intérêt à s'en préserver, tels, comme nous le verrons, les ambassadeurs. Au XVIIIe siècle, tout récit doit donc être pesé, ne serait-ce que pour en défalquer le cancan : c'en est la *tare* dans tous les sens du mot. Mais ce n'est pas tout. A l'époque où madame de Narbonne commença à fixer l'attention, deux grands partis divisaient la

cour et la ville : il y avait la coterie Choiseul et la coterie d'Aiguillon. Par ses attaches avec la famille d'Aiguillon, la comtesse de Narbonne était considérée comme inféodée à ce dernier parti. Et comme le duc d'Aiguillon s'était mis à dos l'opinion dominante, par suite de ses démêlés avec La Chalotais, parce qu'il avait remplacé Choiseul au ministère, enfin parce que madame Du Barry et lui se soutenaient mutuellement, quelque chose de son impopularité devait forcément rejaillir sur ses entours. Les combattants ou même les simples spectateurs de cette querelle y portèrent des passions fort ardentes. Aussi faut-il redoubler de méfiance lorsqu'on entend l'un deux parler de madame de Narbonne. Ces observations faites, mettons-les à profit en reprenant l'histoire de cette dame où nous l'avons laissée.

Pendant les longs séjours de Madame Infante à la cour de France, on a vu que celle-ci s'était plu à y revivre de sa vie de jeune fille, à y reprendre son ancienne place comme si elle n'avait jamais quitté Versailles. Elle passait ses soirées avec ses sœurs, alternativement chez l'une et chez l'autre. On allait, en de communes carrossées, à Choisy, à Compiègne, à Fontainebleau, à Dampierre; et comme madame de Narbonne suivait partout sa maîtresse d'alors, peu à peu Madame Adélaïde avait appris à la connaître et à l'apprécier. Lorsque

la duchesse de Parme mourut et que sa dame du palais se trouva sans place, on a beau chercher ce qui pouvait obliger Madame Adélaïde à ouvrir à celle-ci sa maison, on ne trouve rien, si ce n'est le dévouement, la complaisance et la discrétion qu'elle avait remarqués en elle ou dont la princesse défunte avait pu lui faire l'éloge[1]. Madame de Narbonne entra dans le service de sa nouvelle maîtresse accompagnée de ses deux enfants le premier, né à Parme, comme il a été dit, le 28 décembre 1750 ; le second *Louis*-Marie-Jacques-Amalric, à Colorno, résidence d'été de Madame Infante, le 23 août 1755[2]. On sait peu de choses du vicomte qui était l'aîné[3]. Mais, s'il est vrai que l'homme se devine dans l'enfant, Louis de Narbonne, un des hommes les plus séduisants d'une génération où ils ne le furent tous que trop, devait être alors un bambin plein de gentillesse

1. Dans ses Souvenirs inédits, madame de Donissan dit positivement que la duchesse de Parme, en mourant, avait recommandé madame de Narbonne à sa sœur Adélaïde (C. Stryienski, *Mesdames de France, filles de Louis XV*, p. 255).

2. Et non le 24, comme on le dit communément. Puisque, aujourd'hui, on réclame de la précision jusque dans ces petites choses, sachons donc que le comte Louis de Narbonne naquit le 23 août 1755, qu'il fut ondoyé le 25 du même mois, et que les cérémonies du baptême lui furent suppléées, le 17 avril 1762, dans la chapelle du château de Versailles.

3. Dans cette branche des Narbonne, l'aîné portait héréditairement le titre de *vicomte*. Quant aux cadets, à ceux qui entraient dans l'Église, par exemple, ils se disaient, dans les actes publics, issus « des vicomtes de Narbonne ».

et d'esprit. Madame Adélaïde, qu'on nous a dépeinte comme une princesse « sans douceur et sans bonté, orgueilleuse de son rang, implacable sur l'étiquette, pétrie de préjugés, autoritaire et et tracassière », avait du moins une qualité ou, si vous voulez, une faiblesse, qui ne s'accorde guère avec ces défauts : elle adorait les enfants[1]. C'était une occupation pour cette femme désœuvrée dont le mariage n'avait pas voulu. Voilà les deux portes par où la comtesse de Narbonne pénétra dans l'intimité de Madame Adélaïde : son mérite personnel et la grâce de ses enfants, surtout du jeune Louis qui devint et resta toujours le favori de la princesse.

Ici se pose une grave question.

Avec une assurance qui n'admet pas le doute, le comte Fédor Golovkine, à la suite de beaucoup d'autres, affirme dans ses *Souvenirs et portraits* que le comte Louis de Narbonne était fils de Madame Adélaïde. « On ne sait au juste — dit-il —

1. Lorsque le Dauphin, son frère, puis la Dauphine, sa belle-sœur, moururent à quinze mois d'intervalle, laissant cinq orphelins, dont l'aîné n'avait pas douze ans, Madame Adélaïde s'efforça de leur servir de mère ; la reconnaissance dont Louis XVI entoura sa tante par la suite, malgré des influences contraires, rend suffisamment justice au dévouement de celle-ci. Vingt ans plus tard, cette passion de la princesse pour les jeunes enfants durait encore; elle s'exerçait alors sur la fille d'une autre de ses dames, la jeune d'Osmond (la future comtesse de Boigne), qui nous a raconté elle-même comment elle faisait les délices de la petite cour de Bellevue.

si ce fut Louis XV ou le Dauphin qui se rendit coupable de cet inceste. mais *on est sûr* que ce fut le père ou le fils. » Et si nous voulons savoir comment on trouva une mère complaisante à ce fils embarrassant, Golovkine va nous l'apprendre : « Dès que la grossesse de sa mère fut connue, on fit appeler de Parme une madame de Narbonne fort ambitieuse et qui perdait ses talents pour l'intrigue dans les cabinets de Madame l'Infante. Elle arriva grosse, fut déclarée dame d'honneur de la princesse et accoucha lorsque cela fut nécessaire. On la fit duchesse, ce qui allait mieux avec son nom, qui est fort beau, qu'avec le rôle dont elle s'était chargée. Son mari, bien que duc, conserva des sentiments plus nobles, se tint éloigné de la cour et, à sa mort, déshérita sans scrupule son prétendu fils. » On ne peut nier que certaines apparences aient donné quelque crédit au bruit, d'ailleurs fort répandu, dont Golovkine se fait ici le rapporteur : ces apparences étaient la ressemblance du comte Louis avec quelques-uns des Bourbons de son temps, et les bontés dont l'accabla Madame Adélaïde. Mais le fait de la ressemblance ne signifie pas grand'chose, car tous les jours on rencontre des gens qui ont entre eux des traits communs sans être parents. Quant à Madame Adélaïde, il pouvait lui suffire d'aimer les enfants et d'être, par surcroît, la marraine de celui-ci,

comme elle le fut, pour justifier sa tendresse. Le comte Golovkine, Slave de famille sinon de naissance, apporte dans ses jugements toute la passion de sa race ; sa mauvaise langue l'avait fait chasser de tous les emplois ; enfin il détestait Napoléon et tous ceux qui le servirent. De là son animosité contre Louis de Narbonne. Mais il ne connaissait rien de ses origines que par des *on-dit* recueillis dans des sociétés hostiles, les seules qu'il fréquentât. Sans nous attarder à relever les erreurs de dates et de faits qui émaillent le portrait qu'il a tracé de lui, et sur lesquelles nous aurons plus d'une occasion de revenir, bornons-nous pour le moment[1] à lui opposer, sur ce point, le témoignage peu suspect cependant, mais plus sûr ici, de madame de Boigne. Fille d'une dame de compagnie de Madame Adélaïde qui n'aimait pas madame de Narbonne, et d'un homme que ses opinions éloignèrent de bonne heure du comte Louis, son ancien ami, madame de Boigne n'est pas très indulgente pour celui-ci. Néanmoins, beaucoup mieux placée que Golovkine pour être renseignée

1. On a vu qu'un des prénoms du comte Louis était *Amalric*. Ce prénom peu commun était fréquent dans la famille : on rencontre un Amalric de Narbonne dès 1600 (arch. de Lot-et-Garonne, B. 31). Sans s'exagérer la valeur de cette petite remarque, on peut douter que la prétendue mère de l'enfant (si les choses s'étaient passées comme le dit Golovkine) ait poussé la présence d'esprit dans la duplicité jusqu'à aller rechercher ce prénom parmi les parchemins de son mari pour le donner à son pseudo-fils.

sur la prétendue maternité de la princesse, elle dit nettement de ce bruit qu'il était « faux et absurde ». Tant que l'on n'aura pas apporté, à l'appui de cette histoire, d'autres preuves que des apparences, on fera donc sagement de s'en tenir à l'opinion de madame de Boigne[1].

Madame de Narbonne débuta dans la maison de Madame Adélaïde en 1761 comme simple « dame pour accompagner »; par rang d'ancienneté, il n'y en avait pas moins de douze devant elle. Cependant, dès 1764, elle fut promue dame d'atours, c'est-à-dire préposée aux toilettes de la fille aînée du Roi. Elle était digne de cet emploi, car son goût et son savoir-faire s'imposèrent bientôt aussi bien à la ville qu'à la cour[2]. Mais

1. *Correspondance du général-major de Martange* (publiée par Ch. Bréard), p. 417; — Archives municipales de Versailles, état civil (acte de baptême de Louis de Narbonne); — Comte Fédor Golovkine, *La cour et le règne de Paul Ier; portraits, souvenirs et anecdotes*, p. 312; — *Mémoires de madame de Boigne*, t. I, p. 57; — Édouard de Barthélemy, *Mesdames de France*, passim; — Marquis de Ségur, *Au couchant de la Monarchie*, dans *Revue des Deux-Mondes*, 1er fév. 1909. p. 606; — Claude Saint-André, *Madame Du Barry*, p. 106.

2. Par elle madame Du Deffand obtint pour trois louis et demi une poupée qu'elle destinait à la nièce de la duchesse de Choiseul et que la marchande ne voulait pas céder à moins de cent livres. « Son trousseau est immense; j'ai mis madame de Narbonne à la tête de cette affaire: c'est elle qui fait toutes les emplettes. » (Mme Du Deffand, *Lettres à Walpole*, t. I, p. 392, et *Recueil Sainte-Aulaire*. t. 1, p. 261.) — Plus tard, lorsque, à l'occasion de la guerre d'indépendance de l'Amérique, une marchande de modes eut l'idée de lancer la coiffure aux *Insurgens* où l'on voyait l'Angleterre représentée sous la forme d'un serpent, la dame d'atours de Madame Adélaïde décida que cet orne-

ce n'est pas seulement par une habile direction de la garde-robe de Madame Adélaïde que madame de Narbonne s'acquit la confiance de sa maîtresse; c'est par des services d'un ordre plus relevé. Durant cette période, on s'en souvient, Madame Adélaïde perdit coup sur coup son frère, sa belle-sœur et sa mère; elle vit le Roi remplacer madame de Pompadour par madame Du Barry; elle assista au mariage du nouveau Dauphin, du comte de Provence et du comte d'Artois, ses trois neveux; elle vit s'achever le règne de Louis XV et commencer celui de Louis XVI; grands événements publics et privés qui la touchaient de fort près et vis-à-vis desquels elle eut de graves résolutions à prendre. En femme de bon conseil et de décision, madame de Narbonne lui prêta son assistance; et c'est ainsi, c'est à la faveur des fonctions qu'elle remplissait que celle-ci fonda solidement et définitivement son empire sur Madame Adélaïde. Sans entrer dans l'examen de toutes les affaires où l'on trouve le nom de la princesse associé à celui de sa dame d'atours, et pour en retenir seulement celles qui ont quelque intérêt historique, les lecteurs de la correspondance de Mercy-Argenteau se rappellent sans doute avec quelle aigreur l'am-

ment ne pouvait se porter parce qu'il était trop propre à donner des attaques de nerfs (*Bachaumont*, t. X, p. 325).

bassadeur de Marie-Thérèse leur reprochait à toutes deux leurs tentatives pour accaparer la jeune archiduchesse Marie-Antoinette au lendemain de ses noces. Six mois après le mariage, il mandait à l'Impératrice que Madame Adélaïde, envers qui la nouvelle Dauphine se montrait alors fort docile, était elle-même dirigée par sa dame d'atours, la comtesse de Narbonne. Quoiqu'il voulût bien reconnaître à cette dame « d'assez bonnes qualités », elle ne laissait pas, selon lui, que d'être intrigante, et il exprimait la crainte qu'en réalité ce ne fût elle qui gouvernât la future reine de France. Quelques semaines après, le même raconte à Marie-Thérèse que si le Dauphin se dérobe au devoir conjugal, c'est à madame de Narbonne qu'il faut attribuer sa froideur. Il avait promis à sa femme de coucher chez elle. Marie-Antoinette s'empressa de confier à Madame Adélaïde et à madame de Narbonne ce secret qui fut bientôt connu de toute la Cour. Et comme Madame Adélaïde, par surcroît de maladresse, avait cru devoir exhorter à ce sujet son neveu, le Dauphin effarouché manqua de parole. N'osant s'en prendre à sa tante, Marie-Antoinette aurait rejeté la faute tout entière sur madame de Narbonne. Cependant madame de Narbonne, voyant la jeune Dauphine se morfondre dans les grands appartements avec ou sans un époux si sauvage,

avait organisé chez elle de petites soirées et l'y avait facilement attirée par l'intermédiaire de Mesdames tantes. A cette nouvelle, l'ambassadeur croit déjà rompue l'alliance de la France avec l'Autriche. Il court à Versailles et ose franchement dire à Marie-Antoinette ce qu'il pense sur ce chapitre. Versant ensuite son amertume dans le sein de l'Impératrice : « Je suis aussi surpris qu'affligé — lui écrit-il le 22 juin 1771 — du goût que madame la Dauphine a pris pour cette comtesse de Narbonne, laquelle, sans esprit et sans lumières, est parvenue à subjuguer Madame Adélaïde et à lui faire tenir la conduite la plus pitoyable en toute occasion. » Plus tard, au mois de juillet 1773, nous apprenons du même agent impérial que le duc d'Aiguillon, ministre de Louis XV, avait passé avec la comtesse de Narbonne un véritable marché consistant à procurer au fils de cette dame la mairie de Bordeaux et à elle-même un intérêt dans le bail des fermes générales lors du prochain renouvellement ; en échange, madame de Narbonne s'engageait à obtenir pour la comtesse Du Barry la bienveillance de Madame Adélaïde et, par cette princesse, celle de la Dauphine pour la même favorite [1]. Mercy-Argenteau

1. De la cour le bruit de cette intrigue n'avait pas tardé à se répandre à Paris. Les gazetiers s'en emparèrent ; voir, entre autres, le récit de l'*Observateur anglais*, t. I, p. 48.

ne perd, pour ainsi dire, pas une occasion de mettre sur le compte de madame de Narbonne les manœuvres de Madame Adélaïde à l'égard de Marie-Antoinette, les menées de la cabale d'Aiguillon-Du Barry[1].

Par suite de son caractère officiel et de la confiance dont l'honoraient à la fois Marie-Thérèse et Marie-Antoinette; par le grand air de sincérité, de droiture et de conscience répandu dans toutes ses lettres; enfin par la précision et la minutie des détails dont elles sont remplies, Mercy-Argenteau jouit, on le sait, d'une grande autorité parmi les historiens. Cependant, au risque de heurter une opinion généralement admise, je ne crains pas de dire que la correspondance de ce diplomate ne mérite pas toujours le même degré de créance, et qu'il y a plus d'une raison de douter à la fois de sa conscience, de sa sincérité et même de la sûreté de ses informations. Ainsi, et pour ne donner ici que les raisons qui sont de notre sujet, si nous prenions la peine de rechercher de qui Mercy tenait ses renseignements, nous aurions peut-être de singulières surprises : « Je me suis assuré — dit-il quelque part — de trois personnes du service en sous-

1. *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau* (recueil d'Arneth-Geffroy). t. I. p. 56, 77, 173; t. II, p. 5. — Cf. *Ibid.*, t. II, p. 19-21 et 65.

ordre de madame l'Archiduchesse; c'est une de ses femmes et deux garçons de chambre qui me rendent un compte exact de ce qui se passe dans l'intérieur; je suis informé jour par jour des conversations de l'Archiduchesse avec l'abbé de Vermond auquel elle ne cache rien; j'apprends par la marquise de Durfort jusqu'au moindre propos de ce qui se dit chez Mesdames, et j'ai plus de monde et de moyens encore à savoir ce qui se passe chez le Roi, quand madame la Dauphine s'y trouve. » Voilà donc les principales sources où puisait Mercy-Argenteau : ici, c'est l'abbé de Vermond[1], ce sont des garçons ou des femmes de chambre, c'est-à-dire les uns et les autres des espions à gages : qu'est-ce qui garantit que Marie-Antoinette (qui avait tant de choses à cacher à sa mère) ne cachait rien à l'abbé de Vermond, espion de Mercy et, par lui, espion de l'Impératrice? Et qui nous assure que les garçons de la chambre rendaient « un compte

1. Dans son inestimable édition des lettres de Mercy-Argenteau à Marie-Thérèse, Geffroy nous apprend que l'abbé de Vermond, né en 1735, d'humble extraction, était bibliothécaire du collège Mazarin lorsqu'il fut envoyé par Choiseul à Vienne en 1769 pour y être employé dans l'éducation de Marie-Antoinette promise au Dauphin. Il inspira une grande confiance à Marie-Thérèse, et elle désira qu'il restât attaché à sa fille avec les fonctions de lecteur. Une assez basse jalousie animait madame Campan contre l'abbé de Vermond à qui elle attribue une influence funeste sur Marie-Antoinette. Si l'on en juge par le peu de succès de la mission de l'abbé tant à Vienne qu'à Versailles, on peut plutôt croire que cette influence a été nulle.

exact » de ce qui se passait dans son intérieur? Pour un diplomate, Mercy ne se montre-t-il pas ici bien naïf? Bien naïf et bien inconséquent avec lui-même, car moins d'un mois auparavant, il avait envoyé à l'Impératrice cet échantillon de la moralité de ces informateurs : « Les garçons de chambre [ceux de Marie-Antoinette] reçoivent cent louis par mois pour la dépense du jeu de S. A. R., et, soit qu'elle perde ou qu'elle gagne, on ne revoit rien de cette somme : les femmes de chambre s'emparent du reste. » Là, c'est la marquise de Durfort qui le renseigne, c'est-à-dire une personne dont les confidences sont plus que suspectes[1]. Bourgeoise parvenue, madame de

1. L'histoire de madame de Durfort est un véritable roman. Fille d'un notaire de Bordeaux, elle avait épousé un hobereau du voisinage, M. de Magnac, simple garde du corps, mais parent éloigné des Durfort-Lorge. Après s'être assuré de la filiation de son mari, elle était partie avec les papiers de celui-ci pour la capitale, s'était fait délivrer des certificats par un généalogiste et avait ensuite hardiment pénétré chez la maréchale de Lorge qui bientôt raffola d'elle. Elle n'avait pas tardé à se faire appeler madame de Civrac, de l'un des titres de la maison de Lorge, et à obtenir une place de dame, puis celle de dame d'honneur de Madame Victoire. Entre temps, elle avait réussi à caser son mari dans la diplomatie. C'est lui qui avait eu l'honneur d'aller à Vienne demander la main de Marie-Antoinette pour le Dauphin et qui avait amené l'Archiduchesse en France. Sa femme lui donna trois enfants : un fils qui devint duc de Lorge et hérita de la fortune de cette branche des Durfort, et deux filles, mesdames de Donissan et de Chastellux. Madame de Durfort mourut duchesse; c'est le chagrin de n'avoir pu faire épouser à son fils la fille de madame de Polignac, alors dans tout l'éclat de sa faveur, qui la conduisit au tombeau. Les origines et les progrès de la fortune de madame de Durfort étaient

Durfort enviait à madame de Narbonne sa noblesse native. Dame d'atours, puis dame d'honneur d'une princesse aussi effacée que Madame Victoire, elle jalousait la dame d'atours puis dame d'honneur de Madame Adélaïde, c'est-à-dire de la première des deux sœurs par le droit d'aînesse, le rang et l'influence[1]. Enfin, il est à présumer que, de son côté, madame de Narbonne, que nous verrons jusqu'à sa mort s'envelopper dans une hautaine indifférence pour tout ce qui n'était pas le service de sa maîtresse, ne faisait rien en vue de diminuer ces distances. Si donc les égards que Marie-Thérèse ménageait à madame de Durfort, en souvenir de ce que son mari était allé a Vienne chercher Marie-Antoinette, poussaient cette dame à seconder la curiosité de Mercy-Argenteau, elle avait plusieurs bons motifs de le faire au détriment de sa rivale[2].

bien connus du public qui s'en amusait. Dans un catalogue facétieux et imaginaire de livres que Bachaumont publie sous le titre de « Bibliothèque des dames de la cour, décembre 1783 », on remarque l'ouvrage suivant : *La Bourgeoise de qualité, dédiée à Madame de Civrac.* Il faut dire que madame de Narbonne n'est pas mieux servie dans ce catalogue qui lui attribue un *Traité sur l'ambition, dédié à Madame Adélaïde.*

1. Madame de Donissan, fille de la duchesse de Durfort, avoue que sa mère « avait beaucoup d'ambition et dans le grand genre », et que Madame Victoire, « habituée à une grande subordination », était gouvernée par elle (*Souvenirs inédits*, cités par C. Stryienski, *Mesdames de France*, p. 255).

2. Consciente ou non du rôle qu'elle jouait, madame de Durfort espionnait pour le compte de l'ambassadeur impérial, non seulement chez Madame Adélaïde, mais encore chez le Dauphin.

Non seulement les nouvelles recueillies par Mercy-Argenteau n'avaient pas toutes des origines très pures, mais il est facile de comprendre, et il ne l'est pas moins de constater en fait, que, parvenues entre ses mains, elles y subissaient d'autres altérations. Ambassadeur d'une cour qui avait été ennemie de la nôtre durant des siècles mais qui venait de s'allier à elle, Mercy n'avait d'autre objectif que de veiller au maintien de cette union, de la protéger contre l'opposition dont il rencontrait çà et là des foyers mal éteints ou prêts à se rallumer. Parcourez ses correspondances, et vous vous apercevrez tout de suite que toutes ses démarches, tous ses jugements, se ramènent à cet unique point de vue, à savoir que tout ce qui est propre en France à favoriser les intérêts de l'Empire est vrai, bon, digne de louanges, tandis que ce qui les contrarie est faux, mauvais et haïssable. S'adressant à l'impératrice Marie-Thérèse sa souveraine, au chancelier Kaunitz son chef hiérarchique, il écrivait en diplomate,

« Cette dernière — écrit Mercy en parlant d'elle — est fort instruite de tout ce qui se passe dans l'intérieur chez le Dauphin, et je reçois par cette voie des notions que je ne pourrais pas me procurer d'ailleurs. » Mais son animosité contre madame de Narbonne était telle qu'il arrivait parfois à l'ambassadeur de s'en apercevoir : « Je ne me fie pas également — continue-t-il — à ce que la marquise de Durfort me communique sur l'intérieur de Mesdames, mais cela me sert toujours à me mettre sur la voie de bien des choses. »

en bon serviteur des Habsbourgs, à la bonne heure; mais en observateur impartial et désintéressé des hommes et des choses? ce serait une duperie que de le supposer[1]. Ni Madame Adélaïde, ni madame de Narbonne ne pouvaient donc être en odeur de sainteté auprès de lui : la première parce qu'il flairait en elle un champion obstiné de la vieille hostilité de sa maison contre la maison d'Autriche; la seconde parce qu'on la disait l'inspiratrice de la première, et encore pour une autre raison, la même au fond, c'est qu'elle était l'amie du duc d'Aiguillon. Elle le connaissait de longue date, certainement depuis les débuts de son mariage, car le comte de Narbonne et lui étaient de la même génération, Gascons d'origine et très probablement camarades d'enfance[2]. Ils s'étaient retrouvés en Italie en 1754, lorsque d'Aiguillon était allé à Parme chercher, pour le ramener en France, son malheureux parent, le marquis de Crussol, atteint d'aliénation mentale. Et depuis lors, ils étaient restés en grandes relations. Mercy-Argenteau était fondé à tout craindre du duc d'Aiguillon, qu'il drape de la

1. Le procédé qui consiste à traiter d'idiot ou de vaurien ceux qui ne pensent pas comme nous en politique est plus ancien et plus cosmopolite que nous ne pourrions le croire. Mercy-Argenteau et Kaunitz en usaient couramment.

2. Aiguillon n'est qu'à une quarantaine de kilomètres d'Aubiac, terre patrimoniale et berceau des Narbonne.

belle manière dans sa correspondance, surtout depuis qu'il était devenu le successeur de Choiseul au ministère des affaires étrangères; il le savait, en effet, sourdement hostile à la politique de son prédécesseur vis-à-vis de l'Autriche, et de plus en plus à dater du partage de la Pologne que le cabinet de Vienne avait si soigneusement et si peu loyalement caché à la France, son alliée. Aux yeux de l'ambassadeur de Marie-Thérèse, madame de Narbonne n'était donc, entre les mains de d'Aiguillon, qu'un instrument de sape contre la fille de sa souveraine et par suite contre l'alliance. Ainsi achève-t-on de s'expliquer le mépris et les injures dont il ne cesse de la poursuivre. Mais pour avoir démontré que les rapports de Mercy-Argenteau sur Madame Adélaïde et madame de Narbonne reflètent d'autres soucis que celui de la vérité, nous n'avons pas tout dit : si du point de vue diplomatique nous passons à celui de la princesse et de sa dame d'atours, leur conduite vis-à-vis de Marie-Antoinette prend un aspect fort différent.

Lorsque la fille de Marie-Thérèse arriva en France, elle n'avait même pas quatorze ans et demi. Elle quittait une contrée de mœurs placides pour le pays le plus effervescent de l'Europe; une cour sans intrigues pour une autre semée d'embûches; une parenté nombreuse, unie et

patriarcale pour entrer dans une famille que la mort venait de décimer et dont le chef déshonorait son âge et son rang par la débauche. Étrangère, sachant encore mal le français, élevé selon d'autres usages, ce n'est pas sur son mari, à peine plus âgé qu'elle, froid, gauche et timide, qu'elle pouvait compter pour se guider et s'instruire. Est-il donc si étonnant que Madame Adélaïde ait essayé d'attirer à elle cette enfant? Et en se proposant cette ligne de conduite, comme Marie-Antoinette en l'acceptant, n'étaient-elles pas dans la logique même de leurs situations l'une et l'autre? Madame Adélaïde chercha donc à exercer de l'influence sur sa nouvelle nièce, d'abord parce que, se trouvant maintenant, du côté des femmes, la plus proche parente du jeune couple, il lui sembla que c'était son devoir de lui servir de mère; ensuite parce que, dévote, elle avait à cœur la vertu de sa jeune nièce; enfin parce que, Française, elle tenait à ce que la Dauphine ne sacrifiât pas sa nouvelle patrie à l'ancienne. Plût à Dieu que Marie-Antoinette, fermant l'oreille aux insinuations de Mercy-Argenteau, ne se fût point lassée si vite d'écouter sa tante! Dans quelle mesure madame de Narbonne coopéra-t-elle aux desseins de Madame Adélaïde? En fut-elle l'inspiratrice, ou se chargea-t-elle seulement de quelques détails d'exécution? Nul ne le sait exactememt. Mais tout

en travestissant son rôle, l'ambassadeur impérial ne laisse pas que de lui en attribuer un de premier plan. Pour répondre à la confiance dont l'honorait sa maîtresse, la dame d'atours de Madame Adélaïde montra donc qu'il ne lui paraissait pas suffisant de recevoir des couturières et de régler leurs factures. Elles s'attirèrent l'une et l'autre les injures de ceux dont leur plan dérangeait d'inavouables combinaisons : cela se conçoit. Mais pourquoi faut-il qu'en France les historiens, troublés par ces clameurs, leur contestent l'estime qu'elles semblent au contraire si justement mériter[1]?

1. Recueil d'Arneth-Geffroy. t. I, p. 69 et 97; — *Mémoires de madame de Boigne*. t. I, p. 66; — Bachaumont, t. XXV, p. 39 et suiv. — Je n'ignore pas qu'en cherchant à s'emparer de Marie-Antoinette dès son entrée à Versailles, on a prêté à Madame Adélaïde des vues moins désintéressées : Marie-Antoinette lui enlevant la première place qu'elle occupait à la cour depuis la mort de la dauphine Marie-Josèphe, Madame tante l'aurait ainsi reconquise indirectement. Je suis loin de me porter garant de la sainteté de Madame Adélaïde, et, par conséquent, je ne répondrais pas qu'il ne fût entré un peu de calcul personnel dans ses tentatives d'accaparement vis-à-vis de la nouvelle Dauphine. Mais s'il y avait lieu d'ajouter ce mobile à ceux qui viennent d'être exposés, il ne faudrait cependant pas en exagérer l'importance. Madame Adélaïde n'était pas assez sotte pour oublier que cette première place reconquise, elle ne la garderait pas longtemps. Le Dauphin avait deux frères et deux sœurs. Devenu roi, ses sœurs prendraient le pas sur leur tante, et ses frères, une fois mariés, amèneraient des épouses qui infligeraient à leur tour à celle-ci la même humiliation. Comment se serait-elle flattée d'asseoir une éternelle domination sur tout ce petit monde aux intérêts si divergents?

CHAPITRE III

MARIE-ANTOINETTE ET MADAME DU BARRY

Cependant si madame de Narbonne suggéra à la fille aînée de Louis XV une si louable conduite à l'égard de la jeune Dauphine, comment expliquer le marché qu'elle aurait ensuite conclu, d'après Mercy-Argenteau, avec le duc d'Aiguillon en vue d'obtenir que madame Du Barry fût mieux traitée par Marie-Antoinette, et comment Madame Adélaïde se serait-elle démentie au point de favoriser cette honteuse intrigue?

On a beaucoup écrit (peut-être trop) sur madame Du Barry, et naguère encore on nous a donné d'elle une copieuse biographie dont les connaisseurs ont dit grand bien. Toutefois, je ne vois pas que, dans ce dernier livre, pas plus que dans les précédents, on ait rendu un compte aussi précis et aussi complet qu'il eût été désirable de

l'attitude de Marie-Antoinette vis-à-vis de cette favorite. La chose en valait pourtant la peine, car Marie-Antoinette tient de la place dans l'histoire, et en particulier ses rapports avec madame Du Barry ne peuvent nous laisser indifférents. Rien n'était plus facile cependant à élucider, grâce surtout aux relations de l'ambassadeur de Marie-Thérèse qui fut ici, comme dans une véritable pièce de théâtre, tour à tour spectateur, acteur et souffleur. Quelle a donc été cette attitude de la Dauphine? Quelle a été celle de Madame Adélaïde, celle de madame de Narbonne, celle enfin de ce mentor lui-même si prompt à voir la paille dans l'œil des autres[1]?

Lorsque la liaison de Louis XV avec madame Du Barry commença à être connue à la cour, Mesdames, filles du Roi, ne paraissent pas s'en être trop émues : elles croyaient à un caprice passager comme tant d'autres qui avaient précédé celui-ci. Mais lorsqu'elles s'aperçurent qu'elles avaient affaire à une nouvelle favorite, elles en furent « au désespoir »[2]. Dans leur détresse,

1. Les situations respectives étant sensiblement les mêmes, on pourra faire d'intéressantes comparaisons entre la conduite de la dauphine Marie-Antoinette envers madame Du Barry, Mesdames et Louis XV, et celle de la dauphine précédente, Marie-Josèphe, envers madame de Pompadour, Mesdames et le Roi. Je renvoie pour cette étude au livre de M. C. Stryienski sur *La mère des trois derniers Bourbons*, 2[e] partie, chapitre I.

2. Mercy à Kaunitz, 29 déc. 1768.

elles se réunirent pour presser leur père de se remarier ; elles jetèrent même des vues sur une archiduchesse. Le Roi, d'abord surpris, finit par avouer qu'il y avait lui-même songé et que peut-être il s'y déterminerait. Mais c'était une ruse dont il les berna pour leur faire avaler l'amère pilule de la « présentation » de sa maîtresse. Désormais, il suffit d'être hostile à madame Du Barry pour être bien accueilli de Mesdames, comme par exemple le duc de Choiseul qu'elles n'avaient plus reçu depuis le renvoi des Jésuites ; par contre, il suffit de paraître y prendre intérêt pour exciter leur mépris, comme le duc de La Vauguyon que sa dévotion n'en préserva point. Telle était la position de Mesdames vis-à-vis de la nouvelle maîtresse du Roi, lorsque la fille de Marie-Thérèse apparut à la cour. Dès le 9 juillet 1770, celle-ci écrivait à sa mère : « Le Roi a mille bontés pour moi, et je l'aime tendrement ; mais c'est à faire pitié la faiblesse qu'il a pour madame Du Barry, qui est la plus sotte et impertinente créature qui soit imaginable. Elle a joué tous les soirs avec nous à Marly ; elle s'est trouvée deux fois à côté de moi, mais elle ne m'a point parlé et je n'ai point tâché justement de lier conversation avec elle ; mais quand il le fallait, je lui ai pourtant parlé. » Si l'on songe que c'est une enfant de quatorze ans et demi qui a signé

ces lignes, une étrangère qui n'était en France que depuis moins de deux mois, ne saute-t-il pas aux yeux, en les lisant, qu'elle répétait une leçon? Et qui aurait osé la lui dicter, cette leçon si offensante pour le Roi, si ce n'étaient les filles de Louis XV [1]? Donc, non contentes de leur propre animadversion, Mesdames s'efforcèrent, dès la première heure, de la faire partager à leur nouvelle nièce. Elles y réussirent au delà de leur attente, au delà même de toute espérance. Et en effet lorsqu'on étudie d'un peu près la courte histoire des rapports de Marie-Antoinette avec madame Du Barry, on ne sait de quoi s'émerveiller le plus, ou de sa naturelle et incoercible répulsion de la Dauphine, ou de la docilité à suivre les conseils de ses tantes, ou enfin de sa résistance aux conseils opposés, malgré les plus redoutables assauts.

« Quand il le fallait, je lui ai pourtant parlé », écrivait-elle à sa mère le 9 juillet 1770. Il est

1. Le 2 septembre 1771, Mercy écrit à Marie-Thérèse que, le 30 juillet, à Compiègne, il a eu, sur l'invitation du duc d'Aiguillon, un entretien particulier avec Louis XV, dans l'appartement même de la favorite. Le Roi le prit à part, et lui demanda de lui servir à lui-même d'ambassadeur auprès de la Dauphine, parce que celle-ci se laissait aller à des préventions, à des haines qui ne venaient point d'elle, mais qui lui « étaient suggérées »; elle traitait mal, même avec affectation, les personnes qu'il admettait dans sa société particulière. Il lui répéta plusieurs fois : « On donne de mauvais conseils à madame la Dauphine; il ne faut pas qu'elle les suive ». Et Mercy interpréta ces mots comme visant Madame Adélaïde.

facile de faire le compte des paroles de la Dauphine à la favorite. Mercy-Argenteau les a soigneusement recueillies ; il n'y a qu'à l'écouter. La première fois qu'il essaya de mettre en conversation la fille de sa souveraine avec la maîtresse de Louis XV, Madame Adélaïde lui fit subir l'échec le plus humiliant. Lasse du dégoût qu'elle inspirait à la Dauphine, la favorite avait fini par s'en plaindre à la fois au Roi et au duc d'Aiguillon. La chose parvenue à Vienne, Marie-Thérèse et Kaunitz avaient accablé la Dauphine de remontrances. De son côté. Louis XV, vexé mais n'osant pas faire de reproches directs à la femme de son petit-fils, avait donné la commission à d'Aiguillon qui la repassa à Mercy. En sorte que l'ambassadeur, pressé par le Roi et par l'Impératrice, pressait à son tour la Dauphine de faire meilleure mine à madame Du Barry. Après bien des résistances et des reculades, elle s'y était enfin décidée. « Le 10 [août 1771], écrit Mercy à Marie-Thérèse, j'appris que la comtesse Du Barry se proposait d'aller le lendemain au cercle, et qu'elle avait fait proposer à la comtesse de Valentinois de l'y accompagner ; j'en prévins madame la Dauphine qui m'avait très expressément chargé d'épier ce moment. S.A.R. m'assura qu'elle dirait quelques mots à la favorite, mais qu'elle voulait que je fusse présent ; qu'à la fin du

jeu, je devais m'approcher de la favorite et lui parler; que madame l'Archiduchesse, en faisant sa tournée, s'arrêterait auprès de moi et, comme par occasion, adresserait la parole à la comtesse Du Barry. S.A.R. ajouta que cet arrangement était nécessaire pour la rassurer contre la peur qu'elle se sentait. J'observai qu'il fallait au moins prendre une résolution ferme de remplir ce projet, parce que, sans cela, mon rôle paraîtrait avoir été d'induire madame la Dauphine à parler à la favorite, et que je n'en aurais que du ridicule si S.A.R. marquait dans ce moment-là une répugnance invincible à cette démarche. Madame l'Archiduchesse trouva mauvais que j'eusse le moindre doute sur sa résolution : je la suppliai cependant de ne point confier ce petit arrangement à Mesdames ses tantes; elle me le promit, mais malheureusement le secret ne fut pas gardé. Le 11 au soir, je me rendis au cercle; la comtesse Du Barry y était avec sa compagne; madame la Dauphine m'appela pour me dire qu'elle avait peur, mais que tout l'arrangement subsistait. La partie de jeu étant sur la fin, S.A.R. m'envoya me placer auprès de la favorite, avec laquelle je liai conversation. Dans le moment, tous les yeux se tournèrent vers moi; madame la Dauphine commença à parler aux dames; elle arrivait de mon côté et n'était plus qu'à deux pas, lorsque

Madame Adélaïde, qui ne la perdait point de vue, éleva la voix et dit : « Il est temps de s'en aller, partons ; nous irons attendre le Roi chez ma sœur Victoire. » A ces mots, la Dauphine, sur le point de réciter son rôle, se sauve dans la coulisse, laissant l'ambassadeur sur le devant de la scène, penaud et décontenancé, en face de tous les courtisans qui ne le perdaient pas du regard. On devine si Mercy, chatouilleux comme il l'était, pardonna jamais à Madame Adélaïde une pareille blessure.

L'usage à la cour étant que les dames présentées allassent, au jour de l'an, offrir leurs vœux à la famille royale, le 31 décembre 1771, Mercy vint trouver Marie-Antoinette pour l'engager à ne pas faire rigueur à madame Du Barry. Elle le lui promit, non sans peine. Le lendemain, la favorite, accompagnée de mesdames d'Aiguillon (la mère) et de Mirepoix, parut chez la Dauphine. Celle-ci adressa la parole d'abord à la duchesse d'Aiguillon ; passant ensuite devant madame Du Barry, elle lui dit : « Il y a bien du monde aujourd'hui à Versailles. » Après quoi, elle entretint tout de suite la maréchale de Mirepoix. Mais, le soir, trouvant qu'elle en avait encore trop fait, elle en exprima ses regrets à Mercy : « J'ai parlé une fois, mais je suis bien décidée à en rester là, et cette femme n'entendra plus le son de ma voix. »

Cependant l'ambassadeur est obligé de reconnaître que, cette fois, Marie-Antoinette n'avait pas pu prendre langue auparavant auprès de ses tantes.

Le 14 août 1772, Mercy écrit à l'Impératrice que, prévenu par madame Du Barry de son intention d'aller faire sa cour à la Dauphine le 26 juillet précédent (c'était à Compiègne, un dimanche), il l'exhorta à l'accueillir avec bon visage. « La favorite étant arrivée après la messe du Roi avec la duchesse d'Aiguillon, madame la Dauphine adressa d'abord la parole à cette dernière, et, se tournant ensuite vers la favorite, elle tint quelques propos sur le temps, sur les chasses, de façon que, sans interpeller directement la comtesse Du Barry, elle pouvait cependant croire que ces mêmes propos s'adressaient autant à elle qu'à la duchesse d'Aiguillon. »

Le 26 octobre suivant, à Fontainebleau, Mercy apprend de madame Du Barry qu'elle se propose de se présenter de nouveau le lendemain au cercle de la Dauphine. Il va aussitôt en informer celle-ci qui lui paraît « un peu interdite ». Le 27, au matin, inquiet, il y retourne. La Dauphine sortait de la messe : « J'ai bien prié, lui dit-elle; j'ai dit : Mon Dieu ! si vous voulez que je parle, faites-moi parler; j'agirai suivant que vous daignerez m'inspirer! » Un peu avant le dîner, la

favorite arrive avec la duchesse d'Aiguillon : « La Dauphine parla d'abord à cette dernière ; elle dit, en regardant la favorite, « qu'il faisait mau- » vais temps, qu'on ne pourrait pas se promener » dans la journée ». Ce propos, continue Mercy, n'était pas adressé bien directement à la personne, et soit par le ton, soit par la contenance, la réception ne fut pas des meilleures. »

Lors des visites du 1er janvier 1773, rapporte encore l'ambassadeur, « il arriva que la comtesse Du Barry fut très mal reçue chez madame la Dauphine qui ne dit pas un mot à personne, pas même à la duchesse d'Aiguillon ni à la maréchale de Mirepoix qui accompagnaient la favorite ». D'où grande consternation de Mercy et irritation du duc d'Aiguillon à qui « il sembla que madame la Dauphine eût le projet de narguer le Roi par la façon dont elle traitait les personnes qu'il affectionnait le plus ».

Enfin le 1er août 1773, la comtesse Du Barry présenta à Marie-Antoinette sa nièce, récemment mariée : la Dauphine n'ouvrit pas la bouche. Toutes deux se trouvèrent, le soir, au jeu de la princesse : même silence. Le 2, au matin, la présentée et la présentante retournèrent, suivant l'usage, faire leur cour à la Dauphine ; elle continua à ne dire mot ni à l'une ni à l'autre. Ainsi, dès le début et jusqu'à la mort de Louis XV,

Marie-Antoinette suivit, dans ses relations avec madame Du Barry, la même ligne de conduite. Assurément elle y fut encouragée par Mesdames. Mais elle n'avait pas eu besoin qu'on l'y aidât; cette ligne de conduite, elle se l'était tracée d'elle-même, comme d'instinct.

Est-il nécessaire de rappeler combien cette attitude irrita Marie-Thérèse, Kaunitz et Mercy? Le chancelier et l'ambassadeur, c'était dans l'ordre. Hommes d'État, ils ne voyaient en Marie-Antoinette et la favorite que des pions sur l'échiquier politique. Mais l'Impératrice? On a dit qu'en elle il était très curieux d'observer la mère, la chrétienne et la souveraine. Cela est très curieux, en effet, et plus qu'on ne peut croire. Ainsi, on comprendrait à la rigueur que la souveraine ait momentanément comprimé en elle la chrétienne et la mère dans les conseils et les réprimandes que, lors du partage de la Pologne, elle envoya à sa fille : c'était une affaire propre à mécontenter Louis XV, et doublement, car on sait que le roi de France protégeait par tradition ce malheureux pays, et que, malgré l'alliance franco-autrichienne, il fut cependant tenu dans l'ignorance du partage jusqu'après le fait accompli. Il va donc de soi que dans cette circonstance plus que jamais, la maîtresse du Roi était une personne à ménager. Mais si l'on avait pris garde aux dates des lettres

de l'Impératrice, on aurait constaté qu'elle n'attendit nullement cette affaire pour gourmander Marie-Antoinette au sujet de madame Du Barry. La Russie et la Prusse, en effet, ne signèrent que le 17 février 1772 leur convention, et c'est seulement au mois d'avril suivant que l'Autriche se décida à y adhérer. Cependant, dès le 30 septembre 1771, *alors qu'elle n'avait encore aucun soupçon des projets de Frédéric et de Catherine*, Marie-Thérèse écrivait à sa fille : « Avouez cet embarras, cette crainte de dire seulement le bonjour; un mot sur un habit, sur une bagatelle vous coûte tant de grimaces, pures grimaces, ou c'est pire... Vous ne devez connaître ni voir la Barry d'un autre œil que d'être une dame admise à la Cour et à la société du Roi. Vous êtes la première sujette de lui; vous lui devez obéissance et soumission; vous devez l'exemple à la Cour, aux courtisans; que les volontés de votre maître s'exécutent. » Dans ces lignes sans artifice — qu'une impérieuse raison d'État aurait seule pu excuser, quelques mois plus tard, dans la crise polonaise — la souveraine s'aperçoit sans peine; mais où est la mère, où est la chrétienne?

Cependant la Dauphine et ses tantes, malgré vents et marées, persistaient à tenir à distance madame Du Barry. Non seulement Madame

Adélaïde avait perdu tout espoir de détacher son père de cette chaîne déshonorante, mais les anneaux semblaient s'en être resserrés des efforts mêmes qu'elle avait faits pour la briser. Déjà le 19 décembre 1771, Mercy mandait à Marie-Thérèse : « L'ascendant que la comtesse Du Barry a pris sur l'esprit du Roi n'a presque plus de bornes ; cela influe visiblement en tout ce qui concerne la famille royale, et plus la favorite est mortifiée par des mauvais traitements, plus elle tâche de se prévaloir de ses avantages momentanés pour marquer son ressentiment. Il résulte de là que toutes les grâces demandées par Mesdames sont refusées, qu'elles éprouvent sans cesse des désagréments en tous genres, et que le Roi se détache peu à peu de ses enfants, au point de causer le scandale le plus fâcheux. » Si donc, dès la fin de 1771, la liaison du Roi l'éloignait à ce point de ses enfants, combien le fossé, creusé de mille contrariétés, affronts, irritations, devait-il s'être approfondi en 1773 ! Puisqu'on ne pouvait pas se débarrasser de la favorite, fallait-il poursuivre contre elle une lutte non seulement inutile mais désastreuse, et, de guerre lasse, n'était-il pas plus sage de négocier avec elle un *modus vivendi* ? N'était-ce pas d'ailleurs et depuis longtemps le vœu le plus cher du Roi lui-même, de l'Impératrice, de Kaunitz, de d'Aiguillon, de Mercy? Pour des motifs diffé-

rents mais avec une égale ardeur, tous souhaitaient un arrangement. Il ne faut sans doute pas attribuer à d'autres motifs la tentative de rapprochement dont madame de Narbonne essaya alors de se faire l'intermédiaire. Mais pour qu'elle consentît à se mêler de cette affaire, il fallait que les choses se fussent gâtées à un degré où le remède ne se pouvait plus retarder. Car, bien que liée d'ancienne date avec le duc d'Aiguillon, elle n'avait cependant aucune relation avec madame Du Barry. Les biographes de la favorite citent maintes nobles dames qui, dès le début ou successivement, s'abaissèrent à lui faire leur cour. Pas une fois on ne rencontre parmi elles la dame d'atours de Madame Adélaïde. Son aversion pour elle, au contraire, était si déclarée[1] qu'elle avait irrité d'Aiguillon, et à un tel point qu'il s'était efforcé de lui faire perdre sa place, comme étant un obstacle à ses vues auprès de Madame Adélaïde. Et c'est ce même Mercy-Argenteau, à qui nous devons ces renseignements sur les sentiments de la comtesse de Narbonne vis-à-vis de madame Du Barry et sur sa brouille avec le duc d'Aiguillon, qui voudrait faire croire qu'elle accepta de l'argent de ce ministre pour favoriser un accommodement entre la maîtresse et la

1. Elle « s'exaltait » en propos contre elle, dit textuellement Mercy, à l'occasion des réceptions du jour de l'an 1772.

famille du Roi? Que le duc d'Aiguillon aux abois ait cherché à se réconcilier avec son ancienne amie, cela est possible et même probable. « Madame Adélaïde — rapporte encore Mercy — a dit à ce sujet à madame la Dauphine qu'une preuve de la bassesse du duc d'Aiguillon était qu'il s'adressait maintenant à la comtesse de Narbonne après l'avoir grièvement offensée[1]. » Qu'il lui ait même *offert* la mairie de Bordeaux pour son fils et une part pour elle dans le nouveau bail des fermes générales, je n'y contredirais pas, quoique en réalité on n'en sache rien. Mais que madame de Narbonne ait *accepté* de telles propositions, le mot de Madame Adélaïde à la Dauphine sur d'Aiguillon y contredit de lui-même : si madame de Narbonne y avait prêté l'oreille, d'Aiguillon n'est pas le seul dont la fille de Louis XV eût flétri la « bassesse ». Mercy reconnaît que la démarche consistant à obtenir de la Dauphine un meilleur traitement pour la favorite, il l'avait maintes fois tentée lui-même. Mais ce qui lui donna de l'humeur et le porta à l'empêcher, c'est que maintenant Madame Adélaïde s'y essayait à son tour : en cas de succès, elle s'en attribuerait le mérite; cette pensée lui était insupportable. Alors toute la famille royale, habile-

1. Mercy à Marie-Thérèse, 16 juin 1773.

ment travaillée par lui et ses auxiliaires, s'émut de la même crainte. Chacun protesta. Madame Adélaïde effrayée battit en retraite, et les choses en restèrent là [1].

1. Mercy à Marie-Thérèse, 14 août 1773. *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz* (recueil d'Arneth-Flammermont), t. II, p. 348; — Claude Saint-André, *Madame Du Barry* (2e édition), p. 46 et 106; — Recueil d'Arneth-Geffroy, t. I, p. 17, 202-204, 209, 217, 264-265, 336, 370, 401-402, 465; t. II, p. 19-21, 27-28.

CHAPITRE IV

LES LARGESSES DE MADAME ADÉLAÏDE

On pourrait examiner encore d'autres « intrigues » où les contemporains et, après eux, les historiens ont cru voir la main de la comtesse de Narbonne. Ainsi, lorsque Louis XVI, en montant sur le trône, chercha un conseiller expérimenté, si c'est Madame Adélaïde, comme il le semble bien, qui lui indiqua le vieux comte de Maurepas, ils sont plusieurs à attribuer cette nomination, en dernière analyse et par dessus la tête de la princesse, à l'influence qu'exerçait sur elle sa dame d'atours[1]. Mais on en a dit assez sans doute pour le seul dessein que l'on s'était proposé ici, à savoir que madame de Narbonne,

1. J'ai trop longuement exposé ailleurs cette affaire pour y revenir ici. Je me permets de renvoyer les personnes qu'elle pourrait intéresser à la revue *Les Feuilles d'histoire*, t. II, p. 12 et ss. (1er juillet 1909).

dans les conseils qu'elle donna à sa maîtresse, s'inspira des motifs les plus honorables, et souvent même des sentiments les plus délicats. Pour remplir ce qu'elle considéra comme son devoir envers elle, elle n'hésita pas à briser de précieuses amitiés, à amasser de redoutables rancunes. Mais elle ne travailla pas pour une ingrate. Servie avec un dévouement toujours rare, surtout dans les cours, Madame Adélaïde récompensa en fille de roi. Et c'est ce qu'il est plus que temps maintenant de faire voir.

A l'occasion du mariage de monsieur et de madame de Narbonne, on a pu constater que, dans les apports des deux époux, il y avait plus de parchemins que d'écus. Leur séjour à la cour de Parme ne les avait pas enrichis, car, on se le rappelle, c'était un pré dans lequel il n'y avait pas de quoi tondre la largeur de la langue. Le comte de Narbonne, rentré en France, paraît n'avoir eu d'autre désir que d'aller se refaire dans ses terres de Gascogne. A en juger d'après les quelques lettres qui nous restent de lui, lettres rudes et de style négligé, ce n'était pas un homme de cour[1] ; il aimait par dessus tout son pays natal qu'il ne quitta pour ainsi dire plus, même pen-

1. Dans l'entourage de madame de Durfort, le mari de madame de Narbonne passait pour « un imbécile, de condition médiocre ». (*Souvenirs de madame de Donissan*, cités par C. Stryienski, *ibid.*, p. 255).

dant la Révolution, jusqu'à sa mort. Quant à la comtesse, elle était, de naissance, une Auvergnate; mais transplantée toute jeune à Versailles, elle ne connaissait pas d'autre horizon que celui de la maison des princes. Elle avait de plus deux enfants à élever et à caser. Avec les maigres revenus du ménage, comment se tirer d'affaires dans ce trou perdu d'Aubiac, auquel rien ne l'attachait personnellement, où elle se serait peut-être consumée d'ennui? Enfin appelée par état à se diriger et à diriger les autres, elle avait pris de bonne heure des habitudes autoritaires qui s'accommodaient mal du joug d'un mari, surtout d'un mari bourru comme semble avoir été le sien. Que ce soit pour ces considérations ou pour d'autres ignorées, toujours est-il que le comte et la comtesse de Narbonne ne tardèrent pas à se séparer. Mais on peut être certain que ce n'est pas pour la raison donnée par Golovkine. Ils se séparèrent sans éclat, et restèrent même en relations épistolaires. Leurs lettres, sans respirer une chaude tendresse conjugale, n'accusent pas de graves dissentiments. Elles attestent même une vive et égale sollicitude pour leurs enfants et surtout précisément pour celui dont on voudrait leur contester la paternité ou la maternité [1]. Le comte

1. On en trouve une demi-douzaine, de la fin de 1779, aux Archives nationales (T. 1496). Nous y reviendrons.

prit son essor vers sa chère Gascogne et laissa sa femme et ses enfants se débrouiller tout seuls dans la maison de Madame Adélaïde.

On a vu que cette princesse s'était promptement intéressée à sa nouvelle dame et à sa petite famille. Il est à présumer que la première grâce dont elle se fit pour elle la solliciteuse, c'est une pension sur les revenus du duché de Parme, en souvenir des services qu'elle avait rendus à l'Infante. Cette pension, toutes retenues déduites, s'élevait à la somme de 4.513 livres. Comme le plus clair des revenus du duché de Parme était formé des subsides que le roi de France et Marie-Thérèse allouaient conjointement au duc, on peut en conclure que c'est encore la France qui paya cette dette de la fille de Louis XV [1].

Bien que brouillée avec son mari, on doit cette justice à madame de Narbonne qu'elle se montra toujours prête à aider ses beaux-frères et belles-sœurs, ou à les faire profiter de son crédit. Le comte avait trois sœurs dont l'aînée se fit religieuse ; une autre se maria dans son pays avec le marquis de Montesquiou-Fezensac, la troisième avec M. de Montlezun qui commandait pour le Roi la citadelle de Marseille. De madame de Montlezun nous ne connaissons guère que le

1. Arch. nat., T. 568 (correspondance de Lalleman, secrétaire de madame de Narbonne, *passim*).

nom; mais de madame de Montesquiou nous savons qu'elle eut plusieurs enfants, à peu près de l'âge de ceux de sa belle-sœur. La comtesse de Narbonne éleva les fils de celle-ci avec les siens; l'aîné, entré dans l'armée, demeura toujours lié avec son cousin, le comte Louis; le cadet prit le petit collet, et l'on se rappelle la fortune politique qu'il fit sous le nom d'abbé de Montesquiou [1]. Il est assez probable que la dame d'atours de Madame Adélaïde resta longtemps sans connaître sa belle-sœur la religieuse. De trois ou quatre ans plus âgée que son frère, Jeanne-Marie de Narbonne avait fait ses vœux, toute jeune sans doute, au couvent des dominicaines de Prouilhan, diocèse de Condom. Elle n'en était plus sortie depuis sa profession, lorsque, en 1779, sa belle-sœur, devenue châtelaine en Vermandois, obtint pour elle, par l'intermédiaire de Madame Adélaïde sans nul doute, la direction de l'abbaye royale d'Origny-Sainte-Benoîte, près de Saint-Quentin (Aisne). Comme c'était une sainte femme et de bon conseil, on aimerait à croire que

1. *Mémoires du comte de Rambuteau*, p. 201-203. Élevé par madame de Narbonne avec ses fils, l'abbé de Montesquiou avait pris et gardé la marque de cette éducation, c'est-à-dire l'amabilité, la grâce des manières et le charme de la conversation. « Il est dans le genre de MM. de Narbonne et de Talleyrand, le modèle des hommes de cour », dit de lui madame de Gérando, qui ne se doutait certainement pas d'où lui venait ce « genre » Narbonne (*Lettres de la baronne de Gérando*, p. 405).

madame de Narbonne la visita souvent, lorsqu'elle se rendait en villégiature à son château [1].

En vertu du droit écrit, tel qu'on l'entendait dans le ressort du parlement de Toulouse, les deux abbés de Narbonne, puînés du comte, étaient à la merci de la générosité de leur frère. Ils n'avaient, pour se pousser dans le monde, que leur désir de réussir, leur bonne mine et leur belle humeur, qualités qui, d'ordinaire, ne manquent pas aux cadets de Gascogne. Quant à la générosité de leur frère, l'étroitesse de ses moyens y mettait forcément des bornes [2]. Aussi dès que leur belle-sœur eut pris un peu d'assiette à la cour, vinrent-ils tous deux se ranger sous sa protection. Sans les tenir solidaires de ses griefs contre son mari, madame de Narbonne s'employa volontiers à intéresser sa maîtresse en leur faveur, et ce n'est pas sans amertume que l'abbé de Vermond,

1. Bien que chargée d'années et paralysée des jambes, l'abbesse d'Origny fut traînée en 1793 dans les cachots de Saint-Quentin, avec une de ses religieuses qui ne voulut pas l'abandonner. C'est là qu'elle mourut le samedi 8 mars 1794, âgée de soixante-dix-huit ans (Mairie de Saint-Quentin, État civil. — Cf. J. Poissonnier, *Histoire de l'abbaye royale d'Origny-Sainte-Benoite*, p. 150 et ss.).

2. Le 7 janvier 1758, on voit le comte constituer cent livres de rente viagère à son plus jeune frère, clerc tonsuré du diocèse de Condom et demeurant alors à Paris au séminaire de Saint-Magloire, « pour seconder son désir de parvenir aux ordres sacrés et lui faciliter le moyen de vivre honnêtement en la profession ecclésiastique ». Telles sont les seules traces de la munificence du comte de Narbonne.

moins heureux auprès de Marie-Antoinette, constate à quel point leur carrière fut facilitée par Madame Adélaïde[1]. Le plus âgé des deux abbés, alors grand vicaire du diocèse d'Agen, fut sacré évêque de Gap le 30 octobre 1762 et pourvu presque en même temps de la charge d'aumônier de Mesdames Victoire et Sophie de France. En 1773. il passa à l'évêché d'Évreux dont le revenu était de 30.000 livres; cinq ans plus tard il devenait, en outre, en ce dernier diocèse, abbé commendataire de l'abbaye de la Lyre dont la mense s'élevait à 17.000 livres[2].

Quant au plus jeune des trois frères, dès sa sortie du séminaire, l'évêque de Meaux, premier aumônier de Madame Adélaïde, avait fait de lui un de ses grands vicaires. La même année 1761, l'abbé de Narbonne était entré, comme aumônier lui-même, dans la chapelle du Roi et bénéficiait de l'abbaye de Saint-Michel-sur-Tonnerre (diocèse de Langres) qu'il échangeait en 1772 contre celle de Saint-Michel-en-Thiérache (diocèse de Laon), dont le revenu montait à 9.500 livres. En 1777 on le retrouve à la tête d'un des fiefs monastiques les plus lucratifs et les plus enviés, l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse. Moins les charges, à

1. Note de l'abbé incluse dans une lettre de Mercy-Argenteau à Marie-Thérèse, 7 juin 1774.

2. *Inventaire des archives des Hautes-Alpes*, série G. t. III, introduction, p. XXIV (quelques erreurs de détail).

la vérité, assez lourdes, Saint-Sernin rapportait, en 1777, 64.600 livres; en 1787, 78.510 livres. Enfin l'abbé de Narbonne, en 1782, ajouta aux profits de cette magnifique prébende ceux du prieuré de Notre-Dame d'Asnières et Baillon, au diocèse de Beauvais. Ces deux abbés de Narbonne étaient-ils taillés pour faire tous seuls un pareil chemin dans l'Église? Il est possible. Mais on ne saurait contester que le crédit de leur belle-sœur auprès de Madame Adélaïde ne leur ait facilité plus d'une étape[1].

Cependant quelles qu'aient été les grâces dont ils furent comblés, elles sont peu de choses, comparées à celles dont la princesse accabla sa dame d'atours elle-même. Les intérêts de madame de Narbonne la touchaient de si près qu'ils se confondent souvent avec les siens, au point qu'il n'est pas toujours facile de les distinguer les uns des autres. Ici encore les faits mettent en défaut la légende créée dans le milieu des Choiseul. A la place de cette princesse orgueilleuse, au cœur racorni et sans entrailles qu'elle nous représentait, nous voyons une femme faible et serviable, si heureuse d'avoir trouvé en madame de Narbonne l'appui d'une amitié forte, sûre, éclairée, et dans son intérieur une volière d'enfants où elle

1. Arch. nat., T. 567[1].

pût partager avec elle les joies de la maternité, qu'elle ne sait comment témoigner à ceux-ci et à celle-là sa reconnaissance. Il lui tardait d'élever sa dame d'atours au rang suprême de dame d'honneur. La place était occupée depuis 1751 par la duchesse de Beauvilliers. Mais on doit croire que celle-ci se montrait moins impatiente de la quitter, car il fallut attendre longtemps pour que sa mort la rendît vacante. A titre de compensation, la princesse multiplie sur son amie les bienfaits de toutes sortes. Le 19 décembre 1767, elle lui procure une rente de 4.800 livres sur les États de Languedoc, et le 1er août 1770, une autre de 1.500 livres sur le clergé de France. Dix jours plus tard, elle obtint pour elle les grandes entrées[1]. A l'occasion du mariage de son fils aîné, le vicomte de Narbonne, avec mademoiselle de La Roche-Aymon[2], le Roi accorde, en février 1771, à la jeune mariée une place de dame dans la maison de sa fille aînée et une pension de 6.000 livres nette de retenue[3]. Au mois de novembre de la même année, Madame Adélaïde

1. Lettre du duc de Villequier, premier gentilhomme de la chambre, à madame de Narbonne. Compiègne, 10 août 1770.

2. Fille d'Antoine-Louis-François, comte de La Roche-Aymon, maréchal de camp, et de feu Françoise-Charlotte de Bidal d'Asfeld. L'archevêque de Reims, grand aumônier de France, était son grand-oncle. Comme les Narbonne, les La Roche-Aymon étaient d'origine gasconne.

3. Lettre du duc de Choiseul à la comtesse de Narbonne. Fontainebleau, 13 novembre 1770.

essaye de persuader au baron de Montmorency, son chevalier d'honneur, que le gouvernement d'Aunis auquel il vient d'être nommé, exige la résidence, et que, par conséquent, il ferait bien de donner sa démission. Mais le baron, soutenu par madame Du Barry, fait la sourde oreille, en sorte que le jeune Louis de Narbonne, pour qui la princesse travaillait, est obligé de se contenter de la survivance de cette place. Le 10 juin 1772, la fille de Louis XV fournit les fonds nécessaires, soit 160.000 livres, pour constituer une rente viagère de 11.000 livres sur la tête de madame de Narbonne et, après son décès, sur celle de son fils Louis. Quatre ans plus tard, la dame d'atours de Madame devient propriétaire du château et de la terre de La Bove, dans des conditions qu'il importe de faire connaître avec quelque détail, car cette acquisition joue un rôle considérable dans l'histoire de la comtesse de Narbonne et dans celle de ses relations avec sa maîtresse.

Le 26 août 1776, François de Narbonne, évêque d'Évreux, fit donation à sa belle-sœur d'une somme de 502.400 livres pour l'aider à acheter la terre et baronnie de La Bove ainsi que la terre et seigneurie de Juvincourt, situées, toutes deux et à côté l'une de l'autre, en Vermandois[1], avec

1. Aisne, arrondissement de Laon, canton de Craonne.

tous meubles meublants et autres garnissant les deux châteaux. Le prix de ces deux propriétés s'élevait à 802.400 livres, dont 2.400 de pots de vin, payables, savoir : 102.400 lors du contrat d'acquisition; 200.000 au 1er janvier suivant; 200.000 au 1er juillet; plus 15.000 livres de rente perpétuelle pour se libérer des 300.000 formant le surplus du prix d'achat. Cette donation était faite à titre de bien *paraphernal*, c'est-à-dire appartenant personnellement à la donataire et soustraite à l'administration de son mari de qui l'on sait que la comtesse était séparée. Le même jour, le donateur déclarait que cette somme de 502.400 livres provenait de la libéralité d'une tierce personne qui, pour l'instant, désirait n'être pas nommée; mais il se réservait expressément de la désigner lorsqu'elle jugerait à propos de se faire connaître « et de manifester sa bienfaisance en faveur de ma dite dame comtesse de Narbonne ». Enfin, le 12 février 1778, l'évêque d'Évreux, « sous le bon plaisir de Madame Adélaïde de France, et en conséquence du consentement formel qu'elle lui avait donné », déclara que les 502.400 livres dont il avait fait donation à sa belle-sœur, provenaient de la libéralité faite à celle-ci « par ma dite dame Adélaïde de France qui, lors du contrat de donation, avait remis à mon dit seigneur évêque d'Évreux la dite somme

de 502.400 livres, avec la condition imposée par Madame Adélaïde qu'elle ne serait pas nommée..., n'ayant point jugé pour lors à propos d'être désignée comme étant l'auteur de cette libéralité et s'étant réservé de se faire connaître dans la suite, si bon lui semblait. »

Le domaine de La Bove appartenait à Gaspard-Louis de Caze, intendant de la généralité de Bretagne, qui l'avait reçu de son père, intendant de Champagne. Les Caze avaient amassé de grandes richesses dans les fermes générales. Leur château était cité parmi les plus luxueuses demeures de financiers que l'on rencontrât alors dans un parcours de trente lieues aux environs de Paris. Mais comme il advient souvent des fortunes trop rapides, celle-ci s'était promptement dissipée entre les mains de fils prodigues, et c'est ainsi que La Bove avait dû être mise en vente. Ce château était bâti « à la moderne » sur le penchant d'une colline d'où l'on découvrait un vaste horizon. Il se composait de trois grands appartements pour les maîtres du logis et d'une quinzaine d'autres plus petits mais tous magnifiquement meublés, pour les invités. Les Caze, très hospitaliers comme la plupart des financiers de leur temps, avaient donné de grandes fêtes à La Bove et surtout des représentations théâtrales dans une salle spécialement agencée pour les spectacles. Il

y avait aussi une chapelle avec quatre beaux ornements et tout ce qu'il fallait pour la célébration du culte. Et enfin, comme ils se piquaient d'aimer les lettres, ils avaient formé une belle bibliothèque de livres et de manuscrits, mais où les mauvaises langues assuraient qu'ils n'entendaient goutte. Une cour et une avant-cour séparées par des grilles de fer précédaient le château que bordaient, par derrière, un parterre et une grande terrasse. Au midi s'étendait un parc de plus de cent arpents, clos de murs, percé d'allées et terminé par une grande pièce d'eau. Des caves très vastes et très saines, des écuries pour cinquante à soixante chevaux, cinq remises, un vendangeoir, plusieurs fermes aux environs, plusieurs moulins à eau et à vent; sept cent cinquante arpents de bois taillis s'étendant sur trois paroisses, six arpents de vigne, enfin des droits seigneuriaux dans six paroisses formaient les dépendances et appartenances de ce beau domaine. Quant au château de Juvincourt, il était de dimensions plus restreintes, construit « à l'antique », très solide, entouré de fossés qu'alimentait un ruisseau abondant. La cour, plantée d'arbres, était fermée par une grande porte d'entrée dont la voûte supportait un pavillon carré flanqué de deux petites tours rondes. A droite et à gauche de l'entrée, enfilade de bâtiments, écuries, remises.

colombier. A droite, prés et vergers de sept arpents. Trois fermes, un moulin à eau, quatre-vingt-quinze arpents de prés loués, soixante-dix-sept arpents de bois taillis, des droits seigneuriaux dans deux paroisses, telle était en résumé la consistance du domaine de Juvincourt. Madame de Narbonne fit de longs et fréquents séjours à La Bove. Elle y reçut souvent Mesdames de France, surtout à l'automne, au moment des vendanges; et comme Mesdames ne se déplaçaient jamais sans un certain apparât, amenant avec elles une nombreuse société, des comédiens, des musiciens, beaucoup de serviteurs, leur visite n'était pas une petite affaire. Les chemins conduisant à La Bove étaient mauvais. Madame de Narbonne obtint de l'intendant de Soissons des réparations et finalement l'établissement d'une chaussée reliant le château à la grande route de Laon[1]. Elle fit placer çà et là de nouvelles

1. On conserve aux archives départementales de l'Aisne sept lettres de l'intendant de Soissons concernant la réparation du chemin de La Bove. Il en existe une autre à la bibliothèque de la ville de Laon, de madame de Narbonne à l'intendant sur le même sujet. Le chemin dont il s'agit s'appelle encore *Route des Dames*, en souvenir des voyages de Mesdames de France. Il commence à la route nationale de Paris à Soissons et à Laon, et finit à Craonne. C'est sur cette route et à ses abords que se livra la fameuse bataille de Craonne le 7 mars 1814. Toutefois elle ne conduit pas directement à La Bove. Mesdames, pour se rendre chez madame de Narbonne, devaient la quitter à la ferme de Hurtebise, descendre dans la forêt de Vauclerc, passer devant l'abbaye cistercienne du même nom (dont il reste encore

bornes pour délimiter le domaine, sous lesquelles on découvre encore aujourd'hui des jetons à ses armes et à celles de son mari. En châtelaine qui connaît ses obligations, elle tint des enfants sur les fonds baptismaux; elle prit, par devant notaire, le 1er septembre 1786, l'engagement d'entretenir, au village de Bouconville (dont La Bove dépendait), pour le soulagement et le service des indigents malades, trois filles de la Charité « et même un plus grand nombre, si besoin était », de les loger convenablement, de payer à chacune d'elle trois cents livres pour leur salaire. Une de ces sœurs devait faire la classe aux petites filles [1]. Elle s'intéressa, en même temps, à l'établissement à Soissons d'une chaire d'accouchement, au choix du professeur et des élèves sages-femmes. D'après les bienfaits que madame de Narbonne répandit ainsi dans le pays, les améliorations, les embellissements qu'elle fit à La Bove, il est facile de voir qu'elle s'était arrangée pour ne jamais s'en séparer. Elle comptait sans la Révolution [2].

de belles constructions) et monter sur le plateau à l'extrémité duquel s'élevait le château de La Bove. (Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Broche, archiviste de l'Aisne.)

1. Cette fondation occupait, dit-on, les bâtiments actuels de la mairie de Bouconville.

2. Arch. nat., T. 568; — Archives de l'Aisne, C. 425 et 516; E. 96-103; — Archives de la commune de Bouconville, GG, 3; — Bibliothèque de la ville de Laon, collection d'autographes, carton 12, n° 97; — Recueil d'Arneth-Geffroy, t. I, p. 241; — Thirion, *Vie privée des financiers au* XVIIIe *siècle*, p. 191-198; —

Après ce présent considérable, la comtesse reçut à la fois deux grandes faveurs d'un autre genre de Madame Adélaïde. La vieille duchesse de Beauvilliers s'étant enfin décidée à mourir, la princesse s'empressa de proposer au Roi d'élever sa dame d'atours au rang de dame d'honneur, dont elle remplissait depuis longtemps les fonctions sans en avoir les prérogatives, et de lui conférer en même temps le titre de duchesse. Les provisions de dame d'honneur et le brevet ducal de madame de Narbonne sont datés du même jour, 30 décembre 1780. La dame d'honneur de Madame Adélaïde avait la direction générale de sa maison ; c'est elle qui ordonnançait toutes les dépenses; c'est d'elle que relevait tout le personnel. A cette place éminente étaient attachés des traitements d'origines diverses, je veux dire payés par des caisses différentes, sans que l'on puisse trop dire aujourd'hui pourquoi. La chambre aux deniers y contribuait pour 9.358 livres ; la maison du Roi pour 7.200, et le Trésor royal, sous forme de « gages du conseil », pour 4.500, ce qui faisait un total de 21.058 livres. Le parchemin qui conférait à madame de Narbonne le titre de duchesse conférait celui de duc à son mari : il n'en pouvait être autrement. Mais si le

Th. Courtaux, *Notice historique sur la baronnie de La Bove et sur le château de ce nom*, p. 66-67.

Roi s'y déclarait satisfait des services du sieur Jean-François comte de Narbonne-Lara, maréchal de ses camps et armées, commandant pour lui à Castres et autres lieux, il est évident que ce n'était pas au point de l'élever à la plus haute dignité nobiliaire du Royaume. Le comte de Narbonne devait uniquement cette aubaine invraisemblable à l'amitié successive de deux filles de Louis XV pour sa femme; pour sa femme qu'il avait abandonnée. L'histoire ne dit pas, et c'est dommage, comment il l'accueillit. Ce fut d'ailleurs un titre purement honorifique, un duché « à brevet », non transmissible à leurs enfants [1].

Donc, rentes, pensions, domaines, places, titres et honneurs, il semblait que Madame Adélaïde eût tout donné à son amie pour lui prouver sa gratitude. Il lui était cependant réservé de faire encore d'autres sacrifices, non pas pour elle, mais pour un être qui leur était également cher à toutes deux, pour ce mauvais sujet de Louis de Narbonne, qui faisait à la fois l'orgueil et le désespoir de sa mère selon la nature et de son autre mère selon l'adoption.

1. Arch. nat., T. 568 et O[1]3765[1].

CHAPITRE V

LA JEUNESSE DE LOUIS DE NARBONNE

Lorsque sa mère fut attachée au service de Madame, Louis de Narbonne avait de cinq à six ans. C'était un enfant éveillé, au regard vif, à la bouche rieuse, à l'esprit aussi alerte que le corps. Soit que son frère aîné, plus âgé de cinq ans, eût été de bonne heure éloigné pour ses études, soit qu'il fût atteint déjà de la surdité dont on le trouve affligé plus tard [1], soit enfin qu'il eût été moins bien doué, toujours est-il que le jeune Louis, s'il n'accapara pas tout l'intérêt de la famille royale, en prit du moins une part prépondérante. Les quatre dernières Dames de France, en particulier, versèrent sur lui les trésors inem-

1. « Sourd à entendre à peine Dieu tonner », dit-il lui-même en une de ses lettres.

ployés et improductifs de ce cœur de mère que toute femme porte en elle. Louis de Narbonne avait été simplement ondoyé à Parme lors de sa naissance; il reçut le baptême solennel, le 17 avril 1762, c'est-à-dire à l'âge de sept ans. Comme aux enfants des rois, le sacrement lui fut conféré dans la chapelle même du palais de Versailles et par le plus haut dignitaire ecclésiastique de la cour, le grand aumônier de France[1]. Comme un enfant de roi, il eut pour parrain l'héritier du trône, Louis-Auguste, duc de Berry, fils aîné du Dauphin, et pour marraine la fille aînée du Roi, Marie-Adélaïde de France[2]. Lorsqu'il fut en âge

1. Déjà, lors du dernier voyage de Madame Infante en France, le fils aîné de madame de Narbonne, qui n'avait été lui aussi que simplement ondoyé à sa naissance, avait reçu le supplément des cérémonies du baptême dans la chapelle du Roi à Versailles le 28 octobre 1758. Son parrain avait été le Dauphin représentant l'Infant duc de Parme, et sa marraine la duchesse Infante.

2. Voici l'acte de baptême dont je dois la transcription à M. Coüard, l'obligeant archiviste de Seine-et-Oise : « L'an 1762, le 17 avril, Louis-Marie-Jacques-Amalric, fils de très haut et très puissant seigneur, monseigneur Jean-François, comte de Narbonne, colonel du régiment infanterie de Soissonnais, commandant pour le Roi dans les diocèses de Castres, Albi et Lavaur, premier gentilhomme de la chambre de S. A. R. l'infant duc de Parme, ex-brigadier des armées du Roi, et de très haute, très puissante dame, madame Françoise de Chalus, son épouse, dame de compagnie de Madame, né à Parme le 23 d'août 1755 et ondoyé ou baptisé le 25 du même mois et de la même année, a reçu le baptême dans la chapelle du Roi, de très haut et très puissant seigneur, monseigneur Charles-Antoine de La Roche Aymon, archevêque primat de Narbonne, président né des États généraux de la province de Languedoc, grand aumônier de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, etc., en pré-

de passer aux mains des hommes, sa mère le confia aux oratoriens du collège de Juilly, sous la direction desquels il fit, en se jouant, comme il faisait tout, de fortes et brillantes études. Quand il revenait en vacances, le Dauphin, sous le charme comme ses sœurs, s'amusait à déchiffrer avec lui quelque chapitre de Xénophon. Après avoir complété son instruction par l'étude des mathématiques appliquées à l'art de la guerre, il fut admis à suivre les exercices de l'école d'artillerie de Strasbourg; il devint ensuite capitaine de dragons, puis guidon dans la gendarmerie. A vingt-trois ans, il était colonel en second du régiment d'Angoumois; de là il passa, le 29 octobre 1786, comme mestre de camp, à la tête du régiment de Piémont infanterie. Ayant ainsi servi dans les trois armes, il était prêt à tous les emplois militaires supérieurs. Mais dans les diverses garnisons qu'il avait faites, à Strasbourg notamment qui était alors un foyer d'idées d'une grande intensité, il ne s'était pas intéressé

sence de nous soussigné curé. Le parrain a été très haut et très puissant prince Louis-Auguste de France, duc de Berry, et la marraine très haute et très puissante princesse Madame Marie-Adélaïde de France qui ont signé : Louis-Auguste; Marie-Adélaïde; Louis-Marie-Jacques-Amalric; Françoise Chalus Narbonne: Ch.-A., archevêque de Narbonne, grand aumônier de France; Allard, curé. » (On remarquera la signature du baptisé et l'absence du père de celui-ci.)

uniquement aux choses de sa profession. Il avait occupé une partie de ses loisirs à étudier l'histoire, le droit public, la langue allemande, la diplomatie surtout, pour laquelle il avait un tel attrait qu'à Versailles, avec la permission de M. de Vergennes, il s'enfermait de longues heures au ministère des affaires étrangères pour converser avec les commis et dépouiller les correspondances de nos agents extérieurs. « Narbonne — dira plus tard Napoléon — sait par cœur les négociations de l'ancienne Europe comme Bassano les débats de l'Assemblée constituante. » Et le maréchal de Castellane, qui avait été son aide de camp, ajoute de son côté : « Le comte Louis de Narbonne a dû en grande partie son instruction presque aussi remarquable que son esprit, à son habitude de toujours lire en voiture... Il était continuellement sur la route de Paris à Versailles pour concilier les devoirs de sa place avec ses plaisirs. Il m'a raconté que ce qu'il avait lu de cette manière était prodigieux[1]. » Curieux de tout, apte à tout, instruit et plein d'esprit, Louis de Narbonne était fort répandu parmi les sociétés dont la politique, la littérature

1. Archives administratives du ministère de la guerre (dossiers du vicomte et du comte de Narbonne); — Villemain, *Souvenirs contemporains*, t. I, p. 11; — *Journal du maréchal de Castellane*, t. I, p. 82.

et la philosophie formaient le lien. Il eût été à désirer qu'il n'en connût pas d'autres.

Mais s'il fréquentait les salons où l'on pense, il était encore plus assidu dans les compagnies où l'on dépense. On se le disputait dans les cercles où l'on cause, mais on se l'arrachait dans les lieux où l'on s'amuse. Il jetait au vent l'argent avec la même insouciance que la plupart de ses compagnons. Mais alors que ceux-ci étaient presque tous fils, gendres, petits-fils ou petits-gendres d'opulents financiers, lui n'avait pour caissier que sa mère dont tout le crédit reposait sur la faveur de Madame Adélaïde. Quoi qu'il en soit, parmi ces brillants mondains qui remplissent de leurs exploits la chronique des dernières années de l'ancien régime, Louis de Narbonne, beau cavalier, spirituel, prodigue et d'une galanterie toute française, figurait au premier rang. Qui dira les aventures de jeunesse, les bonnes fortunes de ce grand séducteur? L'anecdote du duel à la rose que nous a transmise l'un de ses gendres[1] peut nous en donner l'idée : « Il était alors fort amoureux de la marquise de Coigny[2] et avait pour

1. *Mémoires du comte de Rambuteau*, p. 79.

2. La marquise de Coigny, maîtresse du duc de Lauzun et cousine germaine par alliance de la duchesse de Fleury, « la jeune captive » d'André Chénier. On avait la morale accommodante chez les Coigny : « Souvenez-vous, disait l'un d'eux à ses filles le jour de leur présentation à la cour, souvenez-vous que,

rival malheureux M. d'Houdetot. Un soir qu'il sortait de chez elle, tenant encore à la main une rose qu'elle venait de lui donner, M. d'Houdetot s'avança sur lui et, sans plus d'explication, l'obligea à dégaîner. Ne voulant pas lâcher la fleur, il la mit à ses lèvres, mais dans l'ardeur du combat, elle lui échappa. Tout en parant, il se baissa pour la ramasser, et ce mouvement imprévu trompa son adversaire dont l'épée passa par-dessus son épaule, si bien qu'il s'enferra lui-même proprement. Il en eut pour six mois de lit, tandis que M. de Narbonne devait la vie à sa fleur. » On comprend que l'un des deux plus intimes amis de Narbonne — l'autre était le comte de Choiseul-Gouffier [1] — ait pu dire que si l'on n'avait pas vécu en ce temps-là on ignorait la douceur de vivre [2]. Sans doute,

dans ce pays-ci, les vices sont sans conséquence, mais qu'un ridicule tue. »

1. Le comte de Choiseul-Gouffier, qui fut ambassadeur de Louis XVI à Constantinople et s'illustra par ses voyages archéologiques en Grèce, avait dans ses veines — comme presque toute la jeunesse dorée de cette époque — du sang de fermier général. Sa mère était née Marie-Françoise Lallemand de Betz, fille d'un des traitants du milieu du XVIII[e] siècle les plus riches et les moins scrupuleux. Un autre grand ami de Narbonne qui, avec Choiseul et Talleyrand, signera à son contrat de mariage, Philippe-André-François de Montesquiou-Fezensac, son proche parent d'ailleurs, épousa une Lalive, petite-fille elle-même de madame Nettine, c'est-à-dire issue d'une double lignée financière.

2. Amant titulaire de madame de Flahaut, Talleyrand avait pour aspirants successeurs : Gouverneur Morris, ministre des États-Unis, et Narbonne. « Madame de Flahaut — raconte

mais Talleyrand omettait le quart d'heure de Rabelais, et ce quart d'heure-là Louis de Narbonne le fit souvent sonner aux oreilles de sa mère. Longtemps celle-ci accueillit les sottises de son fils avec l'indulgence souriante que l'on accorde aux péchés de jeunesse. Il mettait d'ailleurs tant de grâce dans ses désordres et tant de bonne grâce à les avouer qu'il était presque impossible de lui tenir rigueur. Vint un jour cependant où à force de payer les dettes de cet enfant prodigue, madame de Narbonne vit le fond de sa bourse. Alors elle songea à le marier. C'était en 1779; il avait vingt-quatre ans. Ses vues s'étaient portées sur la fille du comte d'Armaillé. La maison, les alliances, la dot, les espérances, tout était à souhait. Il ne fallait plus que le consentement du comte de Narbonne. Pour essayer de l'amener à ce projet, sa femme entama avec lui de véritables négociations. Nous n'avons pas toutes les lettres de cette correspondance, mais celles qui restent suffisent largement pour nous permettre de pénétrer, et fort avant même, dans les affaires de ces époux désunis et dans celles de leur fils. Ecoutons donc leurs

M. de Maricourt, son dernier biographe, — confie un soir au premier des deux que M. de Narbonne est, avec beaucoup d'esprit, un *assez mauvais sujet*, très jaloux de ne pas être en tiers avec son ami l'évêque d'Autun dans ses bonnes grâces. Et sur ces paroles, Morris rentre chez lui vexé, se couche de bonne heure et note dans son journal que la journée a été « pluvieuse et mauvaise ».

propos, car aussi bien les lettres de la comtesse et du comte de Narbonne sont rares, plus rares encore celles où ils se livrent à nous sans détours.

Dans le courant du mois de septembre, le comte de Narbonne, venu sans doute à Paris pour cela, écrivait à sa femme[1] :

« La seule idée, Madame, du bien qui viendrait à mon fils par le mariage dont est question a pu me décider à l'établir, et comme je veux, ainsi que vous sûrement, qu'il fasse une très bonne affaire, il faut du temps pour la connaître. Rien de plus ruineux que les procès. M. de Marcheval, intendant en Dauphiné, vient de marier, à ce qu'il croyait, très richement son fils. Un procès que le beau-père a perdu l'a dépouillé de tout et a encore flétri sa réputation. La succession de mon oncle que j'achève d'épurer (*sic*) me confirme encore dans cette idée. D'après cette idée, vous sentez que je dois demander du temps pour connaître la fortune d'un quelqu'un dont je n'avais même jamais ouï parler[2].

» Mon intention étant toujours de faire une

1. Cette première lettre est datée de « Paris, ce vendredi matin » sans plus. Mais d'après la réponse de sa femme, qui est du 18 octobre 1779, on doit croire que la lettre du comte est antérieure de quelques semaines.

2. La famille d'Armaillé était originaire d'Anjou; un Gascon comme le comte de Narbonne pouvait très bien l'ignorer.

maison, j'en réunirai, autant que je pourrai, la fortune, en laissant à mon fils aîné la moitié de mes biens en viager et assurant toutes les propriétés au cadet. Je voudrais même que son frère voulût lui assurer à ses enfants la terre d'Aubiac. Je vois avec bien de la peine que cette terre qui, dans les grands officiers de la Couronne, désigne la branche de ma maison, peut être vendue. Elle a toujours été substituée depuis qu'elle y est entrée, et c'est ce qui l'a fait passer sur ma tête. Mon père, par des procès, avait été forcé de l'abandonner à des créanciers. Je verrai avec des gens d'affaires si ce que j'ai résolu peut s'accorder avec la loi. Il y en a, par malheur, très peu ici qui connaissent la Gascogne dont je ne veux pas m'écarter. Et avant de m'occuper de tout ça, la fortune de la demoiselle bien connue, j'irai proposer pour mon fils ce parti à Madame Adélaïde, et j'aurai l'honneur de lui dire, avec ma franchise ordinaire, que ses bontés pour mon fils et pour vous sont les seuls motifs qui me décident à l'établir.

» D'après tout ce que je vous ai marqué ci-dessus, vous voyez que je ne parlerai pas, dans le contrat de mariage de mon fils, de légitime, parce que sûrement, quand l'aîné perdrait sa femme, je ne signerai jamais à d'autre nouveau contrat. Je vous souhaite un bon voyage. A votre

retour, je connaîtrai la fortune de M. d'... et nous pourrons mettre la dernière main à cette affaire. »

Après avoir reçu cette lettre, madame de Narbonne se donna le temps d'y réfléchir. Elle partit pour La Bove où l'on se souvient qu'elle allait tous les ans faire un séjour à l'époque des vendanges. A son retour à Bellevue, le 18 octobre, elle répondit :

« Vous ne pouvez pas douter, Monsieur, de la peine que j'ai éprouvée depuis qu'il est question du mariage du chevalier[1] avec mademoiselle d'Armaillé. Il est assez important pour lui pour que je mette beaucoup de valeur à le voir réussir. Je crois que vous en avez assez senti les avantages ainsi que moi. Mais une délicatesse que j'ai trouvé que vous poussiez trop loin vous a fait désirer de retarder votre consentement. Je commence par vous assurer avec la plus exacte vérité que de toutes les démarches qui ont été faites auprès de vous pour vous engager à le donner, je n'ai eu de part qu'à une seule que vous devinerez aisément. Voici le moment où je vous demande en grâce une décision. C'est l'époque que vous avez donnée à M. de Maurepas. à ce qu'il m'a fait dire, car je ne l'ai même pas vu à ce sujet. Je suis persuadée que vous notez le prix des procédés de M. d'Ar-

1. Jusqu'au jour où son père fut créé duc, Louis de Narbonne porta le titre de chevalier.

maillé qui a dû être étonné que l'on apportât autant d'indifférence pour épouser sa fille destinée à avoir cent mille livres de rente. Mais le personnel de mon fils lui a plu; il a su ses torts et vu qu'ils ne partaient pas d'un fond vicieux et ne les a appréciés que comme ridicules de jeunesse et qui, étant passés, assuraient qu'il n'en vaudrait que mieux. C'est d'après lui-même que je parle. Cette indulgence de la part de quelqu'un qui y est intéressé doit nous servir de leçon. Ne soyons pas plus sévères que lui. Il y a dix mois qu'il n'a pas fait une sottise. Peut-être me trompé-je? Mais je veux me flatter que ma douceur (sans faiblesse pourtant) a fort contribué à le ramener. Ne le mettons pas dans le cas du désespoir; ses fautes actuellement deviendraient infiniment plus graves parce qu'il en est que l'âge fait excuser et qui n'ont que cette ressource. Elle lui manquerait à présent et nous le perdrions sans remède. Je ne connais pas de plus grave malheur que d'avoir à rougir de ses enfants, et heureusement ses fautes n'ont pas été de ce genre. Son intérêt est si bien démontré dans cet établissement que je ne crains pas d'être soupçonnée de n'avoir que le mien en vue. Mais quand ils se trouveraient réunis, ce motif-là de plus peut être calculé. J'ai payé toutes ses dettes, excepté celles de Gascogne. Il est inutile de dire à combien elles ont monté. Cela est

fait. Mais je me suis fort gênée pour cela. Son entretien à présent, quelque économe qu'il soit, est au-dessus de mes forces à cause de ce que j'ai fait. Sa femme lui donnant dès aujourd'hui de l'aisance, m'ôte cette charge. Ne pouvant, d'ici à cinq à six ans, être à leur ménage à cause de la femme, ils auront amplement leur nécessaire. Je suis dispensée de leur rien donner, et vous-même vous vous trouvez débarrassé de la pension que vous lui faites. Prenez soin de lui faire payer ce qu'il doit en Gascogne, et il ne touchera son revenu que lorsqu'il sera parfaitement libre. D'après ce détail, je vous réitère mes instances pour lui donner votre consentement. Le public bat la moutarde de tout ceci. Ne faisons plus parler de nous; du moins sur cet objet réunissons-nous. Vous n'avez d'autre intérêt, ainsi que moi, que le bien de vos enfants. Au nom de Dieu, qu'aucun motif particulier ne vous arrête. Je dois vous dire que j'ai fait consulter sur ce que le contrat de mariage de mon fils aîné me permettra de faire pour le cadet. M. Bastard et M. Léon ont dit, l'un et l'autre, qu'il ne nous restait, à vous et à moi, que la disposition de la moitié de nos biens; que toutes mes acquisitions, de quelque genre qu'elles fussent, devaient entrer dans le partage, mais qu'il était possible, dans un contrat de mariage où nos deux enfants interviendraient, pour éviter les par-

tages et discussions à venir, de les engager à prendre, l'un les biens situés en Gascogne et l'autre ceux qui n'y seraient pas, avec l'obligation, si nous voulons les partager également, que celui qui aurait plus ferait raison à l'autre; que c'était aussi le seul moyen que nous restions l'un et l'autre maîtres de notre fortune puisque nous n'en étions pas libres de prendre et dénaturer ce que nous voudrions. Sur cela, Monsieur, vous n'avez qu'à décider ce que vous voudrez; mais, je vous en prie, une réponse pour le oui ou le non. »

Ces explications parurent produire leur effet. Le comte de Narbonne se détendit, ainsi qu'il ressort de la note suivante, qui n'est ni signée ni datée, mais de son écriture :

« Je verrai, ainsi que je l'ai toujours vu, avec la plus grande satisfaction le mariage de mon fils avec mademoiselle d'Ar..., et le seul motif du délai que j'y ai mis a été pour donner aux deux partis le temps de se connaître davantage et assurer leur bonheur.

» J'autoriserai sa mère à lui assurer par son contrat tout ce qu'elle voudra lui donner, et je donnerai à mon aîné tout ce qui me restera de biens à l'heure de ma mort, me réservant pourtant de pouvoir le vendre sans être obligé à des remplacements, et tous les dits biens que je laisserai à ma mort seront substitués au cadet et à ses enfants.

» Comme j'assure à mon fils aîné mes biens pour faciliter et assurer les donations de sa mère à son cadet, M. d'Ar... est prié d'observer que pour donner une égale assurance aux donations qu'il fait, il serait nécessaire qu'il spécifiât si, par la coutume du pays ou autre raison, mademoiselle sa fille venait à être privée d'une partie des dons qu'il lui fait, ce qui manquerait sera imputé sur les autres biens ou tel autre en particulier.

» Je tiens beaucoup à ce que le contrat soit passé suivant le droit écrit parce que le mien, passé à Paris, et tous ceux de ma famille l'ont été de même, et celui de mon fils aîné l'étant aussi, quoique fait à Paris, il ne pourrait résulter nulle difficulté du combat des diverses lois.

» Comme la mort est prévue dans ces sortes de contrats, et que celle du mari l'est par l'assurance du douaire, on demande qu'il soit assuré au futur une pension qui en soit représentative, ainsi que c'est d'usage dans le droit écrit pour l'indemnité des frais d'un établissement. »

A quoi la comtesse répondit :

« Je n'ai jamais douté que vous eussiez d'autres raisons pour éloigner votre consentement du mariage de votre fils que le désir d'assurer son bonheur et celui de la personne qu'il épousera. Un motif aussi tendre dans le fond, mais peut-être un peu plus intéressé de ma part, me faisait craindre

de manquer une occasion qui ne serait pas aisée à retrouver, je vous le mandai dernièrement. Ce que j'ai cru devoir faire pour empêcher mon fils de se déshonorer par des dettes exigibles m'ôte la possibilité de lui fournir ce qui, dans la position où il est, devient pure nécessité. Son dérangement a été extrême; mais je suis bien sûre que ses dernières dettes ont été à Lyon. Son retour, l'année passée, a été l'époque où j'ai espéré qu'il était revenu de ses égarements, parce que, à force d'amitié, j'ai obtenu l'aveu de tout. Je suis sûre que les seules dettes qui lui restent sont celles de Gascogne dont j'ai l'état à Versailles et qu'il vous remettra sûrement si vous le lui demandez comme moi, et celles de son laquais dont je suis aussi fâchée que vous, mais que l'impossibilité de payer dans le moment m'a fait retarder. Il eût sans doute été intéressant pour lui d'être formé par vous pour avoir de l'ordre, mais j'espère que ce qu'il a éprouvé lui tiendra lieu de ce qui a manqué à son éducation de ce côté-là[1]. J'ai payé tout le reste, vous pouvez en être sûr et tranquille. J'ai trop éprouvé l'amitié de l'évêque d'Évreux pour n'être pas sûre qu'il viendra à mon secours lorsque je le lui demanderai. Ainsi, Monsieur, n'ayez nulle inquiétude

1. Est-il bien nécessaire de creuser cette phrase pour y découvrir une intention de persiflage et en déduire la cause ou l'une des causes du désaccord des deux époux?

sur le passé; je l'ai payé. Pour les choses qui seront de nécessité dorénavant, il sera en état d'être décemment. Vous désireriez qu'il eût des avances; mais sur quoi aurait-il pu épargner, puisqu'il n'avait rien? Je ne suis pas étonnée que l'homme d'affaires de M... se soit refusé à la proposition que vous lui avez faite de cent mille livres. Elle n'est guère d'usage. Je trouve même que c'était présenter votre fils sous un vilain point de vue, puisque c'était l'annoncer comme fort dérangé et n'ayant pas même mérité que ses père et mère vinssent à son secours, ce qui doit être plus grave aux yeux d'un beau-père que de tout autre. Mais enfin, Monsieur, s'il n'y a que ses dettes qui vous arrêtent, je suis sûre de mon beau-frère. Ainsi vous pouvez aller en avant. Je voudrais, si vous y êtes décidé, que cela pût finir promptement. Il y a si longtemps que l'on en parle qu'il serait bon que cela finît. Je crois même, sauf votre avis, qu'il y a beaucoup de choses sur lesquelles il faut passer légèrement vis-à-vis M. d'A... Il paraît aimer tendrement sa fille. Mais malgré cela, il peut être dangereux de donner de l'humeur à quelqu'un qui peut disposer d'une grande partie de sa fortune, et qui par conséquent trouvera assez de gens qui chercheront à lui en donner envie. »

Les pourparlers continuèrent; il y eut échange de vues sur les clauses à insérer dans le contrat.

De tout cela il ne subsiste que le court billet suivant du comte de Narbonne :

« Paris, ce lundi matin.

» Ce que je vous ai mandé n'est pas un prétexte. Vous pouvez répondre à M. d'Armaillé que je vous ai donné ma parole pourvu qu'on assure les cinquante-cinq mille livres, et que, madame d'Armaillé venant à manquer, son mari, par un second mariage, ne rende cette donation nulle. Il y a apparence que vous ne pourrez penser autrement, et que nous serons du moins d'accord sur cet article.

» NARBONNE.

» Avez-vous consulté un homme raisonnable? Lui avez-vous dit votre position et votre fortune? Je vous répète que je vous laisse la maîtresse et que je le laisse sur votre honneur et votre conscience. »

Jusqu'alors il semble que le comte de Narbonne n'avait fait qu'entrevoir mademoiselle d'Armaillé. Mais lorsqu'il se fût trouvé en face d'elle, en visite, il recula :

« Paris, 6 novembre 1779.

» Je reçois, Madame, votre lettre au moment que j'allais vous écrire à l'occasion d'une visite que je fis hier à madame d'A... où je trouvai mon fils. Je m'étais présenté à sa porte il y a trois ou

quatre jours. Elle y était, mais elle l'avait prohibée. Elle envoya chez moi le lendemain pour me faire dire ses regrets. Je crus, d'après cela, être tenu à une seconde visite. Je trouvai la future bien plus mal qu'elle ne m'avait encore paru. Elle est devenue affreuse. Est-il bien possible que nous puissions laisser former un pareil engagement? Que ferez-vous d'un tel magot? Oserez-vous le produire à la cour, où on dit que vous le placez? Ça fera une agréable dame d'atours, si madame de Beauvilliers manque, comme ça ne peut aller loin. Je trouverai, ainsi que vous, une demoiselle jolie et aimable avec vingt à vingt-cinq mille livres de rentes dont mon fils jouirait de suite; douze mille que donne l'évêque d'Évreux et ce qu'il aurait de sa place. Il aura, du jour de son mariage, le même état qu'avec mademoiselle d'... Il n'aura pas, à la vérité, des spectatives (*sic*) aussi sûres; mais c'est les acheter trop cher. Je ne vous connais plus, car sûrement mon fils n'osera l'approcher, ou elle fera des petits monstres. L'avez-vous vue? Revoyez la encore, je vous prie, et ne me répondez qu'après. Que je suis aise de n'avoir rien pressé! Vous m'avez fait marier mon aîné malgré moi [1]. Quelle peine ne devriez-vous

1. Ce qui chagrinait sans doute le comte de Narbonne, c'est que la vicomtesse, sa belle-fille, après huit ans de mariage, n'avait pas encore eu d'enfants.

pas avoir d'avoir encore forcé ma volonté pour celui-ci! S'il tourne mal, comme ça ne peut être autrement, c'est me tirer un coup de pistolet[1]. De grâce, consultez quelqu'un d'honnête. La chose est de trop grande conséquence pour ne pas l'exiger. Je suis persuadé qu'il vous dira de revenir sur nos pas. J'en ai toujours un moyen en traitant les affaires d'intérêt, et je puis demander si gros au cas que mon fils lui survécût, que le père s'y refusera. Il n'est pas ici. Moreau[2] est venu ce matin chez moi qui m'a dit n'avoir pas de réponse, mais qu'on l'attendait, ce qui nous donnera, à l'un et à l'autre, le temps de la réflexion. Je vous déclare que les miennes sont faites, mais que je ferai pourtant ce que vous voudrez. Vous serez seule chargée de tous les événements, et cela doit être, puisque, contre ma volonté, vous aurez tout pris sur vous.

» Vous avez trouvé étonnant que j'aie demandé cent mille livres? Et quel est le père qui marie à Paris une fille sans donner un sol pour payer ou des dettes de son mari ou de la maison! Je renonce volontiers à tout ce qui pourra venir

1. Ce « coup de pistolet » est le cri d'un cœur de père. Du reste toute cette correspondance où l'on voit le comte de Narbonne le disputer à la comtesse en affection pour leur fils Louis, n'est-elle pas la plus éloquente réfutation des racontars sur la naissance prétendue illégitime de celui-ci?

2. L'homme d'affaires du comte d'Armaillé.

d'elle, car si je sacrifie mon fils et ma maison, quel bien pourrait m'en dédommager?

» Si vous persistez pour ce mariage, ne faites pas du moins voir cette lettre à mon fils pour ne pas le dégoûter de sa femme : ça ne viendra que trop tôt. »

Nous n'avons pas la réponse de la comtesse à cette lettre ni même la réplique du comte, car alors leurs lettres se précipitent et se croisent, chacun s'obstinant, se fortifiant dans son parti pris. Le 9 novembre, M. de Narbonne reprend la plume et écrit à sa femme :

« Votre lettre, Madame, envoyée par un valet de pied, était si pressée et si pressante que je crus devoir y répondre de même, et elle ne me tint pas une minute. Quand mon fils m'apporta, il y a près de six mois, un état des biens du père, il me dit qu'il voulait assurer deux terres, l'une valant vingt-deux, et l'autre trente-cinq. Quand j'ai traité, il y a peu de jours, cette affaire avec M. Moreau, procureur de M. d'Armaillé, devant mon frère et M. de Maranges[1], je vis dans des consultes que vous aviez fait faire et que mon fils m'avait remises la veille, que les deux terres qu'on voulait assurer étaient dans des pays coutumiers. Nous convînmes donc d'une voix unanime

1. Officier attaché à la maison de Madame Adélaïde.

que M. d'Armaillé, au cas que sa fille pût dans aucun cas être évincée, assurerait cette constitution sur le restant de ses biens. Depuis ce temps, le sieur Moreau m'a dit n'avoir eu nulle réponse du père. Je ne sais si tous ses biens sont, comme vous me le marquez, dans le même cas; cette circonstance me décide à n'en vouloir plus entendre parler, à moins qu'il ne les dénature pour que cette constitution fût assurée.

» Vous ne me parlez jamais que de la figure de la demoiselle. Sa taille me peine bien davantage, et à votre place j'eusse prié la mère de me la faire voir. Les Gesvres[1] se souviendront longtemps d'avoir abâtardi leur race, et la figure n'est rien en comparaison de ce défaut.

» Vous m'avez mandé dans une de vos lettres que j'avais offert votre place à mademoiselle de Saint-Chamans pour la marier avec mon fils. Rien n'est plus faux. M. Demazières qui vint m'en faire la proposition tout au commencement de mon arrivée à Paris, me dit qu'elle resterait avec moi. Je lui dis de suite que je ne pensais pas encore à marier mon fils, et quand cela serait, que je voulais qu'elle fût auprès de vous. L'abbé Gaston voit beaucoup M. Mazières. Il peut savoir si je lui ai jamais parlé de votre place. Vous saurez que je

1. On sait qu'au XVIII[e] siècle, plusieurs membres de la famille de Gesvres étaient contrefaits et maladifs.

n'ai jamais voulu me mêler de rien de tout ce qui vous appartient, et soyez bien assurée que je n'ai pas changé. Nous ne serions pas comme nous sommes si vous eussiez pensé de même, et sûrement je n'ai jamais cherché à vous dépouiller, et j'eusse pu même me venger s'il eût pu être en moi d'y penser. Soyez bien assurée qu'il ne vous arrivera jamais autant de bien que je vous en souhaite, et que vous n'êtes pas fondée à vous méfier de moi comme vous avez toujours fait. Le bien qui vous vient est pour d'autres moi-même [1].

» P.-S. On demande encore de retenir deux cent mille livres sur ces deux terres. Mon fils ne m'en avait dit mot. Je ne réponds pas au reste de votre lettre. J'espère qu'un jour vous penserez bien différemment et que vous conviendrez que je n'ai jamais voulu que le bien des miens. Je serais un monstre si je pouvais penser autrement. »

La comtesse de Narbonne ne put vaincre l'opposition de son mari. Cependant si ce mariage ne parvenait pas à se conclure, comment achever de payer les dettes du chevalier? Comment ensuite

1. Dans l'incertitude où nous sommes des causes qui amenèrent la séparation de ces deux époux, nous ne pouvons que nous efforcer d'en saisir au vol les rares indices, quand il en passe sous nos yeux. A cet égard ce dernier passage est peut-être significatif. Il semblerait indiquer que le point de départ de leur querelle fut une simple question d'intérêt ou d'amour-propre froissé, ce qui rejetterait, une fois de plus, dans le domaine des légendes, celle de la naissance du chevalier.

soutenir son train de vie? Elle-même se trouvait à bout de ressources, et le père n'était ni d'humeur ni de taille à lui venir en aide. Il allait alors falloir recourir aux bontés de Madame Adélaïde? Mais, après tout ce que la princesse avait fait pour elle-même, madame de Narbonne oserait-elle la solliciter pour son fils? Et puis, ce refus de son mari était-il fondé sur autre chose que sur le secret plaisir de la mortifier? car si mademoiselle d'Armaillé avait été le « magot » qu'il disait, est-ce que madame de Narbonne ne l'aurait pas vu tout aussi bien que lui et avant lui? Était-elle mère à jeter ce fils de prédilection dans les bras d'un « monstre »? Ces pensées irritèrent madame de Narbonne à un point qu'on ne soupçonnerait pas s'il n'en existait une curieuse preuve dans ses papiers. C'est un projet de lettres patentes tendantes à passer outre au consentement du père, à convoquer une assemblée de parents devant laquelle le comte exposerait ses motifs, et à confier ensuite à la grand'chambre du Parlement, sur le vu du procès-verbal de l'assemblée, le soin de décider qu'il serait procédé au mariage si le conseil de famille en émettait l'avis, le père continuant à s'y opposer ou refusant d'assister à cette réunion [1]. Cependant quelle que fût la colère

1. Ce projet de lettres patentes et la correspondance du comte et de la comtesse de Narbonne au sujet du mariage d'Armaillé

de madame de Narbonne, ce projet matrimonial ne se réalisa point. Réflexion faite, la comtesse préféra-t-elle y renoncer elle-même plutôt que de se résoudre au scandale d'un mariage par autorité de justice? Ou la famille d'Armaillé, froissée de toutes ces tergiversations, rendit-elle parole à la famille de Narbonne? On ne saurait le dire. Mais la mère ne renonça pas à marier son fils. Plus que jamais elle y travailla, espérant peut-être que le mariage fixerait l'humeur volage de ce papillon, et plus sûrement qu'il lui éviterait à elle-même l'humiliation de mendier les secours de Madame Adélaïde[1].

sont conservés aux Archives nationales, sous la cote T. 1496 [1].

1. Marie-Adélaïde-Camille de La Forest d'Armaillé épousa, le 27 mai 1781, François-Artus-Hyacinthe-Timoléon comte de Cossé, fils puiné de René-Hugues-Timoléon comte de Cossé, et de Marie-Anne Hocquart. J'ignore si c'est la personne sur laquelle madame de Narbonne avait eu des vues pour son fils; mais ses prénoms de *Marie-Adélaïde* feraient assez croire qu'elle était filleule de la princesse à laquelle madame de Narbonne était attachée. Ce serait alors madame Adélaïde qui aurait suscité ce projet d'alliance manquée, comme c'est elle qui prépara celui qui devait réussir avec une autre Marie-Adélaïde, probablement aussi sa filleule.

CHAPITRE VI

MARIAGE DE LOUIS DE NARBONNE

Pendant que madame de Narbonne négociait si péniblement à Paris son projet d'alliance avec la famille d'Armaillé, à l'autre bout du monde, à Saint-Domingue, mourait un vieux planteur, fils et père d'autres planteurs établis depuis longtemps dans l'île. Il se nommait simplement Fournier; mais, sans renier le nom de ses pères, il souffrait qu'on l'appelât M. Fournier de La Chapelle, sans doute pour se distinguer de son frère, M. Fournier de Varenne. A cultiver longtemps la canne à sucre, il avait gagné une grosse fortune, afin que la présidente de Montholon, qui était sa fille, pût faire noble figure à la tête du parlement de Rouen, et que le maître des requêtes, M. de La Chapelle, qui était son fils, pût en quelques années lui

manger plus d'un million pesant d'argent avec des roués et des filles. Fournier père exploitait à Saint-Domingue deux « habitations » et leurs dépendances : celle de Limonade, qu'on appelait la Grande Place avec la savane du même nom et le morne de Bellevue; celle du Fossé, qu'on appelait la Petite Place, avec celle de Moka-Neuf et l'entrepôt de Saint-Suzanne, le tout situé au nord de l'île près du Cap-Français. A sa mort, l'ensemble de ces habitations fut estimé 3.100.000 livres. Par son testament, il avait institué pour légataires universels le marquis de La Chapelle, son fils aîné, et madame de Montholon, réduisant le maître des requêtes, à cause de ses dissipations, à 500.000 livres[1]. Le marquis recevait, pour sa part, l'habitation de Limonade et ses dépendances; madame de Montholon héritait de l'habitation du Fossé et de tout ce qui s'y rattachait. Tous ces arrangements conclus, il se trouva que le président et la présidente possé-

1. Les 500.000 livres attribuées au maître des requêtes étaient grevées de substitution envers ses enfants (à naître, s'il se mariait), envers ceux du marquis de La Chapelle et ceux de madame de Montholon. Déduction faite de ce qu'il devait à son père, il ne toucha que 375.000 francs. Pour acquitter ses autres dettes, il fallut que son frère et sa sœur en déboursassent eux-mêmes plus de 500.000 autres, pour la garantie desquels ils n'eurent d'autre ressource que de se faire céder la finance de sa charge de maître des requêtes qui était de 100.000 livres. Mais en compensation, ils lui servirent une rente dont la part de la présidente fut de 2.500 livres.

daient, en 1781, pour 1.076.188 francs de biens en Amérique, et pour 672.310 livres en France, produisant ensemble un revenu de 122.803 francs[1].

Nicolas de Montholon, né à Paris le 6 décembre 1736, avait été nommé premier président du parlement de Rouen le 20 décembre 1774, sur la démission de Hue de Miromesnil, à qui le Roi venait de confier les sceaux[2]. Il avait épousé en 1776 Charlotte-Marie-Laurence-Marguerite Fournier de La Chapelle, et de leur union était née, le 11 octobre de l'année suivante, une fille, Marie-Adélaïde, la seule enfant qu'ils eurent ou du moins qui survécut. D'après ce qui vient d'être dit du bien de ses parents, mademoiselle de Montholon, fille unique, était donc ce qu'on pouvait appeler un beau parti. C'est elle que Louis de Narbonne, par l'intermédiaire de Madame Adélaïde de France, sa marraine, et peut-être aussi celle de la jeune fille, demanda en mariage au mois de janvier 1782. Le président de Montholon, fasciné par la haute fortune de son prédécesseur, aspirait à un théâtre plus digne que Rouen de ses propres talents. Il calcula que madame de Narbonne venait d'être créée duchesse, qu'elle était dame d'honneur de la tante du Roi et qu'elle jouissait auprès d'elle de la plus grande faveur. Sans doute son fils était

1. Arch. nat., T. 568 et 1089 [1].
2. Arch. de la Seine-Inférieure, C. 2312.

un peu dissipé; mais il était si instruit, si séduisant, si plein d'avenir! Il accueillit donc avec empressement la proposition de Madame Adélaïde [1], et le mariage fut célébré à Paris dans la chapelle de l'hôtel de Nesle, paroisse Saint-Sulpice, le 16 avril suivant. Le contrat avait été signé la veille en présence du père et de la mère de la future, ce qui va de soi; mais en présence aussi du père et de la mère du futur, ce qui est plus

1. Voici comment le président répondit aux ouvertures de la princesse : « Madame, rien ne pouvait nous être plus flatteur et plus honorable que de fixer l'attention de Madame pour un établissement auquel elle s'intéresse. Rien aussi ne peut nous être un plus sûr garant des qualités qui peuvent importer au bonheur du mariage que Madame nous fait l'honneur de désirer, que la bonté dont elle nous honore en voulant bien traiter elle-même cette affaire. Nous abandonner aux désirs de Madame est ce que nous prescrivent notre respect et notre dévouement à lui plaire; je n'aurais pas hésité de me rendre sur-le-champ auprès de Madame si le service du Roi me le permettait. M. le comte de La Rivière veut bien se charger de rendre compte à Madame des raisons qui rendent ici ma présence nécessaire, et j'espère qu'elles m'acquerront quelques titres à l'honneur de l'estime et de la bienveillance de Madame. Je ne pourrai donc (à moins que Madame ne juge à propos de m'appeler plus tôt auprès d'elle) être à Paris que le 8 février, jour auquel les séances du Parlement se suspendent jusqu'au mercredi des Cendres. Je serai dans cet intervalle entièrement aux ordres de Madame, et madame de Montholon et moi nous lui renouvellerons de vive voix combien le mariage qu'elle a en vue pour ma fille nous est, à tous égards, non seulement agréable, mais encore précieux par la bienveillance dont Madame honore la famille de M. de Narbonne, et celle qu'elle veut bien promettre à ma famille et dont nous osons espérer que nous nous rendrons plus particulièrement dignes. Nous avons l'honneur d'être, avec le plus profond respect, de Madame, les très humbles, etc., premier Président DE MONTHOLON; FOURNIER DE MONTHOLON. Rouen, ce 23 janvier 1782. A Paris, ce 24 janvier 1782 ».

digne de remarque [1]. Ce ne fut, au reste, qu'un rapprochement de bienséance : le duc et la duchesse de Narbonne se séparèrent aussitôt après la noce, et je ne sais pas s'ils se revirent jamais.

La duchesse de Narbonne faisait donation à son fils de la moitié de ses biens existants au jour de sa mort, entendant toutefois lui attribuer en entier la terre et baronnie de La Bove, la terre et châtellerie de Juvincourt. Elle se réservait l'usufruit de cette donation. Mais dès à présent elle lui cédait les 11.200 livres de rente viagère constituée sur sa tête et sur celle de son fils par les commissaires du Roi dans l'emprunt dit de Hollande, en exécution des lettres patentes du 12 juin 1771, avec jouissance du jour de la célébration du mariage.

Une cousine du futur, la comtesse de Beau-

1. Les autres témoins étaient, du côté du futur : le vicomte de Narbonne, son frère; l'évêque d'Évreux, l'abbé de Saint-Sernin, François de Montlezun, commandant de la citadelle de Marseille, ses oncles; Philippe-André-François de Montesquiou-Fezensac, capitaine de dragons, son cousin germain; le comte de Flamarens, grand louvetier de France, cousin issu de germain, Marie-Gabriel-Florent-Auguste de Choiseul-Gouffier, colonel de dragons, et Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, ses amis. Du côté de la future : le procureur général de la chambre des comptes de Paris, le grand doyen du chapitre de Metz, le comte de Montholon, mestre de camp d'infanterie, tous trois ses oncles paternels; Jean-Jacques Fournier de La Chapelle, son oncle maternel; deux autres Montholon et un autre Fournier, ses cousins.

mont, dame de Madame, comtesse de Provence, lui donnait 60.000 livres à dater de son décès.

Quant au futur lui-même, il apportait une pension de 2.652 livres que le Roi lui avait accordée le 1er décembre 1779, et ses appointements de colonel en second du régiment d'Angoumois, soit 1.800 livres.

Madame Adélaïde attachait à sa personne le futur époux en qualité de chevalier d'honneur (il n'eut que la survivance de cette place jusqu'à la mort du titulaire, le baron de Montmorency, en 1785), et offrait à la future épouse une place de dame pour accompagner sa sœur, Madame Victoire.

Madame de Montholon donnait en dot à sa fille 20.000 livres de rentes exemptes de tout impôt, plus la moitié de tous les biens qui composeraient sa succession, y compris l'habitation du Fossé à Saint-Domingue. Comme mademoiselle de Montholon était fille unique, une grande partie de l'autre moitié des biens de sa mère lui était assurée au décès de celle-ci [1].

Quelque temps après le mariage, dans la même année, le président de Montholon était appelé aux conseils du Roi (conseil du commerce). C'était sans doute une des clauses tacites du contrat. Il

1. Arch. nat., T. 568.

quittait Rouen et venait s'installer à Paris où il faisait bâtir par l'architecte Soufflot, sur le boulevard Poissonnière, un somptueux hôtel qui lui coûta fort cher, si cher même qu'à peine achevé et bien qu'il l'eût construit pour l'habiter lui-même, il fut obligé de le mettre en vente [1]. Dès l'année suivante, si l'on en croit la chronique, il serait entré dans un complot contre le garde des sceaux, poussé par madame de Narbonne qui espérait qu'une fois Miromesnil renvoyé, le beau-père de son fils aurait sa place. Il y a dans les papiers de madame de Narbonne une lettre de M. de Montholon à Madame Adélaïde : il s'y plaint avec aigreur du garde des sceaux qui aurait pu appuyer auprès du Roi une grâce qu'il avait demandée et que le Roi lui a refusée. Les deux magistrats étaient en froid, cela est donc certain. Dès lors il est plus que probable que Montholon aurait vu sans déplaisir la chute de Miromesnil. Il est encore dans la nature des sentiments humains que, l'ayant déjà remplacé à la première présidence de la magistrature normande, il se fût cru, bien à tort cependant, apte à le remplacer à la tête de la magistrature de tout le Royaume. Mais,

1. Arch. nat., T. 1089 (lettre de madame de Montholon, 29 oct. 1788). Cet hôtel coûta un million et ne put être revendu que trois cent quarante mille francs (*Mémoires du comte de Rambuteau*, p. 23). Il n'en subsiste qu'un retour d'équerre, au coin de la rue Saint-Fiacre.

sauf quelques entrefilets de nouvellistes, rien n'indique que madame de Narbonne se soit prêtée à seconder les vues de l'ambitieux robin. Jusqu'à plus ample informé, c'est encore là un de ces racontars qu'explique la situation respective des parties mises en cause, mais qu'il est plus difficile de prouver que d'inventer[1].

Lors de son mariage, mademoiselle de Montholon n'avait que quatorze ans et demi. C'était donc une enfant, la veille encore au couvent. C'est une véritable enfant que nous représente un pastel attribué, peut-être arbitrairement, à madame Vigée-Lebrun et où nous voyons « Marie-Adélaïde de Montholon, comtesse de Narbonne-Lara[2] », à peine assise sur le bord d'un petit fauteuil, promenant ses petites mains sur une petite harpe, sa petite bouche entr'ouverte comme si elle chantait une petite romance[3]. C'est aussi l'image qu'évoque la lecture d'un certain nombre de lettres qu'elle écrivit à sa belle-mère et à son

1. Arch. nat., T. 568: — Bachaumont, t. XXII, p. 349 et 356. (Trois ans plus tard, le même chroniqueur mêle M. de Montholon à une nouvelle affaire de pamphlet contre le garde des sceaux, t. XXX, p. 151). Il existe aux Archives nationales (T. 1089) un certain nombre de lettres d'affaires de Nicolas de Montholon adressées au régisseur des biens que sa femme possédait à Saint-Domingue. Elles ne donnent pas une haute idée de son esprit ni de ses capacités. Cette impression confirmerait l'opinion des continuateurs de Bachaumont.

2. Ces mots sont gravés sur le cadre même.

3. *Mémoires du comte de Rambuteau*, p. 22.

mari durant les nombreux déplacements de l'une et de l'autre ou durant les siens propres. Ces lettres, il est vrai, perdent une partie de leur sens parce qu'aucune d'elles (ou à peu près) n'est datée. Cependant elle s'y montre ingénue et affectueuse, très reconnaissante à la duchesse, très attachée à son mari, et, en se révélant à nous, ajoute quelques traits essentiels à ce que nous savons déjà de sa belle-mère et du comte Louis. Aussi nous saura-t-on gré peut-être de donner ici quelques échantillons de cette correspondance.

La comtesse de Narbonne mit au monde son premier enfant (une fille) le 25 mai 1786. La lettre suivante paraît être du début de sa grossesse.

« Monsieur de Narbonne vous a donné hier de mes nouvelles, ma chère maman; elles étaient assez bonnes. Je me suis cependant trouvée mal, mais personne n'en a été touché. Ce matin j'ai fait beaucoup d'efforts pour ne vomir que des eaux. L'on n'a pas été plus attendri sur mon sort. J'espère qu'à votre retour il n'y aura plus de doute sur mon état et qu'en attendant un petit-fils, vous verrez une enfant qui vous aime et qui vous a bien de l'obligation de la rendre aussi heureuse sur tous les points. Vous l'avez comblée de bienfaits; elle trouve en vous une mère tendre. Vous lui avez donné la meilleure et la plus aimable

personne du monde pour époux. Qu'a-t-elle encore à désirer, si ce n'est de mériter toujours cette amitié tendre que vous lui accordez? Adieu, ma chère maman, ne me renvoyez plus cet aimable mari; j'en deviendrais folle. Il m'a sacrifié ses plaisirs pour rester tristement à tenir compagnie à une pauvre malade abandonnée qui vous aime de tout son cœur.

» Je ne peux qu'être sensible aux bontés de Madame Adélaïde. Je crois que ce serait téméraire d'oser dire que je désire beaucoup son retour; que je l'aime de tout mon cœur. Mais elle est si bonne pour moi que cela peut diminuer ma témérité. Enfin, maman, trouvez une tournure pour lui témoigner toute ma reconnaissance des bontés qu'elle a pour moi. »

Appelée à Riom où elle avait des affaires à régler, la duchesse de Narbonne y reçut de sa belle-fille retenue à Bellevue par son service auprès de Madame Victoire, plusieurs lettres dont celle que l'on va lire emprunte son principal intérêt à son *post-scriptum*.

« Bonjour, ma chère petite maman. Êtes-vous toujours fâchée contre moi? Me pardonnerez-vous d'avoir été paresseuse? J'en ai été bien peinée par le peu de lignes que vous m'avez écrites. Aussi je vous promets que cela ne m'arrivera plus. Je compte aller à Paris demain pour

prendre une petite médecine et je reviendrai pour vous recevoir. J'imagine que ce sera la semaine prochaine que vous reparaîtrez à Bellevue. Il y a des siècles que vous êtes absente, et cela me chagrine beaucoup. J'attends avec bien de l'impatience le moment où je pourrai vous embrasser et vous dire que je vous aime de tout mon cœur. Votre petite-fille se joint à votre enfant pour vous demander de ne pas prolonger votre séjour à Riom. Elle devient on ne peut plus aimable. Elle rit aux éclats. »

Post-scriptum sans signature, mais vraisemblablement de la main de Madame Adélaïde :

« Quelqu'un qui se vante d'être une des personnes qui aime (*sic*) et qui sait le mieux apprécier madame la duchesse de Narbonne la supplie de recevoir avec quelque intérêt l'assurance de son tendre et sincère attachement. Si à tous les sentiments dont elle se vante, elle n'est pas reconnue, elle en sera bien affligée.

» La petite comtesse et mademoiselle sa fille se portent et se conduisent à merveille. »

Lorsque le comte de Narbonne fut nommé mestre de camp commandant le régiment de Piémont, la jeune comtesse sa femme l'accompagna à Besançon où il tenait garnison. De cette ville elle adressa un certain nombre de lettres à sa belle-mère. En voici quelques-unes :

« Besançon, ce 2.

» Me voilà donc arrivée, ma chère petite maman, après avoir couru tous les dangers possibles dont je suis seule coupable. Notre second coucher devait être à Langres. Mais le comte Louis m'ayant menacée de me quitter pour arriver juste au moment de la parade, cela m'a affligée tellement que j'ai eu des étouffements, et, malgré moi, j'ai été obligée de coucher dans un vilain cabaret où ce vilain comte a profité de l'instant où j'étais endormie pour partir. Je lui en ai su un peu mauvais gré. Cependant je le lui pardonne puisque j'existe encore, chose que je ne croyais guère à... (?) Je n'ai point encore eu beaucoup de fêtes parce que je suis ici depuis hier à cinq heures. Cependant le comte Louis m'a fait recevoir la visite de grenadiers qui m'ont fait un compliment charmant. Puis il m'a fait embrasser l'orateur. C'est pour aujourd'hui qu'on me promet beaucoup de plaisir : 1° les drapeaux; 2° la visite des officiers du régiment; 3° je passerai mon après-midi à faire moi-même des visites. Voilà exactement toutes les fêtes qu'on me prépare. J'ai peur cependant de ne pas en être quitte à aussi bon marché les jours suivants.

» Voilà un détail bien long et bien ennuyeux, ma chère maman; peut-être m'avez-vous trop

accoutumée à avoir bonne opinion de moi et à être persuadée que je ne vous lasserai point en vous parlant de moi. Mais comme il faut des bornes en tout, je remettrai à un autre jour à vous rendre compte de tout ce qui arrivera aux deux personnes qui vous intéressent et qui se feront toujours un devoir et un bonheur de vous donner des preuves de leur tendresse et de vous répéter souvent qu'ils vous aiment.

» Le chevalier me charge de vous assurer que le troisième de vos enfants[1] n'est pas celui qui vous aime le moins et ce sera à qui vous le dira le plus souvent et vous le prouvera le mieux.

» Mon adresse est à la vieille intendance à Besançon.

» P.-S. Voulez-vous bien, chère maman, me mettre aux pieds de Madame Adélaïde et lui dire que le comte Louis me dispute le plaisir de lui écrire. Ce sera donc le premier courrier que nous ferons un échange et qu'il se chargera de

1. Ce « chevalier » revient plusieurs fois dans la correspondance de la comtesse de Narbonne avec sa belle-mère, et, chaque fois, désigné comme le troisième enfant de la duchesse. Bien que divers auteurs attribuent trois et même quatre enfants (dont une fille) à la duchesse de Narbonne, je ne crois pas qu'elle en ait jamais eu plus de deux. On a pris, par exemple, la religieuse, sa belle-sœur, pour sa fille, et probablement un membre de la branche des Narbonne de Nescus pour son fils. Le chevalier dont il est ici question est sans doute un jeune cousin que Louis de Narbonne avait avec lui dans son régiment.

vous dire que je vous aime, et c'est moi qui suis chargée de vous exprimer aujourd'hui la sincérité de ses sentiments et sa tendresse pour vous. »

De Besançon la comtesse Louise alla faire une cure à Plombières. La veille de son départ, elle écrivit à la duchesse :

« Besançon, ce 15.

« Votre lettre, ma chère maman, est toute bonne et toute aimable. C'est un bien grand plaisir pour moi que d'en mériter quelques-unes comme celle-là. Je compte aller bientôt rejoindre madame de Rochelambert. J'espère que mon voyage sera aussi heureux que celui que j'ai déjà fait. Cependant on me menace beaucoup des chemins. On prétend même qu'il serait plus prudent d'aller en litière de Luxeuil à Plombières; mais j'espère que le soleil qu'il fait depuis trois jours me préservera de cette ennuyeuse voiture. Le comte Louis me mènera, je crois, jusqu'au terme de mon voyage. Mais comme M. Du Lau n'a pas encore prononcé sur l'étendue de la permission qu'il donnait au comte Louis, je tremble qu'il ne dérange mes projets. Il est d'une sévérité sans exemple. Puis, il est si content d'être appelé *mon général* qu'il ne voudra pas qu'il y ait une personne de moins à prononcer un nom si doux à son oreille.

» Vous me demandez des détails sur la moustache du grenadier que j'ai embrassé. Le mal est qu'il n'en avait pas. Son teint était frais et sa barbe aussi. Mais j'ignore combien il y avait de minutes qu'il n'avait fumé. Je vous enverra sûrement leur compliment. Vous saurez peut-être mieux que moi les princes qui ont soupiré pour moi et que j'ai accablés de mes rigueurs.

» J'ai reçu une lettre de Madame Adélaïde hier. De près, de loin, la princesse est toujours aussi bonne pour moi, et je l'aime bien tendrement...

» Le beau temps qu'il fait depuis quelques jours m'a permis de visiter les curiosités de Besançon. J'ai été il y a trois jours au Bout-du-Monde [1]. Il faut arriver là presque à la nage, ou du moins traverser beaucoup de petits ruisseaux dans lesquels on tombe quand on est maladroite comme la comtesse Louise. On ne peut y arriver qu'à pied en gravissant quelques montagnes. Mais on est bien dédommagé de ses peines par la vue d'une cascade superbe qui tombe de plus de cent pieds de haut, sans compter d'autres plus petites qui sortent de divers endroits du rocher. On s'établit sous une voûte fort belle qui retentit du bruit que fait l'eau en tombant. Voilà ce qu'il y

1. Cirque formé par la montagne qui supporte la chapelle des Buis, le Bout-du-Monde est un but de promenade à quatre kilomètres de Besançon entre Beure et Arguel.

a de plus remarquable. Quand j'aurai fait de nouvelles découvertes, je vous en ferai part.

» Adieu, ma petite maman ; je pars cette nuit pour Plombières, et vous aime de tout mon cœur. »

De Plombières très probablement doit être daté le billet suivant que la jeune comtesse adresse à son mari :

« Mon ami écrit les plus jolies lettres du monde. C'est bien dommage qu'elles soient si courtes, car on a bien du plaisir à les lire. Ce n'est pas que je m'en plaigne, puisqu'il vole un moment de ses plaisirs pour s'enfermer tristement et dire à sa femme qu'il pense toujours à elle. Je lui ai, au contraire, beaucoup d'obligation de m'envoyer tous les deux jours les essais de ses plumes qui seraient abandonnés aux flammes si on ne songeait au plaisir qu'une Louise[1] abandonnée éprouve toutes les fois qu'elle lit et relit ces quatre lignes tracées par la main de ce qu'elle aime sur d'assez petit papier pour ne point être ridicule. Adieu, mon ami ; j'ai peur que cela ne soit une leçon, et je veux vous faire voir que j'en profite.

» Croiriez-vous, mon ami, que j'allais finir ma

1. On a vu que mademoiselle de Montholon avait pour prénoms Marie-Adélaïde. Devenue femme de *Louis* de Narbonne, on prit dans son entourage l'habitude de l'appeler comtesse *Louise*.

lettre tout bêtement comme cela, sans vous dire que je vous aime? Vous m'auriez prise pour une folle et trouvée surtout bien impertinente d'oser me plaindre de la bonté que vous avez de m'écrire très exactement. J'espère que vous me pardonnerez et que vous vous rappellerez que votre absence ne me laisse d'autre consolation que de recevoir de vos lettres un peu souvent et un peu plus longues.

» Adieu, mon ami, pour cette fois très sérieusement. Je vous dirai cependant que j'ai passé une partie du jour dans mon lit à cause d'un grand mal de tête, de douleurs dans l'oreille, ce vieux mal de gorge qui s'obstine à rester, et, par-dessus tout cela, les reins très fatigués. Adieu, vous, aimable créature, n'oubliez pas moi qui vous aime[1]. »

On pourrait encore reproduire un certain nombre de lettres de la comtesse. Mais en voilà sans doute plus qu'il n'en faut pour avoir une idée de son caractère, de ses sentiments, de ses rapports avec sa belle-mère et avec son mari. A en croire Mercy-Argenteau, madame de Boigne et d'autres, madame de Narbonne la mère aurait été une femme impérieuse, acariâtre, pleine d'astuce. Autant du moins que l'on peut l'apercevoir à travers les lettres que lui adresse sa belle-fille,

1. Arch. nat., T. 568.

nous entrevoyons une personne bienveillante et enjouée, capable d'inspirer une sincère reconnaissance et un tendre attachement. De belle-mère à belle-fille, ces sentiments-là ne passent pas pour fréquents. Pour que la petite comtesse les ait éprouvés, ne faut-il pas que la duchesse les ait mérités? On n'oserait dire que le comte, de son côté, ait été digne de ceux que sa femme lui témoigne. Ici, comme dans leur contrat de mariage, les apports sont manifestement inégaux. Pour elle, le comte est un demi-dieu dont le culte lui troublerait presque la raison. Pour lui, la comtesse est une aimable petite poupée, qui l'amuse de temps en temps, mais qui l'ennuie plus souvent et qu'il s'empresse de quitter, lorsqu'il peut, pour courir à d'autres distractions plus capiteuses, tout en continuant à lui prodiguer les soins extérieurs du plus correct des maris[1].

1. Un des traits les plus caractéristiques des mœurs de la haute société de ce temps consistait, pour un mari, à paraître d'autant plus attentif et empressé auprès de sa femme qu'il lui faisait les plus éclatantes infidélités. C'était à la fois une manière de point d'honneur, un signe de bonne éducation, un hommage à celle qui perpétuait la race et le nom. A cet art-là personne n'excella autant que Louis de Narbonne. Aujourd'hui nous appellerions cela, tout crûment, de l'hypocrisie. Ce serait peut-être à tort, car personne ne s'y trompait, et par la dernière lettre si doucement ironique de la petite comtesse, on vient de voir que celle-ci ne s'y trompait pas plus que d'autres. C'était donc quelque chose de différent, que l'on ne saurait bien définir, parce que, n'ayant pas eu de durée dans les mœurs et ne s'étant pas répandu dans les autres classes, cela n'a pas laissé de nom dans la langue.

Ces distractions du comte Louis de Narbonne, loin de diminuer après son mariage, ainsi que sa mère avait pu s'en flatter, semblent au contraire en avoir reçu comme un coup de fouet. Elles prirent bientôt de telles allures que, en moins de rien, il fut de nouveau criblé de dettes. Dans cette course vertigineuse, il ne tarda pas à mettre les Montholon aux abois. Soit qu'ils se fussent grisés du brillant mariage de leur fille, soit qu'ils se fussent ruinés à bâtir leur hôtel du boulevard, soit qu'ils eussent pris de trop lourds engagements envers les créanciers de leur frère La Chapelle ou ceux de leur gendre, leur correspondance avec Saint-Domingue n'est qu'un perpétuel appel de fonds[1]. Sourds à leurs véritables intérêts, ils refusent de faire à leur plantation toute amélioration qui exi-

1. D'une lettre écrite par madame de Montholon au procureur de son habitation à Saint-Domingue le 29 octobre 1788, il résulte que le ménage était alors dans une grande gêne d'argent : « Après vous avoir montré dans toute cette lettre une détresse qui n'est que trop réelle et à laquelle je vous prie d'apporter remède autant qu'il est en vous, je dois aussi vous donner le seul espoir consolant que j'aie à vous offrir pour vous donner le cœur et le courage dont vous allez avoir besoin. Ce sont les frais énormes de mon hôtel qui m'ont mise dans la gêne que je ne vous ai pas peinte au quart de ce qu'elle est en effet. Eh bien, je cherche à le vendre. Je l'offre à cent mille écus, au-dessous de ce qu'il me coûte bien réellement. Si je réussis, alors, bien loin de pressurer mon habitation comme je me vois forcée de le faire dans l'état actuel des choses, je vous promets au contraire de vous laisser tous les fonds nécessaires pour faire de mon habitation tout ce qu'on peut raisonnablement en espérer. » (Arch. nat., T. 1089.)

gerait de la dépense, de se prêter à tout arrangement dont leurs voisins pourraient aussi tirer avantage : ils n'y voient que des pièges; ils se réduisent aux seules réparations qu'on ne peut éviter. L'essentiel est qu'on leur envoie du sucre, le plus et le plus souvent possible. Le régisseur multiplie les expéditions; mais pressé, bousculé, il n'a pas le temps de soigner les emballages, et la marchandise, trop souvent avariée, perd une partie de sa valeur. Guettée à Bordeaux, elle est happée au débarquement par les huissiers. En sorte que, du produit de toutes ces ventes, il ne revient en définitive qu'une très faible portion aux propriétaires[1]. Madame de Montholon, sujette aux coups de sang, ne peut résister longtemps à de pareilles secousses; elle succombe en décembre 1788. Alors éclatent des discussions d'argent entre le beau-père et le gendre. Il leur faut plaider puis transiger[2]. La maison du boulevard Poissonnière ne trouve pas d'acquéreur. Entre temps, la

1. Arch. nat., T. 1089.

2. Lettre de la comtesse Louis à son régisseur à Saint-Domingue, 5 novembre 1790 (Arch. nat., *ibid.*). — C'est sans doute à ces discussions que le comte de Narbonne fait allusion dans ce passage d'une de ses lettres à sa mère où, après avoir dit qu'il a des ennuis de service et qu'il va de nouveau conduire sa femme à Plombières, il ajoute : « Vous voyez, maman, que les contrariétés particulières se joignent au malheur public, et c'en est véritablement un que de quitter la comtesse Louis par laquelle je continue à être fort heureux. *J'espère qu'enfin son père ne m'empêchera plus de l'être.* » (Arch. nat., T. 568.)

jeune comtesse de Narbonne prend entre ses mains débiles la direction des affaires de Saint-Domingue devenues les siennes. Mais tandis qu'elle envoie ses instructions soit à Bordeaux soit dans l'île, son mari, du fond de lointaines garnisons, de Strasbourg, de Neuf-Brisach ou d'ailleurs, y envoie les siennes, et, l'on s'en doute, celles de Narbonne consistent à se faire adresser de l'argent à l'insu ou par dessus la tête de sa femme. Leurs correspondants, pris entre des ordres contraires, ne savent à qui entendre [1]. Bientôt arrive, avec la Révolution, la révolte des nègres de Saint-Domingue, et dès le début de l'insurrection, l'habitation du Fossé, c'est-à-dire ce qui faisait à peu près toute leur fortune, est anéantie [2]. Mais lors même que la Révo-

1. Le 12 septembre 1791, Narbonne écrit à Delorthe, leur correspondant à Bordeaux : «... Nous ne nous sommes pas toujours parfaitement entendus, madame de Narbonne et moi, parce que souvent nous avons été à trois cents lieues l'un de l'autre, et que nos lettres respectives ont pu s'égarer. Mais puisque je suis maintenant en France, vous sentez, Monsieur, que pour nos affaires il est plus convenable que vous vous entendiez avec moi. Je vous prie donc de vouloir bien exécuter ponctuellement ce que je vous prescrirai, et vous devez être certain que madame de Narbonne, qui ne correspondait directement avec vous que d'après ce que j'en étais convenu, ne peut pas le désapprouver. » Delorthe lui répond huit jours après : «... Il serait bien nécessaire, Monsieur, que vous eussiez la bonté de vous concerter avec madame de Narbonne pour la disposition du produit de ces remises, puisque j'ai déjà eu l'honneur de vous marquer qu'elle m'avait donné ordre de ne correspondre qu'avec elle pour les affaires de son habitation. » (Arch. nat., T. 1089.)

2. « Paris, 20 mars 1792. — Nous, commissaires de l'assemblée coloniale de la partie française de Saint-Domingue, certifions

lution n'aurait pas eu lieu et que les nègres de de Saint-Domingue n'eussent pas bougé, la catastrophe des Montholon était fatale. C'est un épisode de la ruine générale de la haute société de ce temps, ruine qui, dans toutes les familles atteintes, a les mêmes causes. Par son propre labeur, sa prévoyance, son esprit d'ordre et d'économie, Fournier de La Chapelle avait amassé de grands biens. Sans attendre sa mort, l'un de ses fils, par inconduite, lui en dévore une large part. Son gendre Montholon, par son désir de *paraître*, en mange une autre. Enfin, le père Fournier disparu, les biens d'Amérique sont abandonnés, vaille que vaille, à la gestion d'un étranger, d'un régisseur à gages qui pense surtout à y prélever son salaire. Survient alors Louis de Narbonne, autant dire un brochet lâché dans un étang, qui se charge d'engloutir à lui seul, ce qui en reste. Encore une fois, la Révolution a pu hâter la catastrophe; mais celle-ci était inévitable.

que l'habitation du Fossé, établie en sucrerie, située à Limonade, dépendante du nord de Saint-Domingue et appartenant à M. de Narbonne, a été entièrement détruite dès le commencement de la révolte des nègres. » Suivent les signatures (Arch. nat., T. 1089).

CHAPITRE VII

MADAME ADÉLAÏDE ET LES DETTES DE LOUIS DE NARBONNE

Ainsi, après avoir épuisé les ressources de sa mère, le comte Louis de Narbonne avait réduit à la même extrémité les parents de sa femme. Le mariage, loin d'avoir enrayé sa marche à l'abîme, l'avait au contraire accélérée. Madame de Narbonne se tordait l'esprit pour en extraire un autre remède, lorsque le hasard lui en présenta un qui pouvait être le salut. A l'automne de l'année 1784, il se rencontra que les deux ambassades de France en Russie et en Turquie furent vacantes à la fois. L'un des plus chers des amis de Narbonne, le comte de Choiseul-Gouffier, qui venait de faire en Orient un long voyage d'études et qui en imprimait dans le

moment même un somptueux et pittoresque récit, se trouva en quelque sorte porté par le suffrage public au poste de Constantinople. Sa nomination était faite pour exciter l'émulation de son ami. Aller à Saint-Pétersbourg, étudier sur place cette curieuse et énigmatique figure de Catherine II qui se partageait, avec celle du roi de Prusse, l'engouement de la jeunesse française; traiter avec cette grande souveraine les délicates affaires de la Pologne, de la Turquie et de l'Autriche; s'ouvrir ainsi, bien plus vite et plus sûrement que par la voie militaire si lente et si encombrée, l'accès aux places éminentes de l'État, quoi de plus séduisant pour un homme jeune, entreprenant, ambitieux et délié? D'un autre côté, et envisagé au point de vue maternel, le poste de Pétersbourg étant l'un des plus éloigné, on pouvait facilement y rompre d'anciennes relations funestes, s'y faire oublier d'elles, y dépouiller le vieil homme, afin de revenir un jour en France, rafraîchi, mûri, parfait. C'était aussi l'un des postes les plus lucratifs; si l'on parvenait à s'y maintenir quelques années, on pourrait se donner le temps de mettre de l'ordre dans ses affaires, de restaurer des finances délabrées. Madame Adélaïde entra donc avec empressement dans les vues de son chevalier d'honneur. Grâce à l'influence qu'elle se croyait encore sur les décisions du Roi son neveu, et aux raisons de conve-

nance qui plaidaient en faveur de son candidat, on put croire que celui-ci allait être nommé, lorsque surgit devant lui un rival redoutable en la personne du comte Louis de Ségur. Fils aîné du maréchal, alors ministre de la guerre, il était, à dix-huit mois près, du même âge que Louis de Narbonne. Ils suivaient la même carrière, montraient les mêmes goûts et les mêmes aptitudes, fréquentaient à Paris les mêmes sociétés un peu bigarrées d'hommes de lettres et de plaisir. A Strasbourg, il avait, comme lui, assisté aux savantes leçons du pasteur Koch sur le droit public, et enfin, pour pousser la ressemblance jusqu'aux plus extrêmes limites, une partie de son bien était engagée dans les sucreries de Saint-Domingue. Cependant Ségur avait fait la campagne d'Amérique, tandis que Narbonne, estimant qu'il y avait déjà assez d'esprit républicain en France, y était resté. Frivole et un peu léger, il n'avait tout de même pas, sous ce rapport, une aussi mauvaise réputation que son compétiteur. Enfin si celui-ci comptait sur Madame Adélaïde, Ségur, fils d'un collègue que Vergennes avait des raisons d'obliger, avait de plus l'appui même de la Reine. C'est lui qui fut nommé. Lorsqu'elle apprit l'échec de son fils, madame de Narbonne put jeter un regard de mélancolie sur la maîtresse au service de laquelle elle avait voué sa vie, et se tenir pour

assurée que désormais le crédit de la vieille princesse pèserait de moins en moins à la Cour[1].

En attendant, les dettes du comte Louis s'accumulaient. Elles étaient innombrables comme les étoiles, et, comme elles, il y en avait de toutes les grandeurs. Mais, à la différence des astres éteints, elles renaissaient de leurs cendres. Ainsi, et pour nous borner à quelques exemples, tandis que son notaire remboursait, le 18 février 1791, le montant de quatre billets souscrits par lui à un valet de chambre de Madame Adélaïde, le sieur François Sommesson, et formant ensemble la somme de quinze mille livres, dix jours plus tard, Narbonne et sa mère reconnaissaient devoir solidairement au même valet de chambre la somme de quarante mille livres qu' « il leur avait ci-devant prêtée pour employer à leurs affaires[2] ». Même opération

1. *Mémoires, souvenirs et anecdotes du comte L. de Ségur*, 3e édit., t. I, p. 373 et 375. Plus tard, sous le Consulat, Ségur et Narbonne se retrouvèrent parmi les habitués du salon de la princesse de Vaudémont. Ils avaient été pendant quelque temps rivaux dans les bonnes grâces d'une actrice célèbre, mademoiselle Contat. En apparence, ils se faisaient bon visage. Ce qui n'empêchait pas Ségur, quand l'occasion lui en était offerte, de faire publiquement ressortir les travers de son ami (G. Stenger, *La Société française pendant le Consulat*, 3e série, p. 454).

2. Arch. nat., T. 568 et 1653. — Sommesson, valet de chambre tapissier de Madame Adélaïde, fut détaché de Bellevue en 1788 et mis au service de madame de Narbonne comme concierge de l'hôtel de Tingry que celle-ci venait de louer à Versailles. Arrêté sous la Terreur et transféré au Luxembourg, il fut ramené à Versailles pour assister à l'inventaire des effets garnissant le dit hôtel, puis reconduit à la prison pour être de là traîné à

avec un sieur Marchand pour fournitures de vins et billets souscrits : tandis que le comte Louis lui remboursait d'une main dix-neuf mille neuf cent soixante-neuf livres, il lui en empruntait de l'autre dix-huit mille[1]. Ce qui faisait écrire, longtemps après, à la duchesse de Reggio à propos de ce légendaire prodigue : « L'Empereur l'accueillit parfaitement et commença par payer quelques dettes qui lui avaient été révélées. Un peu plus tard, l'Empereur en découvrit quelques autres et dit à M. de Narbonne : « Mais, mon cher comte, » vous avez donc toujours des dettes? — Mais oui, » Sire, je n'avais que cela. » Et l'Empereur paya[2]. »

Comme madame de Narbonne ne pouvait prévoir l'Empereur, il fallut bien qu'elle avisât. C'est alors, mais je crois que c'est alors seulement que Madame Adélaïde intervint. Quelque accueillante qu'elle se fût montrée aux sollicitations de sa dame d'honneur, on a pu remarquer que la duchesse l'avait surtout intéressée à des étrangers

l'échafaud, le vingt-et-unième et dernier de sa charretée, le jour même de la chute de Robespierre, comme complice de la « conspiration du tyran et de sa famille ». Le 1[er] juin 1829, ses deux fils réclamèrent à l'État, en conformité de la loi du 27 avril 1825, une somme de trente mille francs environ que la duchesse de Narbonne devait encore à leur père (Arch. nat., *ibid.* et W. 433, n° 973; — Arch. de Seine-et-Oise, série Q, dossier Narbonne).

1. Arch. nat., T. 568 et 1653.

2. *Le maréchal Oudinot, d'après les souvenirs de la maréchale*, p. 152.

ou à des collatéraux; et d'autre part, si la princesse avait contribué à lui procurer à elle-même des rentes sur les États de Languedoc ou ailleurs, rien ne prouve que celle-ci lui eût demandé pour cela son appui; l'eût-elle fait, il ne s'agissait après tout que d'un mot de recommandation. Lorsque madame de Narbonne acquit le magnifique domaine de La Bove, la princesse en paya les deux tiers de son propre argent, cela est vrai. Mais c'était un présent que la dame d'atours s'était laissé offrir, un témoignage d'estime et de gratitude rendu à ses longs services, cadeau tellement personnel que l'acte de vente l'avait qualifié de bien *paraphernal*. Ce n'est pas à dire que Madame Adélaïde ne se fût déjà employée, maintes fois peut-être, à faciliter la carrière de Louis de Narbonne par quelque démarche auprès du Roi ou d'un ministre. Quoi d'étonnant à cela? N'était-il pas le fils d'une personne qui lui était chère, avec qui elle passait sa vie, son propre filleul qui avait grandi sous ses yeux, presque son fils à elle-même? Mais, et c'est là où je veux en venir, jusqu'au début de 1784, c'est-à-dire quelques mois avant l'échec de la candidature de celui-ci à l'ambassade de Russie, je ne crois pas qu'elle ait jamais été priée de payer un sol de ses dettes. Ouvrez les cartons des Archives nationales ou ceux des archives de Seine-et-Oise qui contiennent les papiers de la

princesse; passez aux cartons des mêmes dépôts qui renferment les papiers de madame de Narbonne : vous y trouverez, année par année, les états de dépenses de la maison de Madame Adélaïde, les pensions et gratifications servies par elle sur sa cassette. Mais ni ici ni là, vous ne relèverez trace. jusqu'en 1784, d'obligation contractée par elle pour faire honneur aux engagements de son filleul. Ce n'est donc qu'à la dernière extrémité, lorsqu'elle eut perdu l'espoir de sauver son fils autrement, que madame de Narbonne consentit à se faire aider par sa princesse. Il y a plus, et ceci n'est pas moins digne d'attention. Pour permettre à sa dame d'atours l'acquisition de la terre de La Bove, Madame Adélaïde lui avait fait un don de cinq cent mille francs. Pour arriver à payer les dettes de Louis de Narbonne. elle se garda bien de donner quoi que ce soit à celui-ci ou à sa mère. Elle se borna à prêter, non de l'argent, mais son nom seulement ou sa caution, non au fils, mais à la mère en vue de lui faciliter des emprunts, et encore avec toutes les précautions légales pour que cet argent fût remboursé. Ainsi tombent les insinuations de madame de Boigne qui nous a laissé, des relations de la duchesse avec Madame Adélaïde, un tableau mordant, mais encore plus inexact peut-être que malveillant. Après nous avoir dit

comment la famille royale passait ses soirées sous Louis XVI, madame de Boigne, mettant en parallèle les deux rivales, nous assure que « madame de Civrac (auparavant marquise de Durfort) tenait à Madame Victoire un salon fort convenablement rempli de gens de la Cour. Madame de Narbonne — continue-t-elle — n'ajoutait guère au service de la princesse que des commensaux; son humeur arrogante ne lui permettait pas d'autres relations[1]. On a publié dans des libelles du temps que le comte Louis de Narbonne était le fils de Madame Adélaïde; cela est faux et absurde; mais il est vrai que la princesse a fait à ses travers des sacrifices énormes. Cette madame de Narbonne si impérieuse était soumise à tous les caprices du comte Louis. Lorsqu'il avait fait des sottises et qu'il manquait d'argent, elle avait une humeur insupportable qu'elle faisait porter principalement sur Madame Adélaïde; elle lui rendait son intérieur intolérable. Au bout de peu de jours la pauvre princesse rachetait à prix d'or la paix de sa vie. Voilà comment M. de Narbonne se trouvait nanti de sommes énormes qu'il se procurait sans prendre la moindre peine et qu'il dépensait aussi facilement. Du reste, c'était le plus aimable et le moins méchant des hommes; mauvais sujet sans

1. Madame Campan, attachée au service de Mesdames, dit exactement le contraire (*Mémoires*, t. I, p. 22).

s'en douter, et seulement par gâterie. Madame Adélaïde sentait le poids du joug et en gémissait quand elle osait. Un soir où ma mère[1] la reconduisait chez elle et où madame de Narbonne avait été plus maussade que de coutume, elle fit le projet de ne pas retourner chez elle le lendemain. Et se complaisant dans cette idée, elle composa un roman sur ce que madame de Narbonne dirait, sur la manière dont elle-même agirait, le caractère qu'elle déploierait, etc. « Vous ne » répondez pas, madame d'Osmond, vous avez » tort; je suis faible, je suis Bourbon, j'ai besoin » d'être menée, mais je ne suis jamais traître. — » Je ne soupçonne pas même Madame d'indiscré- » tion; mais je sais que demain elle sera un peu » plus gracieuse que de coutume vis-à-vis de » madame de Narbonne pour la venger de cette » légère infidélité de pensée. — Hélas! je crains » bien que vous n'ayez raison. » Et en effet le lendemain une explication provoquée par la princesse amena une demande d'argent; il fut donné. Madame de Narbonne fut charmante le soir. La bonne princesse, cherchant à voiler sa faiblesse, dit en se retirant à ma mère que madame de Narbonne lui avait fait des excuses de la grognerie de la veille; elle n'ajouta pas comment elle l'avait

1. La comtesse d'Osmond, mère de madame de Boigne, était dame de Madame Adélaïde.

calmée, mais c'était le secret de la comédie. Le comte de Narbonne était le premier à en rire, et cela simplifiait sa position; car, dans ce temps, tout travers, tout vice, toute lâcheté, franchement acceptés et avoués avec des formes spirituelles, étaient assurés de trouver indulgence... Pendant presque toute une année, Madame Adélaïde avait pris l'habitude de faire entrer ma mère et souvent mon père chez elle en sortant de chez madame de Narbonne. Mais la dame d'honneur fut avertie, la princesse grondée, et elle avoua tout franchement qu'elle n'osait plus [1] ».

Après avoir été habillée, comme on l'a vu, par le comte de Mercy-Argenteau, il eût manqué quelque chose à la fortune de madame de Narbonne si elle avait échappé à la griffe de madame de Boigne. Mais s'il a paru nécessaire de faire quelque effort pour la tirer des mains de l'ambassadeur allemand, au début de ce récit, quand elle nous était encore mal connue, il l'est peut-être moins maintenant pour l'aider à sortir de celles de sa trop spirituelle ennemie. Sans nous refuser au plaisir tout littéraire de cette page aigrelette, rappelons donc en peu de mots les motifs que nous avons de nous en tenir là. Madame de Boigne, née en 1781, était beaucoup

1. *Mémoires de madame de Boigne*, t. I, p. 57-60.

trop jeune à l'époque où son récit nous reporte, pour avoir su par elle-même quoi que ce soit des embarras d'argent de madame de Narbonne. Dans la maison de Madame Adélaïde, à Bellevue, d'abord, et plus tard en émigration, à Rome, la petite d'Osmond n'était rien que la fille d'une des dames de cette princesse. Elle n'est donc que l'écho de sa mère[1]. Celle-ci aura-t-elle reçu quelque observation de la duchesse de qui elle dépendait? Sa fille le laisse assez entendre, et l'on sait qu'entre femmes il est des blessures incurables. D'autre part, les d'Osmond et les Chastellux ne faisaient qu'un. Une des filles de la duchesse de Civrac, après avoir épousé le comte de Chastellux, avait succédé à sa mère en qualité de dame d'honneur de Madame Victoire. Son mari était devenu lui-même chevalier d'honneur de cette princesse, tandis que le comte de Narbonne l'était de Madame Adélaïde. Greffez la jalousie des jeunes gens sur celle de leurs parents, et vous aurez une deuxième cause de l'animosité de madame de Boigne[2]. Il en est une troisième, c'est que son père, d'abord grand ami de Louis

1. « Je passerai rapidement sur le séjour que nous fîmes en Italie. Je n'en conserve qu'un léger souvenir... Je n'ai pas vu Madame Adélaïde trois fois pendant le séjour à Rome » (*Mémoires de madame de Boigne*, t. I, p. 105).

2. « Les enfants Chastellux vivaient [à Rome] en intimité avec moi. » (*Id.*, ibid.).

de Narbonne, prit rang sous une autre bannière dès le début de la Révolution. Elle prétend que le comte Louis disait alors : « Je suis la passion honteuse de d'Osmond; vainement il se débat contre; et moi je ne m'accoutumerai jamais à le voir dans le parti des bêtes [1]. » De là des récriminations, des critiques dont le souvenir lui était resté [2].

Que la lèvre de madame de Narbonne ait fini par prendre ce pli que l'on remarque sur un beau portrait de son âge mûr, pli d'ennui qui donne à cette image un si émouvant attrait lorsqu'on en a découvert le secret [3]; qu'elle-même soit devenue nerveuse, maussade ou même *grognon* avec ses

1. *Mémoires de madame de Boigne*, t. I, p. 91.

2. Madame Adélaïde avait un compte ouvert chez le banquier d'Arlincourt, ancien fermier général. Avant de lui fournir des fonds, d'Arlincourt, comme tout bon banquier, avait tenu à savoir quelle était la situation de la princesse au point de vue argent, et celle-ci l'avait assuré qu'elle ne devait rien à personne. Cela était peut-être strictement vrai. Mais elle avait prêté son nom à madame de Narbonne pour lui faciliter divers emprunts; elle lui avait donné sa caution pour d'autres. Le comte d'Osmond, non encore parti en émigration, écrivit (avant le 24 août 1791) à sa femme à Rome « qu'il avait vu pour cent mille livres de billets de Madame ». Ce propos, mis en circulation dans l'entourage de Mesdames, pouvait revenir aux oreilles de d'Arlincourt et lui faire croire, par suite, que Madame Adélaïde l'avait trompé. La duchesse de Narbonne s'empressa donc d'écrire à Alliot de Mussey, trésorier de la princesse, l'invitant, de la part de celle-ci, à aller trouver le banquier pour lui affirmer « que rien n'était plus faux » (Arch. nat., T. 381, papiers séquestrés d'Alliot de Mussey). Tel pourrait bien être l'embryon du récit de madame de Boigne.

3. *Mémoires du comte de Rambuteau*, p. 202.

subalternes, on le croira sans peine. Comme ce devait être plaisant pour elle d'avoir un fils qui lui causât de pareils soucis, qui lui infligeât cette cruelle mortification de solliciter pour lui une princesse à qui elle devait déjà tant elle-même! Mais qu'elle ait joué vis-à-vis de Madame Adélaïde cette comédie où nous fait assister madame de Boigne, non seulement tout son personnage, tel que nous pensons l'avoir maintenant rétabli, s'y oppose, mais toute la série des remèdes tentés par elle avant d'en venir là, le projet de mariage d'Armaillé, le mariage Montholon, l'ambassade de Saint-Pétersbourg, toutes les mesures prises par Madame Adélaïde et son notaire pour que l'argent prêté par elle lui fût restitué, tout proteste contre une telle indélicatesse de l'une, contre une telle imprudence de l'autre. Madame de Boigne a trouvé dans ses souvenirs de famille quelques-uns des traits de madame de Narbonne que des raisons faciles à découvrir avaient déjà défigurés. Mais à la précision de son dessin, on sent qu'elle y a encore ajouté. C'était un vieux pastel; sous couleur de le rafraîchir, elle en a fait une eau-forte acidulée, mais méconnaissable.

CHAPITRE VIII

RUINE DE LA DUCHESSE DE NARBONNE

Aux raisons morales que l'on a de contredire le récit de la comtesse de Boigne s'ajoutent des raisons de fait, — des comptes et des chiffres, — qui ne souffrent point de discussion. Ces chiffres vont non seulement nous montrer quelle était exactement la nature du concours financier offert par Madame Adélaïde à sa dame d'honneur, mais nous permettre d'établir en même temps ce que j'ai cru pouvoir appeler le bilan de madame de Narbonne à la veille de la Révolution. Et ce vilain mot n'est que trop juste, car de la comparaison entre l'actif et le passif de la duchesse, il résulte avec une trop cruelle évidence qu'elle courait à une lamentable et inévitable faillite [1].

1. Les renseignements comptables qui suivent sont, sauf indi-

Le 11 février 1784, Madame Adélaïde, tante du Roi, reconnut par devant notaires avoir reçu d'un sieur Jean Raoulx, négociant, demeurant à Versailles, rue Satory, la somme de 176 415 livres 16 sous 6 deniers « pour employer à ses affaires personnelles, ainsi que ma dite dame le déclara ». Cependant le même jour et par devant les mêmes notaires, Madame Adélaïde et sa Dame d'honneur avouèrent que, « quoiqu'il parût que ce prêt eût été fait à la princesse, cependant la vérité était qu'il avait entièrement tourné au profit de ma dite dame duchesse de Narbonne à laquelle la princesse avait bien voulu prêter son nom pour lui faire plaisir et lui faciliter ce prêt ». C'est la première fois que l'on voit Madame Adélaïde intervenir dans les affaires d'argent de madame de Narbonne. Mais on n'emprunte pas 176 415 livres, ni surtout les 16 sous et 6 deniers complétant cette somme, si ce n'est pour acquitter une dette immédiatement exigible, un mémoire de quelque fournisseur pressé et impérieux. Ce n'est donc pas s'aventurer bien loin dans le champ des conjectures que de dire que le débiteur, ici, était Louis

cation contraire, empruntés à deux précieuses correspondances de madame de Narbonne, l'une avec Alliot de Mussey, trésorier de Mesdames, un peu avant et un peu après le départ de ces princesses en émigration, l'autre avec Lalleman, secrétaire et fondé de procuration de la duchesse; elles s'étendent du 10 mai 1791 au 7 août 1792 (Arch. nat., T. 381 et 568).

de Narbonne pris à la gorge par un créancier qui n'entendait le lâcher qu'après complet payement. N'ayant pas d'argent, il envoya chez sa mère qui, n'en ayant pas non plus, courut chez Madame Adélaïde [1]. Mesdames de France jouissaient alors d'un revenu annuel de 1 400 000 livres, sans compter celui de la terre de Louvois [2]. La princesse n'avait donc qu'un mot à dire à son trésorier. Pourquoi ne le dit-elle pas? Peut-être par discrétion, parce qu'il lui déplaisait de mettre dans la confidence des embarras de sa dame d'honneur un employé de sa maison; peut-être encore cet employé, qui n'allait pas tarder à être remplacé pour cause de dérangement dans ses affaires [3], était-il déjà hors d'état de verser cette somme à vue. Enfin on peut encore admettre, et j'inclinerais plutôt vers cette dernière conjecture, que Madame Adélaïde ne voulut rien prêter elle-même, parce que si son filleul avait su qu'il pouvait ainsi compter sur sa marraine, il lui aurait chanté trop souvent la romance de Chérubin. La somme offerte par Raoulx

1. Plus tard, quand sa mère et Madame Adélaïde furent émigrées, c'est madame de Staël, alors sa maîtresse, qui venait à son aide en pareil cas. On raconte qu'un jour, ne sachant où lui trouver une somme de trente mille livres pour laquelle il était poursuivi, elle alla la demander, en désespoir de cause, à son mari : « Oh! que vous me faites plaisir, lui aurait répondu le grand seigneur suédois, je le croyais votre amant. » Qui donc a dit que le baron de Staël-Holstein manquait d'esprit?

2. Compte annexé à une lettre de Lalleman, 23 août 1791.

3. Arch. nat., O[1]3765[1].

devait lui être remboursée, intérêts compris, par payements partiels échelonnés jusqu'au 1er juillet 1789. Cependant, au 19 janvier 1791, madame de Narbonne redevait encore au négociant versaillais 77 597 livres 14 sous 6 deniers. Elle s'était donc libérée d'environ 100 000 livres; mais elle n'avait pu restituer davantage. Raoulx alors réussit, malgré la difficulté des temps, à faire endosser une partie de sa créance, soit 30 000 francs, à un sieur Henri Mecquenem d'Artaize, lequel était déjà créancier de madame de Narbonne à titre personnel pour une somme de 79 200 livres depuis le 11 juillet de l'année précédente, sous la caution de Madame Adélaïde[1]. Madame de Narbonne émigra avant d'avoir pu faire le moindre remboursement à d'Artaize. Non sans peine toutefois et par petits à-comptes successifs, elle parvint ensuite à éteindre avec des assignats la dette passée à celui-ci par Raoulx : le dernier payement eut lieu le 27 mars 1792. Quant aux 79 200 livres qu'elle lui devait directement, je crois bien qu'il n'en revit rien de plus qu'un à-compte de 28 800 livres payé le 20 juillet de la même année.

Tout ce que l'on sait du négociant Raoulx, c'est qu'il faisait les affaires de Mesdames de France

1. Arch. de Seine-et-Oise, série Q (dossier Narbonne).

depuis vingt ans et qu'il les suivit en émigration à Rome en 1791 où il servit d'espion dans leur intérieur au citoyen Hugou de Bassville, agent de la République française[1]. Quant à d'Artaize, peut-être serait-il permis de l'identifier avec cet ancien valet de chambre du Dauphin, frère de Madame Adélaïde, que l'historiographe Moreau appelle *d'Arthez*[2], et dont l'éditeur du *Journal de Papillon de La Ferté* estropie le nom en *d'Arlèze*[3]. Nous avons déjà vu un valet de chambre, Sommesson, venir en aide à madame de Narbonne. D'Artaize serait donc le deuxième. Dans le même temps, on suit la trace d'un autre prêt consenti à Madame Adélaïde pour madame de Narbonne par le frère d'une ancienne femme de chambre de Mesdames, devenu fermier général, le sieur Varanchan. Et c'est là un trait de mœurs qui n'est point particulier à madame de Narbonne. Les maîtres alors payaient assez mal leurs domestiques qui ne s'en plaignaient du reste pas trop, car ils se rattrapaient sur la « bougie » et le « serdeau »[4].

1. *Correspondance des directeurs de l'académie de France à Rome*, t. XVI, p. 170-171; — Leone Vicchi, *Les Français à Rome pendant la Convention*, p. LXXVII et CXXI.
2. *Mes Souvenirs*, t. I, p. 149.
3. Introduction, p. 49.
4. En janvier 1792, Madame Adélaïde devait deux ans de gages à madame Mercier, sa première femme de chambre. On sait que la bougie, à la Cour, ne servait qu'une fois; elle était immédiatement remplacée et revendue par les serviteurs à leur profit. Le *serdeau* était la desserte de la table des maîtres. Quand

Mais ils favorisaient volontiers auprès des ministres leurs demandes d'emploi, surtout dans la finance; c'était une manière commode de s'acquitter envers eux; et ces anciens serviteurs. bien placés, prouvaient leur reconnaissance en ouvrant leur bourse à leurs anciens maîtres besogneux. Cependant Varanchan se fit prier. Mais comme madame de Narbonne était pressée (c'était à la veille de son émigration), elle s'adressa à un de ses collègues, un sieur du Coudray, qui lui procura, le 1[er] février 1791, 200 000 livres. Varanchan se ravisa alors et en prêta 200 000 autres, conjointement avec du Coudray, à la condition de n'être pas remboursé avant dix ans. Ces deux emprunts furent négociés par Alliot de Mussey, trésorier de Mesdames, inscrits au nom de Madame Adélaïde, mais cachés en partie à l'abbé de Ruallem, intendant des finances des princesses, qui ne connut que la moitié du prêt Varanchan. Comme garantie de remboursement, Madame Adélaïde offrit la terre de Louvois qui lui appartenait en propre[1]. Si

l'office y avait prélevé sa part, le serdeau était acheté par les regrattiers dont les échoppes garnissaient les côtés de la place d'armes à Versailles.

1. Varanchan avait désiré que Madame Victoire s'obligeât solidairement avec Madame Adélaïde. Mais madame de Narbonne, peu soucieuse de mettre cette princesse en tiers dans ses arrangements particuliers, s'y opposa énergiquement. Il exigeait encore qu'on ajoutât la garantie de Bellevue à celle de Louvois. Mais madame de Narbonne fit remarquer « que Bellevue n'était pas une terre et qu'ainsi cette possession n'ajoutait rien aux sûretés ».

inquiète qu'elle se montrât de l'avenir, il est à présumer que madame de Narbonne, en émigrant, n'entendait cependant pas couper les ponts derrière elle ; elle espérait bien, comme tout le monde, rentrer en France, une fois la tourmente apaisée. Par conséquent, ces 400 000 francs empruntés d'un seul coup n'étaient pas pour subvenir à ses besoins personnels pendant le court séjour qu'elle comptait faire à l'étranger. « Je viens de faire tous mes comptes, — écrit-elle, le 7 février, prête à partir, à Alliot de Mussey; — j'aurais besoin pour le moment ou aux époques les plus rapprochées, de quarante-cinq mille livres que vous voudrez bien remettre à Lalleman (son secrétaire). » Elle croyait donc pouvoir se tirer d'affaires avec le dixième de cette somme. Au surplus, attachée au service de Madame Adélaïde, c'est la liste civile qui devait continuer à pourvoir à ses besoins comme à ceux de la princesse. Cet emprunt à long terme avait donc surtout pour but d'éteindre des dettes criardes, de ces dettes qu'on ne peut pas laisser derrière soi lorsqu'on s'absente pour un temps d'une certaine durée. Et de fait, la correspondance de la duchesse avec le trésorier de Mesdames nous apprend que les 200 000 livres fournies par Varanchan contribuèrent à annuler une obligation antérieure qui s'élevait à 257 000 livres. On y voit encore que madame de Narbonne, en partant,

laissa 50 000 livres entre les mains d'Alliot de Mussey.

Non moins lourde était sa dette envers la « direction Pinet »[1]. Les deux premiers billets souscrits pour elle au nom de Madame Adélaïde à cette société financière montaient ensemble à 87 000 livres exigibles le 5 mai 1790. Ils furent acquittés par la duchesse le 7 décembre, y compris les intérêts courus depuis l'échéance. Deux autres billets échus le 5 mai 1791 s'élevaient à un total de 83 400 francs. Madame de Narbonne y mit le temps, mais le 11 juin 1791, elle versa 48 000 francs; le 16 juillet, 16 000; le 17 mars 1792, 8 000; le 22, le solde, soit 12 000. Enfin, le 16 juin 1792, elle parvint à anéantir deux billets échus du 5 mai précédent : avec les intérêts la somme atteignait à 80 098 francs. Récapitulons : du 7 décembre 1790 au 16 juin 1792, la duchesse remboursa 251 098 livres que Madame Adélaïde avait empruntées pour elle à la direction Pinet.

Si l'on mentionne enfin, comme il convient, une somme de 203 097 livres prêtée à madame de Narbonne, le 26 février 1787, par Alliot de

1. Pinet était un banquier engagé dans de grosses spéculations, notamment sur les blés, les suifs et les fournitures pour la marine. « Pour que je manque d'argent, disait-il, il faudrait que toute la Cour en manquât. » Il mourut en 1789, suicidé ou assassiné, avec un déficit d'une quarantaine de millions (Arch. nat., T. 957, papiers du notaire Prédicant).

Mussey et rendue par elle dès le 17 août 1789, je ne dis pas que l'on aura épuisé la nomenclature des emprunts contractés par la mère du comte Louis pour payer les dettes de son fils et les siennes, mais on se sera fait du moins une idée aussi approximative que possible de ses efforts et de l'assistance qu'elle reçut de Madame Adélaïde.

De tous ces chiffres quelle conclusion peut-on tirer? Ils présentent un grand intérêt tant à l'égard de la princesse que de sa dame d'honneur. Au lieu de cette vieille fille exploitée par une intrigante, que nous avait décrite madame de Boigne, ces chiffres nous montrent en Madame Adélaïde une amie dévouée mais sage, serviable mais discrète, d'une générosité sans limite dans l'intention mais éclairée dans l'exécution. En madame de Narbonne, il nous font voir tout d'abord la mère, puis encore la mère et toujours la mère. Pour sauver l'honneur de son fils, elle engagea le sien, combien de fois et avec quelle témérité! empruntant bien au delà du gage qu'elle pouvait offrir, espérant, contre toute espérance, que son fils se guérirait, comptant sur un miracle. Hélas! au lieu d'un miracle, c'est la Révolution, puis l'émigration qui survinrent, l'empêchant de remplir non seulement ses engagements mais ceux que Madame Adélaïde avait contractés pour elle. On a pu cons-

tater cependant avec quel courage et quelle persévérance elle s'y essaya. D'accord avec sa belle-fille, elle y consacra tout ce que le comte Louis ne détournait pas des revenus de Saint-Domingue. Elle y ajouta les arrérages de ses rentes, puis ses pensions, puis ses gages. Mais gages, pensions, rentes, lui eussent-ils été payés régulièrement à l'échéance, n'y auraient jamais suffi. Dame d'honneur d'une princesse, duchesse et tout à l'heure grande d'Espagne, elle avait un train de vie considérable qu'il lui fallait soutenir. Or, non seulement ses terres d'Auvergne ne lui rapportaient rien[1], mais elle attendait des années avant de toucher le premier sol de ses appointements[2].

Alors elle jeta au minotaure, pièce à pièce, tout ce qu'elle put ramasser, çà et là, d'argent, jusqu'au bien qui lui venait de ses parents. Dès le 11 janvier 1786, elle s'était fait donner une procuration de sa cousine, madame de Beaumont,

1. La terre de Sansac avait été louée, le 30 novembre 1751, moyennant 1 700 livres par an. Le 10 juin 1763, le fermier reconnaissait devoir 6 000 livres sur la location de ce domaine (Arch. nat., T. 1653).

2. La duchesse de Beauvilliers, qu'elle avait remplacée comme dame d'honneur, ne reçut qu'en 1777 les quartiers de son traitement de 1775. Au moment de partir en émigration, madame de Narbonne était créancière du trésor royal pour 34 357 livres sur les années 1788 et 1789 : cet arriéré, grossi d'autres rentes, sur la ville de Paris, droits de tapis et grandes livrées, etc., s'élevait à 122 911 livres 7 sous en mai 1792 (Arch. nat., O. 3765 et T. 568).

l'autorisant à aliéner un domaine et un bois que celle-ci possédait en Gascogne. Le 29 novembre 1787, elle vendit pour 22 000 livres, argent comptant, la maison de Riom qui avait appartenu à sa mère et à ses tantes et où sa mère était allé mourir le 13 avril 1783[1]. Le 6 septembre 1788, elle vendit pour 80 000 francs, payables en cinq annuités, la terre de Sansac, démembrement de la terre de Chalus qui l'avait vu naître, qui était dans sa famille depuis un temps immémorial, qui lui avait même donné un de ses noms[2]. Elle vendit une hypothèque de 1 500 livres qu'elle possédait sur la terre de Besance, près de Romagne en Auvergne[3]. Elle vendit une rente viagère de 15 160 livres sur la ville de Paris, puis une autre rente de 11 300 livres que nous l'avons vu obtenir dans l'emprunt de Hollande de 1772[4], puis un contrat de 30 000 livres sur un sieur Le

1. Arch. nat., T. 568.
2. L'acquéreur, Jean Feuillant aîné, était négociant à Brassac (Puy-de-Dôme). La duchesse lui avait déjà prêté 6 000 livres dont il ne lui rendit que 2 400. Depuis, elle s'était engagée à lui donner l'appui de Madame Adélaïde pour un prêt de 100 000 francs qu'il sollicitait du gouvernement en vue de pouvoir continuer à exploiter des mines dont il avait obtenu la concession. En retour il s'était chargé du recouvrement de diverses créances de madame de Narbonne sur d'autres débiteurs. Cependant, à la date du 8 juin 1792, l'homme d'affaires de la duchesse reprochait vivement à Feuillant de n'avoir pas tenu ses engagements.
3. Arch. nat., T. 1653.
4. Ibid., T. 568.

Normand de Flaghac[1]. Que ne vendit-elle pas pour dégager la signature de sa bienfaitrice? Elle parvint ainsi à éteindre une notable partie des dettes du comte Louis, il est vrai; mais en cherchant à le sauver, elle se perdit.

Comme il arrive trop souvent en pareil cas, elle crut indispensable à l'avenir de son fils de masquer sa ruine en continuant à vivre sur le même pied; que dis-je? en augmentant son train. La terre de La Bove, qui avait déjà dévoré un fermier général, la rongeait non seulement par son entretien, mais encore par les embellissements qu'elle y entreprit. A une pareille maison des champs devait correspondre une maison de ville de même ordre. Elle loua à Versailles, en novembre 1788, un hôtel que la mort du prince de Tingry, capitaine des gardes, avait rendu vacant. C'était une vaste propriété située à l'angle de la rue Neuve-Notre-Dame et du boulevard de la Reine. Elle en garnit les appartements d'effets, de meubles et d'œuvres d'art dont l'interminable inventaire nous révèlera, quatre ans plus tard, le nombre, la richesse ou la beauté[2].

1. Il s'agit sans doute de François-Nicolas Le Normand, d'abord receveur des tailles à Riom, devenu Le Normand de Flaghac en 1765, époux en secondes noces de Marie-Louise Morphy, ancienne maîtresse de Louis XV, puis maître d'hôtel du comte d'Artois, et enfin trésorier de l'ordre du Saint-Esprit.

2. Le bail était à trois, six et neuf, à raison de 2 200 livres (Arch. nat., T. 568).

Depuis plusieurs années, madame de Narbonne, se souvenant que son mari descendait d'un Manrique de Lara et qu'eux-mêmes ils avaient servi des infants à Parme, convoitait la grandesse d'Espagne. Dès 1783, le roi Charles III avait consenti à lui conférer cette haute distinction, mais le diplôme ne lui en avait pas été expédié, parce que très probablement elle avait reculé devant les droits à payer. Ce n'est qu'à la fin de 1789 qu'elle se décida à envoyer à l'ambassadeur de France à Madrid les 24 000 livres exigées. Si l'on se souvient que dans la nuit du 4 août précédent, l'Assemblée nationale avait décrété l'abolition en France de tous les titres et privilèges nobiliaires, la démarche de la ci-devant duchesse ne pourra sans doute être interprêtée que comme une altière protestation [1].

Donc, au moment où va s'ouvrir, avec la Révolution, une nouvelle destinée pour madame de Narbonne, si nous embrassons sa situation d'un regard d'ensemble, nous la voyons dame d'honneur, duchesse et grande d'Espagne de la première classe, installée dans un de ces hôtels princiers qui faisaient comme une couronne au palais de

1. Arch. nat., T. 568.

Versailles, et propriétaire d'une des plus belles terres de la province. Elle offrait ainsi aux regards des passants une façade aussi brillante qu'imposante. Mais derrière, nous savons maintenant qu'il n'y avait qu'une maison écroulée.

CHAPITRE IX

LE DÉPART DE MESDAMES EN ÉMIGRATION

Mesdames étaient à Versailles dans leur appartement du château, au rez-de-chaussée de l'aile du nord, lorsqu'elles y furent surprises par l'émeute du 5 octobre 1789. Tandis que l'armée des femmes parisiennes envahissait la ville, enfonçant les portes, arrachant les enseignes des marchands, poussant des cris de mort contre la Reine et les gardes du corps; tandis que la générale sonnait dans les rues appelant les troupes aux armes, que les boutiques se fermaient précipitamment, que bataillons et escadrons se massaient aux abords du palais sous une pluie battante et dans l'obscurité de la nuit qui commençait, la plupart des personnes de la maison de Mesdames s'étaient rassemblées dans leur salon. Très calme au milieu du tumulte,

Madame Adélaïde disait : « Nous leur apprendrons à mourir. » On avait fermé les volets. on ne voyait rien de ce qui se passait au dehors; mais on entendait les clameurs de la foule qui remplissait la place d'armes et s'écrasait aux grilles pour forcer l'entrée des cours. « Le comte Louis de Narbonne, ami de Lafayette, arriva vers minuit, assurant que tout était apaisé et se moquant de la peur de chacun. Il parlait encore que M. de Thianges et madame de Béon ouvrent la porte en criant : « Monsieur de Lafayette est chez le Roi ! » On ne saurait peindre l'étonnement qui saisit tout le monde à cette nouvelle; le salon de Mesdames se vida presque aussitôt, et les princesses se rendirent chez Louis XVI par leur petit escalier[1]. »

Elles firent partie, le lendemain, de cet inoubliable cortège qui ramenait prisonnière à Paris la royauté découronnée. Elles montèrent dans leur carrosse avec madame de Narbonne et madame de Chastellux, suivant à une assez grande distance celui du Roi dont la foule les sépara de plus en plus. C'est ainsi qu'elles purent se dégager sans trop de peine de la cohue et se diriger sur Bel-

1. *Mémoires de madame de La Rochejacquelein*, citées par Ed. de Barthélemy, *Mesdames de France*, p. 397 (madame de La Rochejacquelein, née de Donissan, était nièce de la comtesse de Chastellux, dame d'honneur de Madame Victoire).

levue, escortées par cent hommes de la garde nationale qui s'y installèrent avec elles[1]. Mesdames cependant ne restèrent pas longtemps à Bellevue. On leur prépara un appartement aux Tuileries dans le pavillon du Manège (ou de Marsan), et lorsqu'il fut prêt à les recevoir, elles vinrent l'occuper avec leur service. Dès le 30 novembre, nous voyons madame de Narbonne louer à Paris dans une rue voisine des Tuileries, une écurie de six chevaux, deux chambres de cocher, deux remises et un grenier[2]. Mais comme le bail n'était fait que pour un an, on peut en conclure que Mesdames considéraient comme temporaire leur établissement à Paris, ou qu'elles songeaient dès lors à passer à l'étranger.

Ce dernier avis était celui de la dame d'honneur de Madame Adélaïde. Quel que fût l'optimisme de son fils, madame de Narbonne, restée sous une impression d'inquiétude et de dégoût depuis les journées d'octobre, n'avait aucune confiance en la sagesse parisienne. C'est elle qui poussa, dit-on, Mesdames à quitter la France[3]. A vrai dire, elle n'eut pas grand effort à faire pour les y décider, car depuis la constitution civile du clergé, les

1. Ed. de Barthélemy, *Mesdames de France*, p. 397.
2. Arch. nat., T. 568.
3. *Correspondance secrète*, publiée par M. de Lescure, t. II, p. 507.

princesses craignant une persécution religieuse, aspiraient à se retirer en un lieu où elles pussent pratiquer leur culte en toute tranquillité de conscience. Pour être plus libres de leurs mouvements qu'aux Tuileries où elles étaient d'ailleurs moins installées que campées, elles avaient regagné leur résidence habituelle de Bellevue. Elles employèrent tout le mois de janvier 1791 à leurs préparatifs. Bien que madame de Narbonne assurât, dès le 23, que leurs arrangements étaient à peu près terminés, il semble cependant que les princesses avaient attendu jusque-là pour régler plusieurs questions essentielles : ainsi, elles ne savaient encore ni si le Roi consentirait à leur départ, ni même où elles iraient, ni qui payerait les frais de leur séjour à l'étranger; le retard apporté à de telles questions prouve assez au milieu de quelle agitation s'achevèrent leurs préparatifs. Dans les derniers jours du mois, Madame Adélaïde entama à ce sujet avec le Roi son neveu une correspondance dont nous ne possédons malheureusement que ses lettres et non celles du Roi. Telles quelles, toutefois, ces lettres permettent de suppléer, dans une certaine mesure, à celles qui nous manquent. Complétées par d'autres que la même princesse écrivit à Louis XVI au cours du voyage, elles forment un ensemble de matériaux sur lequel on ne

saurait trop appeler l'attention des historiens de la Révolution. Elles jettent, en effet, un grand jour à la fois sur les préliminaires de ce fameux voyage de Mesdames qui déchaîna tant de passions révolutionnaires, et sur cette grave affaire de leur arrestation à Arnay-le-Duc, incident avant-coureur bien propre à éclairer le Roi sur ce qui l'attendait lui-même le jour où il prendrait la fuite à son tour; incident symptomatique s'il en fût, dont son bon sens avait compris toute la portée puisqu'il avait serré ces lettres de sa tante dans l'armoire de fer, mais dont son irrésolution, sa faiblesse et d'autres causes étrangères à lui l'empêchèrent d'utiliser les enseignements, quatre mois plus tard, sur la route de Varennes. Ces lettres nous font, d'un autre côté, pénétrer plus intimement Madame Adélaïde; elles nous révèlent en elle une femme de tête et de cœur, capable de décision et aussi d'attendrissement; elles aideront ainsi à contrôler sur pièces le jugement que certains chroniqueurs ont cru devoir porter, peut être un peu vite, peut-être un peu tôt, peut-être même sans la bien connaître, sur cette princesse.

Donc, le 22 janvier 1791, Madame Adélaïde écrivit au Roi :

« Comment puis-je, mon cher neveu, vous exprimer les différents sentiments qui sont dans

mon âme? Votre lettre m'a achevée; votre amitié fait mon bonheur et augmente encore, si cela se peut, tous mes regrets de vous quitter.

» Avant de recevoir votre lettre, j'avais déjà renoncé au projet de Bruxelles auquel j'avais vu tous les inconvénients dont vous me parlez. Il reste donc l'Espagne ou Rome. Si vous croyez que nous puissions vous être utiles en Espagne, je ne balance pas un seul instant; mais si c'est seulement pour l'argent, Rome devant être beaucoup meilleur marché, si je trouve quelqu'un qui puisse faire des avances et attendre des moments plus heureux, je crois que ce lieu-là serait sujet à moins d'inconvénients; et peut-être de là pourrions-nous vous être utiles pour l'Espagne. Si vous n'avez donc pas d'autres raisons de préférence que pour l'argent, je vous demande trois jours pour faire mon choix, mais toujours soumis à ce qui pourra vous être plus utile et plus agréable; c'est de quoi vous êtes, j'espère bien, persuadé.

» Adieu, mon cher neveu, pardonnez si je suis troublée; mon amitié pour vous, seule, en est cause. Conservez-moi la vôtre, elle fera mon soutien et mon bonheur. »

De cette première lettre il résulte que le projet primitif de Mesdames avait été d'aller tout simplement à Bruxelles; mais comme les Pays-Bas

regorgeaient d'émigrés, et d'émigrés compromettants, elles y avaient renoncé pour l'Espagne ou l'Italie. C'était aussi le vœu de Louis XVI, et il semble bien établi que le Roi, loin d'élever aucune objection au départ de ses tantes, comme on le prétendait, leur accordait son consentement sans restriction. Il avait seulement appelé leur attention sur un danger, c'est que l'Assemblée nationale, irritée de leur fuite, pouvait leur couper les vivres. Enfin on remarquera que Madame Adélaïde offrait de servir les intérêts du roi de France auprès du roi d'Espagne; mais on va voir que, sur ce chapitre, elle ne se faisait pas de grandes illusions.

Trois jours après, la princesse reprenait la plume et écrivait :

« Mon cher neveu, j'ai trouvé mon homme, qui prend l'engagement de faire toucher à Rome l'argent dont nous avons besoin pendant tout le temps que les payements ici ne seront point interrompus, et s'ils viennent à l'être, à faire des avances jusqu'à concurrence de 1 200 000 livres, si notre voyage se prolonge, ce qui, j'espère, n'arrivera pas. Ainsi, avec votre agrément, je préfère l'Italie à l'Espagne pour bien des raisons. La première, parce qu'il faudrait négocier avec l'ambassadeur, ce qui serait très long; 2° je ne sais pas trop comment j'y serais reçue, étant fort

négligée de la Reine[1] depuis dix-huit mois. Elle ne m'écrit que très rarement. Depuis plusieurs mois je lui ai écrit trois lettres; je n'en ai eu aucune réponse, pas même au jour de l'an. Si elle nous recevait, ce serait toujours en cérémonie, et nous y serions sous notre nom. Nous serions peut-être accablés de Français qui nous persécuteraient pour entrer au service d'Espagne; je ne pourrais le leur refuser, et je deviendrais très importune. Notre dépense serait beaucoup plus considérable. Si nous étions à la charge du roi d'Espagne, outre que cela ferait grogner tout le pays, j'avoue que je serais humiliée, encore plus pour vous que pour moi; on nous y verrait de très mauvais œil. Ainsi tout me porte à désirer Rome. Cependant, malgré toutes mes raisons, je me soumettrai, comme de raison, à ce que vous déciderez. Mais j'avoue que le temps qu'il faudrait pour négocier me fait redouter ce parti-là, et l'incertitude de la manière dont nous y serions traitées. Si le jour où nous irons dîner à Paris vous est égal, nous irons samedi prochain [29 janvier]. Je compte vous apporter l'arrangement de la personne qui veut bien nous prêter, afin que vous autorisiez ma signature de la vôtre. Je ne

1. Dona Marie-Louise-Thérèse, fille de Madame Infante et par conséquent nièce de Mesdames de France. On a vu qu'elle avait été élevée, pendant quelque temps à Parme, par madame de Narbonne.

vous répète point combien je suis fâchée, mon cher neveu: ma tendresse pour vous doit vous en être un bien sûr garant.

» Embrassez, je vous prie, la Reine pour moi; je ne lui écris pas pour ne pas être importune en rabâchant toujours la même chose. Vous lui montrerez ma lettre. »

Ni dans les autres papiers de Madame Adélaïde, ni dans ceux de la duchesse de Narbonne, on ne découvre le nom du téméraire banquier qui s'engageait à défrayer Mesdames pendant leur séjour à l'étranger. Peut-être était-ce Raoulx, ce négociant versaillais qui faisait des affaires avec elles depuis vingt ans et qui avait prêté jadis une si grosse somme à madame de Narbonne pour payer les dettes de son fils; nous savons qu'il partit pour Rome à la même époque que les filles de Louis XV, et que, à la chute de la Royauté, il alla offrir ses services à Hugou de Bassville, agent officieux de la République française, espérant par cette trahison rentrer dans ses avances. En tout cas, ce banquier n'était imprudent qu'à demi, puisqu'il exigeait la caution même du Roi. D'accord avec Madame Adélaïde, il préférait l'Italie à l'Espagne, et la princesse, en allant dîner à Paris, le 29 janvier, n'eut sans doute pas de peine à rallier Louis XVI au même avis, car, deux jours plus tard, le 1er février, Gouverneur Morris,

ministre des États-Unis, dit tenir de madame de Ségur, dame de Madame Victoire que Mesdames sont sur le point de partir pour Rome [1]. Le consentement du Roi obtenu et le but de leur voyage arrêté, les princesses firent demander un passeport à la municipalité de Paris. Mais la municipalité le leur refusa. Non seulement elle le leur refusa, mais, sur l'injonction des sections, elle décida, le 4 février, que le maire, à la tête d'une délégation, irait, le lendemain, exposer au Roi « les inquiétudes des citoyens sur le voyage de Mesdames et les inconvénients qui pouvaient en être la suite ». Nous avons quelque difficulté à concevoir aujourd'hui l'émotion qu'excitait par toute la France populaire et surtout à Paris l'exode des membres de la famille royale et de la noblesse en général. Il nous semble au contraire que, pour être conséquents avec eux-mêmes, les démolisseurs de l'ancien régime qui travaillaient avec tant de zèle à reconstruire une nouvelle société, eussent dû non seulement les laisser partir mais les pousser dehors, comme on déblaie un terrain à bâtir des vieux matériaux qui l'encombrent et qui gênent. Mais il faut croire qu'on voyait alors les choses avec d'autres yeux. Dans les sentiments du peuple à l'égard des émi-

1. *Journal* (édition Pariset), p. 207.

grants, il y avait la crainte un peu confuse et, certes, mal éclairée qu'ils ameutassent l'étranger contre la France; mais il y avait surtout une blessure d'amour-propre, de cet amour-propre qui est le fond même du caractère français et dont le froissement fut une des causes les moins avouées mais peut-être les plus déterminantes de la Révolution : les reconstructeurs de l'édifice prirent comme une injure personnelle la méfiance que montra à leur égard cette portion des anciens occupants. Cependant s'ils avaient laissé Louis XVI traverser Varennes sans encombre, ils l'eussent peut-être bien embarrassé dans la suite, et que de maux se fussent-ils épargnés à eux-mêmes et à la France!

Quant à Mesdames, rebutées par la municipalité parisienne, elles se rabattirent sur le Roi qui signa leur passeport le 2 février sous le contreseing de M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères[1]. En leur envoyant cette pièce, Louis XVI

1. Le passeport de Mesdames était ainsi libellé : « De par le Roi. A tous officiers civils et militaires chargés de surveiller et de maintenir l'ordre public dans les différents départements du Royaume et à tous autres qu'il appartiendra, salut. Nous vous mandons et ordonnons que vous ayez à laisser librement passer notre très chère et très amée tante Adélaïde et notre très chère et très amée tante Victoire qui vont à Rome, accompagnées de la dame Narbonne et de la dame Chastellux avec leur suite, leurs domestiques, bagages et équipages, sans leur donner ni souffrir qu'il leur soit donné aucun empêchement. Le présent passeport valable pour un mois seulement. Donné à Paris le 2 février 1791. *Signé* : Louis. *Par le Roi* : Montmorin, gratis. » Plus tard, lorsque Mesdames eurent été inquiétées, une première

ne leur dissimula pas les craintes que faisait naître en lui le refus de la municipalité; Madame Adélaïde lui répondit :

« 3 février.

» Je ne puis vous dire, mon cher neveu, combien je suis touchée des inquiétudes que vous me marquez au sujet de notre départ. Je m'attendais à tout le bruit qu'on a fait, et qu'on chercherait à nous effrayer. Mais notre parti est pris là-dessus. Nous avons désiré que ce voyage fût public afin de laisser passer le premier moment

fois, à Moret, quelques membres de l'Assemblée nationale exprimèrent leur étonnement que Montmorin eût consenti à contresigner leur passeport. Il écrivit au président de l'Assemblée : «... Un passeport sera une permission de sortir du Royaume quand une loi aura défendu d'en sortir sans passeport, et cette loi n'a jamais existé. Jusqu'alors un passeport ne pourra être regardé que comme une attestation de la qualité des personnes. Dans ce sens, il était impossible d'en refuser à Mesdames. Il fallait s'opposer au voyage ou en prévenir les inconvénients, au nombre desquels il était impossible de ne pas compter leur arrestation par une municipalité qui ne les aurait pas connues. Il existe d'anciennes lois contre les émigrations; elles étaient tombées en désuétude, et les principes de liberté décrétés par l'assemblée les avaient certainement abrogées. Refuser un passeport à Mesdames, si cette pièce eût été considérée comme une véritable permission, aurait été non seulement devancer mais même faire la loi: accorder ce passeport lorsque, sans donner aucun droit de plus, il pouvait prévenir des troubles, ne pouvait être regardé que comme un acte de prudence. » (23 février.) J'ai tenu à donner textuellement l'opinion de Montmorin parce qu'elle ramène cette question du passeport sur son vrai terrain d'où la municipalité de Paris l'avait écartée.

d'effervescence. Je ne doute nullement non plus qu'on ne cherche à en produire de même dans les provinces par où nous devons passer, mais elle tombera aussi. Je reconnais bien votre amitié pour nous dans les précautions que vous avez prises ; je ne doute pas de leur succès. Si vous le jugez nécessaire, je retarderai de quelques jours; mais je vous demande le plus grand secret là-dessus. Sans cela, ce serait toujours à recommencer.

» Vous êtes bien sûr, mon cher neveu, que c'est avec le plus grand regret que nous nous éloignons de vous et que nous avons pris notre résolution. Il nous a fallu des raisons aussi fortes que celles que je vous ai déjà dites, celle de ma religion, pour prendre un parti si cruel à mon cœur. J'aurais cédé à toutes les autres, et ma tendresse pour vous l'aurait encore emporté, ainsi que je l'ai bien prouvé dans plusieurs occasions; mais dans celle-ci, nous devons les sacrifices à notre religion, et c'est assurément le plus grand que je puisse lui faire. J'espère que Dieu nous en saura gré un jour! J'ai la mort dans l'âme, mon cher neveu, le cœur pénétré de la plus vive douleur. Que ne pouvez-vous y lire, y voir tout ce que je sens et éprouve, car rien ne peut vous exprimer ma tendresse; elle est au delà de tout ce que je puis dire. »

Cette lettre, comme toutes celles de cette correspondance, n'était pas destinée à la publicité ; par conséquent, on peut croire Madame Adélaïde lorsqu'elle affirme qu'elle et sa sœur s'en allaient par motif de religion. Bien qu'on l'ait entendue tout à l'heure se mettre à la disposition de Louis XVI dans le cas où elle aurait été chercher refuge à la cour d'Espagne, il est plus que vraisemblable qu'elle partit pour Rome sans mandat politique. Cette lettre fait encore allusion aux précautions prises par le Roi en vue du voyage de ses tantes. Ces précautions consistaient dans ce que nous appellerions aujourd'hui un communiqué à la presse, mettant le public en garde contre les faux bruits répandus à l'occasion du départ de Mesdames [1], et dans une circulaire du ministre de l'intérieur, qui partit le 9 février, annonçant ce voyage aux directoires des départements que les princesses devaient traverser et les invitant à prendre toutes mesures pour les faciliter.

Lorsque, le 5 février, en exécution de la décision prise la veille par la municipalité, Bailly, maire de Paris, se présenta aux Tuileries, à la tête d'une députation, le Roi lui répondit : « Ce que vous me demandez est inconstitutionnel. La déclaration des droits de l'homme et les lois de l'État

1. *Moniteur*, 3 févr. 1791.

permettent à tout particulier de voyager et de sortir du Royaume quand il lui plaît; Mesdames, mes tantes, doivent jouir du même avantage que les autres citoyens. » Comme Bailly allait opposer une objection, on prétend que Louis XVI lui coupa la parole : « Quand vous me montrerez, reprit-il, un décret de l'Assemblée qui interdise les voyages, je défendrai à mes tantes de partir; jusqu'alors elles sont libres de sortir du Royaume ainsi que les autres citoyens. » Cette réponse, aussitôt connue du public, redoubla sa mauvaise humeur. Les journalistes, jetant comme toujours de l'huile sur le feu, s'en emparèrent : « Non, Sire, s'écria Camille Desmoulins, vos tantes n'ont pas le droit d'aller manger nos millions en terre papale; qu'elles renoncent à leur pension; qu'elles restituent au coffre-fort tout l'or qu'elles emportent; alors qu'elles aillent, si elles veulent, à Lorette ou à Compostelle, le bâton blanc à la main, en mantelet de coquilles et d'écailles d'huîtres. » De son côté, Marat, moins gouailleur mais tout aussi emporté, écrivait dans l'*Ami du peuple* : « Il faut garder ces béguines en ôtage, il faut donner triple garde au reste de la famille. Observez bien, citoyens, que les tantes du Roi laisseraient trois millions de dettes et qu'elles emporteraient douze millions en or qu'elles ont accaparés en payant jusqu'à vingt-neuf livres

chaque louis[1]; observez encore qu'elles doivent emmener avec elle le Dauphin, et qu'on laissera aux Tuileries un enfant de même âge et de même figure qu'on élève depuis dix-huit mois avec lui pour consommer ce rapt prémédité[2]. » Si de telles excitations émurent l'entourage du Roi, elles laissèrent inébranlable Madame Adélaïde :

« Vous croyez bien, mon cher neveu, écrivit-elle à Louis XVI le 6 février, qu'avant la démarche que j'ai faite vis-à-vis de vous, j'ai tout prévu, et surtout la peine que j'avais de vous quitter, puisque ce motif-là n'a pas balancé mes devoirs, et que ma tendresse pour vous a cédé. Les dangers que l'on a l'air de craindre pour moi ne peuvent m'arrêter. Ma religion me dicte ce que je dois faire; je ne puis écouter qu'elle, et mon parti est pris d'après votre permission. Si la municipalité vient, je leur dirai la même chose, et je ne vois pas à quel titre on me refuserait ce qu'on accorde à tout le monde, ainsi que vous le leur avez dit et rappelé les droits de l'homme.

» D'ailleurs tous les arrangements étant faits, faut-il que l'Europe sache que la liberté n'est que

1 Alliot de Mussey, dans une lettre à madame de Narbonne datée du 21 juin 1791, dit : « L'argent aujourd'hui est à 15 et demi pour cent, et le louis se paye quatre livres dix sous. »

2. D'après le marquis de Ferrières et d'autres encore, cet enfant était un fils de M. de Saint-Sauveur qui ressemblait beaucoup au Dauphin et que la Reine montrait à sa place.

pour la licence? Quant à vous, mon cher neveu, je suis réellement pénétrée de toutes les marques d'amitié que vous me donnez. Je la sens vivement, et je vous en aimerais tous les jours davantage, s'il était possible que ma tendresse pour vous augmentât. Je suis bien malheureuse de vous quitter, mais le sacrifice en est fait. »

Si l'agitation croissait à Paris, elle n'était pas moins grande aux abords du château de Bellevue. Le jour même où Madame Adélaïde écrivait au Roi la lettre que l'on vient de lire, l'officier de la garde nationale de Meudon mandait au commandant des gardes nationales du canton de Sèvres : « Je viens d'avoir la certitude que Mesdames de France partent de Bellevue le 14 de ce mois pour se rendre à Rome. Leur départ met les habitants du canton dans la plus grande inquiétude. Ils s'imaginent que leur projet est de se réunir aux fugitifs français pour opérer une contre-révolution. L'on m'a fortement assuré que l'intention de quelques méchants était de mettre le feu à leur château immédiatement après leur départ. Si je parviens à découvrir les auteurs de ce complot, j'aurai l'honneur sur le champ de vous en faire part. » Cette lettre fut aussitôt envoyée à Bailly, maire de Paris, qui la garda six jours, puis ne trouva rien de mieux à en faire que de la transmettre à Lafayette qui, non moins indécis, la

passa à Berthier, commandant la garde nationale de Versailles pour qu'il la communiquât au département et que celui-ci prit toutes les informations nécessaires. En fait de mesures, le département, tout aussi embarrassé, transmit à son tour la lettre initiale, avec celles de Bailly, de Lafayette et de Berthier, au district de Versailles qui avertit la municipalité de Sèvres. Ainsi, la nouvelle, partie de Sèvres le 6 février, y revenait telle quelle le 14 à onze heures du soir. Le maire reçut le paquet, et ne sachant, lui non plus, quoi en faire, il le garda et attendit. Ce sont là, sans doute, de bien petits incidents, mais d'autant plus révélateurs de l'état d'esprit des autorités publiques en face de leurs responsabilités : personne ne savait plus ou n'osait plus agir.

Il y avait une classe de citoyens à qui le départ de Mesdames causait des alarmes moins artificielles qu'à la plupart des autres, Marat l'avait bien vu et s'était chargé de le dire, c'étaient leurs créanciers. Madame Labille-Guiard, peintre attitré des princesses, ne fut pas la dernière à s'émouvoir, pour un tableau qui ne lui était pas encore payé ; témoin cette curieuse lettre de la duchesse de Narbonne à Alliot de Mussey : « Madame Adélaïde désirerait, Monsieur, que, lundi 14, vous payassiez à madame Guiard, peintre, 5000 livres qui lui sont dues pour un tableau qu'elle a fait. Comme à ce

sujet j'ai reçu d'elle une lettre très impertinente, si elle n'était pas folle, je voudrais qu'il n'y eût point de retard. Si par hasard vous ne les avez pas dans ce moment, vous le diriez à Lalleman qui en ferait les avances, et vous les lui rendriez quand vous le pourriez. Si vous les avez, comme il est chargé par moi d'aller retirer plusieurs portraits de chez elle, et notamment celui de l'Infante que l'on portera chez vous pour le remettre à M. Varanchan, il pourrait se charger aussi de lui remettre cette somme de 3000 livres que vous lui donneriez[1]. » On pourrait encore citer une lettre des créanciers de la succession Pinet attestant les préoccupations où les mettait le prochain voyage de Mesdames[2].

1. Peut-être les historiens de l'art reconnaîtront-ils, parmi ces toiles de madame Guiard, les deux grands portraits en pied de Madame Adélaïde et de Madame Victoire qui se font pendant et qu'on a replacés naguère dans l'ancien appartement de Mesdames au rez-de-chaussée du château de Versailles. Quant au portrait de l'Infante, c'est très probablement celui que l'on retrouve aujourd'hui dans une salle voisine de la même galerie : l'artiste avait été chargée de l'exécuter de longues années après la mort de la princesse, ce qui explique le costume et le décor de fantaisie dans lesquels il est peint.

2. Voici cette lettre : « Monsieur [Alliot de Mussey], le bruit public (et ce bruit paraît être certain) annonce le départ de Mesdames pour l'Italie comme très prochain. Cet événement a alarmé une partie de ceux qui ont avec elles des relations d'intérêt, et je ne vous dissimule pas, Monsieur, que les créanciers de la succession Pinet, pour lesquels j'ai déjà eu l'honneur de vous écrire, m'ont fait part de leurs inquiétudes et m'ont chargé de vous les témoigner. L'importance de leur créance, la position malheureuse dans laquelle ils se trouvent, justifieront sans

En voyant tout le monde, créanciers, journalistes, les femmes de la halle, les sections et la commune de Paris et peu à peu tout le Royaume s'enflammer au sujet du départ de ses tantes, le Roi intimidé par cette universelle flambée, sembla se repentir d'y avoir si facilement consenti. Dans la crainte qu'il ne reprît sa parole, Madame Adélaïde crut habile de l'obliger à coucher son autorisation sur le papier : ainsi lié, se déjuger serait se parjurer. Elle lui écrivit donc le 10 février :

« Tous les mouvements que l'on a cherché à exciter ne nous font pas changer d'avis, mon cher neveu, comme vous pouvez bien croire. Mais on répand avec affectation que vous désapprouvez notre voyage ; que vous avez cédé seulement parce que vous avez cru ne pouvoir vous y opposer. Ils ont pris ce moyen parce qu'ils ont bien senti que c'était le seul qui pût leur donner un prétexte à une résistance à laquelle ils n'ont nuls droits. Je vous demande en grâce de vouloir bien m'écrire que vous avez approuvé notre voyage, malgré la peine que vous avez d'être ce temps-là sans nous voir ; que vous espérez bien que l'absence ne sera pas longue ; que toute l'Italie étant prévenue de notre

doute les précautions qu'ils prennent pour conserver le peu qui leur reste. Ils vous auront beaucoup d'obligation, Monsieur, si vous voulez faire quelques démarches qui puissent être à même de les rassurer... DULONG. »

arrivée, nous ne pouvons retarder ni changer notre résolution sans produire un très mauvais effet; que vous connaissez et approuvez nos motifs; qu'ils sont purs et bien éloignés de chercher le trouble et de les fomenter. Voilà à peu près les choses que je désirerais que vous m'écrivissiez, et que vous m'autorisassiez de montrer votre lettre, s'il en est besoin.

» Cette lettre est pour vous seul, comme vous croyez bien. Mais j'en ai une autre toute prête, en cas que vous ayez besoin ou volonté de la montrer, et à laquelle vous me répondrez à peu près les mêmes choses que je vous demande de répondre, et d'après cela vous brûlerez bien vite celle-ci. »

D'une autre écriture qui n'est cependant ni de la duchesse de Narbonne ni de son fils, le comte Louis :

« A la fin de votre lettre, en P.-S., vous me manderez de vous envoyer le comte Louis ou M. de Chastellux lorsque nous serons arrivés à Chambéry; que vous aimeriez mieux le comte Louis parce qu'il est plus jeune et ira plus vite. »

Louis XVI se prêta-t-il au désir de sa tante? On n'en sait rien. Il est sûr du moins qu'il ne revint pas sur son consentement.

Le même jour, Mesdames faisaient de nouveau demander un passeport à la municipalité, bien

qu'elles en eussent obtenu un du Roi. Mais la municipalité persista dans son arrêté du 4[1]. A défaut de passeport, le corps municipal, invité par le ministre de l'intérieur, de la part du Roi, à prendre toutes les mesures convenables pour procurer à Mesdames les facilités dont elles pourraient avoir besoin à leur départ, attendit trois jours pour arrêter la réponse que le maire devait faire à cette demande : « J'ai reçu, Monsieur, — fit-on dire à Bailly le 13 février, — votre lettre en date du 10 de ce mois. Vous ne devez pas douter que la municipalité de Paris ne soit attentive à maintenir, dans toutes les circonstances, le bon ordre et la tranquillité publique[2].»

1. Il n'est pas sans intérêt de donner l'extrait textuel de cette délibération, car, par sa rédaction embarrassée, elle est, elle aussi, une pierre de touche du mauvais vouloir de la municipalité : n'osant pas refuser net le passeport demandé, mais n'osant pas non plus affronter les sections, elle se tire d'affaire par un biais qui prouve plus de prudence que de franchise : « Du jeudi, 10 février 1791. M. le vice-président a fait lecture d'une lettre de M. le maire par laquelle il adresse au corps municipal celle de Mesdames, tantes du Roi, qui persistent à demander des passeports et prient M. le maire de leur mander le jour où il pourra les leur donner. La matière a été livrée à la discussion, et le corps municipal considérant que, conformément aux principes de la Constitution, tout citoyen a le droit de se transporter librement dans tous les lieux du Royaume; que n'ayant pas le droit de défendre, il n'a point celui d'autoriser un acte libre, ce qui appartient à tous; considérant d'ailleurs que Mesdames sont trop connues pour avoir besoin des passeports que la municipalité a délivrés aux citoyens qui pouvaient eux-mêmes avoir besoin d'attestation d'état et de domicile; déclare qu'elle persiste dans son arrêté du 4 de ce mois ».

2. Cette formule ambiguë paraît l'œuvre de François-Valentin

Mais, contrairement aux espérances de Madame Adélaïde, l'émotion populaire causée par ses projets de départ, loin de s'user avec le temps, ne faisait que s'augmenter. Trente-deux sections de Paris s'assemblèrent, sur l'invitation de la section de Mauconseil, en vue d'aviser en commun aux mesures à prendre pour empêcher Mesdames de partir. Il fut décidé qu'une adresse serait présentée par des commissaires à l'Assemblée nationale à ce sujet. Le 14 février, l'orateur de la députation parut à la barre et prononça le discours suivant : « Tandis que vous travaillez avec courage à élever l'édifice imposant de la liberté publique, chaque citoyen, à son poste, lit son devoir dans vos décrets, et vous seconde par ses efforts. Une portion de la famille royale manifeste le dessein de quitter la France. Cette nouvelle alarme la capitale, et la commune de Paris nous a chargés de vous présenter les inquiétudes exprimées par la majorité des sections. Nous ne croyons pas que les tantes du Roi aient le projet d'aller encourager par leur présence les fugitifs qui osent menacer la Patrie, comme ces enfants

Mulot, alors vice-président de la municipalité, qui, dirigé par les sections, mena le corps municipal, en toute cette affaire. C'était un chanoine de Saint-Victor, facond, disert et ambitieux, qui dépouilla le froc pour la politique et que l'on retrouve un peu partout, porte-plume ou porte-voix, dans des emplois et dans des endroits les plus divers, tout le long de la Révolution.

malheureusement nés qui lèvent leur main contre leur mère. Nous ne croyons pas qu'elles veuillent, comme eux, disperser hors de leur patrie, des richesses qui ne leur ont pas été données pour cet usage, et nourrir les étrangers de la substance nationale. Nous ne croyons pas que le départ de Mesdames soit une espèce d'essai adroitement suggéré pour exciter le peuple afin d'acquérir le droit de s'en plaindre. Nous vous demandons une loi sur le mode particulier d'existence de la dynastie régnante. Déjà un de vos membres a appelé votre attention sur cet objet. Vous n'avez encore statué que sur les prérogatives : vous devez à la Nation cette discussion qui se lie aux bases de la Constitution. et par un ajournement prononcé, cette loi nous est promise. » L'orateur montra ensuite, d'un côté, les émigrés recrutant à l'étranger des ennemis et s'apprêtant à rentrer ensuite en France avec eux, « à la lueur du flambeau de la guerre civile », pendant que, de l'autre côté, le Roi, « modèle de tous les rois de la terre », ne se croyait pas permis de retenir sa famille, faute de la loi attendue. Mirabeau présidait. Vendu à la Cour, il fit une promesse vague et molle qui ne rappelait guère la réponse dont il avait foudroyé, deux ans auparavant, le marquis de Dreux-Brézé. Pendant que l'assemblée écoutait la députation parisienne,

les dames de la halle allaient demander au Roi d'engager Mesdames à ne point émigrer et se rendaient ensuite chez les princesses pour leur faire la même invitation. Mais si les sections de Paris pensaient par ce « statut » de la famille royale fournir au Roi un moyen d'empêcher ses tantes de se mettre en route, elles se fourvoyaient. Madame Adélaïde n'était pas femme à se laisser démonter; à des arguments de procureur elle rispota aussitôt par d'autres de même nature :

« Notre tendresse pour vous, mon cher neveu, écrivit-elle au Roi le 17 février, et notre sentiment patriotique dont nous ne nous sommes jamais écartées, doivent être connus depuis trop longtemps pour que nous puissions être affectées de ce qui a été dit hier[1] à l'assemblée. Mais depuis la délibération prise, ou on décidera que nous sommes, comme tout le monde, soumises à la loi, et cette décision sera en notre faveur, puisque la loi prononce la liberté de l'homme, ou on décidera que vous devez avoir une autorité directe sur toute votre famille. Vous nous avez déjà donné votre permission pour voyager ; je vous demande celle de partir. Vous connaissez nos motifs et la pureté

1. Madame Adélaïde, en écrivant, avait sous les yeux, le *Moniteur* du 16 février qui rendit compte ce jour-là de la séance à laquelle elle fait allusion. Mais en réalité c'est le 14 février que la députation parisienne avait été admise à la barre.

de nos intentions; vous les avez approuvées. C'est à notre grand regret que nous nous éloignons de vous, mon cher neveu; vous connaissez assez notre tendresse pour n'avoir pas besoin de cette nouvelle assurance. Tant que nous vivrons, nous conserverons ces sentiments dans notre cœur.

» MARIE-ADÉLAÏDE.

» VICTOIRE. »

Pour plus de solennité, sans doute, cette lettre, comme on le voit, fut signée des deux princesses. Et c'est ici qu'il convient de placer une dernière observation sur cette correspondance. Madame Adélaïde y parle pour elle et pour sa sœur; mais en fait c'est elle qui dirige, qui ordonne, qui décide, qui a la raison sociale. Elle dit quelquefois *nous*; mais le plus souvent, même quand elle le dit, elle pense *je*. « J'avais déjà renoncé au projet de Bruxelles;... j'ai trouvé mon homme;... mon parti est pris;... je préfère l'Italie à l'Espagne;... embrassez la Reine pour moi, etc. » Madame Victoire a-t-elle été consultée? Quel est son parti, à elle? Préfère-t-elle aussi l'Italie? Embrasse-t-elle aussi la Reine? On ne sait pas; on ne sait rien de Madame Victoire qui passe ici et partout comme une ombre, l'ombre silencieuse et impalpable de sa sœur aînée.

On ne peut affirmer, comme on l'a prétendu, que Mesdames, alarmées du projet que l'on prêtait aux femmes de la halle de monter à Bellevue pour les ramener de force à Paris, déjouèrent ce dessein en revenant d'elles-mêmes coucher aux Tuileries; mais il est de fait qu'elles étaient à Bellevue le 19 février, lorsqu'on les avertit que le peuple arriverait dans la nuit[1]. Sans attendre que leurs derniers préparatifs fussent achevés, elles brusquèrent leur départ. Au moment de monter en voiture, Madame Adélaïde s'arrêta pour griffonner ses adieux au Roi :

« 19 février 1791.

« Je suis au désespoir, mon cher neveu, que les circonstances me forcent de partir beaucoup plus tôt que nous n'avions eu intention. Je me faisais un vrai plaisir d'aller demain vous voir et prendre congé de vous et de la Reine, ainsi que je vous l'avais dit. Mais nous nous trouvons dans l'indispensable nécessité de partir tout de suite. Conservez-moi votre amitié; donnez-moi quelquefois de

1. Tout le monde (ou à peu près) s'accorde à désigner le comte de Virieu comme la personne qui accourut de Paris pour précipiter le départ de Mesdames. Fils d'une dame qui avait été attachée à leur maison et qui était morte depuis 1764, le comte François-Henri de Virieu venait de faire partie de l'Assemblée constituante. Il était très lié avec le comte Louis de Narbonne dont il partageait les opinions libérales.

vos nouvelles, elles feront toute ma consolation dans une absence qui me coûte plus que je ne puis dire. J'espère que vous en êtes bien sûr, ainsi que de toute ma tendresse pour vous, mon cher neveu, qui est inexprimable.

» MARIE-ADÉLAÏDE.

» Embrassez bien la Reine de notre part à toutes deux, et dites-lui bien combien nous sommes désolées de ne pouvoir pas la voir, comme nous le lui avions dit, et que nous l'aimons de tout notre cœur. Nous partons dans le moment. »

Les filles de Louis XV quittèrent leur château de Bellevue, qu'elles ne devaient plus revoir, le soir du même jour, sous la conduite du comte Louis de Narbonne, à qui elles avaient remis le soin de diriger leur voyage. La mission eût été délicate pour tout le monde; elle l'était tout particulièrement pour lui, car, ouvertement attaché au parti constitutionnel, il désapprouvait l'émigration. Elle pouvait en outre devenir difficile, si l'agitation qu'avait déchaînée à Paris le projet de départ des princesses gagnait la province. Mais cette mission était donnée à un homme qui, filleul et chevalier d'honneur de Madame Adélaïde, avait de grandes obligations à cette princesse, qui d'ailleurs devait mettre, toute sa vie et envers tous, son point d'honneur à rester gentilhomme,

et qui, au surplus, venait de se tirer avec une habileté de bon augure d'un mauvais pas très analogue. Colonel du régiment de Piémont, en garnison à Besançon depuis le mois de novembre 1788, il était arrivé dans cette ville au milieu des troubles que la création des assemblées provinciales excitait parmi les membres du parlement franc-comtois atteints dans leurs privilèges. Puis, lors de la convocation des États généraux, Besançon, ancienne ville libre impériale, avait prétendu, non sans vivacité, à une représentation distincte. Dans l'intervalle, le cruel hiver de 1788-1789 avait été durement senti dans la partie montagneuse du pays, faisant geler puis déborder les cours d'eau, préparant la disette et la famine. L'esprit public était donc très monté à cette époque à Besançon. Des émeutes y avaient commencé dès le mois de mars 1789 où l'on avait pillé des boulangeries et molesté des magistrats. Mais sous l'inspiration du colonel du régiment de Piémont, la répression avait été aussi douce que possible. La fermentation avait repris en juillet, à la suite de la prise de la Bastille. Narbonne, parti à Paris aux nouvelles, avait ramené le calme à Besançon en remettant les choses au point. Sa parole avait été si persuasive qu'on l'avait acclamé citoyen bisontin en plein hôtel de ville. Mais peu de temps après, l'explosion accidentelle d'un

baril de poudre dans un château des environs avait de nouveau enflammé les esprits qui s'imaginaient y voir l'effet local d'un grand complot ayant pour but le massacre général du peuple. Narbonne intervint encore et avec tant de succès qu'il fut reconduit chez lui en triomphe par la foule qui était, dit le procès-verbal de l'événement, « dans l'ivresse de pouvoir compter ce seigneur généreux parmi ses concitoyens ». Sa popularité était si grande qu'en septembre 1789, il avait été élu commandant général des gardes nationales du Doubs nouvellement organisées. Comme tel, il avait pris une part active à toutes les affaires de la ville, s'occupant surtout de la question capitale des approvisionnements; il rassurait les campagnes contre la fameuse terreur des brigands qui se répandait dans toute la France ; il présidait la commission chargée de partager la Franche-Comté en départements ; et dans ses fréquents voyages à Paris, il se faisait l'avocat écouté des revendications de ses concitoyens d'adoption. En ces temps troublés, le maintien de l'ordre public lui donnait fort à faire ; constant avec lui-même, il s'efforçait d'apaiser plutôt que de sévir; cependant il lui avait bien fallu laisser pendre quelques mutins dans une insurrection militaire en août 1789. Au printemps de l'année suivante, une nouvelle émeute éclatait autour de deux voitures de

grains que des paysans tentaient de faire sortir de Besançon. Narbonne s'était jeté dans la mêlée et, sans le dévouement de quelques-uns de ses soldats, il y perdait la vie. Aussi s'était-il attiré une telle reconnaissance de la garde nationale que, attaqué à Paris par les gazettes, il s'était vu aussitôt défendu par elle dans presque tous les journaux de France. Un des témoins de ces agitations comtoises, le sage historien Joseph Droz, avait gardé dans sa vieillesse grande admiration pour la conduite habile et généreuse de Narbonne : « Voyez-vous, dit-il un jour à Villemain qui rapporte le propos [1], pour faire impunément et heureusement une grande révolution, il faudrait des hommes comme cela dans tous les postes difficiles ; et où en trouver seulement deux ou trois? [2] »

1. *Souvenirs contemporains*, t. I, p. 21.

2. Ces détails, qui complètent et rectifient sur plus d'un point ceux qu'avait donnés Villemain, sont empruntés à un intéressant article de M. Ed. Besson, *Le comte Louis de Narbonne à Besançon, 1788-1790.* (Société d'émulation du Doubs, 19 déc. 1889, in-8°, 108 p.).

Durant les troubles de Franche-Comté, le comte et la comtesse Louis entretinrent avec la duchesse de Narbonne une correspondance dont l'intérêt, dépassant leurs personnes, touche à l'histoire générale. C'est pourquoi on nous pardonnera peut-être d'en donner ici quelques extraits. La comtesse, nouvellement accouchée à Bellevue de sa seconde et dernière fille, s'était hâtée de rejoindre son mari. Aussitôt arrivée à Besançon, elle écrivit à sa belle-mère : « Me voilà enfin à Besançon, ma chère maman, après avoir couru le risque d'être étouffée de caresses. Tout le monde s'est empressé à me rendre des honneurs que je ne méritais guère, et à me dire combien tous se réunissaient pour aimer M. de Narbonne. J'ai été bien heureuse de voir qu'on

C'est à la suite de cette campagne si laborieuse, mais si honorable pour lui que le chevalier d'honneur de Madame Adélaïde était venu se

ne m'avait pas trompée. Il est vrai qu'il est impossible de se donner plus de peine pour maintenir le calme. Il ne dort ni jour ni nuit; il court toute la journée malgré un mal de jambe qui est assez considérable. Mais aussi c'est à cette activité que nous devons le calme et notre subsistance; car sans lui le pain manquait dans trois jours. Heureusement nos craintes sont reculées pour quelques jours de plus pendant lesquels on fera arriver des farines, et on espère que nous n'aurons pas ce fléau de plus qui ne serait pas le moindre... » Une quinzaine de jours plus tard, le comte Louis écrit à son tour à la duchesse : « J'ai reçu votre lettre, maman, et elle augmente bien mes regrets de me trouver si loin de vous. Je vois que vous êtes toujours bien inquiète, et je vois malheureusement que vous avez toujours raison. Rien d'aussi effrayant que tous les rapports qui nous arrivent, et dont véritablement il nous est impossible de calculer les résultats. C'était uniquement pour savoir bien exactement la vérité que je m'étais adressé à des gens de partis opposés. Puisque vous y voyez inconvénient, maman, j'y renonce, et je pars demain pour Plombières y déposer la comtesse Louise et revenir bien vite pour faire ma revue, passer celle de M. du Lau, et attendre celle du vicomte de Laval et de M. de Schomberg. Elles sont toutes à des distances qui me mettent dans l'impossibilité de m'éloigner une seule semaine. Vous voyez, maman, que les contrariétés particulières se joignent au malheur public, et c'en est véritablement une que de quitter la comtesse Louise par laquelle je continue à être fort heureux... » Mais Plombières n'est pas plus tranquille que Besançon, et la jeune comtesse, interrompant sa cure, s'enfuit à l'étranger : « Vous ne devineriez jamais, ma chère maman, écrit-elle à sa belle-mère, où j'ai été me réfugier de tout le train qui nous entourait à Plombières. C'est à Bâle où je suis depuis quatre jours, et encore à peine y sommes-nous en sûreté : Huningue et Saint-Louis, qui en sont à un quart de lieue, sont tout en feu. On doit brûler un château qui est à quatre lieues. On a été ce matin chez des juifs que l'on a pillés et volés. Le gouverneur de Huningue a fait avertir les habitants de Bâle de se tenir sur leurs gardes parce que l'on pourrait venir demander madame de Polignac qui est ici. Nous ne serions pas très tranquilles si on ne savait pas qu'en moins d'une heure on peut avoir trente

mettre à sa disposition. Les deux princesses partirent de Bellevue en véritables fugitives, le 19 février 1791, à dix heures du soir, gagnant en silence

mille hommes armés. Nous vous avons renvoyé M. Necker pour tâcher de calmer un peu les têtes. Il a emporté les regrets des habitants de ce pays. Il logeait à la même auberge que moi; il dînait en public : il y avait toute la journee à sa porte deux ou trois cents personnes, et enfin, le jour de son départ il a fallu qu'il se montrât plusieurs fois au peuple pour en diminuer l'affluence. J'espère, ma chère maman, que vous allez avoir un peu de tranquillité. Il est bien temps que tous ces troubles finissent, et puisque l'on a rendu M. Necker aux vœux de la Nation, il faut croire qu'ils seront contents. Je ne sais pas lorsque je pourrai aller vous joindre. Je compte rester en Suisse jusqu'à ce que la Franche-Comté soit abordable, et j'arriverai à Besançon par Yverdun. Je suis ici avec madame de La Marck. Nous comptons voyager ensemble et voir les endroits les plus curieux. J'irai ensuite revoir le comte Louis dont il y a des siècles que je suis séparée, ayant été obligée de partir de Plombières pour ne pas mourir de peur dans cette vilaine ornière où nous étions menacés, entre autres, le pauvre abbé Dillon : il a été seulement question de lui couper le cou. Vous jugez combien j'ai eu peur. Aussi suis-je partie sur-le-champ. Il ne m'est rien arrivé en route; mais j'ai couru bien des dangers à Schlestadt. Je suis arrivée à dix heures du soir. Deux hommes ont monté derrière ma voiture. J'ignore quelle était leur intention. Mais le chevalier de Narbonne qui n'entend pas la plaisanterie, a mis la tête à la portière, armé de deux pistolets, et leur a dit poliment qu'il leur brûlerait la cervelle s'ils ne descendaient pas tout de suite, et ils se sont enfui; ce qui n'a pas laissé que de m'effrayer à l'auberge de Schlestadt où l'on m'a dit que l'on avait coupé le cou à un magistrat dans la journée parce qu'on lui en voulait. Cela m'a fait partir à une heure du matin. Voilà, ma chère maman, tous les dangers que j'ai courus... » Pendant que la jeune femme courait ainsi les grands chemins, l'effervescence des Francs-Comtois se calmait. Narbonne s'empressa d'en informer sa mère : « Je vous remercie de toute mon âme, maman, de la bonté avec laquelle vous me faites donner de vos nouvelles. C'est, dans le monde, ce qui m'intéresse le plus, et les autres n'arrivent malheureusement que trop tôt. Celles que je peux vous donner de Besançon ne doivent vous laisser aucune inquiétude. Il y règne le calme le plus parfait, après une fer-

dans des voitures d'emprunt la grande route de Fontainebleau où elles retrouvèrent leur berline et les autres voitures qui devaient servir à leur

mentation bien effrayante. Tous les partis qui divisent la ville ont bien voulu m'écouter, et grâce à leur confiance. j'exerce ici une espèce de dictature qui me donne la possibilité d'empêcher le mal. Vous savez comme quoi ma femme est à Bâle. Que me conseillez-vous de lui mander pour sa marche? Mon bonheur serait de la voir auprès de vous. Elle serait escortée du chevalier, et je les aimerais mieux qu'ici où plus de quinze heures par jour on me donne de l'occupation... » En attendant la réponse de la duchesse, sa belle-fille avait quitté Bâle pour Lausanne. Le 7 août, elle lui mandait de cette dernière ville : « Il y a bien longtemps, ma chère maman, que je n'ai reçu de vos nouvelles, et cela m'inquiète beaucoup. Vous avez sûrement été tourmentée et affligée des derniers événements qui se sont passés, et je crains que cela ne prenne sur votre santé. Vous seriez bien bonne de m'en faire donner des nouvelles à Lausanne où je suis depuis deux jours... J'espère ne pas rester plus de quinze jours ou de trois semaines ici; puis j'irai joindre M. de Narbonne, et nous irons tous les deux vous assurer de toute notre tendresse. Les chemins ne sont pas encore assez sûrs pour entreprendre d'arriver en Franche-Comté; mais j'espère que cela ne sera pas longtemps à se calmer. La confiance que la milice nationale a témoignée à M. de Narbonne me fait croire que la police deviendra exacte et qu'il n'y aura plus d'inquiétude à avoir. Je me flatte qu'il viendra me chercher, car je ne serai pas encore très rassurée. Il y a une grande quantité de Français ici; à peine si l'on trouve de quoi se loger. Heureusement que madame de La Marck, madame de Caqueray et moi, nous avons trouvé une petite maison de campagne charmante au bord du lac de Genève, vis-à-vis des Alpes. Si nous étions arrivées une heure plus tard, nous serions couchées au milieu de la rue. Madame de Polignac est réduite à cette fâcheuse extrémité. Elle avait loué une maison de campagne auprès de Berne, et on l'a priée de vouloir bien aller ailleurs. A Genève, j'ai peur pour elle qu'elle ne reçoive le même compliment. On dit que M. le prince de Conti doit être à Soleure. On assure que l'on ne recevra plus de Français en Suisse. Il a même été question de prier ceux qui y sont de s'en aller... » (Arch. nat., T. 568.)

long voyage. Madame Adélaïde emmenait avec elle la duchesse de Narbonne, sa vieille et désormais inséparable amie[1], quatre femmes de chambre et deux valets de pied. Madame Victoire était accompagnée de monsieur et de madame de Chastellux, sa dame et son chevalier d'honneur avec leurs enfants, de quatre femmes de chambre et de deux valets de pied, comme sa sœur. Un aumônier, deux médecins et deux écuyers complétaient leur suite[2]. On assure que le comte de Narbonne

1. Avant de s'en aller, la duchesse avait pris à la hâte quelques dispositions qu'on peut tenir pour un testament. Les agents du district de Versailles trouvèrent ce billet avec d'autres papiers dans une armoire de l'antichambre de l'hôtel de Tingry et s'en emparèrent. Voici ce qu'il contenait : « Ma vaisselle d'argent, ma bibliothèque et tous mes meubles, à l'exception de tous ceux qui sont à La Bove et ceux spécifiés ci-après, au vicomte de Narbonne, mon fils aîné. Mes laques, mes porcelaines et mes tableaux au comte Louis de Narbonne, mon fils cadet, ainsi que le buste en marbre de Madame Adélaïde fait par Le Moine; mes boîtes et autres bijoux dont je n'aurai point disposé se partageront entre les deux frères à leur volonté, et je désire que si dans ces dons faits à l'un et à l'autre, il se trouve des choses dont ils veulent se défaire, ils ne le pourront qu'après s'être assurés que l'autre n'en veut pas. Pour lors, ils pourront en faire l'usage qu'ils voudront, les vendre ou les troquer. » (Arch. nat., T. 568).

2. Le comte Louis de Narbonne, directeur du voyage, était secondé par Joseph de Narbonne qui émigra ensuite pour son compte sur le Rhin, revint à Rome en 1794, alla ensuite en Espagne, rentra en France en 1803, épousa en 1804 mademoiselle de Bauffremont et devint maréchal de camp à la Restauration (Arch. nat., BB^{30} 253; — Leone Vicchi, *Les Français à Rome pendant la Convention*, p. CIV). J'inclinerais à prendre ce personnage pour ce chevalier de Narbonne dont nous avons vu le nom apparaître plusieurs fois sous la plume de la comtesse Louis.

avait vivement mais vainement pressé Madame Élisabeth, sœur du Roi, de se joindre à ses tantes, et que l'abbé Delille, le poète des *Jardins*, aurait fait route avec elles si la Commune ne lui avait pas refusé un passeport [1]. Quelque précipités qu'eussent été leurs préparatifs, elles ne partirent cependant point sans penser aux pauvres de Sèvres auxquels elles laissèrent un don de douze cents livres. Elles n'oublièrent pas non plus le ci-devant curé de Meudon, l'abbé Séjan, qui, pour n'avoir pas voulu prêter le serment constitutionnel, avait perdu sa place : il reçut d'elles une somme de mille livres, puis une pension de douze cents livres, et enfin de quoi payer ses dettes [2]. Roulant à grandes guides sur la route de Lyon, les princesses relayèrent sans difficulté à Fontainebleau à l'aube du jour suivant. Mais à la porte de Moret, leur voyage éprouva un premier et violent obstacle. Leur passeport parut insuffisant. On leur cria : A la lanterne! La garde nationale mollissait, lorsqu'un détachement des chasseurs de Hainaut qui les suivait depuis Fontainebleau chargea la populace et leur rouvrit le chemin [3]. Le même jour, à Paris, le Roi écrivit

1. Villemain, *Souvenirs contemporains*, t. I, p. 22.
2. Arch. nat., T. 381 : — Arch. de Seine-et-Oise, A. 1494.
3. De ce premier incident, la municipalité de Moret dressa le procès-verbal suivant qui fut envoyé à l'Assemblée nationale : « La municipalité fut avertie par le bruit public que Mesdames,

à l'Assemblée nationale qu'il venait d'apprendre le départ de ses tantes, mais que, persuadé qu'elles ne pouvaient être privées de la liberté d'aller où elles voulaient, il n'avait pas cru devoir ni pouvoir s'opposer à leur voyage, ce qui ne l'empêchait pas de voir avec regret leur séparation d'avec lui. Cette nouvelle souleva de violentes

tantes du Roi, devaient passer dans cette ville; instruite par la même voie de l'inquiétude que ce voyage répandait dans Paris, elle requit la garde nationale de s'opposer à ce que ces dames passassent outre sans passeport. Le commandant fit sur-le-champ fermer les portes de la ville. Un particulier (Narbonne?) décoré de la croix de Saint-Louis, se rendit chez le procureur de la commune et de là à la municipalité pour faire viser les passeports de Mesdames. On lui exhiba : 1° un passeport signé du Roi et contresigné par le ministre des affaires étrangères; 2° un avis de la municipalité de Paris, signé : *Joly*, sécrétaire greffier qui porte en substance que la loi laissant à chaque particulier la liberté d'aller et venir dans le Royaume, la municipalité ne croit pas qu'on peut empêcher Mesdames, tantes du Roi, de jouir de cette liberté. On remarqua une contradiction frappante entre le contenu de cet avis et celui du passeport du Roi. Dans l'un, il s'agissait d'aller et venir dans le Royaume, et dans l'autre d'un voyage à Rome. Pendant l'explication qui avait lieu sur ce sujet à la municipalité, les dragons qui escortaient Mesdames, au nombre de trente-trois, et les gens de leur suite coururent, les armes à la main, vers les portes de la ville pour se les faire ouvrir. La terreur se répandit dans la ville, et, ne pouvant résister a la force, on ouvrit les portes. La municipalité, considérant que Mesdames arrivant à sept heures du matin et ayant sans doute marché une partie de la nuit, semblaient fuir plutôt que voyager, a en conséquence dressé le présent procès-verbal pour n'être pas inculpée d'avoir favorisé leur évasion .» L'Assemblée nationale ayant ordonné une enquête sur la participation des chasseurs de Hainaut à cette échauffourée, M. de Ségur, colonel du régiment, défendit le chef du détachement qui, d'après lui, s'était conformé aux règlements et usages militaires en escortant Mesdames, et à qui personne ne pouvait reprocher le moindre acte de violence.

colères dans l'assemblée et au dehors. Dans l'assemblée, Camus demanda que l'on retînt sur la liste civile le revenu de Mesdames pendant tout le temps de leur absence. A quoi Martineau répondit que le décret sur la liste civile l'avait réglée pour toute la durée du règne de Louis XVI. Barnave, reprenant les arguments produits à la barre le 14 février par la députation de la commune de Paris, demanda que le comité de Constitution fût tenu de présenter le surlendemain un projet de loi précis « sur les obligations et les devoirs des membres de la famille royale ». Après une discussion à laquelle prirent part Fréteau, Martineau, Goupil, Foucault, Petion, Malouet et d'André, l'assemblée décréta, à une grande majorité, que le dit comité de Constitution lui présenterait incessamment un projet de décret sur les obligations imposées à tous les membres de la famille régnante, et s'occuperait de la question de savoir si, dans un moment de crise, on peut empêcher les citoyens de sortir du Royaume. Le soir, la foule se porta au Luxembourg où habitait Monsieur, frère du Roi, l'obligea non seulement à se montrer, mais à quitter le palais et à se rendre sous bonne escorte, lui et la princesse sa femme, aux Tuileries.

Pendant ce temps, Mesdames avaient repris leur route et pénétraient en Bourgogne. Le direc-

toire du département de la Côte-d'Or avait reçu, comme toutes les autres administrations départementales comprises dans leur itinéraire, la circulaire du ministre datée du 9 février, leur annonçant le prochain passage des princesses. Il avait répondu, le 15, qu'il connaissait déjà la nouvelle; mais que, comme elle était de nature à faire naître des inquiétudes dans les esprits, il s'abstiendrait de prendre des mesures spéciales plus propres à les exciter qu'à les calmer; il s'était donc borné à transmettre la lettre ministérielle aux districts de la route. Trois jours après, le directoire du district d'Arnay-le-Duc, situé dans la partie sud du département, annonçait à celui de Dijon qu'il avait été prévenu par le maître de la poste aux chevaux que Mesdames passeraient à Arnay le lundi 21 février[1]. Vu le grand train des voyageuses, celui-ci avait demandé des réparations extraordinaires à la route; mais le district, considérant que le bien public n'était pas en cause, les avait refusées. « Les citoyens de cette ville, ajoutait-il, voient ce voyage d'assez mauvais œil, et il est possible qu'ils se déterminent à arrêter ces dames. » Si leur passeport n'était pas régulier, que fallait-il faire? Le directoire d'Arnay

1. Dès le 7 février, madame de Narbonne avait donné l'ordre au trésorier de Mesdames de remettre dix mille livres au sieur de Lépine, contrôleur des postes, qui partait en avant pour faire préparer les relais. (Arch. nat., T. 381.)

réclamait des instructions. Le département répondit, le 19, que les administrateurs du district avaient bien fait de refuser des réparations extraordinaires, d'autant plus que Mesdames, vu l'effervescence générale, renonceraient peut-être à leur voyage. Quant à leur passeport, il leur était devenu inutile depuis la déclaration des droits de l'homme. Dès lors, et se basant sur la délibération de l'Assemblée nationale du 14 février, le directoire du département estimait qu'on n'avait qu'à s'incliner si Mesdames présentaient un passeport signé du Roi. Tel était l'état des esprits à Arnay-le-Duc, lorsque, dans l'après-midi du 22 février, le comte de Narbonne, précédant Mesdames, se présenta à la porte de la ville. La ville était militairement occupée par la garde nationale dont les sentinelles avaient pour consigne « d'arrêter les étrangers et de leur demander communication des passeports dont ils devaient être munis ». Conduit à l'hôtel de ville, le chevalier d'honneur de Madame Adélaïde se fit connaître et exhiba les papiers dont il était porteur, c'est-à-dire le passeport du Roi autorisant ses tantes à aller à Rome et la délibération de la municipalité de Paris en date du 10 février[1] reconnaissant à tout citoyen,

1. On chercha à créer un incident autour d'une surcharge faite à cette date : le 10 février avait été transformée en 14. Mais cet incident n'eut pas de suite.

comme il a été dit ci-devant, le droit de se transporter librement dans tous les lieux du Royaume, mais refusant de nouveau de délivrer à Mesdames un passeport dont elles n'avaient pas besoin.

Tout bien examiné, la municipalité d'Arnay-le-Duc, conformément aux instructions reçues du directoire du département, jugea que ces dames pouvaient continuer leur route. Elle se transportait à l'hôtel de la poste où les princesses attendaient, pour leur faire part de cette décision, lorsqu'elle tomba, devant la porte de l'auberge, dans un grand attroupement d'habitants. On criait : « Les passeports sont-ils bons? Avez-vous décidé d'arrêter le voyage? » La municipalité, effarouchée par l'attitude et les clameurs de la foule, répondit simplement qu'elle n'avait pas cru pouvoir prononcer sur la validité des passeports. Là-dessus, le peuple, prenant la place de ses mandataires légaux, répliqua qu'il entendait faire lui-même cette vérification. On retourna à l'hôtel de ville où l'on improvisa une assemblée générale des habitants de la commune. Le secrétaire greffier de la municipalité fut contraint de donner lecture des pièces apportées par Narbonne, et le procureur de la commune requit l'assemblée de délibérer. On peut s'imaginer dans quel tumulte eut lieu ce semblant de délibération d'une assemblée populaire qui se substituait ainsi,

sous le coup d'une violente irritation, aux pouvoirs réguliers, et prétendait, du fond d'une petite mairie de province, imposer sa volonté comme une loi générale du pays. Ainsi que dans toutes les occasions semblables, il y avait à Arnay quelques meneurs qui avaient organisé et qui dirigèrent le mouvement d'un bout à l'autre. Ce sont eux qui dressèrent un procès-verbal de cette pseudo-délibération, procès-verbal dont le texte, très étudié, avait été évidemment concerté, peut-être même rédigé d'avance, à tête parfaitement reposée, ainsi qu'il va être facile d'en juger :

«... La commune, disait cette pièce, considérant qu'il a été présenté à l'Assemblée nationale, le 14 de ce mois, par les citoyens de Paris une motion dont l'objet est de solliciter de sa sagesse un décret pour retenir dans le Royaume tous les membres de la famille royale sans qu'ils en puissent sortir, à moins qu'ils ne soient munis d'un passeport du corps législatif; que l'Assemblée nationale a promis de prendre cette pétition en considération; qu'elle n'a pas encore prononcé sur cette question intéressante du droit public; que par conséquent Mesdames, tantes du Roi, dont le projet de voyage hors du Royaume a excité cette pétition et les alarmes de tous les citoyens de l'Empire, n'auraient pas dû se mettre en route

avant l'émission et la promulgation du décret que le Royaume attend de la sagesse de l'Assemblée nationale, et qu'un voyage aussi précipité ne peut qu'exciter des craintes; considérant que le passeport du Roi est antérieur au 14 février, date de la pétition, et que l'intention exprimée du directoire du département dans sa lettre au directoire de cette ville en date du 19 de ce mois est que la marche de Mesdames, tantes du Roi, soit suspendue, si elles ne sont pas munies d'un passeport légal postérieur au 14 de ce mois, puisqu'elle porte qu'il ne leur sera fait aucun empêchement si elles en représentent un de cette nature; arrête qu'il sera référé au département des circonstances dans lesquelles se trouve la commune, et de la résolution qu'elle prend par la présente sur la suspension du voyage de Mesdames, tantes du Roi, jusqu'à ce que les ordres du département soient parvenus à la municipalité;... que la municipalité sera priée de donner des ordres au sieur Maugras, maître de la poste aux chevaux, pour qu'il ait à s'abstenir de donner aucuns chevaux à Mesdames et de laisser sortir ses voitures de ses cours, sauf néanmoins le renvoi des chevaux de la poste d'Ivry[1] qu'il avait fait venir, et la liberté à M. Narbonne

1. Le relai suivant.

d'aller où bon lui semblera avec les chevaux qui lui seront nécessaires… »

Pour peu que l'on réfléchisse à ce qu'était dans l'ancienne France monarchique une fille de roi, à cette atmosphère d'adulation, d'hommages et de respect dont l'étiquette l'enveloppait à la Cour et partout où elle promenait ses pas; si l'on se rappelle en particulier l'éducation d'enfants gâtées qu'avaient reçue les filles de Louis XV, et combien elles étaient habituées à voir s'incliner toutes les volontés devant leurs moindres caprices, peut-être parviendra-t-on — et encore cela n'est-il pas sûr — à se représenter en imagination la stupeur que dut éprouver Madame Adélaïde, cette princesse qu'on nous dit si fière, devant l'insolente résistance de ces misérables petits bourgeois d'Arnay-le-Duc. Louis de Narbonne avait assisté à la réunion et reçu mandat de faire connaître à Mesdames la délibération que l'on vient de lire. Il était quatre heures de l'après-midi. Avec le sang-froid et le coup d'œil qu'il avait acquis dans des circonstances analogues à Besançon, il prit aussitôt son parti. Il dicta à Mesdames la lettre suivante adressée par elles au président de l'Assemblée nationale :

« Monsieur le Président,

» Parties de Bellevue avec une permission et

un passeport du Roi et avec une délibération de la municipalité de Paris qui constate le droit que nous avons de traverser la France, nous sommes aujourd'hui arrêtées à Arnay-le-Duc, malgré le vœu de la municipalité et du district, sur les raisons énoncées dans le procès-verbal que nous avons l'honneur de vous envoyer. Celle surtout qui a paru décider la commune d'Arnay-le-Duc est que nous n'avons pas un passeport de l'Assemblée nationale. Il existe un décret qui décide qu'il n'en sera plus donné par elle qu'à ses membres. N'étant plus, d'après la loi, et ne voulant être que des citoyennes, nous n'avons pas cru devoir prétendre à aucune espèce de distinction. Mais ce titre de citoyennes nous donne les droits communs à tous les citoyens de cet Empire; nous les réclamons avec toute la force de la liberté et la confiance que nous avons en la justice de l'Assemblée. Nous vous prions donc, Monsieur le Président, de vouloir bien nous obtenir d'elle les ordres nécessaires pour nous faire continuer notre route.

» Nous sommes avec respect, Monsieur le Président, vos très humbles et très obéissantes servantes,

» MARIE-ADÉLAÏDE,

» VICTOIRE-LOUISE[1]. »

1. Cette lettre est exposée, sous le n° 1209 A, au musée des Archives nationales. Le texte est d'une main inconnue; les

Les partisans de l'Ancien Régime pur ont amèrement reproché cette lettre au chevalier d'honneur de Madame Adélaïde; ils ne lui pardonnent pas d'avoir imposé aux deux princesses le titre de *citoyennes* et d'avoir abaissé leurs altesses royales jusqu'à donner de leur respect, dans la personne du président de l'Assemblée nationale, au nouveau pouvoir, rival arrogant de celui du Roi. Mais Narbonne savait ce qu'il faisait. Il connaissait Madame Adélaïde et la hauteur de son caractère. S'il l'avait laissée suivre sa pente naturelle en cette circonstance, elle et sa sœur couraient à une catastrophe. Il avait pratiqué les foules: il avait appris que, si la plus dangereuse tactique est de les braver de front quand on n'est pas le plus fort, on les désarme presque toujours par d'apparentes concessions. Mirabeau était un de ses amis particuliers[1] : quelque affaiblie que fût son autorité sur l'assemblée, il ne doutait pas qu'il en eût encore assez pour tirer parti de la déférence et de la confiance que les princesses

signatures seules sont autographes; celle de Madame Adélaïde très ferme, comme toujours; celle de Madame Victoire presque illisible. Je ne sais s'il est arrivé souvent à cette dernière princesse, qui s'appelait en réalité Marie-Louise-Thérèse-Victoire, de signer ainsi *Victoire-Louise*. J'ai lieu de croire au contraire que c'est une signature rare, peut-être unique, que le trouble seul expliquerait.

1. Talleyrand répétait souvent que Mirabeau n'avait accordé sa confiance qu'à trois personnes : à lui, à Narbonne et à Lauzun.

témoignaient aux mandataires du peuple. Enfin, il n'est nullement prouvé qu'en cette lettre, Narbonne n'ait pas été sincère : constitutionnel convaincu, il croyait à l'autorité de l'Assemblée nationale tout comme à celle du Roi.

Tandis que le docteur Billequin, délégué de la commune d'Arnay, se dirigeait sur Dijon pour rendre compte au directoire du département de ce qui s'y passait, Narbonne remontait en voiture pour porter à Paris le message de Mesdames.

Sa marraine l'avait en outre chargé de remettre au Roi une autre lettre, non moins mesurée que la précédente. Ici encore nous saisissons l'inspiration du chevalier d'honneur de la princesse :

« Je vous envoie M. de Narbonne, mon cher neveu, pour vous instruire de tout ce qui s'est passé depuis notre départ. Il vous dira que nous avons été très bien traitées jusqu'à Saulieu [1]; que là ont commencé quelques petites difficultés qui bientôt ont été aplanies par la sagesse des officiers municipaux. Ceux d'Arnay-le-Duc, où nous sommes arrêtées, ont sûrement la même bonne volonté mais non pas le même pouvoir, car nous sommes réduites à rester ici jusqu'à ce que, de concert avec l'Assemblée nationale, vous nous ayez donné les moyens de continuer un voyage que

1. Relai de poste précédant Arnay-le-Duc.

nous avons entrepris avec votre agrément et votre permission. Un décret sur cela nous paraît absolument indispensable, et nous vous prions de nous le procurer. Je charge M. de Narbonne de prendre, d'après vos ordres, toutes les mesures nécessaires pour assurer le succès d'un voyage que vous n'avez pas désapprouvé. Vous savez la confiance que j'ai en lui et qu'il a justifiée par la manière dont il s'est conduit dans les circonstances un peu difficiles dans lesquelles nous nous sommes trouvées depuis deux jours. Adieu, mon cher neveu, nous vous embrassons de tout notre cœur. »

Louis XVI embarrassé consulta ses ministres; les ministres indécis consultèrent Mirabeau; Mirabeau incertain consulta son ami le comte Auguste de La Marck. Celui-ci répondit : « A mon réveil, Pellenc [secrétaire de Mirabeau] me montre votre billet. Je me suis couché à quatre heures du matin. J'ai passé la nuit à boire. Mes idées peut-être ne sont pas encore bien nettes, je vous en préviens. Voilà cependant celle que j'ai sur l'arrestation de Mesdames relativement à vous. Elles s'adressent à vous; elles vous envoient Narbonne; dites cela en montant à la tribune. Annoncez-vous leur défenseur. Alors tout vous est facile, car aucune loi jusqu'à présent n'est contre elles. Cette marche, à mon avis, a quelque chose d'antique, de grand, de simple. Vous serez éloquent, et vous tuerez les

Robespierre, les Crancé, et Barnave, s'il le faut. Bonjour. » Le 24 février, Valdeck de Lessart, nouvellement nommé ministre de l'intérieur, transmit au président de l'Assemblée nationale la lettre de Mesdames avec une expédition du procès-verbal de la commune d'Arnay-le-Duc ; il accompagna cette communication de l'opinion du Roi, qui était celle de Narbonne, de Mirabeau, de La Marck et des ministres : « Le Roi ne peut regarder l'obstacle que Mesdames éprouvent que comme un acte contraire à la liberté qui est assurée à tous les citoyens et dont S. M. pense que, dans l'état actuel des choses, Mesdames ne peuvent être privées. S. M. qui doit protéger également la liberté de tous, désire donc que l'Assemblée nationale prenne les mesures nécessaires pour lever les doutes d'après lesquels la commune d'Arnay-le-Duc a cru devoir retenir Mesdames. »

Mais si c'était là l'opinion du Roi et celle de tous les observateurs de la Constitution, elle souleva dans l'assemblée des débats aussi confus que violents. L'abbé Maury, prenant le premier la parole, reprocha aux habitants d'Arnay de s'être substitués à leur municipalité : « La raison ne put jamais avoir la multitude pour organe, dit-il. » Mesdames pouvaient, selon lui, voyager sans passeport; aucune loi ne les obligeait d'en prendre un;

la pétition de la commune de Paris n'était pas une loi. Les gens d'Arnay-le-Duc avaient donc violé la Constitution. L'abbé invitait l'Assemblée nationale à désapprouver l'insurrection de cette commune, à déclarer que le peuple ne pouvait. même provisoirement, s'opposer aux droits des corps administratifs, et enfin à faire lever tous les obstacles qui empêcheraient Mesdames d'user d'un droit appartenant à tous. Regnaud (de Saint-Jean-d'Angély) dit, de son côté, que les agitations au milieu desquelles on vivait, excusaient la commune d'Arnay; sa résistance n'était, à ses yeux, que « l'acte d'un patriotisme exagéré »; par suite, il n'y avait pas lieu de l'improuver solennellement. Quant à autoriser ou à défendre le voyage de Mesdames, cette question était de la compétence du Roi, non de celle de l'assemblée. car il n'y avait pas de loi là-dessus. Fréteau revint sur l'illégalité commise par la commune d'Arnay, se substituant dans cette affaire à sa municipalité. D'André proposa ce décret : « l'Assemblée nationale déclare qu'il n'y a aucune loi qui s'oppose à ce que Mesdames continuent leur route. » Barnave émit l'avis que la commune avait été simplement inconsidérée. D'après lui, l'Assemblée nationale devait se borner à déclarer qu'elle s'occupait d'une loi relative à l'état et aux droits de la famille royale. Mirabeau, après avoir péniblement conquis

le droit de parler, demanda la priorité pour sa rédaction : « L'Assemblée, considérant qu'aucune loi existante du Royaume ne s'oppose au libre voyage de Mesdames, tantes du Roi, déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur le procès-verbal de la commune d'Arnay-le-Duc; renvoie l'affaire au pouvoir exécutif. » Au milieu de beaucoup de murmures, il motiva ainsi son opinion : Aucune loi n'empêchait Mesdames de voyager; ni l'Assemblée nationale ni la commune d'Arnay ne l'avaient cru. Ce qu'on demandait, c'était une loi nouvelle. Tant que cette loi ne serait pas faite, rien ne s'opposait au voyage. Mais l'Assemblée nationale ne pouvait pas infliger un blâme aux habitants d'Arnay, parce qu'en ordonnant comme elle l'avait fait l'impression de la pétition de la commune de Paris, elle avait concouru à les induire en erreur. Revenant sur ce point qu'aucune loi n'interdisait le voyage de Mesdames, Mirabeau fut interrompu par Gourdan qui s'écria qu'il y en avait une, le salut du peuple; — grave parole qui ne tomba pas dans le vide, comme la suite des événements devait le montrer. Mais Mirabeau répliqua que le salut du peuple n'était pas intéressé à ce que Mesdames couchassent trois ou quatre jours de plus en route. Ces princesses avaient commis une imprudence, soit; mais une illégalité, non. Il n'y avait donc pas là pour l'assem-

blée matière à délibérer. Pourquoi se chargerait-elle d'une responsabilité qui n'était pas la sienne? C'était celle du pouvoir exécutif; qu'on lui renvoyât donc cette affaire. Tracy, les deux Lameth, Camus, Levis, Beaumetz intervinrent, proposant des amendements à l'un ou à l'autre des projets en présence. On ne parvenait pas à s'entendre, lorsque le baron de Menou, impatienté, s'écria : « Je crois que l'Europe sera bien étonnée d'apprendre que l'Assemblée nationale s'est occupée pendant quatre heures du départ de deux dames qui aiment mieux entendre la messe à Rome qu'à Paris. » Cette boutade rallia l'assemblée. La rédaction proposée par Mirabeau fut adoptée presque à l'unanimité.

Mais on comprend sans peine que, au dehors, dans l'état de surexcitation générale des esprits, une pareille décision ne pouvait qu'augmenter le mécontentement. Le soir du même jour, un ramassis confus de populace des deux sexes envahit les cours et les jardins des Tuileries, demandant à grands cris que le Roi ordonnât à Mesdames de rebrousser chemin. Mais le Roi, malgré les instances de Bailly, maire de Paris, tint bon : « La douceur — répondit-il — a toujours été et est encore le vœu de mon cœur; mais il faut savoir l'allier avec la fermeté, et apprendre au peuple qu'il n'est pas fait pour dicter

la loi, qu'il est fait pour y obéir. » Lafayette appuya la réponse royale de plusieurs compagnies avec six pièces de canon mèche allumée; ce que voyant, la foule se dispersa[1].

Narbonne reprit la route de Bourgogne, muni d'une expédition authentique du décret de l'Assemblée nationale qu'il s'empressa de notifier à toutes les autorités constituées de la Côte-d'Or et de la ville d'Arnay-le-Duc[2]. Mais la commune

1. « Le Roi — dit un nouvelliste — a mis la plus grande diligence à expédier à ses tantes les ordres de l'Assemblée nationale de les laisser sortir librement du Royaume. Le soir du décret, il demandait à tout le monde où était M. de Narbonne pour l'en charger, et s'informait avec impatience où on pourrait le trouver. Quelqu'un lui dit en plaisantant : « Sire, si vous voulez le trouver, il faut l'envoyer chercher chez madame la baronne de Staël. » Le Roi prend la chose au sérieux, envoie chez la baronne, et M. de Narbonne s'y trouve effectivement. On sait aujourd'hui qu'il était très opposé au départ de Mesdames; mais madame de Narbonne, indépendamment de son aristocratie, animée par la jalousie, levait aisément tous les obstacles que suscitait son mari (Peut-être le nouvelliste prend-il ici la belle-mère pour la belle-fille ou réciproquement.) Elle voulait à toute force l'éloigner de madame de Staël qui, depuis son départ, est malade, et même alitée. Ainsi l'aristocratie, la jalousie et l'amour ont joué leur rôle dans ce départ. » Comme il fallait s'y attendre, on mit cette anecdote en vaudeville. M. Stryienski (*Mesdames de France*, p. 196-197) a reproduit un fragment de dialogue (assez fade du reste) d'une comédie, *Les Intrigues de madame de Staël*, où l'on entend l'ambassadrice de Suède reprocher à Narbonne d'avoir remis la lettre de Mesdames au Roi avant d'être passé chez elle.

2. Pressé d'assurer la délivrance de ses tantes, Louis XVI crut qu'il suffisait que Narbonne emportât simplement le décret de l'assemblée. Mais le décret « renvoyait l'affaire au pouvoir exécutif », c'est-à-dire qu'il devait être complété par une lettre signée du Roi et contresignée du ministre, enjoignant à la commune d'Arnay-le-Duc de laisser Mesdames continuer libre-

d'Arnay persista à garder Mesdames en arrestation sous le double prétexte que le Roi n'avait pas fait connaître sa volonté et qu'on élaborait une loi sur la position de la famille royale : il fallait donc attendre. On vit alors ce spectacle, inconnu jusque là, d'une petite assemblée populaire locale tenant en échec l'assemblée générale et souveraine du pays. Et c'est en cela que le geste précurseur de cette humble petite commune a tant d'importance dans l'histoire de la Révolution : il donna un exemple que la grande commune de Paris n'allait pas tarder à suivre dans sa lutte contre la Convention nationale. Retenu, lui aussi, prisonnier à Arnay, le comte de Narbonne ne trouva d'autre ressource que d'informer le Roi de ce qui s'y passait, par l'intermédiaire de Madame Adélaïde :

« Malgré le décret que vous nous avez obtenu de l'Assemblée nationale, mon cher neveu, et qui aurait dû nous faire partir sur-le-champ, nous n'avons pas encore pu en obtenir la permission de la commune d'Arnay-le-Duc. Le décret a été enregistré au tribunal du district, envoyé par le directoire du département à celui du district pour être exécuté, envoyé enfin par le district à la municipalité qui, avec l'air de ne pas s'y refuser

ment leur voyage. Narbonne repartit sans cette lettre. On va voir quelles nouvelles difficultés les meneurs d'Arnay sûrent tirer de cette négligence.

par elle-même, vient de laisser prendre à la commune un arrêté qui nous défend de quitter Arnay-le-Duc jusqu'au retour des commissaires qu'ils envoient à l'assemblée et, je crois, vers vous, pour nous défendre de partir ou plutôt pour nous faire ramener à Paris. Différents détachements des gardes nationales des environs, arrivés ici pour nous garder, adhèrent à cette pétition. J'ignore sur quel prétexte on peut fonder une contravention si formelle à la loi. Je ne sais pas même si on me donnera une communication positive de cet étrange arrêté. Je me hâte, de peur qu'il me soit défendu de vous envoyer un courrier, d'essayer de vous faire arriver cette lettre pour vous faire connaître notre cruelle position et vous prier d'employer les moyens les plus prompts et les plus efficaces que votre amitié pour nous pourra vous suggérer [1]. »

Mais parmi les moyens « les plus prompts et les plus efficaces » de rouvrir la route à Mesdames, il était à craindre que l'on ne choisît la force déjà utilisée à Moret; comme c'était une arme à deux tranchants, dont l'un pouvait fort bien se diriger contre les princesses elles-mêmes, Narbonne s'empressa de faire écrire une nouvelle lettre par Madame Adélaïde au Roi :

1. Cette lettre n'est pas datée; mais tout indique qu'elle fut écrite le 27 février.

« Nous ne savons encore rien de ce que la commune d'Arnay-le-Duc veut faire de nous, mon cher neveu; il nous est seulement démontré qu'elle ne veut pas que nous partions. Toutes ces contrariétés nous font désirer encore davantage de sortir de ce pays-ci pour quelque temps. J'ignore si l'Assemblée nationale prendra quelques moyens. Si elle s'en rapporte à vous, je vous demande en grâce de ne point employer celui des troupes, qui serait également dangereux et pour la tranquillité publique et pour la nôtre. Nous nous recommandons à vous pour tous les autres. Je vous demande bien des pardons de tout l'embarras et l'ennui que je vous cause. Je vous embrasse, mon cher neveu, de tout mon cœur.

» MARIE-ADÉLAÏDE.

» A Arnay-le Duc, le 28 février 1791. »

En même temps, le comte Louis envoyait un exprès à Dijon pour informer le directoire de la résistance de la commune d'Arnay; puis il préparait un rapport de ces événements dont il destinait un exemplaire à Louis XVI et l'autre à l'Assemblée nationale[1]. Le directoire du département reçut

1. Ce rapport était accompagné de la lettre suivante de Madame Adélaïde : « Je vous envoie, mon cher neveu, tous les détails de tout ce que nous avons éprouvé depuis que nous sommes ici. Les raisons sur lesquelles la commune d'Arnay-le-

la lettre de Narbonne le 28 février à sept heures du soir. Aussitôt il envoya deux de ses membres à Arnay-le-Duc pour assurer « par tous les moyens possibles » l'exécution du décret du 24 ; ils étaient autorisés à faire pour cela toutes réquisitions nécessaires et accompagneraient Mesdames jusqu'aux limites du département, si elles le jugeaient à propos. Arrivés le lendemain à quatre heures du matin à Arnay, les commissaires convoquèrent à la fois les membres du district et les officiers municipaux. Département, district, municipalité, tout le monde tomba d'accord qu'il fallait faire exécuter la loi. La municipalité, dont on a vu la faiblesse, demanda seulement et obtint que, pour fortifier la décision à prendre, on lui adjoignît les notables de la commune. Comme plus tard à Varennes, des détachements de gardes nationales étaient accourus des villages voisins; il en était

Duc s'appuie pour s'opposer à notre délivrance sont de ce qu'il n'y a pas un ordre particulier de vous, l'assemblée vous ayant renvoyé cette affaire. Nous savons bien que dans un état ordinaire des choses, vous vous seriez assez expliqué et que ce serait inutile; mais il ne faut pas leur laisser ce prétexte, et nous vous demandons avec instance de vouloir bien nous envoyer cet ordre signé de vous et contresigné de votre ministre. Ce moyen bien simple vous évitera toute voie de rigueur dont nous vous avons hier peint tous les inconvénients. M. de Boisseuil que je vous envoie, est chargé d'une lettre pour le président de l'assemblée et du détail de tout ce qui s'est passé depuis que nous sommes ici et dont il ne fera usage que si vous le jugez à propos. Nous lui avons recommandé de prendre vos ordres à ce sujet... MARIE-ADÉLAÏDE. »

venu même des villes de Dijon, de Beaune, d'Autun et de Semur. Tous les officiers de ces détachements, rassemblés à la maison commune, manifestèrent hautement leur résolution d'obéir à la loi et de déférer aux réquisitions qui leur seraient faites. Devant ce concert de bonnes dispositions, les commissaires du directoire croyaient déjà au succès de leur mission; ils avaient même été en donner l'assurance à Mesdames, lorsqu'en revenant à la maison commune, ils furent assaillis par une multitude de gardes nationaux qui, se cramponnant à eux, ne voulurent pas les lâcher sans leur avoir arraché la promesse que Mesdames ne partiraient pas. En vain essaya-t-on de les calmer en obtenant des princesses qu'elles prissent leur route par Dijon [1]. Le tocsin sonnait, la générale battait dans les rues, tout le monde se portait à l'hôtel de ville, exigeant impérieusement que Mesdames demeurassent à Arnay jusqu'à ce qu'on eût réponse de Paris. Les commissaires impuissants furent obligés de céder, et Mesdames, une fois de plus, durent se résigner à attendre. Le soir du même jour, 1er mars, les commissaires, profitant du départ du courrier que Narbonne expédiait à la cour, joignirent à ses lettres un

1. C'eût été tourner le dos à leur itinéraire, Dijon étant au nord d'Arnay, tandis que leur route les faisait passer, au sud-est, par Ivry, Chagny, Chalon-sur-Saône, Tournus et Mâcon.

rapport adressé à l'Assemblée nationale sur l'insubordination de la ville d'Arnay, et, comme les princesses, ils attendirent[1].

Lorsque le Roi eut connaissance de l'obstination des habitants d'Arnay à refuser le passage à ses tantes, il ne put qu'ordonner au département de vaincre leur résistance. Le directoire donna de nouveaux ordres; en cas de retard, les commissaires se chargeraient, avec l'aide de la garde nationale, de lever eux-mêmes tous les obstacles; ce qui était, comme on vient de le voir, piétiner sur place. A l'Assemblée nationale, Guiot, député de Semur, excusa la commune d'Arnay en disant que, ne voyant pas le décret du 24 février accompagné d'acte positif du Roi, contresigné des ministres, elle avait cru prudent et patriotique d'envoyer au souverain une députation pour connaître ses intentions. La députation les ayant enfin apprises, les avait transmises sur-le-champ à Arnay. Guiot certifiait que la commune mettrait maintenant autant d'empressement à faciliter le voyage de Mesdames qu'elle avait mis de zèle à les retenir. Et de fait, force resta enfin à la loi. Mais on peut douter que les injonctions des

1. L'un des deux commissaires, signataires de ce rapport, était le chimiste Guyton de Morveau. Ancien avocat général au parlement de Dijon, il était alors procureur général syndic du département. A l'automne de l'année suivante, il entra à la Convention, et fut de ceux qui votèrent la mort de Louis XVI.

pouvoirs publics aient procuré ce résultat. Il est dû plus sûrement à la lassitude qui commençait à détendre l'énergie des meneurs, et à l'argent que, dit-on, répandit Narbonne. Mesdames reprirent leur chemin, le 3 mars, après onze jours de captivité. Elles se hâtèrent vers la frontière, traversant Lyon sans s'y arrêter, malgré la sympathie qu'on leur y témoigna. Lorsqu'elles atteignirent le Pont-de-Beauvoisin, des huées s'élevèrent sur la rive française, tandis que des salves d'honneur les accueillaient sur la rive savoyarde [1].

Ayant quitté Bellevue brusquement et de nuit, Mesdames avaient pu se mettre en route sans trop de difficulté; mais elles étaient parties sans bagages, et les fourgons chargés demeuraient dans les cours [2]. A peine avaient-elles dépassé le premier tournant, que des bandes d'hommes et de femmes sorties de Paris, surgissaient aux abords du château. Apprenant que les princesses

1. Arch. nat., C. 58, 64, 221; BB[30] 253; — Arch. de l'Isère, L 105; — Arch. de Seine-et-Oise, L 1 m.; — *Moniteur*, 3 février-3 mars 1791: — Camille Desmoulins, *Révolutions de France et de Brabant*, n° 64; — Marat, *L'Ami du peuple*, n° 371; — *Journal de Gouverneur Morris*, 1er février 1791; — *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 64-65: — *Correspondance secrète* (publiée par M. de Lescure), t. II, p. 505-509; — *Mémoires du marquis de Ferrières*, t. II, ch. IX: — Ed. de Barthélemy, *Mesdames de France*, ch. XII; — Comte de Chastelux, *Relation du voyage de Mesdames*, p. 9-11.

2. Elles s'étaient tellement pressées qu'elles n'avaient pas eu le temps de prendre du linge de rechange : à Arnay, on dut laver leurs chemises pendant la nuit.

venaient de s'enfuir, leur fureur se tourna sur leurs effets. Les oiseaux avaient quitté le nid, mais ce nid était lui-même de bonne capture. On se rappelle sans doute les bruits répandus que ces dames emportaient des millions dans leurs bagages. Ils se mirent donc en devoir de piller les voitures, puis d'incendier le château. Mais le concierge avait eu le temps de prévenir, au milieu de la nuit, les autorités de Sèvres et de Meudon qui se hâtèrent de monter à Bellevue, tandis qu'elles dépêchaient à Versailles un cavalier de maréchaussée vers Alexandre Berthier qui commandait la garde nationale du département. Lorsque celui-ci arriva, les miliciens de Sèvres et de Meudon avaient fraternisé avec les bandes parisiennes; gagnés par le délire contagieux de leurs terreurs feintes ou vraies, grisés de vin et d'alcool, non seulement ils refusèrent d'obéir à leur chef, mais ils s'opposèrent à ce qu'il franchît les grilles du château. Cette résistance — image locale mais bien frappante de ce qu'était devenue dans tout le Royaume la discipline militaire — se prolongea plusieurs jours et plusieurs nuits, au milieu de violences, de menaces, de pourparlers et d'incidents de tous genres. A force de patience, cependant, et de sang-froid, Berthier réussit, mais le 5 mars seulement, à faire sortir les équipages de Mesdames; il les escorta, jusqu'à

la route de Paris à Lyon, avec sa troupe qui, une fois dégagée de l'atmosphère échauffée de Bellevue, ne rencontra plus de sérieuses difficultés [1].

1. Arch. de Seine-et-Oise, L 38-39 (délib. du direct. du département) : — *Ibid.*, L m (compte-rendu de Berthier à la municipalité de Versailles). Une partie des effets de Mesdames fut acheminée sur Marseille par les soins d'un sieur Portrait, attaché au service de Madame Adélaïde. Une lettre d'Alliot de Mussey à cette princesse (27 mai 1791) nous apprend que Portrait avait oublié une chose dont les femmes pas plus que les hommes, les princesses pas plus que les écaillères, ne pouvaient se passer au xviiie siècle; c'était sa « tabagie ». Quatre mois plus tard, le comte de Provence, au moment de monter en voiture pour émigrer à son tour, se souvint qu'il avait oublié... une deuxième tabatière. Si d'Avaray ne l'en avait empêché, il serait retourné sur ses pas pour la chercher.

CHAPITRE X

REMIÈRES ANNÉES D'ÉMIGRATION

Le roi de Sardaigne fit faire à Mesdames une réception princière partout où elles s'arrêtèrent dans ses États. Elles séjournèrent trois jours à Chambéry. Madame Victoire ne cessait de pleurer. Madame Adélaïde avait presque perdu l'usage de le parole. Après avoir franchi les Alpes au Mont-Cenis au milieu des neiges amoncelées, elles se reposèrent une quinzaine de jours à Turin où le Roi leur rendit en personne les plus grands honneurs. Elles passèrent de là à Parme, ville pleine d'intérêt pour elles, car elles y retrouvaient le souvenir de Madame Infante, cette sœur qu'elles avaient tant aimée; ville pleine d'intérêt plus encore pour madame de Narbonne, car c'est là qu'elle avait vécu les dix premières années de sa

vie conjugale, qu'elle avait mis au monde ses deux enfants, qu'elle avait eu bien des joies peut-être et peut-être encore plus de peines... Le comte d'Artois vint rejoindre ses tantes à Parme et les conduisit à Bologne où elles attendirent que fussent terminés les préparatifs de leur installation dans la Ville Éternelle[1]. Mesdames de France n'ayant pas eu tout de suite le dessein d'aller à Rome, le cardinal de Bernis, ambassadeur du Roi auprès du Pape, n'avait pas été prévenu officiellement de ce voyage; à plus forte raison ignorait-il l'intention des princesses de descendre chez lui. Le 9 mars, il écrivait à M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères : « ... Nous avons appris hier. par les lettres de Paris du 21 et du 22 février, le départ précipité de Mesdames de France pour Rome. On est également surpris ici du courage de ces augustes princesses et de la licence de la populace de la capitale. Mes amis[2] m'assurent que Mesdames se proposent de descendre chez moi avec leur suite. Je n'avais pu croire jusqu'ici à ce voyage dont je n'étais nullement averti dans les formes ordinaires. Il me reste donc bien peu de

1. Ed. de Barthélemy, *Mesdames de France*, ch. XII; — Comte de Chastellux, *Voyage de Mesdames*, p. 11-12.

2. Parmi ces amis il faut sans doute compter la duchesse de Narbonne qui connaissait Bernis de longue date. Il ne serait guère admissible en effet que Mesdames fussent tombées avec leur nombreuse suite chez le cardinal sans l'avoir fait avertir elles-mêmes puisque le gouvernement n'avait pas pris ce soin.

temps pour disposer ma maison à recevoir de si illustres voyageuses. Je n'ai pas même de liste des personnes qui les accompagnent et du nombre de gens qu'elles amènent pour leur service. Les palais de Rome n'offrent dans leur intérieur que de longues enfilades de pièces sans dégagement et rien de double; tout y est pour la représentation et rien pour la commodité. Il n'y a dans ce moment aucun hôtel à louer qui puisse recevoir Mesdames; les auberges même, peu décentes pour elles, sont remplies de voyageurs; la prochaine arrivée de Leurs Majestés siciliennes augmente encore beaucoup cet embarras, de sorte que ma maison est la seule retraite qui puisse convenir à Mesdames; mais cette même maison, qui, dès leur arrivée, cessera d'être la mienne, n'est pas suffisante, et j'ai loué vingt chambres dans un palais en face du mien qu'il faut meubler à la hâte et rendre habitables. L'embarras et la dépense que m'occasionne cette arrivée inattendue sont en proportion de l'honneur et de la satisfaction que j'aurai de recevoir les augustes filles de mon ancien maître, mon bienfaiteur, et les dignes tantes de mon souverain. Vous connaissez mieux que personne, Monsieur, les circonstances où je me trouve[1], et vous devez comprendre combien

1. Bernis veut sans doute parler des suites de la constitution

elles me laissent peu de ressources pour une semblable réception. Le 2 de ce mois, on n'avait pas encore à Turin de nouvelles de Mesdames; on en était fort en peine; on imagine cependant que de Mâcon elles auront pris la route de Genève. Les montagnes de la Savoie sont couvertes de neige; la Providence qui inspire tant de courage à ces princesses, veillera, il faut l'espérer, sur leur conservation. Quelle leçon, grand Dieu! pour les maîtres du monde! »

C'est seulement de Turin, le 15 mars, que Madame Adélaïde, en réponse à une lettre que Bernis lui avait adressée, annonça enfin elle-même à celui-ci son intention de prendre gîte chez lui : « Je suis bien fâchée, Monsieur le cardinal, que vous m'ayez prévenue pour écrire; mais je n'ai pas osé vous mander le projet que nous avions d'aller à Rome. *Depuis que nous sommes libres, nous n'osons plus ni écrire, ni parler, ni même penser. Dieu merci, nous avons retrouvé l'esclavage*, ce qui fait que je vous dirai combien je suis aise de vous revoir, Monsieur le cardinal. J'accepte avec le plus grand plaisir la proposition que vous me faites de demeurer chez vous. Mon intention était de vous le demander; mais je vous demande en grâce que ce ne soit

civile du clergé qui, on va le voir, furent particulièrement funestes pour lui.

qu'au cas que nous ne vous soyons aucunement à charge[1]... »

Quelques jours plus tard, les préparatifs du cardinal sont à peu près terminés. Il reprend la plume et écrit à Montmorin : « ... Mesdames, tantes du Roi, ont dû arriver le 13 à Turin. Je me retire dans un petit coin de ma maison et je leur cède tout le reste, ce qui ne suffira pas pour leur suite à qui je prépare (non sans beaucoup de frais) des logements en face de mon hôtel. J'irai au-devant de Mesdames à deux postes d'ici... » Mais sur les entrefaites, Bernis ayant refusé de prêter sans restriction le serment constitutionnel, avait reçu ses lettres de rappel. Archevêque d'Albi et titulaire de trois riches abbayes, ses bénéfices lui avaient déjà été supprimés en suite de la constitution civile du clergé, de sorte qu'il se trouva, en moins de rien, réduit aux pires extrémités : « ... Il sera singulier et presque incroyable — écrivit-il le 30 mars au ministre, son ancien chef, — qu'au moment où Mesdames de France, tantes du Roi, arriveront dans ma maison, et sous les yeux de Leurs Majestés siciliennes qu'on attend la semaine sainte, mon entier dépouillement soit consommé, après avoir dépensé le peu d'argent qui me restait pour recevoir convenable-

1. C. Stryienski, *Mesdames de France*, p. 204.

ment d'augustes princesses que les malheurs de la France et de la religion ont forcées de chercher un asile à Rome! »[1]

Malgré les coups du sort qui accablaient le vieux cardinal (il avait alors soixante-seize ans), Bernis était trop philosophe et trop gentilhomme pour ne pas faire bonne contenance devant l'adversité. Tout en remettant le service de son ambassade à un intérimaire, il continua à présider aux arrangements que nécessitait la réception des filles de Louis XV, tout comme s'il n'était survenu aucun changement dans sa fortune[2].

1. Ruiné par son refus de prêter serment, Bernis reçut en compensation une pension de mille écus par mois du gouvernement espagnol. Mais comme l'Espagne payait mal, ce furent le Pape et Mesdames qui se partagèrent le soin d'assurer les derniers jours de l'ancien ambassadeur de France.

2. Comme la duchesse de Narbonne et combien d'autres! le cardinal de Bernis est de ceux dont la chute de l'ancien régime n'a fait que hâter la déconfiture. Si la perte de ses bénéfices ecclésiastiques et de son ambassade le mit à peu près sur la paille, le faste déployé par lui, ses incessantes et somptueuses réceptions, la diminution progressive de ses revenus en France lui avaient de bonne heure causé de graves soucis d'argent que le public ne soupçonnait peut-être pas, mais dont il ne se cachait pas entre intimes. Très ami des trois frères Joly de Fleury, il écrivait à l'un d'eux, dès le 7 janvier 1783 : «... J'ai eu pendant trois semaines M. le duc de Chartres, et je l'aurai encore à son retour de Naples. Je lui ai fait offrir par le Pape, et par écrit, les plus grands honneurs. Il a préféré le plus parfait incognito, ce qui ne l'a pas empêché de jouir de tous les égards dûs à son rang et à sa naissance. J'ai eu quelque mérite à tout cela, car il n'y a ici de cérémonial réglé que pour les fils de roi ou les souverains. On me fait espérer des secours qui ne coûteront rien au Roi et sans lesquels il m'est de toute impossibilité de faire face à la dépense extraordinaire qu'entraîne après lui le passage

Arrivées à Terni, dans l'État romain, Mesdames trouvèrent le courrier que le cardinal avait expédié à leur rencontre. Le cardinal lui-même se transporta à trois postes de Rome pour aller les saluer : « Le premier moment étouffa ma voix — écrivit-il — et attendrit mon cœur jusqu'aux larmes. » Et cela doit être vrai, car Bernis — ce fromage mol, comme l'appelait son ami le marquis de Mirabeau, — aimait sincèrement Mesdames, qui le lui rendaient. Elles voyaient en lui l'ancien confident de leur sœur, Madame Infante, un vieux et fidèle serviteur du feu Roi, leur père, un témoin de leurs jeunes années; de son côté, il trouvait en elles des princesses qui l'avaient toujours honoré d'une bienveillante confiance, avec qui

continuel des grands personnages de ce monde. Les fermiers payent mal et tout est augmenté ici à l'excès. Le change est horriblement cher: on ne paye à Rome qu'en papier, et il en coûte 5 p. 100 pour changer la cédule en monnaie. » Six semaines plus tard, ses doléances n'étaient pas moins vives : «... La misère est grande dans mon diocèse d'Albi, et le parlement de Toulouse, en proscrivant la dîme des menus grains, m'a ôté de trente à quarante mille livres de rentes. M. l'archevêque de Toulouse a été magnifiquement dédommagé. Pourquoi, exposé comme je le suis aux plus grandes dépenses en travaillant sans cesse pour le clergé, serais-je seul excommunié? Nous aurons, ce carême, pour la seconde fois l'archiduc Maximilien et très vraisemblablement l'Empereur. On parle déjà du voyage de Monsieur, frère du Roi, pour l'automne prochaine (*sic*). La paix va ouvrir toutes les barrières pour remplir Rome d'étrangers. Comment puis-je parer à ces inondations? Si la justice ne suffit pas pour moi, je serai ruiné de fond en comble parce que je ne connais pas les ressources de l'intrigue. *Tout ceci pour les trois frères.* » (Bibl. nat., *Joly de Fleury*, n° 2485, f° 79).

depuis plus de trente ans il entretenait les meilleures relations, qu'il avait connues au faîte des honneurs et que la Révolution précipitait maintenant dans un abîme de maux. Très lié jadis avec madame de Durfort, il revoyait en madame de Chastellux la fille d'une dame à qui il écrivait : « ma sœur », et qui lui répondait : « mon frère ». Enfin, lors même que le comte de Bernis, parent du cardinal, n'eût pas épousé une Narbonne-Pelet, c'est-à-dire une cousine éloignée de la duchesse de Narbonne-Lara, il eût suffi au vieux prélat et à la dame d'honneur de Madame Adélaïde de confondre les souvenirs qui les rattachaient à l'Infante pour que des liens se renouassent entre l'une et l'autre.

C'est le samedi 16 avril 1791, à trois heures de l'après-midi, que Mesdames firent leur entrée dans Rome. Le successeur intérimaire de Bernis envoya, quatre jours après, au ministre une intéressante relation de cet événement : « ... Mesdames, tantes du Roi, lisons-nous dans sa lettre, arrivèrent ici en parfaite santé... M. le cardinal de Bernis, accompagné de M. le chevalier d'Azara, ministre d'Espagne, avait été à leur rencontre à trois postes de Rome. Elles descendirent chez cette Éminence, qui les ayant devancées de quelques moments, les reçut au bas de l'escalier. Sur-le-champ, le pape envoya les complimenter

par M. le prélat Pignatelli, son maître de chambre. Un instant après, M. le cardinal de Zelada, secrétaire d'État de Sa Sainteté, vint leur rendre ses respects, et successivement les personnes les plus considérables (soit cardinaux, ambassadeurs, ministres étrangers, principaux prélats, grands seigneurs, grandes dames) envoyèrent leurs premiers gentilshommes ou se présentèrent ellesmêmes à la porte pour marquer aussi leur empressement et leur respect à ces augustes princesses. Elles allèrent le dimanche soir, faire leur visite au Pape, menées par madame la princesse Santa-Croce, grande d'Espagne, que le Saint-Père a nommée pour les accompagner partout. Sa Sainteté les reçut à bras ouverts et de la manière la plus attendrissante. Leur entretien avec Pie VI dura une grosse demi-heure, et elles ne s'en séparèrent qu'à regret, mais extrêmement satisfaites de l'accueil qu'il leur fit. Avant-hier, dans l'après-dîner, le Pape vint chez Mesdames leur rendre visite (ce que l'on assure être sans exemple) et elle dura comme la précédente. Dans la matinée, le Pape avait envoyé à Mesdames et avec grand appareil le présent d'usage pour les princesses du premier rang. Le gouverneur de Rome et le trésorier général de la chambre apostolique avaient envoyé aussi chacun le sien; il est de règle en pareille circonstance qu'ils agissent

ainsi. Au surplus, tous ces présents consistent en différents comestibles choisis et en vins étrangers et de liqueur. Le soir, Mesdames voulurent bien se prêter à l'empressement des Français et des dames françaises qui se trouvent à Rome dans ce moment, et elles reçurent leurs hommages avec cette extrême bonté qui les caractérise; elles reçurent de même ceux de grand nombre de dames et de seigneurs romains qui vinrent aussi les leur offrir. Je ne dois pas oublier de dire que le jour de l'arrivée de Mesdames, tout le monde se trouva sur leur passage; la quantité de carrosses et de peuple dans la ville et dehors était si considérable qu'à peine leur voiture pouvait aller au pas. Au reste, en entrant dans l'État ecclésiastique, ces princesses ont été prévenues de toutes sortes d'attentions et de marques de respect par les gouverneurs et principaux officiers des différentes villes qui se sont trouvés sur leur route [1]. Mesdames, tantes du Roi, ont communié, ce matin, de la main du Pape qui, par une distinction qui n'a peut-être pas d'exemple, et pour rendre cette cérémonie plus éclatante, a voulu la faire dans l'église de Saint-Pierre. Mesdames ont communié au grand autel de cette basilique sur le

1. Le cardinal secrétaire d'État avait adressé, à cet effet, des instructions dont les minutes ou transcriptions existent encore aux archives du Vatican. M. Bourgin en a donné le résumé dans son recueil, *La France et Rome, de 1788 à 1797*, p. 6 et 7.

tombeau du prince des apôtres. » Étroitement unies entre elles, avec Bernis [1], avec les dames de leur suite et les quelques émigrés qui partageaient leurs sentiments, Mesdames menèrent à Rome la vie retirée que leur imposaient les fatigues et les émotions de leur voyage et les nouvelles de plus en plus tristes qui leur venaient de France [2].

Le courrier qui instruisait des pénibles événements publics la petite société de Français réfugiés à Rome, apportait à la duchesse de Narbonne des informations non moins affligeantes sur ses affaires particulières. Les plus fâcheuses à ses yeux concernaient son fils. Après avoir remis au Pape, comme un précieux dépôt, Mesdames de France et sa mère, Louis de Narbonne, résistant à leurs sollicitations, s'était hâté de reprendre la route de son pays, rappelé, disait-il, par ses devoirs

1. « La Révolution — écrivit plus tard la comtesse Louis de Narbonne — porta un coup mortel au pauvre cardinal. Il ne fut bientôt plus que l'ombre de lui-même. Son esprit laissait encore parfois jaillir quelque étincelle qui rappelait les jolies poésies de sa jeunesse; mais habituellement il était endormi et comme accablé de ses quatre-vingt-six ans (en réalité, il n'avait que soixante-dix-neuf ans et demi à sa mort). Il mourut peu d'années après l'arrivée des princesses et dut à leur bonté plus d'allègement à ses chagrins. » (*Annales de l'académie de Mâcon*, 2e série, t. VII, 1890, p. 7.)

2. *Correspondance des directeurs de l'académie de France à Rome* (lettres de Bernis et de son successeur), t. XVI, p. 11-12, 16-21; — Leone Vicchi, *Les Français à Rome pendant la Convention*, ch. III; — Frédéric Masson, *Le cardinal de Bernis depuis son ministère*, ch. XVI; — Ed. de Barthélemy, *Mesdames de France*, ch. XII; — Luynes, t. XIV, p. 283.

militaires. Il n'est pas douteux que le colonel du ci-devant régiment de Piémont, devenu 3e d'infanterie, n'ait été un bon soldat, d'autant plus pressé de rejoindre son poste que celui-ci devenait de jour en jour plus périlleux [1]. Mais il est permis de supposer que le secret espoir de jouer un rôle politique aux côtés des constitutionnels, ses amis, et le désir de revoir madame de Staël, à qui l'unissaient aussi étroitement ses idées politiques que les sentiments de son cœur, n'avaient pas pesé d'un moindre poids sur sa détermination. Sans retracer ici la carrière de Narbonne depuis son retour d'Italie jusqu'à son propre départ en émigration, il suffira, pour comprendre la peine qu'il dut infliger à sa mère durant cette période, de rappeler que, prenant le contre-pied des opinions qui animaient Mesdames de France et leur entourage, il se montra non seulement l'un des plus déterminés défenseurs de l'œuvre de l'Assemblée constituante en tant que simple citoyen, mais qu'il se laissa entraîner par le courant qui allait submerger la royauté même constitutionnelle, en acceptant de faire partie du gouvernement (4 décembre 1791).

1. Il résulte d'un extrait de la revue de subsistance du 3e régiment d'infanterie faite à Neuf-Brisach le 1er octobre 1791, que le colonel Louis de Narbonne, revenu de Rome, y avait repris son service le 25 juillet. (Arch. adm. du ministère de la guerre, Dossier Louis de Narbonne.)

La Reine aimait peu Narbonne, pour plusieurs raisons dont les principales étaient sans doute qu'il appartenait à Mesdames tantes, qu'il était d'opinion libérale et enfin de mœurs trop légères [1]. Et l'on sait si la Reine et ses entours savaient s'imposer à la volonté vacillante du Roi. La majorité de l'Assemblée législative ne l'aimait pas davantage, parce que son trop beau nom rendait suspecte la sincérité de ses convictions qui n'étaient d'ailleurs déjà plus au ton du moment. On pouvait donc prédire presque à coup sûr qu'il ne resterait pas longtemps au pouvoir. Ses aptitudes, ses relations, ses goûts, tout le portait vers les affaires étrangères et c'est en effet ce portefeuille qu'il convoitait. Mais sa liaison avec madame de Staël, femme d'un ministre étranger, mit obstacle à sa nomination dans ce département et il dut se contenter du ministère de la guerre [2].

1. *Le comte de Fersen et la cour de France*, t. I, p. 270, 312; t. II, p. 7.

2. *Journal de Gouverneur Morris*, p. 283. — Une « note remise au Roy sur différentes personnes qu'il pouvait appeler au ministère », note anonyme et sans date, mais de cette époque et peut-être de la main de Montmorin ou de Lessart, porte sur Narbonne le jugement suivant : « Il a beaucoup d'esprit, beaucoup de liant, beaucoup de ressources; il parle avec facilité; sa conduite dans la révolution a été franche et honorable. Ceux des ministres qui ont eu des rapports avec lui ont toujours eu à s'en louer. Au reste le Roi connaît mieux M. de Narbonne que qui que ce puisse être : et les ministres ne peuvent à cet égard qu'offrir au Roi une opinion dont il lui appartient seul d'être juge. » (Arch. nat., C. 221.)

Qu'il y soit entré avec un programme très digne d'approbation, mais ayant déjà cessé d'être adapté aux besoins du jour; qu'il y ait donné des preuves d'intelligence et de savoir-faire, mais aussi d'une confiance téméraire en l'autorité des assemblées délibérantes et en la vertu du peuple coopérant à la souveraineté nationale; qu'il y ait déployé une patriotique activité en prenant avec promptitude et décision des mesures propres à repousser l'invasion mais que son trop court passage aux affaires lui permit à peine d'ébaucher[1], ce sont là des questions sur lesquelles, je

1. Partisan de la guerre et la voyant venir, le comte de Narbonne se donna comme ministre un double objectif : rendre confiance à l'armée que l'émigration des officiers et l'insubordination des soldats desorganisaient, et mettre nos places fortes du nord et de l'est en état de défense. Il fit dans cette vue plusieurs grandes tournées d'inspection sur la frontière qui eurent quelque retentissement en leur temps et à la suite de l'une desquelles il écrivit au Roi la lettre suivante, que l'on aime d'autant mieux à reproduire qu'elle est un excellent spécimen de sa manière: gentilhomme, Narbonne parla toujours en gentilhomme, même aux simples soldats qu'il tenait pour ses pairs. « Sire, j'ose promettre à V. M. quelque succès du voyage qu'elle a daigné m'ordonner. Le nom du Roi paraît faire trop d'impression sur l'armée pour n'avoir pas le droit de compter sur sa fidélité et son obéissance. Les garnisons de Cambrai, de Douai, de Lille et de Valenciennes m'ont véritablement étonné, et M. de Rochambeau aurait mérité par cela seul la grâce que V. M. désire lui accorder [sans doute le bâton de maréchal]. Quelque défiance contre les officiers subsistant encore, j'ose croire avoir trouvé le moyen, s'il existe, de la faire disparaître. Après leur avoir déclaré bien positivement l'inébranlable volonté du Roi, je leur ai annoncé qu'il daignait lui-même être la caution de leurs sentiments. Presque tous ont accepté avec reconnaissance. Aucun du moins ne s'est refusé à une mesure

crois, les historiens sont généralement d'accord. Mais le jugement de l'histoire est une chose, et celui de l'émigration en était une autre. L'émigration pouvait admettre qu'un Dumouriez, un Brissot, un Isnard servissent la Révolution : c'étaient des hommes de la plèbe, ils descendaient leur pente. Mais pouvait-elle pardonner une telle trahison à un Talleyrand, à un Mirabeau, à un Lafayette, à un Biron? c'étaient des nobles, autant dire des officiers qui auraient tiré sur leur propres soldats. La duchesse de Narbonne dut souffrir d'autant plus de voir son fils au premier rang de ces transfuges que Madame Adélaïde était sa marraine et sa bienfaitrice : sa félonie se doublait d'ingratitude. En vain refusa-t-il, tant que le Roi n'eut pas prêté serment à la Constitution, le grade de maréchal de camp que lui avait donné l'Assemblée nationale[1]. Aux yeux des émigrés, qu'était-ce

qui les lie sûrement plus que tous les serments du monde. V. M. sait que c'est à elle seule que la France, et dans tous les moments et sous tous les rapports, est destinée à devoir sa sûreté, sa liberté et sa gloire. Je suis avec respect,... LOUIS DE NARBONNE. » (Arch. nat., C. 221.) — Cf. Lieut.-col. L. Hartmann, *Les officiers de l'armée royale et la Révolution*, p. 404 et 55.

1. Lorsque le ministre de la guerre lui envoya son brevet de maréchal de camp, Louis de Narbonne l'en remercia, le 9 août 1791, par une très noble lettre dont voici le passage principal : «... Je dois à la confiance qui m'est témoignée dans un moment aussi intéressant de la justifier par la plus scrupuleuse franchise. Plus digne peut-être de porter le titre d'ami de la liberté et de la constitution que beaucoup de ceux dont une aveugle exagération a à se reprocher de leur avoir créé des ennemis, je sais tout ce que la patrie a le droit d'exiger de moi; mais je sais

que la Constitution, l'Assemblée, le Roi même, le Roi surtout, sinon des fantômes en face de la seule autorité vivante, le club des Jacobins? Et d'ailleurs lorsque Luckner et Rochambeau furent, sur la proposition de Narbonne, élevés à la dignité de maréchal de France, le bâton qu'il leur envoya n'avait-il pas été, au préalable, dépouillé de ses fleurs de lys? En donnant une vive impulsion aux préparatifs de la guerre, ce fils d'émigrée, ce protecteur de l'émigration de Mesdames de France, ne fourbissait-il pas des armes contre l'émigration elle-même, c'est-à-dire

aussi que je serais indigne de la servir si, dans ma position particulière, je pouvais, par une méprisable ingratitude, oublier le respect et la reconnaissance qui m'attachent au Roi et à sa famille. La charte constitutionnelle va lui être incessamment proposée. S'il l'accepte, vous ne pouvez, j'en suis sûr, que louer la délicatesse qui me fait désirer de tenir de lui le droit de mourir pour la liberté et le bonheur de mon pays. S'il la refuse, je ne dois pas vous dissimuler que, quelque douloureux, quelque humiliant que puisse paraître ce sacrifice, je me crois inébranlablement condamné à donner ma démission pure et simple de tout emploi militaire. Mes sentiments connus, ma conduite depuis la Révolution ne laisseront pas, je l'espère, arriver jusqu'à moi le soupçon que je peux être capable de contribuer directement ou indirectement aux coupables projets qui se trameraient si vainement contre notre liberté. J'attends votre réponse à mon régiment où ma présence peut être utile, semble du moins être agréable à tous, et des sentiments unanimes duquel il m'est bien doux de pouvoir vous répondre. » Le ministre insista. Mais Narbonne lui répondit, le 21 août : «... Toujours combattu entre ce que je dois à mon pays comme Français et à mon Roi comme homme comblé de ses bienfaits, pour échapper au malheur et au crime de manquer à l'un des deux, si le Roi n'accepte pas la Charte constitutionnelle, je suis toujours inébranlablement décidé à donner ma démission. »

contre la France, la seule vraie France, réfugiée maintenant au-delà des frontières? Ces sophismes achevaient de soulever l'indignation dans l'entourage de Mesdames à Rome, et la coterie Chastellux, déjà héritière des anciennes rancunes de madame de Durfort contre madame de Narbonne, faisait payer d'autant plus cher à celle-ci les égarements de son fils. « Nous verrons — écrivit Bernis lui-même au ministre de France à Parme, quand il apprit que le comte Louis était appelé au ministère de la guerre, — nous verrons s'il suffira de boire du vin de Champagne, de déshonorer les femmes et de faire des dettes pour remplacer M. de Louvois[1]. » Lorsque le 10 mars 1792, Louis XVI annonça à ce successeur de Louvois — par un de ces laconiques billets dont les rois de France se transmettaient l'insultante formule pour se séparer de leurs ministres — qu'il le remplaçait au ministère de la guerre, Narbonne, au lieu de prendre un passe-port et d'aller rejoindre les siens à Rome, comme tant d'autres mécontents eussent fait à sa place, — comme sa mère le souhaita ardemment, sans le moindre doute, — partit aussitôt, soldat fidèle, mais fils sans entrailles, pour l'armée du Centre et, de là,

1. Stryienski, *Mesdames de France, filles de Louis XV*, p. 216. — Cf. *Mémoires de madame de Boigne*, t. I, p. 105: — Forneron. *Histoire générale des émigrés* (3e édition), t. I, p. 213.

pour l'armée du Nord que commandait son ami Lafayette[1], donnant lui-même l'exemple de cette discipline qu'il s'était efforcé de restaurer chez les autres pendant son trop court ministère[2]. Il est vrai qu'on peut lire sous la date du 22 mai, dans une lettre du secrétaire de madame de Narbonne à sa maîtresse : « Je sais positivement que M. le comte Louis reconnaît tous ses torts vis-à-vis de Madame et qu'un mot d'elle le rappellerait aussitôt auprès d'elle et à ses pieds ; mais il faudrait que cela se fît promptement[3]. » Ce bon Lalleman prend ici ses vœux pour ceux du comte Louis. A ce moment, Narbonne n'était occupé que d'une chose, c'était de trouver un moyen d'arracher le Roi à la stérile inertie dans laquelle il se perdait aux Tuileries, et de le sauver, lui et la monarchie, en tentant un nouveau Varennes mieux combiné[4]. Que Louis XVI l'ait

1. Narbonne avait demandé pour Lafayette aussi le bâton de maréchal; mais le Roi avait refusé. Mécontente du renvoi du ministre de la guerre, l'Assemblée nationale nomma Narbonne lieutenant général le 22 mai suivant. Celui-ci, fidèle à lui-même, eut la sagesse de ne point accepter.

2. Lettre de Narbonne au premier Consul, dans les *Mémoires du comte de Rambuteau*, p. 34-39.

3. Arch. nat., T. 568.

4. « De concert avec l'un des hommes les plus distingués et les plus spirituels que j'aie connus, le comte Louis de Narbonne, ministre de la guerre à la fin de 1791, madame de Staël avait conçu un plan d'évasion infaillible pour Louis XVI et sa famille : mais une jalousie ministérielle avait osé, disait-on, en refuser la connaissance au malheureux monarque. Je les ai entendus l'un et l'autre déplorer amèrement la non-exécution

fait secrètement rappeler, comme on l'a dit, ou qu'il soit venu spontanément lui soumettre ses propositions[1], Narbonne était à Paris, lorsque la journée du 10 août précipita la chute de la Royauté et dispersa ses derniers défenseurs.

de ce projet, parce que le salut du Roi eût infailliblement étouffé la Terreur dans son principe. » (*Mémorial de Norvins*, t. II, p. 81). Le plan de madame de Staël était d'acheter une terre qui était à vendre dans les environs de Dieppe et d'y conduire elle-même le Roi, la Reine et le Dauphin déguisés. Malouet, chargé de transmettre cette proposition au Roi, ne fut pas même reçu (*Mémoires de Malouet*, t. II, p. 221-223.)

1. « Je n'étais que depuis trois jours à Paris, occupé à prévenir le Roi de ses dangers, lorsqu'arriva le 10 août » (Lettre de Narbonne au premier Consul, dans Rambuteau, *op. cit.*, p. 34-39. Cf. Villemain, *op. cit.*, p. 40.) — Narbonne fit incognito plusieurs séjours à Paris entre son renvoi du ministère et le 10 août. Le 10 juillet, Lalleman écrit à la duchesse : « J'apprends que M. le comte Louis est à Paris depuis deux jours, j'ignore pourquoi. » Le 31 juillet, il répond au chevalier de Marange (officier au service des princesses) qui l'avait questionné sur ce voyage de la part de Madame Adélaïde et de la duchesse de Narbonne : « J'aurais été plus exact à répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire si je n'avais été retenu par l'espoir d'acquérir des renseignements plus amples et plus certains au sujet de la personne sur qui vous m'en demandez. Mais ce sont jusqu'à présent des secrets pour moi, et je ne peux que former des conjectures. Vous savez déjà, Monsieur, qu'il y a près d'un mois qu'il est à Paris où il me paraît fort tranquille et sans qu'on en parle. Bien des circonstances réunies me portent à croire qu'il va y rester, et plus encore qu'il va voyager, et que, s'il était à son choix et qu'il suivît son inclination, ce serait dans un pays qu'il a déjà habité et qu'il reconnait avoir eu tort de quitter. Je pense, Monsieur, que si vous pouviez contribuer à l'y faire rappeler, ce serait le service le plus signalé que vous lui ayez jamais rendu ; sans cela, que va-t-il devenir, sans revenu, sans emploi, et s'étant imposé beaucoup de charges annuelles, indépendamment des dettes particulières qui restent encore à acquitter et dont j'ignore le montant? »

On peut s'imaginer les angoisses de la duchesse au fur et à mesure qu'elle connut les événements qui se succédèrent depuis lors. Mis en accusation le 28 août[1], avait-il été arrêté et était-il tombé sous la hache des septembriseurs? ou bien avait-il réussi à se cacher, puis à s'enfuir à l'étranger? S'il était sauvé, cette dernière épreuve lui ouvrant enfin les yeux, allait-il apparaître un matin à Rome, revenu de ses erreurs, bien décidé à reprendre et à ne plus quitter la place que le devoir, l'affection et l'honneur lui assignaient auprès de Madame Adélaïde, de sa mère, de sa femme et de ses enfants? On ne sait pas quand madame de Narbonne finit par être fixée sur le sort de son fils. Mais ce qu'elle en apprit ne lui donna qu'une demi-satisfaction. Le 9 août, les constitutionnels dévoués au Roi, et, parmi eux, Lally-Tollendal, Narbonne, La Tour du Pin, Castellane [2], Montmorency, avaient en vain sollicité l'autorisation de pénétrer dans les

1. Comme Narbonne était en fuite, le décret fut publié, affiché et répandu par toute la France. Il en existe un exemplaire, imprimé sur feuille volante, dans son dossier aux archives administratives du ministère de la guerre.

2. Le marquis de Castellane avait fait partie de l'Assemblée constituante. Il était maréchal de camp. Très lié avec le comte Louis de Narbonne, ils se tutoyaient, comme d'ailleurs toute la jeune noblesse libérale d'alors. Sous l'Empire, il devint préfet des Basses-Pyrénées. Son fils, le futur maréchal de France, fut aide de camp de Narbonne pendant la campagne de Russie et nous a laissé sur lui de précieux souvenirs.

Tuileries pour se joindre à ses défenseurs. L'invincible méfiance des courtisans les en avait tenus écartés, et le lendemain, ils errèrent, aux abords du château, exposés à tous les périls. Le danger s'accrut pour eux, les jours suivants, sous l'impression produite à Paris par la nouvelle de l'entrée en France des troupes autrichiennes et prussiennes. On répétait de toutes parts que, si les étrangers avançaient, tous les honnêtes gens seraient massacrés. Les prisons étaient combles. Madame de Staël, mettant à profit l'immunité diplomatique dont jouissait son mari, déploya en ces circonstances, pour sauver ses amis, autant de courage que de présence d'esprit. C'est à elle certainement que Narbonne, entre autres, dut d'échapper à la mort. « Plusieurs de mes amis, — raconte-t-elle, — MM. de Narbonne, Montmorency, Beaumetz, étaient personnellement menacés, et chacun d'eux se tenait caché dans la maison de quelque bourgeois. Mais il fallait chaque jour changer de demeure, parce que la peur prenait à ceux qui donnaient un asile. On ne voulut pas d'abord se servir de ma maison parce qu'on craignait qu'elle n'attirât l'attention; mais, d'un autre côté, il me semblait qu'étant celle d'un ambassadeur et portant sur la porte le nom d'hôtel de Suède, elle pourrait être respectée, quoique M. de Staël fût absent. Enfin il n'y eut plus à

délibérer, quand on ne trouva plus personne qui osât recevoir les proscrits. Deux d'entre eux vinrent chez moi; je ne mis dans la confidence qu'un de mes gens dont j'étais sûre. J'enfermai mes amis dans la chambre la plus reculée, et je passai la nuit dans les appartements qui donnaient sur la rue, redoutant à chaque instant ce qu'on appelait les visites domiciliaires. Un matin, un de mes domestiques, dont je me défiais, vint me dire que l'on avait affiché au coin de ma rue le signalement et la dénonciation de M. de Narbonne : c'était l'une des personnes cachées chez moi. Je crus que cet homme voulait pénétrer mon secret en m'effrayant, mais il me racontait le fait tout simplement. Peu de temps après, la redoutable visite domiciliaire se fit dans ma maison. M. de Narbonne, étant mis hors la loi, périssait le même jour s'il était découvert; et quelques précautions que j'eusse prises, je savais bien que, si la recherche était exactement faite, il ne pouvait y échapper. Il fallait donc, à tout prix, empêcher cette recherche; je rassemblai mes forces, et j'ai senti dans cette circonstance qu'on peut toujours dominer son émotion, quelque violente qu'elle soit, quand on sait qu'elle expose la vie d'un autre. On avait envoyé, pour s'emparer des proscrits, dans toutes les maisons de Paris, des commissaires de la classe la plus

subalterne; et pendant qu'ils faisaient leurs visites, des postes militaires gardaient les deux extrémités de la rue pour empêcher que personne ne s'échappât. Je commençai par effrayer autant que je pus ces hommes sur la violation du droit des gens qu'ils commettaient en visitant la maison d'un ambassadeur; et comme ils ne savaient pas trop bien la géographie, je leur persuadai que la Suède était une puissance qui pouvait les menacer d'une attaque immédiate, parce qu'elle était frontière de la France... Les gens du peuple sont prenables tout de suite ou jamais... Je m'aperçus donc que mes raisonnements leur faisaient impression, et j'eus le courage, avec la mort dans le cœur, de leur faire des plaisanteries sur l'injustice de leurs soupçons. Rien n'est plus agréable aux hommes de cette classe que des plaisanteries; car, dans l'excès de leur fureur contre les nobles, ils ont du plaisir à être traités par eux comme des égaux. Je les reconduisis ainsi jusqu'à la porte, et je bénis Dieu de la force extraordinaire qu'il m'avait prêtée dans cet instant; néanmoins cette situation ne pouvait se prolonger, et le moindre hasard suffisait pour perdre un proscrit qui était très connu par son ministère récent. Un Hanovrien généreux et spirituel, le docteur Bollmann, qui depuis s'est exposé pour délivrer M. de La Fayette des prisons

d'Autriche, apprit mon anxiété et m'offrit, sans autre motif que l'enthousiasme de la bonté, de conduire M. de Narbonne en Angleterre, en lui donnant le passeport d'un de ses amis. Rien n'était plus hardi que cette action; car si un étranger, quel qu'il fût, avait été pris emmenant un proscrit sous un nom supposé, il eût été condamné à mort. Le courage du docteur Bollmann ne se démentit ni dans la volonté ni dans l'exécution, et quatre jours après son départ, M. de Narbonne était à Londres[1]. »

Ce Bollmann était un jeune Allemand de vingt-quatre ans que la lecture de Schiller et de Rousseau avait enflammé. Attiré en France en 1790 par les événement dont le seul écho faisait battre son cœur, il n'avait pas tardé à perdre ses illusions en voyant les choses de plus près, mais il avait conservé son culte enthousiaste pour la liberté et beaucoup d'admiration pour ses derniers et obstinés défenseurs. Au nombre de ceux-ci il avait rangé Narbonne, rencontré par lui à l'ambassade de Suède. « Narbonne — dit-il — est un homme assez grand, un peu lourd, vigoureux, dont la tête a quelque chose de frappant, de supérieur. Il a un esprit, une richesse d'idées inépuisables; il possède au suprême degré toutes les

1. *Considérations sur la Révolution française*, 3e partie, chap. x

vertus sociales. Il répand de la grâce sur les choses les plus arides. Il attire irrésistiblement et enivre, quand il le veut, une seule personne aussi bien que toute une compagnie. » Ce jeune exalté a raconté, lui aussi, comment il était parvenu à assurer la fuite de l'ami de madame de Staël : son récit, fait au lendemain de l'événement, complète trop bien celui de l'ambassadrice pour ne pas mériter d'être reproduit, lui aussi, textuellement. Le 14 septembre 1792, Bollmann écrivit donc à une tante qu'il avait à Carlsruhe : « Vous ne trouverez pas étrange que Narbonne, prétextant un nombre suffisant d'affaires pour mettre sa raison d'accord avec son cœur, ait quitté l'armée afin de venir à Paris voir son amie. Si vous vous rappelez que les Jacobins sont les ennemis mortels de Lafayette, de Narbonne et de tous les braves gens qui sont attachés à ceux-ci ; si vous vous souvenez aussi que le 10 août a donné une puissance illimitée à cette horde de coquins, et si j'ajoute que Narbonne, dont on savait la présence à Paris, était inscrit le premier sur la liste des victimes à sacrifier, vous pourrez vous faire une idée approximative de l'état où je trouvai madame de Staël en entrant dans sa chambre le 14 août au matin. Narbonne était chez elle ; j'apparus bientôt comme le seul sauveur possible. Une foule de motifs, parmi lesquels ne se trouvait pas, heureusement

pour moi, la beauté de madame de Staël — car elle est laide — assaillirent mon âme. Une femme enceinte et prête d'accoucher [1], qui se lamente sur le sort de son amant, fit une vive impression sur mon imagination. Ses larmes, un homme en danger de mort, l'espoir de le sauver, l'idée de gagner l'Angleterre et d'améliorer ma situation, le charme de l'extraordinaire, tout cela agit à la fois. Mon parti fut bientôt pris. Je m'en charge, m'écriai-je, et j'exposai mon plan. — Ce plan fut bientôt prêt. La difficulté était d'obtenir le second passeport. Je courus trois jours entiers chez tous les Anglais que je connaissais, chez tous mes amis... Rien! Aucun ne voulait se risquer. Je finis par songer à mon bon Heisch. Nous nous rendîmes chez l'ambassadeur d'Angleterre ; Heisch dut se faire passer pour Hanovrien. Nous reçûmes un passeport. Il fut échangé contre un autre de Lebrun. ministre des affaires étrangères, signé par Petion, le maire, — et la chose était en règle! Le nom de Heisch, par bonheur, était mal écrit sur le passeport, et il dut se tenir caché le jour de la fuite. Narbonne passa chez moi la nuit précédant son départ. Le

1. Au mois de septembre suivant. madame de Staël donna le jour, à Coppet, à son second fils, Albert. Plus tard, en 1817, le futur maréchal de Castellane, rencontrant l'aîné, Auguste de Staël, mettait sur lui cette note dans son calepin : « Auguste de Staël a de l'esprit et est assez beau. Il ressemble au comte Louis de Narbonne. Mais au reste il faut laisser tranquille la vertu de feu madame de Staël. » (*Journal*, t. I, p. 389.)

matin à quatre heures nous partîmes. Il nous fallut, avant de pouvoir sortir de la ville, nous rendre au poste où la garde était nombreuse. Le mot « Anglais » et notre hardiesse jetèrent de la poudre aux yeux; on parla de la manière de voir des Anglais sur la Révolution, et cela détourna l'attention. Nos passeports furent enfin signés. Nous poursuivîmes notre route. La même scène se renouvela à différentes reprises. Nous arrivâmes sains et saufs à Boulogne. Le 20 août à six heures du soir, nous entrâmes à Douvres. Trois jours après nous étions à Kensington, but de notre voyage [1]. »

Réduit à sortir de France, brusquement, en proscrit, le comte de Narbonne laissait en souffrance derrière lui toutes sortes d'intérêts, dont quelques-uns au moins durent lui être des sujets de cruels soucis. Il se peut qu'il ne mît pas au premier rang de ses préoccupations son vieux père qui cependant commençait à baisser beau-

1. Lady Blennerhassett, *Madame de Staël et son temps* (traduction française), t. II, p. 162-163. — Avec la belle insouciance des « voies et moyens » dont s'honorait alors l'aristocratie française, Narbonne, qui ne possédait plus désormais quatre sous vaillant, n'en prétendit pas moins assurer une rente viagère à son libérateur. Mais Bollmann, blessé dans sa délicatesse, se fâcha, et madame de Staël eut beaucoup de peine à faire la paix entre eux. Le 28 juin 1803, à six heures et demie du matin, Bollmann, malade depuis huit jours, se précipita par la fenêtre, du cinquième étage d'une maison qu'il habitait à Paris, rue de la Loi, n° 273, et se tua. (Arch. nat., F⁷3831.)

coup[1]. Mais il le savait provisoirement tranquille au milieu de ses compatriotes gascons, résolu à ne point s'expatrier. Je ne pense pas non plus que le comte, rivé plus étroitement que jamais à madame de Staël, s'inquiétât outre mesure de sa propre femme : la comtesse Louis, avec sa fille aînée et sous la conduite du vieil évêque d'Évreux[2], avait, dès l'année précédente, rejoint à Rome Madame Victoire à laquelle on sait qu'elle était attachée. Mais je veux parler de sa plus jeune fille, de cette petite Adélaïde que nous avons vu naître dans l'été de 1790 au château de Bellevue. N'osant pas hasarder sur les grands chemins pour un pareil voyage et dans des temps si agités, une enfant à la mamelle, ni la détacher d'une nourrice qui ne pouvait ou ne voulait sans doute pas se séparer elle-même de ses propres enfants, sa jeune mère avait été bien forcée de la

1. Extrait d'une lettre du médecin Dufau (5 de l'an 1792, *sic*), homme d'affaires des Narbonne en Gascogne : «... Tout le monde se porte bien à Rome; j'en vois souvent les nouvelles chez M. le duc qui commence à être bien cassé et infirme, ce qui n'est pas étonnant à l'âge de soixante-quatorze ans ». (Arch. nat., T. 1089[1].)

2. François de Narbonne-Lara, évêque d'Évreux, après s'être réfugié à Tournai en 1791, se rendit à Rome à la fin de cette année. Il y mourut le 12 novembre 1792 à l'âge de soixante-douze ans et fut inhumé à Saint-Louis des Français, dans la chapelle de la bienheureuse Chantal. (*Corresp. des directeurs de l'académie de France à Rome*, t. XVI, p. 57; — Leone Vicchi, *Les Français à Rome pendant la Convention*, p. XCIII; — P. Guillaume, *Invent. des arch. des Hautes-Alpes*, *série G*, t. III, introduction, p. XXIV-XXV.)

laisser à Bellevue, espérant d'ailleurs, comme tous les émigrés, que son absence serait tout au plus l'affaire de quelques mois. Mais maintenant que la France se fermait aux émigrés, qu'on les dépouillait de leurs biens, qu'on les menaçait de mort, que toutes relations étaient rompues entre eux et leurs amis ou serviteurs demeurés au pays, qu'allait devenir cette enfant entre les mains d'étrangers, de gens pauvres, de mercenaires qu'on ne pouvait plus payer? Tant à Rome qu'en Angleterre cette pensée était propre à faire passer plus d'une nuit blanche au père, à la mère, à l'aïeul de la petite abandonnée. Dans les premiers temps, il y eut encore des visages de parents ou de serviteurs fidèles qui vinrent se pencher sur son berceau. Le duc de Narbonne y envoya son beau-frère, M. de Montlezun, l'ancien commandant de la citadelle de Marseille. L'honnête Lalleman y alla au matin du 21 juin 1791, — heureux sans doute de se donner un prétexte de quitter Paris le jour où Paris apprit la fuite du Roi. Il constata qu'elle était bien ; elle dormait d'ailleurs profondément. Il rassura la nourrice, la paya et lui laissa même un mois d'avance. Il y retourna le dimanche 16 juillet. L'enfant était sevrée. Elle avait eu la petite vérole volante; mais il n'y paraissait presque plus. Elle s'alimentait bien; elle était forte et marchait presque seule. Lalleman

remonta à Bellevue le 6 janvier 1792. La petite était bien portante. Son père l'avait mise chez « madame Maréchaux[1] » parce que la nourrice et « madame Dien » étaient prêtes d'accoucher. Il la revit encore le 22 juin suivant : « J'allai vendredi à Bellevue — écrit-il à la grand-mère de l'enfant — voir mademoiselle Adélaïde que je trouvai en parfaite santé, bien gaie et bien aimable. Elle ressemblera beaucoup à madame Louise (sa mère) et elle en a déjà toutes les gentillesses[2]. » Telles sont les dernières nouvelles que Lalleman ait pu transmettre à Rome. A cette date, le père était encore en France, mais à l'armée. Dans deux mois, il sera en fuite et la correspondance de Lalleman aura pris fin. Le silence se fait alors autour de l'enfant, et pour savoir ce qu'elle devint ensuite, ses parents durent attendre longtemps, dans les plus pénibles incertitudes. L'histoire d'Adélaïde de Narbonne durant ces années tient du roman ; on croirait lire *Silas Marner*. Le comte de Rambuteau, son futur époux, nous apprend que, après avoir été confiée aux concierges du ci-devant château de

1. Le 21 sept. 1793, on retrouve le nom du citoyen Maréchaux, dans un arrêté du directoire du département de Seine-et-Oise. Ci-devant inspecteur des bâtiments de Bellevue, il était alors gardien général des scellés de cet ancien château. (Arch. de Seine-et-Oise, L. 65.)

2. Arch. nat., T. 568.

Bellevue (peut-être le ménage Maréchaux dont vient de parler Lalleman), ceux-ci, craignant de se compromettre en gardant par devers eux l'enfant de parents proscrits, l'exposèrent sous le porche de l'église. Elle fut recueillie par un ancien frotteur de Mesdames qui l'éleva et la traita comme sa propre fille. Elle allait à l'école avec les enfants du village à la manufacture de Sèvres, et plus tard, l'Empereur se plaisait à montrer à Marie-Louise, sur le chemin de Meudon, le pré où mademoiselle de Narbonne avait gardé la vache de son père adoptif. Ce brave homme s'était tellement attaché à elle qu'il fallut presque recourir à la contrainte judiciaire pour la lui reprendre. lorsque ses deux grands-pères, MM. de Narbonne et de Montholon vinrent la lui réclamer, bien qu'ils acquittassent le tribut de la reconnaissance qui lui était due[1].

1. *Mémoires du comte de Rambuteau*, p. 22-23. — Ce que le comte de Rambuteau ne dit pas, sans doute pour l'avoir ignoré, c'est que, dès 1794, madame de Staël, alors à Coppet, s'était préoccupée du sort de l'enfant. Elle avait chargé un jeune Suisse, qui s'employait activement à Paris à sauver ses amis, de la retrouver et de lui en donner des nouvelles. Celui-ci s'acquitta de la commission, si l'on en juge par ces quelques lignes extraites d'une lettre que madame de Staël écrivit le 17 juin à la princesse d'Hénin : «... Vous voyez tous les soins qu'il a pris pour la petite de Narbonne, et jugez par ce récit du détail des perquisitions. » (Haussonville, *Le salon de madame Necker*, t. II, p. 270.) Lady Blennerhassett dit de son côté que madame de Staël « parvint à sauver la seconde fille de Narbonne, restée en France, qui arriva en Suisse à la fin de 1793, sous un nom espagnol ». (*Madame de Staël et son temps*, t. II, p. 211.) On voit,

Si la duchesse de Narbonne se torturait pour son fils, pour sa petite-fille, pour tous les êtres chers, parents et amis, que la Terreur commençante mettait en péril ou en deuil, d'autres soucis, de plus en plus pesants pour elle, s'ajoutaient à ceux-là. « J'espère bien ne pas mourir banqueroutière » écrivait-elle de Rome le 25 mai 1791 à Alliot de Mussey. Mais dès le 20 juillet suivant, elle reprenait la plume pour lui faire part de ses inquiétudes : « La position de tout le monde est affreuse, et on ne peut entrevoir le moment où elle s'adoucira. On me doit, et on ne me paye point; je dois, et l'on me force à payer; c'est une chose impossible. Dans les moments où j'étais le plus gênée, je calculais toujours avec satisfaction que j'avais de quoi faire face à mes engagements. Mais aujourd'hui il semble qu'ils n'existent plus que pour le désespoir des honnêtes gens[1]. » Cependant nous avons vu la duchesse, pleine d'abnégation et de vaillance, s'appliquer à payer ses dettes et celles de son fils. Mais elle comptait, pour continuer, sur le prochain rétablissement de l'ordre en France, sur la restauration de l'ancien régime avec son cortège de privilégiés, de pen-

d'après le témoignage de Rambuteau, que si effectivement madame de Staël parvint à avoir des nouvelles de la petite fille, celle-ci demeura à Bellevue et ne fut nullement conduite en Suisse. Ici le père a été confondu avec la fille.

1. Arch. nat., T. 381 et F⁷3412.

sionnaires du Trésor, de gens de cour où elle tenait un rang si éminent et d'où elle tirait à peu près toutes ses ressources. Malheureusement l'ancien régime. tel qu'il fallait qu'il ressuscitât pour qu'elle pût se tirer d'affaires, ce régime-là était mort à tout jamais, et si elle ne s'en doutait pas encore lorsqu'elle écrivait à Mussey, les mesures prises par les représentants de la Nation contre les émigrés n'allaient pas tarder à lui en donner, courrier après courrier, la décevante et douloureuse assurance.

Madame de Narbonne était depuis deux mois à peine à Rome qu'un décret, celui du 24 juin 1791, interdit tout paiement de traitement ou de pension aux personnes absentes du Royaume. Le 9 juillet, l'Assemblée nationale tripla les impositions des émigrés qui ne seraient pas rentrés dans le délai d'un mois, et déclara déchus de leur grade les officiers contre lesquels la contrainte par corps serait prononcée pour défaut de paiement de billets protestés. Or en ce moment les affaires du comte de Narbonne étaient dans un état pire que jamais[1]. Puis arriva en Europe l'annonce des désastres de Saint-Domingue : l'habitation du Fossé avait été anéantie l'une des premières; quelques heures avaient suffi pour ruiner la

1. Lettre de Lalleman, 12 juillet 1791. (Arch. nat., T. 568.)

comtesse Louis. Presque en même temps que cette nouvelle parvenait à Rome, le 8 novembre, les émigrés étaient sommés de rentrer en France avant le 1er janvier 1792, faute de quoi il seraient traités en conspirateurs, passibles de la peine de mort, leurs biens séquestrés et leurs revenus perçus au profit de la Nation. Nouveau décret, le 9 mars 1792, confirmant le précédent et provoquant chez Lalleman de vives alarmes au sujet de La Bove. Cette terre avait été mise par madame de Narbonne sous la garde d'un serviteur intelligent et dévoué, Jacques-Joseph-Nicolas Truel de La Motte, qui s'était acquis les sympathies des gens du pays. Il en avait profité pour se faire élire capitaine de la garde nationale et pour cultiver l'amitié de plusieurs membres du directoire du district de Laon, de manière à ce que, si malgré les démarches que faisaient alors le comte Louis et son père. La Bove était décidément mise sous séquestre, lui, La Motte, en fût nommé gardien[1]. Madame de Narbonne eut la chance d'échapper aux conséquences du décret du 15 mai suivant qui suspendait le paiement des pensions et traitements supérieurs à dix mille livres. Nous savons en effet que Lalleman avait pu recevoir l'arriéré dû à sa maîtresse avant que cette

1. Lettre de Lalleman, 1er mai 1792 (Arch. nat., T. 568).

banqueroute légale eût été sanctionnée. Il était temps, car, sans parler de la pension de Parme dont la suppression fut annoncée à la duchesse le 5 juin, Alliot de Mussey, caissier de Madame Adélaïde et de sa dame d'honneur, menacé d'être arrêté pour leur avoir passé de l'argent, se sauvait en Belgique[1]. Grâce au secours de l'abbé de Ruallem, intendant des finances de Mesdames, la duchesse put encore payer ses échéances du 1er juillet et rembourser Mussey de ses avances. Mais ce fut son dernier effort. La fuite de son caissier entraîna la faillite de madame de Narbonne. Nous allons voir comment la Nation procéda à sa liquidation.

1. Arch. nat., T. 568.

CHAPITRE XI

VENTE A L'ENCAN

La septième liste des personnes réputées émigrées par défaut de satisfaction aux lois sur la résidence, dans le département de Seine-et-Oise, liste arrêtée le 5 septembre 1793, contient, entre autres, les noms de :

« CAPET (Adélaïde) et NARBONNE (femme), ayant abandonné à Versailles, dans une maison de la rue Neuve appelée l'hôtel de Tingry, un mobilier estimé quinze mille livres [1]. »

Il existe aux archives départementales de Seine-et-Oise un dossier où l'on conserve, comme des reliques desséchées dans un ossuaire, divers papiers relatifs à cette « femme Narbonne, la mère, émigrée ». La première pièce de ce dossier

1. Arch. nat., BB' 67.

est un procès-verbal dressé le 18 août 1792 par trois officiers de la municipalité de Versailles. Ces commissaires rapportent que, le dit jour, s'étant fait indiquer par le concierge du château la cave de la dame d'honneur de Madame Adélaïde, ils apposèrent les scellés sur six cent quatre-vingt-douze bouteilles de vin appartenant à la duchesse [1]. Cela fait, ils allèrent, les jours suivants, à l'hôtel de Tingry et soumirent à la même formalité les meubles et effets qu'ils y rencontrèrent. Le 1er octobre 1792, ces opérations préliminaires étaient terminées partout où madame de Narbonne possédait quelque chose dans le département; maintenant le district de Versailles pouvait afficher l'adjudication quand il le voudrait [2]. Mais l'émigration avait jeté sur le marché tant de nobles mobiliers à Versailles et aux environs que les officiers ministériels chargés des ventes étaient sur les dents; malgré l'impatience des créanciers, ceux-ci durent prendre un numéro et faire la queue [3]. C'est seulement, en effet, le 25 mars 1793

1. Arch. de S.-et-O., série Q, dossier Narbonne (procès-verbal signé de *Louis Mercier*, *Gamain* [l'ex-serrurier de Louis XVI] et *Lépicier*).

2. Le 1er octobre 1792, le procureur syndic du district ayant demandé à la municipalité de Versailles les procès-verbaux de scellés apposés sur les biens de la dame Narbonne, la municipalité répond, le 4, qu'elle s'occupe de les rassembler et qu'elle les enverra le plus tôt possible.

3. Le 28 janvier 1793, Boivin, homme de loi à Paris, fondé de procuration des créanciers Narbonne, écrit aux administra-

que le greffier du tribunal correctionnel de Versailles, accompagné d'un administrateur du district et d'un officier municipal, put se transporter à l'hôtel de madame de Narbonne et procéder à l'adjudication annoncée. La vente dura dix jours, à raison de deux vacations par jour. Encore avait-on pris soin d'en exclure trente-deux articles que les experts Langlier, Riesner, Julliot et Lignereux avaient estimés « objets précieux » et qui avaient été transférés au garde-meuble en vue d'échanges ultérieurs. Avant d'assister à la vente, jetons un coup d'œil sur quelques-uns de ces objets réservés. A la description que les experts en ont faite, on sent que leur regard les avait longuement caressés, comme de beaux modèles, prêts à se disperser, d'un art devenu trop délicat pour la brutalité des temps nouveaux. Aussi bien, ce nous sera une occasion de pénétrer, par la plus belle porte, dans l'intérieur de madame de Narbonne, et, après avoir remis en imagination à leur place quelques-uns de ses meubles les plus décoratifs, de constater avec quel goût cette grande dame avait su orner

teurs du directoire du district de Versailles pour leur demander de presser la vente des meubles et effets de l'hôtel de Tingry : « Plus cette vente sera éloignée, plus cette partie du gage des créanciers diminuera tant par les frais de garde que par le dépérissement des effets occasionné par l'humidité, surtout dans ces temps de dégel et de pluie. » (Arch. de S.-et-O., *série Q, dossier Narbonne.*)

et charmer à la fois l'intimité de sa vie. Enfin cette description permettra peut-être de reconnaître quelque objet d'art conservé aujourd'hui dans une collection publique ou privée et dont on ignorerait la provenance[1].

Sous le n° 1 les experts avaient catalogué une commode à coins arrondis, en forme de console, le panneau du milieu en vieux laque, à vases d'agathe et Burgos, le tout formant fleurs, fruits et tableaux représentant des paysages. Montée en ébène avec des tableaux de côté en laque et le fond aventurine à petits médaillons, elle était ornée d'encadrements, d'une draperie, d'une frise, de chutes de branchages à fleurs, de rosaces et d'une galerie à jour. Garnie de quatre tablettes de marbre blanc, son dessus était de marbre africain. Cette commode avait quatre pieds et demi de longueur, dix-neuf pouces de profondeur et trente-quatre pouces de hauteur; les bronzes étaient dorés d'or moulu. Les experts l'estimaient sept mille francs.

Sous le n° 2, ils avaient inscrit un vase de porcelaine de Sèvres à côtes de melon avec son couvercle, fond bleu azur, orné de culots dorés de même matière, avec ronds et boutons dorés dans

1. En reproduisant aussi textuellement que possible l'inventaire des experts, je m'excuse d'avance s'il m'est arrivé d'avoir mal lu. La grammaire de l'art du XVIII[e] siècle ne m'est pas très familière, et il se peut que j'aie commis quelque solécisme.

la gorge; seize pouces de haut; valeur, cinq cents francs.

Venait ensuite un guéridon à quatre pieds à gaînes avec des cannelures poncées en laque; fond aventurine et bois d'ébène; double fond aussi en laque; orné de frise, encadrement, galerie, rosace en bronze doré au mat. Vingt-six pouces et demi de hauteur, dix-sept et demi de face et treize de profondeur. Ce petit guéridon était prisé quinze cents francs.

Les experts n'évaluaient pas à moins de huit mille francs un secrétaire à abattants posé sur quatre pieds à gaîne, les panneaux en laque, le fond noir à cigognes et magots; il y avait cinq tiroirs par le bas, trois autres à la frise. Le dedans était en bois satiné gris à mosaïque. Le tout orné de frises brettées, encadrement, galerie, filets en base, cannelures et sabots en bronze doré au mat. Le dessus en marbre de brocatelle d'Espagne. Dimensions : trois pieds trois pouces de hauteur, trois pieds de largeur et seize pouces de profondeur.

A la suite de cet article, on remarque deux vases de porcelaine de Sèvres, fond bleu de ciel à frise et filets d'or, à anses et guirlandes de laurier, avec leur couvercle. Ils avaient treize pouces de hauteur et valaient ensemble huit cents francs.

L'expertise avait groupé, après ces deux vases,

deux encoignures à forme bombée, dont les panneaux étaient de laque à branchages du vieux Japon, le fond noir à draperie, avec encadrement, frises à rosaces, branches de laurier et chute de fleurs, les pieds en carquois et le dessus de marbre brèche d'Alep. La hauteur de ces deux petits meubles était de deux pieds dix pouces, et leur prix deux mille livres.

Deux mille livres également une cave de laque, composée de cinq flacons dont deux carrés, et deux plats en cristal de roche, montés à gorge avec des bouchons en or de plusieurs couleurs et un petit gobelet aussi en cristal de roche.

Deux mille livres encore un encrier de porcelaine, fond blanc et bleu, garni de deux chandeliers avec plaque, cadres et pieds de bronze doré d'or moulu.

Un peu plus loin, on voit un pot à l'eau et sa cuvette en porcelaine de Sèvres, fond ponceau et blanc, avec médaillon représentant l'enlèvement d'Europe et autres ornements de fleurs, le couvercle garni en argent doré. Estimation : six cents francs.

De la même manufacture provenait une paire de vases en forme de cornet, fond gris de lin, socle de même, montés sur trépieds à mascarons (têtes de satyres) et bordés d'une dentelle; trépieds et dentelle de cuivre doré d'or moulu, avec une

doublure en cuivre argenté. Ces deux vases avaient onze pouces de hauteur et valaient cinq cents francs.

De Sèvres également trois vases à fond vert, avec des mascarons formant anses, des guirlandes de feuilles de chêne, des goulots aux piédouches en bronze doré d'or moulu, les ornements de celui du milieu pris dans la masse et représentant des feuilles d'acanthe. Douze pouces environ de hauteur. Prix : six cents francs.

Citons encore, parmi les produits de la même manufacture dont la duchesse avait meublé ses appartements, deux vases de treize pouces et demi de hauteur, fond bleu de ciel, en forme d'ove allongée à gorge avec anses pris dans la masse, guirlandes, branchages et boutons dorés, que les experts évaluaient à six cents francs, et trois figures en pied, de biscuit, sur une base de porcelaine bleue à filets dorés, représentant Pascal, Bossuet et Fénelon, et qu'on estimait mille livres.

Une vingtaine de tableaux tapissaient les murs de l'hôtel de Tingry. Comme la plupart étaient des portraits de gens de cour, et surtout de membres de la famille royale, les experts les avaient ignorés, sauf quelques-uns, entre autres, deux petites toiles de Lagrenée aîné, de seize pouces de hauteur sur 12 de largeur, qui se faisaient

pendant et qui représentaient l'une Diane et Endymion, et l'autre une femme au bain[1].

Si cette énumération — qu'on allongerait volontiers, n'était la crainte qu'elle parût fastidieuse — nous laisse sous une agréable impression d'art, rien de plus lamentable, par contre, que le procès-verbal de la vente des meubles et surtout des hardes de la duchesse émigrée. Cette profanation du foyer domestique que l'on nomme une vente à l'encan, ces alcôves violées, ces serrures forcées, ces armoires vidées, ces vêtements d'où les corps ont disparu et que l'on jette, comme des dépouilles d'abattoir sur la table à tréteaux, ces mains — oh! ces mains étrangères — qui fourragent dans les affaires les plus intimes d'autrui, tout cela a quelque chose qui choque comme une double offense à la dignité humaine et à la majesté de la mort. Ici la victime n'est pas une morte, mais une femme parfaitement vivante, une aristocrate, une patricienne qui traversait hier la rue entre deux rangées d'échines

1. Indépendamment de ces œuvres de prix, on trouva dans l'hôtel divers meubles appartenant en propre à Madame Adélaïde. On les retira aussi avant de commencer les enchères. Enfin, on dut mettre également de côté, pour le service des hôpitaux militaires, quantité d'ustensiles tels que baignoires, chaudières, fontaines, bassines, casseroles, marmites, poëllons, chandeliers, etc., appartenant, les uns à la « ci-devant Adélaïde de France », les autres à « la Narbonne ». On en trouve l'état aux Archives nationales sous la cote F^7 4389.

courbées, et que les porteurs des mêmes échines maintenant redressées pillent à qui mieux mieux, pressés de se parer de sa défroque, avides de se venger sur elle de leur turpitude de la veille.

Relevons au hasard dans ce procès-verbal :

Six chemises à usage de femme, adjugées pour 24 liv. 5 s. à la citoyenne Baptiste;

Six autres chemises vendues pour 29 liv. 19 s. au citoyen Lecointre;

Une robe de taffetas chiné fond blanc avec son jupon, achetée 19 liv. 1 s. par la citoyenne Cogné;

Une robe en cul-de-singe cédée pour 22 liv. 2 s. à la dame Duclos;

Six chemises à la dame Masson pour 46 liv. 1 s.;

Un mantelet de nuit et deux peignoirs en toile blanche à la dame Laté pour 16 liv.;

Six chemises vendues pour 52 liv. 19 s. à la citoyenne Verjus;

Plusieurs paravents à six feuilles en velours d'Utrecht, en drap vert ou en satin;

Deux bois de canapé sculpté doré acquis pour 92 liv. 19 s. par la citoyenne Quittel;

Un fauteuil à confessionnal recouvert de damas vert, passé pour 65 liv. entre les mains du citoyen Sommesson, concierge de l'hôtel de Tingry et tapissier de son état;

Deux métiers à broder;

Un lit à colonnes en damas cramoisi vendu 212 liv. au citoyen Grincourt;

Autre lit à colonnes en satin, 420 liv. au même;

Deux draps de lit adjugés à la citoyenne Baptiste, à raison de 42 liv. 3 s.;

Deux autres à la citoyenne Madeline pour 75 liv.;

Deux autres à la citoyenne Guérin pour 76 liv. 2 s.;

Une robe et un jupon de pou-de-soie noir vendus comme habits de cour, avec le corset, 97 liv. au citoyen Verjus;

Une robe et son jupon de satin puce broché à fleurs, 82 liv. à la dame Hevé;

Deux rouets à filer la soie, en cuivre, 40 liv. au citoyen Verjus:

Quatre rideaux de taffetas bleu de ciel anglais, 153 liv., au citoyen Lecointre;

Une canne de roseau à virole d'argent, 18 liv., à la dame Baptiste;

Six tableaux peints sur toile représentant divers sujets, 7 liv. 1 s., à la citoyenne Loth;

Quatre tableaux sous verre, 5 liv. 3 s., au citoyen Colombin;

Une carte représentant la ville de Reims et quatre tableaux peints sur toile, 9 liv. 7 s., à la dame Gollié:

Plusieurs autres toiles vendues dans les mêmes prix;

Une petite ambulante ronde à panneaux de porcelaine, 142 liv. à la dame Quittel;

Un tableau représentant la feue Reine, acquis moyennant 18 liv. 10 s. par un prudent anonyme;

Un bureau à cylindre en bois d'acajou, vendu 550 liv. au citoyen Gohin;

Un autre, 301 liv., au citoyen Brandon;

Une pendule cartel, 220 liv., au citoyen Lecointre;

Un autre cartel, 141 liv., à la dame Rouyer (ex-femme de chambre de madame de Narbonne);

Une grande quantité de robes avec leurs jupons, à diverses citoyennes, dans les prix de 30 à 60 liv.;

Un secrétaire en bois de rose à dessus de marbre, adjugé 45 liv. 4 s. au citoyen Crance;

Un grand nombre de matelas vendus de 70 liv. à 90 l'un dans l'autre:

Un tapis d'Aubusson au citoyen Lecointre pour 38 liv. 2 s.;

Plusieurs lots de chemises, vendues six par six, et de robes avec jupons; sans parler des peignoirs, draps de lit, serviettes, nappes; etc.;

Une diligence à quatre places, fond jaune, 691 liv., au citoyen Letourneur;

Un cabriolet à deux places, fond olive, 391 liv., au citoyen Huard;

Une chaise longue en satin blanc brodé, avec son châssis, 240 liv., au citoyen Clavecin;

Une robe de cour, sa queue et son corset de velours, de printemps, de couleur rayée, 184 liv.;

Une autre robe de cour, jupon et queue, de moire violette, ornée de clinquant, achetée 167 liv. par le citoyen Lecointre[1];

Un grand tapis d'Aubusson 654 liv. par le citoyen Gohin;

Cent trente-deux bouteilles de vin de Bordeaux pour 328 liv. 8 s.;

Cent-vingt de vin du Pape, 214 liv. 4 s.;

Cent-vingt de champagne, 164 liv. 7 s.;

Grenache, madère, muscat, sauterne, etc.

Total général de la vente : 31 739 liv. 50[2].

Ainsi les chemises et les robes de la duchesse achevèrent de s'user sur le dos des citoyennes Verjus, Baptiste, Masson et autres. Pendant des années, ces dames couchèrent dans ses draps, reposèrent sur ses matelas, burent ses vins, mangèrent dans sa vaisselle. Tout ce qui ne trouva pas acquéreur alla se balancer aux décrochez-moi-

1. Ce citoyen Lecointre, qui prend une part si active aux enchères, ne pourrait-il pas être le conventionnel de Seine-et-Oise, Laurent Lecointre qui avait commandé la garde nationale de Versailles lors des journées d'octobre 1789, et qui joua pendant la Révolution, tant en cette ville qu'à Paris, un rôle assez considérable? Il venait de publier des *Éclaircissements sur le compte rendu à l'Assemblée nationale par M. Narbonne, ex-ministre de la guerre, pour ce qui concerne la partie des armes* (7 avril 1792, in-8, 72 pages). Si c'est de lui qu'il s'agit ici, on ne voit pas sans surprise un farouche républicain de sa trempe se rendre acquéreur de cette robe de cour ornée de clinquant avec son jupon et sa queue.

2. Arch. de S.-et-O., série Q, dossier Narbonne.

cela des marchandes à la toilette, pour échouer finalement, loques sans forme et sans nom, dans la hotte des chiffonniers. Ayez été dame d'honneur, duchesse, grande d'Espagne...

Cependant, si madame de Narbonne était rentrée en France dès que les portes commencèrent à s'en rouvrir aux émigrés, et qu'elle se fût réinstallée à Versailles, peut-être eût-elle pu, avec de l'argent et de la persévérance, récupérer quelques-unes des pièces de son mobilier. Mais elle ne se pressa point de rentrer, et quand enfin elle s'y décida, elle ne paraît guère avoir songé à l'hôtel de Tingry. Cette maison n'avait été habitée par elle que de 1787 à 1789, et encore à titre de locataire; elle n'avait pas eu le temps d'y prendre racine. Mais La Bove! La Bove avait été son caprice, sa faiblesse; elle s'y était attachée par toutes ses fibres, l'avait arrangée à son idée, ornée selon son goût, marquée de son empreinte. La Bove était devenue en quelque sorte une partie d'elle-même, et s'il y avait au monde une chose à quoi elle tînt, c'était La Bove. Nous avons laissé son intendant en train de faire risette aux autorités du district de Laon en vue de sauver La Bove. Cependant, le 12 septembre 1793, le district prit un arrêté prescrivant d'enlever les plombs et les grilles du château. Le 10 janvier 1795, l'ancien propriétaire, Gaspard-Louis de Caze, à qui la

duchesse redevait toujours trois cent mille livres sur le prix d'acquisition, racheta, en payant avec sa créance et une soulte de cent soixante mille francs, le principal corps de logis et les bâtiments compris dans l'enceinte des fossés. Le 14 février 1797, le parc fut adjugé au même pour vingt-six mille six cents livres. Puis le château fut démoli, et le domaine, divisé en quatre lots, remis en vente. C'est à ses abords immédiats que le 7 mars 1814, eut lieu la bataille de Craonne. Aujourd'hui, il ne subsiste plus de La Bove que la maison de l'intendant agrandie et transformée en petit château moderne [1].

Lorsque, à la fin d'une de ces merveilleuses journées du printemps romain, la duchesse de Narbonne se faisait conduire sur quelqu'une des hauteurs qui dominent l'éternelle cité, par exemple sur la terrasse de la Villa Pamphili, — à l'heure où, le soleil déclinant derrière les monts, la coupole de Saint-Pierre se dessine, en face, plus glorieuse et plus pure, dans une atmosphère plus limpide; où la verdure naissante des jardins égaie de son sourire les frontons des temples écroulés, les portails des églises, les angles des palais, — mieux préparée que beaucoup d'autres

1. Th. Courtaux, *Notice historique sur La Bove*, p. 77-80

émigrés, par le long séjour qu'elle avait fait autrefois à Parme et à Colorno, à goûter les paysages d'Italie, peut-être sentait-elle mieux l'unique et souveraine beauté du panorama qui se déroulait ici sous ses yeux. On peut croire cependant que, parmi cet amas de nobles édifices, la dame d'honneur de Madame Adélaïde, brisée par tant de coups, se surprenait à rechercher surtout les ruines, devenues maintenant l'image de sa vie. Et le soir, lorsqu'elle avait rejoint sa princesse et repris la direction de cette maison-fantôme où la mort, la captivité et la défection avaient fait tant de vides et semé tant de deuils; lorsqu'elle rentrait dans ce petit cercle qui rassemblait les débris du service d'honneur des deux filles de Louis XV, et qu'elle sentait peser sur elle des regards que la « trahison » de son fils rendait si hostiles [1], elle pouvait se demander si, en définitive, elle avait bien pris le chemin de sa destinée. Après la mort de Madame Infante, n'aurait-elle pas mieux fait de s'en aller,

Vivre *avec son mari* le reste de son âge,

dans ce petit coin de l'Agenais où les Narbonne, s'ils ne s'y étaient pas enrichis, avaient su du moins accumuler des réserves de considération

1. *Mémoires de madame de Boigne*, t. I, p. 105; — Forneron, *Histoire générale des émigrés*, t. I, p. 213.

et de respect, trésor dans lequel ce mari, leur descendant, puisait aujourd'hui son inestimable tranquillité? Si tant est que ce fût là l'origine de leur désunion, l'événement ne lui avait-il pas donné tort, à elle? En se résignant à le suivre à Aubiac, ne se serait-elle pas épargné les chagrins dont son fils puîné l'avait abreuvée? Manquant d'argent et sans princesse pour marraine, cet enfant gâté aurait-il mené la vie de bâton de chaise qui les avait conduits, lui et sa mère, là où ils en étaient? Au contraire, ses remarquables facultés eussent peut-être pris plus librement leur essor. Cependant, à cette existence cachée mais paisible, un peu terne mais sûre, elle avait préféré la vie de cour, parce qu'elle avait été élevée dans l'atmosphère de Versailles et qu'elle croyait cet air-là indispensable à ses poumons. Mais quel profit en avait-elle retiré? De passer pendant trente ans pour une intrigante, et d'être précipitée ensuite dans un abîme de maux.

A supposer même que jusqu'aux premiers jours de la Révolution elle eût exactement payé en services les bienfaits qu'elle avait reçus, les décrets de l'Assemblée nationale n'avaient-ils pas rompu son contrat? Combien de dames attachées comme elle à la famille royale, avaient alors tiré leur dernière révérence à leur maîtresse, à commencer par la plus en vue d'entre elles, la

duchesse de Polignac? La dame d'honneur de Madame Adélaïde se savait peu aimée de ses subordonnés : tout autant que la favorite de la Reine, elle courait de graves dangers, car, lors même que dans la valetaille de Bellevue sa sévérité n'eût pas fait de mécontents, il est certain qu'on y comptait des traîtres. Comme il n'est jamais trop tard pour bien faire, alors encore elle aurait donc pu aller se réunir à son mari, se terrer avec lui à Aubiac et bénéficier de la sauvegarde accordée là-bas aux Narbonne. Telles étaient sans doute les pensées qui assaillaient la duchesse dans ses heures de tristesse, si nombreuses depuis qu'elle était à Rome. Beaucoup d'âmes dolentes se fussent affaissées sous leur poids. Mais si madame de Narbonne connut la peine, elle ignora la lâcheté. Son infortune était grande, mais combien plus celle de sa maîtresse, que sa naissance et son éducation avaient si mal armée contre l'adversité! Honorée par elle depuis trente ans d'une amitié sans exemple, comblée de ses dons et de ses faveurs, elle l'aurait abandonnée au moment où le malheur fondait sur elle? Madame de Narbonne était de trop bonne race, elle avait l'âme trop noble et le cœur trop bien placé pour une pareille déloyauté. Liée à Madame Adélaïde, la mort même ne put la séparer d'elle.

CHAPITRE XII

NOUVELLES ÉPREUVES
MORT DE MESDAMES DE FRANCE

Si cruels qu'eussent été pour tous les Français réfugiés à Rome, et pour les tantes de Louis XVI plus peut-être que pour tous autres, les contrecoups des événements qui bouleversèrent et ensanglantèrent leur patrie durant la Terreur; si inquiétants que fussent pour les gouvernements étrangers la propagande des idées et les succès des armées révolutionnaires, l'asile que le Souverain Pontife avait procuré en 1791 à Mesdames de France à l'ombre de Saint-Pierre n'avait présenté pour leurs propres personnes aucun sérieux danger, même pendant le séjour de Bassville à Rome[1], lorsque, tout à coup, au début de

1. Détaché en novembre 1792 de l'ambassade française de Naples soi-disant pour aller admirer les monuments de Rome,

l'anné 1796, la foudroyante campagne de Bonaparte dans le nord de l'Italie les fit sortir de leur trompeuse sécurité. Le gouvernement pontifical ayant cru devoir faire une sourde opposition à l'établissement des républiques padane et transpadane, et masser des troupes dans la Romagne, Bonaparte, après la capitulation de Mantoue, dispersa l'armée du Pape et imposa à celui-ci l'humiliant et onéreux traité de Tolentino (17 février 1797). Dès lors l'agitation ne cessa de grandir dans la Ville Éternelle. On connaît l'ambassade de Joseph Bonaparte, la tentative d'insurrection dans laquelle le général Duphot trouva la mort (27 décembre 1797), la marche du général Berthier sur Rome, la prise de possession du château Saint-Ange et finalement le rétablissement de la république romaine (5 février 1798). A la première apparition des

Hugou de Bassville n'avait pas tardé à trancher du diplomate jacobin, demandant le renvoi des émigrés qui affluaient dans les États de l'Église, s'irritant de la tolérance dont jouissaient « les demoiselles Capet » et traitant de haut « les oies pourprées du Capitole ». Comme il voulait remplacer l'écusson fleurdelysé de l'ambassade par une effigie de la Liberté qu'avaient peinte les pensionnaires de l'Académie de France, le cardinal secrétaire d'État s'y opposa. D'où une altercation entre eux qui ameuta la populace. Celle-ci se rassembla, le 13 janvier 1793, devant l'académie, hua l'agent français et sa famille qui passaient en voiture sur le Corso, et s'excitant de plus en plus, les poursuivit jusque dans une maison où ils s'étaient réfugiés. Bassville, blessé grièvement dans la bagarre, fut traîné jusqu'à un corps de garde où il mourut.

agents du Directoire, Mesdames s'étaient retirées à Albano, à cinq lieues au sud de Rome. Dès le commencement de l'année suivante, elles firent demander au roi de Naples l'autorisation de se réfugier dans ses États. Tout ce que le roi Ferdinand IV et la reine Marie-Caroline leur accordèrent, ce fut, avec deux vieux carrosses et six mauvais chevaux, la jouissance de l'ancien palais de Caserte, à côté de celui qu'avait bâti leur prédécesseur, Charles III, et qui leur servait à eux-mêmes de résidence. C'est là, à cinq ou six lieues au nord de Naples, que Mesdames vécurent jusqu'en décembre 1798, réduites à héberger à leurs frais — c'est-à-dire avec de l'argent d'emprunt, puisqu'elles n'avaient plus rien, — leur suite et leur domesticité[1]. On sait encore qu'après la bataille d'Aboukir (1er août 1798), Ferdinand, pressé par Nelson, s'était décidé à rompre le traité qui le liait à la France ; qu'il rassembla une trentaine de mille hommes dans l'intention d'occuper les États du Pape et la Toscane, puis de se joindre aux Autrichiens et d'envahir avec eux la Provence ; que pour faciliter l'accomplissement de ce dessein, l'empereur lui avait prêté le général Mack qui passait alors pour

1. Lettres de la reine Caroline à sa fille, l'impératrice d'Allemagne, publiées par V. Helfert et reproduites par Forneron, *Histoire générale des émigrés*, t. II, p. 405 et ss.

le plus grand homme de guerre de l'Europe, mais qui se laissa vaincre par Championnet, le 9 décembre, abandonnant sur le champ de bataille mille morts, neuf cents blessés, dix mille prisonniers, trente canons, neuf drapeaux et tous ses bagages. Le surlendemain, le roi Ferdinand reparaissait sous un travestissement à Caserte; son armée s'était débandée; Mack avait perdu la tête; Nelson était impuissant à se faire écouter, et Championnet marchait sur Naples. Il faut renoncer à peindre la colère et la confusion dans lesquelles la défaite de Mack et la prochaine arrivée des Français plongèrent le peuple napolitain. La cour, la bourgeoisie, la populace se rejetaient mutuellement la responsabilité des événements. La Reine en suffoquait d'indignation : « Le peuple crie, hurle, se rassemble, — écrivait-elle le 21 décembre à l'Empereur, son gendre, — mais dit vouloir saccager, punir les Jacobins internes, c'est-à-dire qu'il voudrait saccager avant la venue des Français. Un massacre, des passions privées, et cela avec une infâme troupe qui ne résiste à rien... Nous sommes douze de famille, en comptant les deux vieilles Mesdames de France que l'honneur et probité nous obligent de sauver... Les troupes se sont enfuies en criant : *salvo chi puole*! » Et dix jours plus tard, elle ajoutait dans son jargon :

« Est venu le peuple en fureur à foule à tirer homme sous les balcons, qu'ils disaient Jacobin... les tués ont été des malheureux émigrés... les massacres ayant continué aux émigrés, le peuple a tumultué... Les deux pauvres dames françaises iront à Manfredonia, car on n'ose plus risquer de les faire voir. Si les deux malheureuses vieilles ne pouvaient venir en Sicile et devraient venir à Trieste, ayez pitié d'eux, donnez-leur une ville, un endroit; nous tâcherons de leur donner à vivre; hélas! je sens si fort ce que c'est que le malheur[1]! »

La cour de Naples n'ayant vu d'autre salut que la fuite, s'était retirée en Sicile sous la conduite ou protection de la flotte anglaise, et, par crainte de la populace qui aurait pu vouloir s'opposer à son embarquement, elle était partie secrètement et de nuit. Mais en dépit des assurances de la Reine à l'Empereur, au mépris des promesses formelles qu'elle avait faites à Mesdames elles-mêmes, nulle disposition n'avait été prise pour admettre celles-ci dans le convoi[2]. En réalité, elles constituaient un

1. Forneron, *op. cit.*, p. 407.

2. L'ordre d'embarquement, signé de Nelson lui-même, indique par leur nom les personnes appelées à prendre place sur ses vaisseaux; il n'y est aucunement question de Mesdames (British Museum, *Bibl. Eg.*, vol. 1623, p. 3, cité par A. Gagnière, *La Reine Marie-Caroline de Naples*, p. 105). — Dès le 13 décembre, la Reine avait fait part à Mesdames de son projet de se retirer en Sicile; elle leur offrait *le coin de terre qui lui resterait et voulait partager*

fardeau, un poids-mort dont Marie-Caroline avait hâte de se décharger sur l'Empereur. Le navire emmenant la famille royale voguait, vers Palerme, lorsque, le samedi 22 décembre à dix heures du matin, Mesdames reçurent enfin des lettres du Roi et de la Reine leur annonçant leur départ, les dissuadant de descendre à Naples où l'on était fort animé contre les Français, et leur conseillant au contraire de se diriger vers Manfredonia, port sur l'Adriatique; elles y trouveraient une frégate destinée à conduire à Trieste le marquis de Gallo chargé d'une mission près de la cour de Vienne; elles pourraient faire route avec lui. Le courrier, porteur de ces lettres, était chargé de leur remettre en même temps six mille ducats en or pour subvenir aux premiers frais de leur déplacement[1]. Voyant qu'on ne voulait pas d'elles en Sicile, les princesses prirent le parti de se rendre à Trieste. Comme il n'y avait pas de temps à perdre, elles montèrent en voiture le lendemain

avec elles un pain de larmes. Le 15 ou le 16, il fut décidé qu'elles partiraient sur le vaisseau qui conduirait la famille royale en Sicile, et on leur promit de les avertir lorsqu'il en serait temps. Cependant le 18, l'embarquement des ballots commença; le 21, Mesdames n'avaient encore reçu aucun avis sur le parti qu'elles devaient prendre; dans la nuit même, la famille royale levait l'ancre (Chastellux, *Relation du voyage de Mesdames...*, p. 18-20).

1. *Annales de l'académie de Mâcon*, 2e série, t. VII, 1890, p. 10 (Récit fait par la comtesse Louis de Narbonne de la fuite de Mesdames et de leurs aventures dans l'Adriatique jusqu'à leur arrivée à Trieste).

même, à 2 heures du matin, avec la duchesse de Narbonne, le comte, la comtesse de Chastellux et leur fils; dans un second carrosse avaient pris place la comtesse Louis de Narbonne, les demoiselles de Chastellux, l'évêque de Pergame, un médecin et un chirurgien-dentiste. Les autres voitures devaient suivre de douze heures en douze heures.

Que l'on veuille bien, si l'on peut, se représenter la situation. Sans aucune escorte militaire, sous la conduite d'un seul gentilhomme, le comte de Chastellux, dont la fidélité et le dévouement étaient à toute épreuve, mais que le poids de sa mission visiblement écrasait, il s'agissait de faire franchir à deux vieilles princesses françaises désemparées par l'âge, la maladie [1] et la peur, et au plus épais d'une nuit d'hiver, vingt-cinq à trente lieues d'un pays étranger que leurs compatriotes venaient de faire entrer en ébullition; d'un pays de montagne où la neige, ordinairement rare, avait en maint endroit effacé les chemins; d'un pays infesté de brigands dont le plus redoutable par son audace et sa cruauté était le fameux *fra Diavolo*. Alors qu'elles avaient fui devant la tempête, si loin qu'elles pouvaient se croire à jamais hors d'atteinte, voilà que la tempête les avait rejointes

1. Madame Victoire souffrait depuis longtemps d'un cancer au sein.

à Rome et obligées de replier leur tente pour se sauver plus loin encore. Maintenant l'orage redoublait; il leur fallait fuir encore, toujours plus loin, Dieu seul savait où. Il n'était donc plus d'endroit sur terre où trouver du repos et de la sécurité? A quelques lieues de Caserte, un courrier venant de Manfredonia annonça à Mesdames que la frégate sur laquelle elles comptaient était sortie du port. Que faire? Allaient-elles revenir sur leurs pas, renoncer à Trieste et s'embarquer à Naples pour la Sicile? Mais Naples devenait d'heure en heure plus dangereux pour elle. Elles se décidèrent à continuer leur chemin. Arrivées le 24 décembre dans l'immense plaine nue de Foggia, sur le versant oriental des Apennins, elles furent assaillies par une telle tourmente de neige et de vent qu'elles mirent onze heures à faire douze milles. Elles durent plusieurs fois descendre de voiture et même en changer. Les valets de pied étaient presque gelés sur leurs sièges. La maladie dont souffrait madame Victoire, s'aggrava et prit, à dater de ce jour, le caractère le plus alarmant. Naguère, lorsque l'une ou l'autre des filles de Louis XV s'en allait faire sa cure habituelle à Vichy ou à Plombières, les exigences de son service mettaient aux champs les représentants du Roi partout où elle passait. Il fallait, pour l'escorter, l'honorer, la servir ou la protéger, — les états en font foi, —

un chevalier d'honneur, une dame d'honneur, une dame d'atours, trois dames de compagnie, une première femme de chambre, trois autres femmes de chambre, trois huissiers, un valet de chambre, un garçon de la chambre, un valet de garde-robe, un garçon de garde-robe, deux femmes de garde-robe, une femme pour le linge de la chambre, un porte-faix, un exempt des gardes du corps, un écuyer du Roi, un écuyer de Madame, deux valets de pied, deux pages, un médecin, un chirurgien, un apothicaire, un confesseur, un brigadier, un sous-brigadier, douze gardes du corps, enfin deux valets de chambre tapissiers. Vingt-deux voitures, cent trente-neuf chevaux de trait, soixante-six chevaux de selle suffisaient à peine pour transporter ce personnel et ce bagage[1]... Les temps et les lieux, les choses et les gens, tout était bien changé.

Lorsque, enfin, dans la journée du 25 décembre, Mesdames exténuées atteignirent Manfredonia, d'autres tribulations les attendaient. Tandis que le comte de Chastellux avait la candeur de demander pour elles en Sicile une nouvelle frégate, les troupes françaises avançaient, semant partout les idées révolutionnaires; le pays, aban-

1. Arch. nat., O[1]3765[2] et 3773[1].

donné de son gouvernement, tombait dans l'anarchie. La frégate demandée n'arrivant pas, Chastellux s'adressait à l'amiral russe qui croisait devant Corfou; il écrivait à Nelson, au marquis de Nissa, commandant de l'escadre portugaise. Mais les uns et les autres avaient bien d'autres préoccupations que d'assurer le passage des deux vieilles filles et de leur suite. Sous le coup des nouvelles, tant fausses que vraies, mais toutes de plus en plus alarmantes, et nonobstant la santé de Madame Victoire qui déclinait rapidement, Chastellux obligeait Mesdames à se transporter de Manfredonia à Foggia où il les croyait plus en sûreté; puis, s'étant trompé, il les ramenait à Manfredonia pour retourner de nouveau à Foggia[1]. Lasses de pirouetter ainsi sur elles-mêmes, talonnées d'ailleurs par l'armée républicaine et craignant de se voir enfermées dans le royaume de Naples, Mesdames finirent, le 15 janvier 1799, par se remettre en route pour Brindisi où l'on signalait l'arrivée de vaisseaux russes. Après s'être, une première fois, arrêtées à Trani pour

1. A Foggia, la comtesse de Narbonne et sa fille passèrent la nuit étendues sur des chaises n'ayant pour matelas que des coussins de voiture. « La chambre où nous nous trouvions, dit-elle, ressemblait à un véritable bivouac; on y était pêle-mêle avec les gens de Mesdames, les uns roulés dans leurs manteaux, d'autres assis sur ce qu'ils pouvaient rencontrer, d'autres enfin, préférant se priver de sommeil que d'être gelés, alimentaient le feu. »

donner à leurs gens et à leurs bagages le temps de les rejoindre, elles attendaient des nouvelles à Bari, lorsque, dans la matinée du 4 février, le bruit se répandit que des commissaires français approchaient. Aussitôt et sans en demander davantage, le comte de Chastellux pressa Mesdames de fuir. La route de terre rendue impraticable par la crainte de tomber entre les mains de coureurs ennemis, restait la mer. On avait retenu à Manfredonia, pour transporter la suite et les équipages des deux princesses, un *trabaccolo*, espèce de barque pontée servant d'ordinaire à passer les huiles de la Pouille à Trieste. Faute d'autre bâtiment, tout le monde s'embarqua le jour même sur ce petit bateau. Soixante personnes, femmes, enfants, vieillards, prêtres, s'y entassèrent avec leurs bagages. Mesdames n'avaient qu'une chambre avec deux petits lits; leurs deux dames d'honneur couchaient par terre sur un matelas qu'on relevait le jour pour servir de siège, les autres sur une natte ou sur un coussin de voiture. Dans cette chambre, dit la comtesse Louis, « nous nous trouvions quatorze femmes ou enfants, couvertes de vermine, avec notre pauvre moribonde qui ne pouvait, malgré tout son courage, dissimuler à sa malheureuse sœur les angoisses de son agonie. Cet espace fort restreint était destiné à boire, manger, dormir et,

qui pis est, à payer son tribut à la nature tourmentée par une mer sans cesse démontée. Aussi peut-on difficilement se faire une idée de notre affreuse position ». Chacun n'avait d'espace que la largeur de son corps; on n'y avait d'air et de lumière que par l'ouverture du pont que l'on fermait le soir. Cependant, il fallut passer dans ce trabaccolo trentre-et-un jours sans se déshabiller, à la merci des vents contraires, au risque de manquer, de fond, d'être pris par les corsaires ou abandonné par l'équipage qui, pour ne pas déserter, imposa les plus dures conditions. Le 6 février, on entra dans la rade de Brindisi : les bateaux russes étaient partis le 3. Successivement plusieurs courriers furent dépêchés à l'amiral à Corfou, sollicitant son concours pour transporter Mesdames à Trieste. En attendant que l'on fut fixé sur ses intentions, Mesdames aperçurent un jour une multitude de barques remplies de peuple et ornées de pavillons napolitains qui se dirigeaient vers leur bâtiment. Un homme en sortit qui demanda avec aisance à présenter ses hommages aux deux princesses qu'il appelait ses tantes, *alle care zie*. Admis en leur présence, il leur baisa galamment la main et, s'enfermant dans leur petite chambre, il leur débita l'histoire que voici. Il était Corse et s'appelait le comte de Corbara. Émigré, voyageant à pied dans le

royaume de Naples, sans argent et assez mal vêtu, il avait cependant été pris pour le prince héréditaire, fils du roi Ferdinand, par des paysans qui, malgré ses dénégations, ne voulurent pas en démordre. Cette illusion gagnant de proche en proche parmi des gens que les circonstances jetaient en proie à toutes les hallucinations, Corbara s'était décidé à entrer dans le rôle qu'on lui imposait. Escorté de quelques autres Corses dont il avait fait ses chambellans, il parcourait maintenant la Pouille, révoquant les magistrats suspects, décrétant des impôts de guerre, frappant d'amende les imprudents qui avaient adhéré à la république. De tous côtés les villageois accouraient pour contempler leur futur souverain, pour lui offrir leurs personnes et leurs biens. Les habitants de Brindisi, partageant la même erreur, l'avaient reçu et conduit en grande pompe à la cathédrale; ils prenaient ses ordres et emprisonnaient tous les Jacobins. Ceux qui connaissaient le prince héréditaire n'osaient émettre publiquement leurs doutes : ils auraient été massacrés. Comme cette aventure avait ranimé le zèle du peuple pour la dynastie régnante et qu'elle favorisait le retour des souverains légitimes à Naples, Mesdames n'osèrent pas traiter Corbara en imposteur; elles le congédièrent poliment. On sut depuis qu'étant allé solliciter des secours à Corfou, il avait été pris en mer par

un corsaire barbaresque, racheté par le consul d'Angleterre et ensuite bien traité à Palerme[1].

La frégate demandée à l'amiral russe pour le service des filles de Louis XV n'apparut que le 5 mars dans la rade de Brindisi. Mais, par l'effet des vents contraires, on ne put réappareiller que le 15. Dans la soirée du 16, une tempête effroyable, qui dura jusqu'au 19, se déchaîna, tempête d'autant plus menaçante que le vaisseau, anciennement construit et toujours en course depuis son départ de la Mer Noire, était plein d'avaries et faisait eau de partout. Vingt fois les canons, dans la chambre où Mesdames étaient couchées, furent sur le point de rompre leurs amarres et de venir écraser les personnes étendues par terre sur des matelas. Cette tempête n'était pas encore apaisée qu'on vit approcher un vaisseau de soixante-quatorze canons que l'on prit pour le *Généreux*, navire de guerre français qui croisait dans l'Adriatique. Le capitaine donna ordre de se préparer au combat et fit descendre Mesdames à fond de cale. Sans proférer une plainte, Madame Victoire sortit du lit de douleurs qu'elle ne quittait plus et, pouvant à peine se soutenir, suivit Madame Adélaïde. Mais ce ne fut qu'une fausse alerte : ce vaisseau était portugais, tardivement envoyé par

1. *Annales de l'académie de Mâcon*, 2e série, t. VII, 1890, p. 21-23; — Chastellux, *op. cit.*, p. 39-41; — Gagnière, *op. cit.*, p. 122-124.

Nelson pour servir aux deux princesses. Il s'éloigna après un échange de signaux qui ne furent compris ni de part ni d'autre.

On alla faire à Corfou une relâche que la maladie de Madame Victoire et diverses autres circonstances prolongèrent jusqu'au 12 mai. Ce jour-là, toute une escadre composée de vaisseaux russes, portugais et turcs, prit la mer, convoyant Mesdames jusqu'aux îles de Dalmatie. Enfin, le 19, celles-ci entrèrent dans la rade de Trieste. Elles débarquèrent le lendemain. Le consul d'Espagne, par ordre de sa cour, leur offrit l'hospitalité dans sa maison. Mais un mois passé avec soixante personnes dans un étroit bâtiment, sous un pont de quatre pieds et demi de hauteur, plusieurs tempêtes, l'impossibilité de suivre en mer aucun régime, une nourriture souvent malsaine, tout cela, joint aux peines morales, avait achevé d'user les forces de Madame Victoire. Déjà à Corfou, la princesse s'était trouvée si mal qu'on lui avait administré les derniers sacrements. Peu de jours après son arrivée à Trieste, son état ne laissa plus aucun espoir. Après une longue et douloureuse agonie, elle s'éteignit doucement le 7 juin, à l'âge de soixante-six ans. On l'enterra dans la cathédrale de Trieste où son cercueil fut porté par deux émigrés et deux négociants français établis dans cette ville.

Depuis, lors, Madame Adélaïde ne fit plus que dépérir. Elle refusa divers asiles que l'Empereur lui fit offrir à Laibach, à Fiume en Illyrie, à Agram en Croatie, bien qu'ils parussent moins exposés aux atteintes des Français. Ayant vécu depuis son enfance dans l'union la plus intime avec Madame Victoire, la mort de cette princesse rompit d'un seul coup tous les liens qui pouvaient encore la rattacher à la vie. Les efforts qu'elle avait faits depuis Caserte pour soutenir le courage défaillant de sa sœur et pour se roidir elle-même contre l'infortune, l'avaient brisée. Le ressort se détendit brusquement; elle ne fut plus désormais qu'un corps sans âme. C'est alors que la duchesse de Narbonne sentit plus cruellement que jamais le vide, tous les vides que la Révolution avait faits autour d'elle. Alors plus que jamais elle regretta l'absence de ses enfants, de son fils Louis surtout, le filleul tant aimé de Madame Adélaïde. Seul peut-être, il eût été capable, par son animation, de rattacher cette princesse à la vie. Elle leur écrivit à tous deux. Ils accoururent du fond de l'Allemagne où ils résidaient chacun de son côté. Ils eurent encore le temps de revoir Madame Adélaïde mourante et de l'assister dans ses derniers moments. Plusieurs fois elle demanda sa dame d'honneur. Mais l'état désespéré de la vieille princesse avait plongé

la duchesse de Narbonne dans une véritable prostration. C'est sa belle-fille qui dut la remplacer dans le triste devoir de fermer les yeux à Madame Adélaïde, ainsi qu'elle l'avait déjà fait pour sa sœur Madame Victoire. La dernière des filles survivantes du roi Louis XV expira à Trieste, huit mois après Madame Victoire, le 18 février 1800 [1].

On a beaucoup parlé des misères de l'émigration. Nombreux sont les fugitifs qui nous ont raconté eux-mêmes leurs illusions, leurs souffrances, leurs pauvretés, leurs humiliations; non moins nombreux sont les historiens qui ont tracé d'émouvants tableaux de toutes ces calamités. On peut se demander cependant s'il est rien de plus dramatique que l'odyssée de Mesdames de France à partir de leur fuite de Rome jusqu'à ce qu'elles fussent venues échouer, véritables épaves, à Trieste. Par la relation de son mari, nous savons de quel dévouement madame de Chastellux, dame d'honneur de Madame Victoire, entoura cette princesse pendant les suprêmes épreuves qui jalonnèrent, comme de véritables stations de chemin de croix, ses derniers jours. Mais

1. Arch. adm. du ministère de la guerre, *dossier du vicomte de Narbonne* (lettre au ministre, 10 sept. 1816): — *Mémoires du comte de Rambuteau* (lettre de Louis de Narbonne au premier Consul), p. 34-39; — *Annales de l'académie de Mâcon*, 2e série, t. VII, 1890, p. 31-32; — Chastellux, *Relation du voyage de Mesdames...*, p. 63-65 et 79: — C. Stryienski, *Mesdames de France, filles de Louis XV*, p. 341.

personne ne nous a laissé le récit des peines qu'endura madame de Narbonne de son côté. Habituée à puiser sa force dans l'âme énergique de cette amie, il n'est pas douteux que Madame Adélaïde ne se soit appuyée sur elle en ces heures d'angoisses et ne lui ait dû un peu de réconfort. Si l'on ajoute à cette constante préoccupation de ne pas laisser sa maîtresse s'affaisser sur elle-même, ses fatigues, ses privations personnelles, ses soucis de famille, ses embarras d'argent, ses inquiétudes pour l'avenir, on peut se faire une idée des souffrances de madame de Narbonne en ces tristes jours. Tout cela cependant nous le devinons plus que nous ne le savons, car si la dame d'honneur de Madame Adélaïde avait l'âme forte, elle l'avait plus fière encore. Pliée de bonne heure à la discrétion, éminente vertu de son état, elle n'a jamais rien dit du service intérieur de sa maîtresse lorsque celle-ci était au comble de la prospérité, ni d'elle-même lorsqu'elle était au comble de la faveur. A plus forte raison a-t-elle eu la pudeur de leur commune déchéance. C'est une page de sa vie que nous sommes obligés de restituer d'après autrui[1].

1. C'est par erreur que M. Stryienski attribue à la duchesse et à la comtesse de Narbonne la relation du voyage de Mesdames insérée dans les *Annales de l'académie de Mâcon*. C'est la comtesse seule qui est l'auteur de ce récit.

CHAPITRE XIII

LOUIS DE NARBONNE ÉMIGRÉ

Tandis que la duchesse de Narbonne partageait la mauvaise fortune de sa maîtresse, son vieux mari, resté en France, traversait la Terreur sans encombre, claquemuré tantôt dans son hôtel à Agen, tantôt dans son château d'Aubiac. Son fils aîné, le vicomte, promu maréchal de camp le 17 avril 1790, avait remis à son successeur le régiment de Forez qu'il commandait depuis 1782, et s'était retiré en Gascogne auprès de son père. Il émigra en 1791, se rendit à Coblentz, servit en volontaire à l'armée des princes, prit part en 1793 à la défense de Maëstricht et mit bas les armes le 31 décembre de la même année[1]. Quant

1. Arch. du ministère de la guerre (dossier du vicomte de Narbonne); — Arch. nat., F^7 6302.

à son autre fils, nous l'avons laissé à Kensington où l'avait déposé, le 23 août 1792, l'Allemand Bollmann. Peu à peu d'autres constitutionnels, naufragés politiques comme lui, abordèrent aussi en Angleterre par des voies ou des moyens variés, et après quelques incertitudes, finirent par aller se grouper avec lui à Norbury, dans le comté de Surrey, à quelques lieues de Londres. On cite parmi eux Mathieu de Montmorency, Malouet et le comte de Jaucourt, qui tous trois devaient leur salut, comme Narbonne, à madame de Staël; Talleyrand, qui, après une première mission, reparut en Angleterre, le 18 septembre, avec un passeport de Danton; Lally-Tollendal, d'Arblay, de l'état-major de Lafayette, et plusieurs autres. Bientôt madame de Staël elle-même, prétextant l'invasion de la Savoie et les troubles de Genève, quittait Coppet où elle avait été chercher un asile au lendemain des massacres de septembre, et venait se réunir à ses amis, leur ouvrant sa bourse et leur accordant, en sa maison de Juniper-Hall près de Norbury, la plus large hospitalité. Ce petit centre d'émigrés constitutionnels qui se distinguaient des royalistes purs autant par l'intelligence que par les opinions politiques, a eu son historien en la personne de Fanny Burney, l'une des deux filles d'un médecin qui demeurait dans le voisinage. Naguère femme de chambre

de la reine d'Angleterre, auteur elle-même de plusieurs romans, miss Burney s'engoua très vite de madame de Staël. On écrivait et l'on composait ensemble. Le soir on récitait des vers, et, dans la journée, lorsqu'on allait en visite dans les environs, Narbonne, Talleyrand ou Montmorency montait sur le siège d'une modeste voiture à un cheval dont il brisait au besoin la glace pour avoir part à ce qui se disait à l'intérieur. Miss Burney, qui avouait ne pas se douter de ce qu'était une conversation avant l'arrivée des Français, se coiffait si bien d'eux que, malgré ses quarante ans sonnés, elle ne tardait pas en épouser un, le général d'Arblay, entrant en ménage sans autre fortune que le revenu de ses romans passés, et les manuscrits d'autres œuvres en préparation[1].

Avant que la proscription l'eût obligé à chercher un refuge en Angleterre, il est probable que Louis de Narbonne y était déjà venu, pour son instruction ou son agrément. A des époques que je ne puis fixer parce que je n'en ai pas trouvé de traces documentaires, il avait parcouru successivement une grande partie de l'Europe afin de compléter sur le vif les études d'histoire, de droit public et de diplomatie auxquelles il s'était appliqué tant à l'université de Strasbourg qu'à Versailles dans les

1. Madame d'Arblay, *Diary and Letters*, t. V, p. 301 et ss. (citée par lady Blennerhassett, *op. cit.*, t. II, p. 192 et ss.

bureaux des affaires étrangères[1]. Il parlait l'italien qui avait été la langue de son enfance, l'allemand qui avait été celle de sa jeunesse, l'anglais qui était celle d'un peuple particulièrement intéressant pour lui, car il était le seul en Europe qui eût des institutions constitutionnelles. Lié déjà avec plusieurs personnalités politiques du Royaume-Uni, il avait retrouvé, à son arrivée à Londres, tout pauvre et banni qu'il était maintenant, leur ancienne estime accrue de la curiosité que pouvait exciter en eux un témoin si bien renseigné sur les affaires de France. Jusqu'alors l'ensemble de la nation anglaise avait paru suivre avec un intérêt plutôt sympathique les événements qui se succédaient chez nous. Parvenue elle-même au terme d'une révolution qui lui avait procuré paix, liberté et prospérité, elle sentait qu'elle aurait eu mauvaise grâce à blâmer sa voisine de travailler par des moyens pareils à un résultat en apparence identique. Au surplus, l'incendie, si fort qu'il sévît de l'autre côté du détroit, ne semblait pas menacer l'Angleterre ; on n'y éprouvait donc ni le désir ni le besoin d'aider à l'éteindre. La chute même de la monarchie au 10 août n'était pas pour déplaire au gouvernement britannique, car il avait eu trop souvent maille à

1. Lettre de Louis de Narbonne au premier Consul, dans Rambuteau, *op. cit.*; — Villemain, *op. cit.*, p. 42.

partir avec elle au cours des âges pour ne pas espérer de meilleures relations avec le gouvernement qui s'apprêtait à la remplacer. Telles étaient les dispositions de la majorité des Anglais, — déjà un peu modifiées toutefois par la nouvelle des massacres de septembre, — lorsqu'on apprit à Londres que la Convention allait mettre en jugement Louis XVI.

Au premier bruit du procès, Narbonne en fut atterré. Il réunit les ministres constitutionnels, ses anciens collègues, qui se trouvaient en Angleterre, et leur proposa d'aller ensemble dans le premier port de France pour revendiquer la part qui pouvait leur revenir dans la responsabilité que l'on voulait faire peser tout entière sur le Roi. Ceux mêmes qui accusaient naguère son dévouement de tiédeur, Bertrand de Molleville en particulier, jugèrent cette démarche fort loyale sans doute, mais pleine d'inconvénients. Alors Narbonne, en son nom seul, sollicita de la Convention un sauf-conduit pour arriver jusqu'à Paris, comparaître à la barre et s'y expliquer sur ce qui avait été fait ou préparé par son ordre pendant ses trois mois de ministère. La Convention repoussa cette demande. Narbonne ne se rebuta point; il envoya à M. de Malesherbes. défenseur du Roi, la déclaration qu'il aurait voulu faire de vive voix, la fit imprimer à Londres

et à Paris et distribuer à tous les membres de la Convention[1]. Il essaya en même temps de provoquer un mouvement d'opinion en Angleterre, en faveur, sinon du roi de France, du moins des grands principes universels de liberté et de justice que la Convention s'apprêtait à violer en la personne du malheureux souverain. Il alla même jusqu'à demander audience à Pitt et tenta de l'émouvoir. On ne connaît que trop la glaciale réponse de ce ministre : « L'Angleterre ne peut, pour aucune considération quelconque dans le monde, s'exposer à intercéder en vain sur une telle chose et auprès de tels hommes. » Lorsque, enfin, le gouvernement anglais se décida, sous la pression de toute l'Europe, à entrer dans la coalition contre la France, Pitt se souvint de la démarche de Narbonne et manifesta le désir de le revoir en particulier. L'entrevue eut lieu à la maison de campagne du premier ministre. Après lui avoir rapidement exprimé l'horreur que lui inspiraient l'exécution de Louis XVI et celle de Marie-Antoinette, Pitt, arrivant à son but, interrogea l'ancien ministre français sur l'état intérieur du pays, sur ses ressources. Malgré ses rela-

1. Lettre de Narbonne au premier Consul, 24 déc. 1803; — *Mémoires de Bertrand de Molleville*, t. III, p. 159; — *Mémoires de Malouet*, t. II, p. 201; — *Mémorial de Norvins*, t. II, p. 82; — Villemain, *op. cit.*, p. 45-50.

tions avec quelques-uns des membres les plus en vue de l'opposition parlementaire anglaise, Narbonne commençait à se sentir mal à l'aise en un pays où il n'entendait plus qu'insulter et maudire sa propre patrie, et il lui tardait d'en sortir. Aussi lorsque Pitt débuta par lui dire que, pour le salut de l'Europe et de la société, les alliés étaient décidés à une guerre longue et sans merci, à moins qu'elle ne fût abrégée, comme il était probable, par le soulèvement des provinces de l'ouest et du midi, et par la défection des chefs militaires, Narbonne lui répondit qu'il ne fallait peut-être pas trop compter là-dessus; qu'un peuple en révolution ne se jugeait pas comme un autre, et qu'en tout cas un duel à mort susciterait plutôt une défense désespérée. Pitt ayant répliqué qu'il n'y avait plus de Français que dans les camps, son interlocuteur en convint, mais il ajouta que l'horreur du crime de la Convention pourrait fort bien porter sur la frontière toute la force vitale, tous les sentiments généreux du pays, et unir ainsi malgré eux tous ceux que la coalition enveloppait de la même haine. C'était une supposition, et comme il n'y a rien à répondre à une supposition, Pitt en revint à son but : la présente guerre n'étant selon lui qu'une croisade de la civilisation contre la barbarie, tout le monde se devait d'y prendre part, et il demanda à l'ancien

ministre de Louis XVI de lui fournir des indications propres à en faciliter le succès. Narbonne fit alors cette fière réponse : « Pour cela, je ne suis bon à rien; je ne sais aujourd'hui de la France qu'une chose : c'est que l'excès du péril peut la rendre indomptable, et que sous la tyrannie intérieure qu'elle subit au nom de la liberté, elle est passionnée pour l'indépendance de son territoire... Quant aux côtés faibles du pays, aux passages mal gardés, aux consciences mal défendues, je ne les connais pas... Personne ne vous livrera le secret et la force de la France. Ce secret et cette force sont partout. Les menaces de l'étranger contre-pèsent les excès du régime intérieur; et sous un pouvoir détesté, vous rencontrerez un peuple dévoué à la patrie sanglante qu'il défend. J'ai fait trop peu pendant mon court passage au ministère; mais ce qu'alors j'ai vu et su est sacré pour moi... Je hais comme vous, Monsieur, la politique sanguinaire des comités de la Convention; je n'en attends pour moi que la proscription et la mort. Mais si de mon administration de la guerre et des souvenirs qu'elle m'a laissés je tirais un seul mot nuisible à la défense militaire de mon pays, je me croirais un traître, et je le serais; j'aime mieux n'être qu'un réfugié, chassé bientôt peut-être de son exil, comme il l'a été de sa patrie. » Pitt se le tint pour dit, mais

quelques semaines après, Narbonne reçut l'ordre de quitter l'Angleterre [1].

Déjà, au lendemain du 10 août 1792, la duchesse de Narbonne avait pu espérer que son fils, désabusé par la défaite de son parti et par la proscription, viendrait la rejoindre à Rome et ferait cause commune avec les émigrés de la première heure. Lorsqu'elle apprit qu'il était chassé du pays où, sur la foi publique, il avait cru trouver une libérale hospitalité, se fit-elle la même illusion? Il est probable. Mais ce n'est pas au moment où l'entrée de l'Angleterre dans la coalition fournissait de nouvelles armes aux émigrés contre leur patrie, au lendemain du jour où il avait tenu à Pitt le patriotique langage que l'on vient de rapporter, que Louis de Narbonne aurait songé à renier ses principes et ses paroles en s'associant par quelque démarche que ce fût, à cette lutte fratricide. Muni d'un faux passeport, il se dirigea, en décembre 1793, sur la Suisse où l'avaient précédé madame de Staël, Jaucourt, Mathieu de Montmorency et quelques autres amis. Il paraît s'être d'abord et successivement établi à Bienne, à Berne, à Thun [2], à Brienz; mais il ne put

1. Villemain, *op. cit.*, p. 62-68. — Villemain avait recueilli l'essentiel de cette réponse de la bouche même de Narbonne. On regrette qu'il ait commis cette faute de goût, croyant l'embellir, de la gâter par de la rhétorique.

2. A Thun, Narbonne retrouva Jaucourt auquel l'unissait la

prendre pied dans aucune de ces villes, parce que les autorités fédérales, excitées contre lui par les émigrés primitifs, le tenaient en trop grande suspicion. Il errait ainsi d'asile en asile, lorsqu'il rencontra le duc de Chartres que la mort de son père allait faire duc d'Orléans et qui, persécuté et ruiné comme lui, cherchait à se fixer quelque part et à gagner sa vie. Si l'on en croit une tradition, on assure que Narbonne, frappé de l'esprit facile et pénétrant du jeune prince, de sa conversation habile et prudente, n'aurait pas craint de prédire pour lui l'avenir que lui avait déjà brutalement prophétisé Danton, au lendemain de Valmy[1].

Après la mort de sa mère, en mai 1794, madame de Staël qui ne voulait pas troubler le deuil de son père par son bruyant train de vie habituel, loua une grande maison dans la partie basse de Lausanne et s'y installa avec une nombreuse société, grossie bientôt encore d'anciens amis que

plus parfaite conformité de sentiments, de goûts et de vues politiques. Jaucourt qui gagnait quelques florins en tenant les écritures d'un marchand, venait d'épouser la femme divorcée du comte de La Châtre. Je n'ai pas besoin de redire l'histoire romanesque de leurs amours; on peut la lire dans tous les livres du temps. Apprenant l'arrivée de Narbonne à Thun et que son mari l'avait invité à dîner, la comtesse courut au marché, acheta toutes les fleurs, en emplit la maison, puis s'aperçut qu'elle n'avait rien rapporté pour le repas. Madame Scarron, moins poétique, remplaçait le rôti manquant... par une histoire.

1. Villemain, p. 72.

la persécution avait jetés hors de France et dispersés aux quatre coins de la Suisse. On y comptait madame Necker de Saussure et madame Rilliet-Huber, les plus intimes amies de la maîtresse de la maison; le comte et la comtesse de Jaucourt, Mathieu de Montmorency et sa mère, la vicomtesse de Laval, que madame de Staël venait de tirer (avec combien d'autres?) des prisons de la Terreur, mais qui pleurait la mort de son plus jeune fils, l'abbé de Laval, monté tout récemment à l'échafaud. L'agronome Lullin de Châteauvieux, les deux frères Pictet, de Genève, le comte suédois de Ribbing (un des assassins de Gustave III), faisaient aussi partie des hôtes de l'ambassadrice; enfin il faut y ajouter Benjamin Constant, l'un des derniers venus, qui travaillait avec ardeur à regagner le temps perdu et qui devait y réussir, de la façon que tout le monde sait. Madame de Laval n'avait jamais eu grande tendresse pour madame de Staël, et, bien qu'elle et son fils Mathieu eussent été successivement sauvés par ses bons offices et qu'elle reçût d'elle toutes les consolations dues à une mère qui vient de perdre son autre fils, elle ne parvint jamais à vaincre cette antipathie[1]. Ce ressentiment provenait d'une ancienne

1. Voici ce qu'écrivait Benjamin Constant, le 30 septembre 1794, à madame de Charrière, au sujet des relations de madame de Staël et de madame de Laval : « Une preuve qu'elle n'est

rivalité. Avant la Révolution, madame de Laval, quoique de huit ans plus âgée que Louis de Narbonne[1], avait été une des nombreuses victimes

pas uniquement une machine parlante, c'est le vif intérêt qu'elle prend à ceux qu'elle a connus et qui souffrent. Elle vient de réussir, après trois tentatives coûteuses et inutiles, à sauver des prisons et à faire sortir de France une femme, son ennemie pendant qu'elle était à Paris, et qui avait pris à tâche de faire éclater sa haine pour elle de toutes les manières. » (Blennerhassett, t. II, p. 245.) Et le baron de Barante, qui fit connaissance avec madame de Laval en 1801, ajoute : « Parmi ses très nombreuses aversions, madame de Staël tenait le premier rang. » (*Souvenirs*, t. I, p. 89.)

1. Catherine-Jeanne Tavernier de Boullongne, fille d'un trésorier de l'extraordinaire des guerres, était née en 1748. Elle avait épousé, le 29 décembre 1765, Mathieu-Paul-Louis de Montmorency-Laval, frère puîné du duc de Laval, qui devint colonel du régiment d'Auvergne, puis maréchal de camp. Entiché de Frédéric II et de l'armée prussienne, disgracié par Louis XVI, le vicomte de Laval se jeta dans le parti d'Orléans. Vingt ans plus tard, il commanda en Allemagne, au nom de Napoléon, les gendarmes d'ordonnance. C'était un homme aux mœurs déréglées. Il mourut en 1809. Beugnot qui l'avait connu en 1789, lui a consacré une page peu bienveillante (*Mémoires*, 3e édition, p. 89). Et Norvins, qui servit sous ses ordres en 1806-1807, a tracé de lui, à plusieurs reprises, un portrait qui est une véritable charge (*Mémorial*, t. III, p. 136, 162-164, 171, 173, 176). Sa veuve s'éteignit nonagénaire le 5 juillet 1838. En notant sa mort dans son *Journal*, Castellane dit d'elle : « ... Elle n'a survécu que peu de jours à son ami le prince de Talleyrand; il allait chaque soir chez elle depuis bien des années lorsqu'il était à Paris. Madame de Laval est une des femmes les plus aimables que j'aie connues: amie de mon père, elle m'avait protégée depuis mon enfance; elle a conservé jusqu'au dernier moment la fraîcheur de son esprit dont le charme amenait tous les jours chez elle une société peu nombreuse mais excellente. Elle a habité longtemps la même maison que le comte Louis de Narbonne. Madame de Laval était bonne, piquante; je n'ai jamais rien vu de pareil à la grâce avec laquelle elle vous faisait des reproches. Son amabilité était parfaite... Madame la vicomtesse de Laval, galante et fort jolie dans sa jeunesse, était depuis quelques années fort dévote. Elle avait pour toute

que ce bourreau des cœurs avaient enchaînées à son char. Lorsqu'elle le vit arriver à son tour à Lausanne, sa jalousie se réveilla, et cette femme qui jusque-là s'était montrée douce, triste, malheureuse, prit tout à coup l'attitude d'une amante outragée[1]. Benjamin Constant, comprenant le parti qu'il pouvait tirer de cette alliée imprévue, s'unit aussitôt à elle pour détacher Narbonne de madame de Staël et se mettre à sa place. Je ne rappellerai le simulacre de suicide de Benjamin et sa montre brisée que pour noter la conséquence de ces scènes de vaudeville trop bien connues : elles eurent tout le succès que sa complice et lui pouvaient désirer[2].

Revenant sur la rupture de madame de Staël et de Narbonne, Sainte-Beuve, d'après une communication que madame Récamier lui aurait faite en 1835, en a porté ce rapide jugement : « M. de Narbonne s'est très mal conduit avec elle, comme font trop souvent les hommes après le succès[3]. » Et le biographe le plus abondant de madame de Staël, commentant cette sentence du critique, ajoute : « L'homme, devenu indifférent, mit fin à

fortune une pension peu considérable que lui faisait son fils, le duc Mathieu... (Castellane, t. III, p. 174).

1. *Mémorial de Norvins*, t. II, p. 95-96.

2. Norvins, *ibid.*, p. 96-99 ; — *Revue internationale*, 10 janvier 1887 (journal intime de Benjamin Constant), p. 87-88.

3. *Causeries du lundi*, t. XI, p. 438.

ce qui n'avait jamais été qu'un simple épisode de sa vie, sans plus d'hésitation qu'il s'y était engagé. Elle qui l'avait aimé, obéissant à sa nature conciliante et généreuse, conserva en apparence de bons rapports avec lui, mais sa blessure saigna longtemps[1]. » — Ce sont là des mots. Toute fille spirituelle de Jean-Jacques Rousseau et mère du romantisme français que soit madame de Staël, elle n'en était pas moins une femme du XVIIIe siècle. Dans les affaires de cœur comme dans les affaires de jeu, les gens bien élevés de ce temps-là, qui perdaient la partie, quittaient la place sans claquer les portes. En s'attachant au comte de Narbonne, la fille de Necker n'avait pas plus prétendu aliéner la liberté de celui-ci qu'elle n'aurait souffert qu'il enchaînât la sienne. Si, durant sa liaison avec elle, il mena de front plusieurs autres intrigues féminines, elle ne se priva point, de son côté, d'avoir d'autres caprices. Et pour n'en citer qu'un, Mathieu de Montmorency, fils d'une de ses rivales auprès de Narbonne, n'avait pas toujours été auprès d'elle « aussi pieux qu'il était blond ». Maintenant même à Lausanne, et Narbonne sous son toit, ne s'était-elle pas éprise ostensiblement d'une passion folle pour le beau régicide suédois Ribbing[2]? Et tout à l'heure, toujours en présence

1. Lady Blennerhassett, *Madame de Staël et son temps*, t. II. p. 227.
2. P. Gautier, *Mathieu de Montmorency et madame de Staël*, p. 56-57.

de Narbonne, de Ribbing, de Mathieu, Benjamin Constant, « ce bizarre personnage, long et fluet, myope, portant lunettes, coiffé de cheveux roux, en proie à une perpétuelle agitation de l'esprit et du corps, affligé de tics et de manies [1] », Benjamin Constant dont elle venait de dire : « Je sens que j'aurais pour cet homme une antipathie physique que rien ne saurait vaincre [2] », Benjamin Constant va s'emparer d'elle et exercer sur elle un empire tel qu'elle n'en avait encore subi de personne. Sa rupture avec le comte Louis s'opéra donc sans effusion de sang, quoi qu'en aient pu penser Sainte-Beuve, madame Récamier et lady Blennerhasset, et elle continua à vivre en excellents termes avec lui, comme avec Talleyrand et Mathieu, les trois hommes qu'elle déclarait un peu plus tard avoir le mieux aimés dans sa jeunesse [3]. Au surplus, et cela est assez surprenant de la part de Sainte-Beuve, naïfs seraient ceux qui feraient de la liaison de Narbonne avec madame de Staël une pure affaire de sentiment. Il y entrait d'autres éléments. Causeurs éblouissants, il fallait à chacun de ces deux virtuoses de la conversation un partenaire digne de lui : ils se tinrent mutuellement lieu d'entraîneurs. Ce fut aussi une

1. P. Gautier. *Mathieu de Montmorency et Madame de Staël*, p. 28
2. *Mémorial de Norvins*, t. II, p. 99.
3. Lettre au baron de Gérando, 8 octobre 1800, citée par P. Gautier, *ibid.*, p. 144.

question d'amour-propre. Si madame de Staël, fille d'un des hommes les plus en vue de son temps, femme elle-même d'un rare et précoce esprit, avait attiré à elle tout ce que la cour et la ville, la France, l'Europe et l'Amérique comptaient d'hommes éminents, il ne faut pas oublier que le chevalier d'honneur de Madame Adélaïde était orné de toutes les grâces, un des hommes les plus instruits, les plus polis, les plus séduisants, en un mot, un des représentants les plus parfaits de ce précieux type, le gentilhomme français de la fin du XVIIIe siècle. Rien n'était donc plus flatteur pour l'un et pour l'autre que l'union de leurs deux supériorités. Enfin, qu'il soit vrai ou non qu'une femme passionnée a toujours les mêmes croyances que son amant et réciproquement, madame de Staël et Narbonne, également passionnés pour la politique, étaient des champions égaux en ferveur des idées libérales. Ils eussent tout sacrifié à la constitution de 1790; et de fait, ils mirent en commun, pour la défendre, tout ce que leur âme avait de chaleur et leur intelligence de ressources, et c'était beaucoup plus que l'on ne saurait dire. Madame de Staël, était tellement imprégnée des idées de Narbonne qu'elle les transmettait à son tour aux autres sans que ni elle ni ceux-ci parussent se douter de leur provenance. « Qu'est-ce qu'un M. Benjamin Constant dont je viens de lire

un ouvrage remarquable, — lui écrivait Talleyrand, de Hambourg, le 19 août 1796? — Est-ce qu'il est lié avec Narbonne? J'y ai trouvé beaucoup de choses qu'ils ont l'air d'avoir pensées et écrites ensemble : j'ai retrouvé quelques formes même des rapports et mémoires de Narbonne. » Cependant, depuis la chute de Robespierre qui avait mis fin à la Terreur, sous la double et également dissolvante action de la Suisse qui lui inspirait « une magnifique horreur », et de ce même Constant qui n'avait pas plus de scrupules en politique qu'en moralité, l'ambassadrice de Suède brûlait de rentrer en France et d'y reprendre, avec son nouvel ami, le rôle que la journée du 10 août 1792 avait interrompu. Elle écrivait ses *Réflexions sur la paix adressées à M. Pitt et aux Français*, où elle conseillait à l'Europe de reconnaître la République française, aux constitutionnels de s'y rallier. De là un désaccord croissant entre elle et son entourage, de telle sorte que, pour en revenir à Narbonne, tout concourut à dénouer leurs liens. Mais encore une fois, ces liens se dénouèrent sans éclat ni violence, et loin de rendre celui-ci seul et unique responsable ou coupable de cette rupture, il faut reconnaître que chacun d'eux y aida. J'irais même plus loin. Lorsqu'on voit madame de Staël, le 15 mai 1795, s'élancer joyeuse au bras de Constant sur la route

de Paris, laissant sur la terre d'exil Narbonne, seul fidèle à la cause pour laquelle ils avaient souffert ensemble, peut-être accordera-t-on qu'elle n'est pas celle des deux qui, à cette heure-là, inspire le plus de sympathie.

Après avoir eu avec elle une dernière entrevue à Yverdun, Narbonne, Jaucourt et Montmorency s'étaient retirés dans le petit village de Gléresse sur les bords du lac de Bienne. Ils ne tardèrent pas à apprendre que leur amie, à peine arrivée à Paris, avait été dénoncée comme ayant eu, avant son départ de la Suisse, un rendez-vous suspect avec des émigrés. C'était leur entrevue d'Yverdun. Elle adressa une lettre aux journaux pour contester le caractère politique de cette rencontre, et, profitant de l'occasion pour faire publiquement profession de ses nouvelles opinions politiques, elle exprimait le vœu de voir la République française s'établir « sur les bases sacrées de la justice et de l'humanité », déclarant démontré « que dans les circonstances actuelles, le gouvernement républicain pouvait seul donner du repos et de la liberté à la France ». La petite colonie de Gléresse fut consternée. Cependant Narbonne, que l'on nous disait tout à l'heure devenu indifférent à son ancienne amie, prit sa défense. Il trouva tout naturel, il approuva même que madame de Staël e ceux qui pouvaient avoir

quelque projet de rentrée séparassent leur cause de la sienne, lui qui n'avait jamais contesté son émigration[1]. Et pour que, enfin, il ne subsiste plus aucun doute sur les sentiments qu'il avait conservés envers la fugitive, il suffira, je pense, d'extraire un passage de plus de la lettre qu'il devait écrire le 24 décembre 1803 au premier Consul pour lui demander de l'emploi. Au comble de l'irritation contre madame de Staël, Bonaparte venait alors de donner l'ordre de l'expulser. Cependant Narbonne, sans craindre de faire rejaillir sur lui-même quelque éclat de son courroux, n'hésita pas à rappeler que, décrété d'accusation peu de jours avant les massacres de septembre, il avait dû sa fuite et par conséquent la vie à l'exilée : « Plus elle est tombée dans la disgrâce du premier Consul, — ajoutait-il avec sa belle crânerie coutumière, — moins, j'en suis sûr, il me pardonnerait d'abjurer des sentiments d'amitié et de reconnaissance. » Voilà comment l'ancien ami de madame de Staël montra son indifférence envers elle.

Tandis que la plupart de ceux qui avaient suivi la même ligne politique que lui, profitant de la détente causée par la mort de Robespierre, rentraient ou se préparaient à rentrer en France.

1. Lettre de Mathieu de Montmorency à madame Necker de Saussure, citée par P. Gautier, *op. cit.*, p. 44.

Narbonne, moins confiant dans les bienfaits de la constitution de l'an III, persista à rester en émigration. La fermeté de ses convictions reçut alors un hommage auquel il ne s'attendait guère. Un des théoriciens jadis les plus convaincus du droit divin de la Royauté, un des publicistes qui avaient, en 1791, jugé le plus sévèrement le programme des royalistes constitutionnels, Mallet du Pan, lui écrivit en 1796, pour lui demander son avis sur un projet de déclaration du comte d'Artois. Ce manifeste, sous forme de lettre, recommandait l'union de toutes les nuances de l'opinion monarchique, c'est-à-dire l'adoption des principes que Narbonne n'avait cessé de conseiller et dont ne le corrigeait, disait-il, nulle faute commise en leur nom et nul malheur souffert pour les défendre. Il répondit : « Royaliste par principe et attaché à la maison royale par des liens que rien ne peut rompre. c'est avec un véritable bonheur que je la verrai suivre la marche indiquée dans cette lettre; mais la mesure me paraît bien tardive; et je doute presque de l'authenticité du conseil. Ce doute levé, je regarderais comme un devoir sacré de faire tout ce qui est en moi pour le succès d'une cause qui, soutenue avec franchise et loyauté, satisferait enfin à ce qu'un honnête homme doit à son pays et se doit à lui-même. Car, aujourd'hui, quelle est la place que peut

prendre l'homme qui a besoin d'obéir à sa raison et à sa conscience? Vous, Monsieur, qui êtes si bien fait pour éclairer l'un et l'autre, n'avez-vous pas été condamné à déplaire à tous les partis en leur disant des vérités sévères et utiles? Si on eût voulu vous écouter, depuis longtemps sans doute cette lettre de M. le comte d'Artois eût tenu lieu de proclamation. Mais je crains bien qu'à présent même elle ne soit pas adoptée par le Roi [1]. »

Non moins sceptique sur la sagesse des émigrés que sur la durée du régime directorial, Narbonne refusa donc de s'associer aux vues que lui avait soumises Mallet du Pan. Il quitta même le voisinage immédiat de la France et remonta vers l'Allemagne, s'arrêtant tour à tour en Souabe, sur les rives du lac de Constance et en Saxe où d'anciennes relations de cour et d'amitié lui assurèrent un bienveillant accueil. Il profita de son séjour en Saxe pour se rendre plus familiers et la langue allemande qu'il avait apprise autrefois à Strasbourg et les auteurs de l'antiquité classique qu'on y étudiait plus savamment qu'ailleurs. « Il y eut là pour moi, disait-il plus tard, d'autres quartiers d'hiver, un autre semestre de garnison, avec cette différence que, moins jeune et plus pauvre, j'en profitai encore mieux. » C'est dans cette retraite

1. *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan* (publiées par Sayous), t. II, p. 221.

éloignée et studieuse que le surprit le coup d'État de brumaire. Il comprit tout de suite que c'était là un grand événement qui fermait un chapitre de l'histoire de France et en commençait un autre. Il ferma lui-même Tacite et Cicéron, et dans l'espérance qu'une nouvelle période d'activité allait s'ouvrir pour lui, il se hâta de reprendre le chemin de sa patrie.

CHAPITRE XIV

NARBONNE ET TALLEYRAND

Le séjour de Louis de Narbonne à l'étranger s'était prolongé plus longtemps que celui de beaucoup de ses amis politiques même les plus intimes, et beaucoup plus longtemps assurément qu'il n'eût convenu à ses intérêts. Mais il était du très petit nombre de ceux à qui répugnent les compromissions, et quelque impatience, quelque besoin même qu'il eût de revoir la France, il préféra attendre, pour y rentrer, qu'il pût franchir la frontière, la tête haute, sans être obligé de se baisser pour savoir où il posait le pied[1]. Ce

1. Au lendemain du 18 fructidor, alors que la chasse aux émigrés rentrés redoublait d'intensité, on signala, à plusieurs reprises, la présence clandestine de Narbonne sur divers points du territoire et notamment dans les départements méridionaux où, sous le nom de Braschi, il faisait une active propagande

moment lui parut venu lorsqu'il apprit le renversement du Directoire et l'établissement d'un nouveau régime sous la puissante et glorieuse égide du général Bonaparte. Il arriva à Paris vers le milieu de l'année 1800 et s'occupa aussitôt de faire rayer son nom de la liste des émigrés. Sa demande, appuyée par Talleyrand et Mathieu de Montmorency[1], passa par toutes les phases de la procédure usitée en pareil cas. Bien que sa fuite eût été antérieure au 31 mai 1793, la commission des émigrés proposa de lui appliquer, par assimilation, la loi du 22 prairial an III, qui avait été faite pour amnistier les Girondins. Elle s'appuyait sur la libéralité, bien connue avant même la Révolution, des principes du réclamant; sur les services rendus par lui comme commandant général des gardes nationales du Doubs et du Jura en 1790, puis comme commissaire pour la formation du premier de ces départements, comme organisateur de bataillons de gardes nationaux en 1791, comme ministre de la guerre et enfin comme un des généraux de l'armée de Lafayette. Elle justifiait son émigration par la nécessité où le

royaliste. Cette dénonciation était aussi fausse qu'invraisemblable (Arch. nat., F7 6141.)

1. Talleyrand signa en sa faveur une pétition qui est datée du 4 avril 1800. Mathieu, de son côté, demanda, le 25 du même mois, au ministre de la police de presser l'examen du dossier de Narbonne (*Ibid.*, F7 5648.)

décret d'accusation lancé contre lui le 28 août 1792 l'avait mis de prendre la fuite. La police ajoutait qu'à l'étranger, des témoignages nombreux et sûrs attestaient sa résignation à supporter le malheur, ses vœux pour sa patrie et la patience avec laquelle il avait attendu la justice. Ces considérations ayant été soumises aux Consuls le 15 octobre 1800, Narbonne fut rayé le jour même. Il faut dire que Fouché l'avait assisté avec une bienveillance qui serait pour nous étonner, si elle n'avait pris son origine dans ce fait que le ministre de la police, ancien membre de l'Oratoire, avait été professeur au collège de Juilly : il se souvint ou on lui rappela que le fils de la dame d'honneur de Madame Adélaïde avait été un des brillants élèves de cette maison ; ce fut là, pour l'ex-oratorien et Narbonne, le point de départ de relations dont on retrouve plusieurs autres traces[1]. Narbonne s'était provisoirement installé à Versailles. Notification de sa radiation fut transmise au préfet de Seine-et-Oise le 21 octobre, afin que ce fonctionnaire l'aidât à rentrer dans la jouissance de ceux de ses biens qui n'auraient pas été aliénés. On prétend même que, grâce à ses protecteurs, il serait parvenu à reconquérir des biens déjà vendus. Le 8 novembre, il prêtait serment à la

1. Madelin, *Fouché*, t. I, p. 30, 279, 298, 411.

Constitution. Le 23, il adressait au ministère de la guerre une requête tendante à obtenir un traitement de réforme « que la perte de sa fortune lui rendait véritablement indispensable pour lui et pour ses enfants ». S'étant qualifié à tort de lieutenant général dans cette requête (il avait refusé ce grade), on le fit attendre. Cependant le premier Consul finit par l'admettre comme tel au traitement de réforme, le 8 mars 1801[1]. Dans l'intervalle, il s'était fait ouvrir le « dépôt littéraire » de Versailles où l'on avait entassé les bibliothèques saisies dans les communautés religieuses et chez les émigrés, assuré que là se retrouverait le plus solide de ses biens invendus. Et en effet, il put y reconnaître, comme lui ayant appartenu, et se faire restituer, le 31 décembre. cent-quinze ouvrages de théologie, trente-quatre de sciences et arts, soixante-dix de littérature, soixante-dix-sept de mémoires, correspondances et biographies, cent-neuf de littérature dramatique et poésie, quatre-vingt-dix-sept d'histoire, vingt-deux de géographie et voyages, — vrais biens du sage dont sa vie studieuse à l'étranger lui avait plus que jamais fait apprécier la valeur et qui l'aideraient peut-être encore à supporter d'autres mauvais

1. Arch. nat., BB ^{1}75 et 91 : BB ^{30}148 : F ^{7}3831 et 5648 : — Arch. du ministère de la guerre (dossier Louis de Narbonne); — Arch. de S.-et-O., série Q (dossier Narbonne).

jours. Ce n'était là cependant qu'une partie de la bibliothèque de l'ancien chevalier d'honneur de Madame Adélaïde. D'autres livres, les plus précieux, parait-il, avaient reçu « différentes destinations ». D'autres avaient été compris par erreur dans des catalogues étrangers; d'autres enfin provenaient de « dons faits à sa famille par les tantes du dernier roi des Français ». Il insista pour obtenir pareillement la restitution de ces derniers qui avaient un double prix à ses yeux et parvint de la sorte à grossir de trois cent quarante ouvrages environ sa collection reformée[1].

Tout en ramassant çà et là les quelques épaves qui surnageaient de son ancienne fortune, tout en renouant avec la société d'autrefois les liens que la mort ou l'exil n'avait pas rompus et en cherchant à se faire une place dans la société nouvelle, Louis de Narbonne n'oubliait pas qu'il avait à Trieste une mère, une épouse et l'aînée de ses

1. En même temps Louis de Narbonne retira des archives d la Seine ce que l'on voulut bien lui redonner de ses papiers de famille qui avaient été, comme tout le reste, mis sous séquestre. Il réclama encore divers tableaux — un intérieur de boutique de menuisier par Lépicier; deux petits tableaux de Lagrenée le jeune; un van Spaendonck représentant des fleurs et un ananas; deux Chardin représentant une femme et un enfant; une Vierge et l'enfant Jésus, de Mignard; une fille caressant une colombe, de Boucher; deux petits tableaux de Boullongne (l'oncle de madame de Laval) qui étaient une présentation au temple et une fuite en Égypte. (Arch. nat., T. 1653; — Arch. de S.-et-O., série Q (dossier Narbonne).

filles. Sauf au moment de la mort de Madame Adélaïde, il ne les avait probablement plus revues depuis le printemps de 1791. Dès son retour en France, et grâce aux dispositions favorables de Fouché, il avait pris sur lui de faire rayer sa mère de la liste des émigrés. La duchesse de Narbonne apprit donc, non sans surprise peut-être, qu'elle avait cessé d'y figurer, le 25 juin 1801, et avec plus d'étonnement encore, que le 9 septembre suivant, elle avait prêté serment de fidélité à la Constitution. Elle sut de même qu'elle était rentrée en possession (et ceci expliquait cela) des parcelles de ses anciens domaines de La Bove et Juvincourt qui n'avaient pas encore été aliénées : c'était un objet d'une valeur de cent-dix mille francs [1]. Avec ce qui lui restait par ailleurs et dont elle vivait, il y avait là pour elle de quoi ne pas mourir de faim en France. Rien ne s'opposait donc plus à ce qu'elle rentrât. Cependant elle ne s'y décidait pas. C'est alors que, muni d'un congé de quatre mois que le ministre de la guerre lui avait accordé, Narbonne partit pour Trieste en juin 1803 [2]. Sans que l'on ait aucun renseignement sur cette entrevue de famille, on peut assurer qu'il pressa sa mère, sa femme et sa fille de se réunir à lui. Mais la

1. Th. Courtaux, *Notice sur La Bove...*, p. 73-76.
2. Arch. du ministère de la guerre (dossier Louis de Narbonne).

duchesse avait plus d'une raison de refuser. Le dévouement dont elle avait entouré Madame Adélaïde pendant les quarante ans qu'elle lui avait appartenu s'était transformé maintenant en un véritable culte pour sa mémoire. Elle s'était mise en tête que veiller sur sa cendre était désormais sa mission, quelque chose comme le prolongement posthume de son service de dame d'honneur. Si elle partait, qui donc irait s'agenouiller à la porte de ce lointain caveau? Bientôt même, qui pourrait dire quels os il renfermait? Rentrer en France, c'eût été se heurter à chaque pas à des ruines, à d'autres tombes ; c'eût été subir à chaque instant, et des hommes et des choses, les froissements les plus douloureux. A Trieste, du moins, l'amertume de ses souvenirs n'était pas sans cesse accrue par le contraste avec les êtres ou les lieux qu'ils évoquaient. Enfin le comte Louis, s'il s'était toujours montré fils affectueux, n'était pas un mari exemplaire. A ce point de vue, il courait de mauvais bruits sur son compte, et s'il se conduisait mal, peut-être valait-il mieux, pour la continuation de leurs bons rapports, que cela ne se passât ni sous les yeux de sa mère, ni sous ceux de la comtesse Louis, ni sous ceux de leur fille déjà en âge de se marier [1]. Telles sont les raisons

1. Il est évident que ni la duchesse, sa mère, ni la comtesse, sa femme, n'avaient attendu jusque sous le Consulat pour

les plus apparentes du refus que la duchesse opposa aux sollicitations de son fils. Lors donc que celui-ci regagna Paris, il y reparut seul comme il en était parti.

Sans avoir été membre de l'Assemblée nationale de 1789, Louis de Narbonne se rattachait par ses opinions politiques à la majorité des Constituants. Il avait travaillé avec ardeur à la démolition des privilèges et des abus de l'Ancien Régime, mais lutté non moins énergiquement contre l'anarchie. Ministre de la guerre à la fin de 1791 et au commencement de 1792, il avait pris rapidement et avec décision les mesures essentielles pour repousser l'invasion; c'est à lui que la France de la Révolution avait dû ses trois premières armées. Décrété nominativement d'accusation au lendemain du 10 août, il avait dû partir, non en émigré volontaire (il s'était nettement prononcé contre l'émigration) mais en proscrit qui n'a d'autre ressource que la fuite pour sauver ses jours. Il était donc non seulement dans la catégorie des absents pour qui le premier

apprendre les infidélités du comte Louis. Depuis longtemps elles ne savaient que trop bien à quoi s'en tenir à cet égard. Cependant, par une conception des relations conjugales particulière au grand monde du XVIIIe siècle, il semble qu'il ait été convenu entre eux que leur séparation semblerait plutôt l'effet des circonstances que pour celui de leur volonté. Ici encore, personne n'était dupe de pareils arrangements; mais ils passaient pour un dernier hommage à la majesté du mariage, comme l'encens des derniers prêtres païens aux idoles abandonnées.

Consul voulait que les frontières s'ouvrissent tout d'abord, mais par ses opinions et ses services, par sa haute culture et ses relations dans une société qu'il fallait réconcilier avec la France nouvelle, il se rangeait parmi ceux dont Bonaparte recherchait surtout le concours parce qu'il était aussi habile qu'utile. Narbonne, ruiné par les révolutions de France et de Saint-Domingue et criblé de dettes, avait besoin d'un emploi pour vivre. D'autre part il aimait la vie publique à laquelle il s'était longuement préparé. On comprend dès lors que, à peine rayé de la liste des émigrés, il n'ait rien eu de plus pressé que de se mettre à la disposition du premier Consul. Cependant Bonaparte ne voulut pas de lui. Rallié au nouvel ordre de choses, Narbonne ne l'était pas seulement par nécessité ni par goût pour les spéculations politiques; il l'était sincèrement. Le général Marbot, dont la mère habitait à Paris, rue de Miromesnil, dans une maison voisine de celle où l'ancien ministre de Louis XVI se logea après avoir quitté Versailles [1], rapporte que, le jour de la première distribution de la Légion d'honneur, Narbonne, apprenant que son valet de chambre, ancien soldat de l'expédition d'Égypte,

1. Avant d'accepter l'hospitalité de madame de Laval, rue Roquépine, Louis de Narbonne habita effectivement rue de Miromesnil, n° 1205.

venait d'être décoré, le fit venir au moment de se mettre à table, et lui dit : « Il n'est pas convenable qu'un chevalier de la Légion d'honneur donne des assiettes, il l'est encore moins qu'il quitte sa décoration pour faire son service; asseyez-vous donc auprès de moi, nous allons dîner ensemble, et demain vous irez occuper dans mes terres l'emploi de garde-chasse qui n'a rien d'incompatible avec le port de votre décoration [1]. » Cependant, et bien que Napoléon eût été informé de ce trait, pas plus en 1804 qu'en 1800, il n'accepta les services de Narbonne.

A qui ou à quoi faut-il attribuer cet échec ?

Lorsque Narbonne revint d'émigration, ce ne sont pas les appuis qui lui manquaient dans le personnel gouvernemental : il n'avait pas moins de trois ministres à sa dévotion : Fouché à la police, le général Berthier à la guerre, Talleyrand aux relations extérieures. Encore bien que Narbonne eût bénéficié de l'obligeance de Fouché pour faciliter sa réintégration et celle de tous ses proches, on peut douter qu'il se soit adressé à lui pour un emploi : les places à la disposition du ministre de la police n'étaient pas de celles qui dussent le tenter. Cependant si Fouché fut appelé par le premier Consul à lui donner son avis sur Narbonne,

1. *Mémoires du général Marbot*, t. I, p. 202-203.

il est plus que probable que cet avis ne lui fut pas hostile. Quant à Berthier, il commandait, si l'on s'en souvient, les gardes nationales de Seine-et-Oise lorsque les tantes de Louis XVI quittèrent Bellevue en 1791 pour se retirer à Rome. On a vu que par son tact, sa patience, et sa fermeté, il avait réussi à sauver le château et les équipages menacés d'être pillés et incendiés par la populace parisienne. Aussi Narbonne l'avait-il choisi pour l'un des chefs de son état-major, lorsque, à la fin de cette même année 1791, Louis XVI lui avait confié le portefeuille de la guerre. On a la preuve que Berthier se fit maintes fois l'intermédiaire de Narbonne auprès du premier Consul et plus tard de l'Empereur. On assure même qu'il songea un moment à lui demander une de ses filles en mariage ; enfin c'est lui qui réussit, avec Clarke, à rompre, en 1809, l'espèce de sortilège dont Narbonne était victime. Cela étant, personne ne croira, je pense, que c'est Berthier qui le desservit sourdement dans l'esprit de Bonaparte.

Reste donc Talleyrand.

L'abbé de Périgord, le comte de Choiseul-Gouffier et le chevalier de Narbonne étaient trois inséparables compagnons de jeunesse [1]. Lorsque Narbonne se maria, le comte et l'abbé signèrent

1. *Journal de Gouverneur Morris* (édit. Pariset), p. 365.

au contrat, seuls témoins étrangers aux familles des deux futurs. Lorsque Choiseul fut nommé ambassadeur à Constantinople, faut-il rappeler que Narbonne faillit être envoyé à Saint-Pétersbourg, et que c'est à la dernière heure, et la main forcée par la Reine, que Louis XVI lui préféra Ségur? Jusqu'au 10 août 1792, Talleyrand et Narbonne se rencontrent dans les mêmes sociétés où ils brillent d'un esprit égal bien que très différent, se partagent les faveurs des mêmes femmes, font partie des mêmes groupes politiques, rompent des lances avec le même éclat pour les mêmes principes. Après la chute de la Royauté, ils reparaissent encore quelque temps ensemble en Angleterre sous le toit hospitalier de leur commune amie, madame de Staël. Puis ils tirent chacun de leur côté, l'un en Amérique, l'autre en Suisse, et ne se retrouvent ensemble à Paris qu'après le 18 brumaire de l'an VIII. Nul mieux que Talleyrand ne connaissait Narbonne, sa droiture, sa franchise, son savoir, sa pénétration, son activité, sa fermeté, — armes redoutables aux mains d'un homme pressé par l'âge et la pauvreté de s'en servir; armes dont le premier Consul ne pourrait manquer de reconnaître la valeur dès qu'il les verrait maniées par lui. Donc, et sans qu'il paraisse nécessaire de redire combien une trahison coûtait peu à Talleyrand, celle qu'il

commit à l'égard de Narbonne est tellement dans la logique de son caractère et dans celle de leurs relations réciproques qu'à défaut de toute preuve positive, le simple raisonnement suffirait déjà à l'en juger coupable.

Mais on a autre chose.

On a les témoignages des contemporains, les déclarations des intéressés eux-mêmes. Lorsque, en 1813, le baron Pasquier apprit la mort de Narbonne, il en éprouva un grand regret. « Sa perte fut d'autant plus sensible — raconte-t-il dans ses Mémoires — qu'il était du petit nombre de ceux qui, se trouvant en position de traiter avec l'Empereur les plus hautes questions politiques, ne craignaient pas de lui faire entendre la vérité, s'en faisaient même un devoir. L'adresse de son esprit lui fournissait pour cela les moyens que M. de Caulaincourt trouvait dans la fermeté de son caractère. Cette adresse cependant ne l'empêcha pas de porter la peine de sa franchise. Après la rupture des négociations de Prague, Napoléon voulut éloigner de sa personne un témoin trop clairvoyant qui désapprouvait sa conduite ; il l'envoya prendre le commandement de la place de Torgau sur l'Elbe. La garnison de cette place se trouva bientôt atteinte d'une maladie que M. de Narbonne gagna en prodiguant ses soins aux malheureux soldats entassés dans les hôpi-

taux. M. de Narbonne, un moment ministre de la guerre de Louis XVI sous l'Assemblée législative en 1792, avait eu dans sa jeunesse les plus brillants succès à la Cour. Il lui était resté des mœurs de cette époque une apparence de légèreté sur laquelle trop de gens se sont obstinés à le juger. Son esprit était d'une rare perspicacité et en même temps d'une solidité qui l'aurait rendu propre aux plus grandes affaires si sa longue émigration ne l'en avait pas tenu éloigné pendant tant d'années. *Le souci que son retour a causé à M. de Talleyrand, et les peines que celui-ci s'est données pendant longtemps pour empêcher qu'il approchât de l'Empereur sont la meilleure preuve de ce que j'avance*[1]. »

Pasquier avait connu personnellement Narbonne[2]. Par les places considérables qu'il avait occupées dès l'Empire, par ses relations avec les plus grands personnages de la société et de la politique de ce temps, il était à la source des meilleures informations. Par conséquent sa parole est de poids. Cependant quelque prix qu'il faille y attacher, on ne doit pas, en bonne critique, oublier que le chancelier méprisait Talleyrand[3]. Ce sen-

1. *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. II, p. 101-102.
2. *Ibid.*, t. I, p. 253, note 4.
3. *Ibid.*, t. I, p. 246. — On se souvient qu'en novembre 1816, le prince de Talleyrand fit, chez l'ambassadeur d'Angleterre, une scène publique sur la politique au baron Pasquier, alors

timent serait donc de nature à diminuer la valeur d'un jugement de Pasquier où Talleyrand est en cause, si ce jugement n'était confirmé par d'autres. Sans nous attarder aux témoignages secondaires dont on pourrait fortifier celui de Pasquier, allons droit à l'aveu du principal intéressé, entendez que je veux dire Napoléon lui-même. Lorsque, onze ans après le retour de Narbonne en France, l'Empereur se fut décidé à se l'attacher comme aide-de-camp, il lui dit un jour : « Comment se fait-il que Talleyrand, votre ancien ami qui connaissait votre valeur, au lieu de vous servir, *m'ait toujours détourné de vous employer*? Je crois qu'au fond il vous craignait. Il sentait combien votre caractère me convenait, et il savait qu'avec moi on fait son chemin dans ma confiance comme dans ma fortune. » Et le comte de Rambuteau, gendre de Narbonne, en rapportant ce propos, ajoute : « On sait que M. de Talleyrand n'avait pas une grande ardeur d'affection, et que sa philosophie supportait sans amertume les maux de ses amis. Il s'accommodait assez de leur disgrâce : « Narbonne, disait-il, est toujours chevaleresque; il n'a rien, ne veut rien, n'a besoin de rien. Il aime l'étude. Des livres, des amis, voilà tout. Il ne faut pas s'inquiéter pour lui qui ne souffre ni

président de la chambre des députés. Le Roi en fut si choqué qu'il interdit au prince l'accès des Tuileries.

ne s'inquiète lui-même... Il a plus d'esprit que moi, disait-il encore, cent fois plus; mais il est moins sage. On l'accusait d'être léger, du temps de l'Assemblée législative : ces propos-là sont une représaille des esprits lourds ; au fond, il n'y a de léger en lui que sa conversation qui est charmante. Il est du reste très sérieux, trop sérieux même. Il s'attache, et se passionne, il a trop de zèle. S'il rentrait dans les affaires, il se dévouerait sans mesure, dans un temps où on n'est que trop porté à le faire, et à en abuser. Soyez-en sûr, cela ne vaut rien[1]. » Voilà ce que Talleyrand disait ou plutôt affectait de dire de Narbonne devant les personnes qui auraient pu intéresser à lui le Maître. Or cela était à la fois de l'hypocrisie, un mensonge et une perfidie.

Cela était de l'hypocrisie, car si vous voulez savoir la différence qu'il y avait entre les sentiments qu'il affichait pour son vieil ami et ceux qu'il cultivait dans le secret, ouvrez ses Mémoires et lisez la page qu'il lui a consacrée : « Quoique dans le monde on ait souvent réuni le nom de M. de Choiseul [- Gouffier], de M. de Narbonne et de l'abbé de Périgord, notre liaison à l'un et à l'autre avec M. de Narbonne avait moins le carac-

1. Les propos de Talleyrand sur Narbonne sont rapportés à la fois par Rambuteau (*Mémoires*, p. 43 et note) et par Villemain (*op. cit.*, p. 93-94).

tère de l'amitié. M. de Narbonne a ce genre d'esprit qui ne vise qu'à l'effet, qui est brillant ou nul, qui s'épuise dans un billet ou dans un bon mot. Il a une politesse sans nuances; sa gaieté compromet souvent le goût; et son caractère n'inspire pas la confiance qu'exigent des rapports intimes. On s'amusait plus avec lui qu'on ne s'y trouvait bien. Une sorte de grâce que mieux que personne il sait donner à la *camaraderie* lui a valu beaucoup de succès, surtout parmi les hommes spirituels et un peu vulgaires. Il plaisait moins aux hommes qui mettaient du prix à ce que, dans notre jeunesse, on appelait le bon ton. Si l'on citait les hommes qui avaient soupé tel jour chez la maréchale de Luxembourg et qu'il y eût été, les noms de vingt personnes se seraient présentés avant le sien : chez Julie il aurait été nommé le premier [1]. » Cependant cet homme que Talleyrand tenait pour nul, mal élevé, vulgaire, déplacé dans les bonnes compagnies, il le recherchait, le vantait en tous lieux, hormis (cela va sans dire) dans le cabinet de Saint-Cloud; il restait fort affectueux, fort aimable pour lui, l'attirait dans ses soirées, et se parait de lui devant les étrangers célèbres qu'amenait à Paris la paix de Lunéville, puis celle d'Amiens [2].

1. *Mémoires du prince de Talleyrand*, t. I, p. 35-36.
2. Villemain, *op. cit.*, p. 94.

Ce portrait s'explique toutefois, à la réflexion. Tandis que Narbonne, entré tardivement dans la faveur de l'Empereur, usait ses forces à réparer le temps perdu en le servant avec une loyauté et une fidélité d'autant plus méritoires qu'il avait fini par se désabuser; tandis que son dévouement était récompensé par une demi-disgrâce qui l'envoyait mourir, avant son heure, obscurément et inaperçu, au fond d'une forteresse étrangère, le prince de Bénévent, comblé d'honneurs et de richesses par Napoléon, le trahissait de la façon que l'on sait. On conçoit, dès lors, qu'arrivé à cet endroit de ses Mémoires, l'image de Narbonne se fût dressée comme un reproche devant sa félonie, et que cette âme basse se fût efforcée de rabaisser à son niveau « l'âme chevaleresque » de son ancien ami. Et puis, et puis... si j'osais vider ici toute ma pensée, je ne serais pas surpris que cette page cruelle fût aussi une vengeance posthume d'injures privées. Talleyrand, chacun sait cela, avait le pied fourchu. Il ne passait pas toutes ses soirées à donner la réplique à la maréchale de Luxembourg. Lui aussi il allait « chez Julie » où, trop souvent à son gré, il avait croisé Narbonne dans l'escalier. Encore en 1808, ne lui disputait-il pas sa vieille amie, la vicomtesse de Laval[1]?

1. Rambuteau, *op. cit.*, p. 26; — Gouverneur Morris, *op. cit.*, p. 365-366.

J'ai dit que les fleurs dont Talleyrand couvrait Narbonne sous le Consulat n'étaient pas seulement des fleurs d'hypocrisie mais de mensonge. De même que personne n'avait mieux connu le chevalier d'honneur de Madame Adélaïde avant son émigration, personne ne savait mieux maintenant et ses besoins et ses aspirations. L'éditeur des Mémoires du comte de Rambuteau a reproduit une longue lettre que Narbonne, désespérant d'approcher Bonaparte pour lui exposer de vive voix sa misère, ses titres et ses désirs, prit le parti de lui écrire le 24 décembre 1803. Nous y avons fait déjà plus d'un emprunt. On y trouve encore cet accablant passage : « Je dois au premier Consul le droit d'être encore Français, et mon premier besoin eût été de lui prouver ma reconnaissance et mon dévouement. J'avais donc bien vivement désiré l'honneur et le léger mérite de donner à ceux qui étaient dans la même passe que moi l'exemple de se rendre activement utiles en s'attachant fortement au gouvernement à qui l'on doit tout et de qui seul on peut tout attendre. *Aucune des sollicitations que M. Talleyrand, mon ami intime depuis trente ans, a pris la peine de faire au premier Consul pour me placer dans l'armée, dans l'administration ou la diplomatie, n'a été accueillie.* » Lors donc que Talleyrand disait de lui : « Il ne veut rien, il n'a besoin

de rien, il ne faut pas s'inquiéter pour lui qui ne souffre ni ne s'inquiète sur lui-même », lorsqu'il disait cela, après avoir reçu les douloureuses confidences de son ami, il mentait sciemment[1].

Ce double jeu de Talleyrand était d'une rare perfidie et, il faut le reconnaître, d'une habileté consommée. Car si Narbonne avait la plupart des qualités requises pour faire un bon serviteur de l'État, il avait un défaut grave dont il ne parvint jamais à se débarrasser, — défaut de cuirasse dont Talleyrand savait trop bien l'endroit et vers lequel il guidait avec empressement la main de ceux qui pouvaient lui nuire : « Narbonne est toujours chevaleresque », proclamait-il devant qui voulait l'entendre, et je laisse à penser si ce compliment — que sa fidélité à madame de Staël disgraciée ne lui méritait que trop[2] — était

1. Rambuteau, p. 34-39.

2. On a vu dans quels termes il osait parler d'elle au premier Consul au plus fort de leur querelle. Si l'on en doit croire la dame du palais de l'impératrice Joséphine dont les Mémoires de Constant, valet de chambre de l'Empereur, reproduisent le récit, Narbonne aurait continué à entretenir avec l'exilée des relations épistolaires que la police ne devait pas manquer de découvrir. Voici ce récit : « Joséphine vient de me conter une anecdote assez piquante. Madame de Staël écrivait dernièrement au comte Louis de Narbonne. Envoyant sa lettre par un homme qu'elle croyait sûr, elle n'a rien déguisé de sa pensée; elle s'est particulièrement égayée sur le compte des personnes qui ont accepté des places à la Cour depuis la création de l'Empire. Elle ajoutait qu'elle espérait qu'elle n'aurait jamais le chagrin, en lisant le journal, de voir son nom côte à côte des leurs. L'homme qui était chargé de cette lettre l'a portée à Fouché. Celui-ci (après

de nature à toucher le froid politicien qu'était le premier Consul.

La peur de Narbonne poursuivit Talleyrand jusque sous l'Empire[1]. Aussi longtemps qu'il espéra pouvoir écarter de Napoléon ce rival possible, il n'est pas d'occasion qu'il n'eût saisie, suscitée même, pour le ruiner dans son esprit. L'affaire Lauderdale en est peut-être la dernière, mais c'est son chef-d'œuvre. Lorsque, en janvier 1806, Pitt, le grand ministre anglais, mourut et que Fox fut chargé de diriger après lui la politique extérieure de la Grande-Bretagne,

avoir payé cette scélératesse) l'a lue, copiée et l'ayant refermée avec soin, il a dit à l'homme : « Remplissez votre commission; » ayez la réponse de M. de Narbonne, et vous me l'apporterez; » ce qu'il n'a pas manqué de faire. Le comte a répondu sur le même ton. On dit que nous ne sommes pas ménagés dans cette réponse. Je lui pardonne de tout mon cœur: je suis moi-même toujours tentée de rire de l'ensemble bizarre que nous formons (Constant, édit. Garnier, t. I, p. 283-284) ». Cette histoire, qui contient plusieurs invraisemblances, a-t-elle quelque chose de vrai dans son fond, et si elle est vraie en quelque mesure, quel usage Fouché fit-il de la lettre de Narbonne? Les nombreux dossiers de police que l'on conserve aux Archives nationales sur madame de Staël ne permettent pas de le dire, car ils sont absolument muets sur l'anecdote rapportée par Constant.

1. Et même après la chute de Napoléon. Son ami était mort, mais son souvenir même lui était importun. En 1814, le vicomte Joseph de Narbonne, cousin du comte Louis, se mit en instance auprès du Roi pour obtenir une ambassade ou la pairie. « A la première nomination des pairs, dit-il lui-même, M. de Narbonne fut porté sur la liste par le garde des sceaux, M. le chevalier Dambray, qui devait être chargé de la présentation. Les événements la mirent entre les mains de M. de Talleyrand qui raya M. de Narbonne, *sans que ce dernier pût découvrir pourquoi.* » (Arch. nat., BB^{3o} 25?.)

celui-ci envoya à Paris lord Lauderdale avec mission de trouver une base de négociations en vue de la paix. Sans se faire beaucoup d'illusions, Fox se devait à lui-même et devait à tout son passé de courir cette aventure. Mais au lendemain de Trafalgar, l'Angleterre n'était pas plus sérieusement disposée à s'incliner devant l'esprit de plus en plus conquérant de Napoléon, que le vainqueur d'Austerlitz ne l'était à transiger avec la seule de toutes les nations coalisées contre lui qu'il n'eût pas encore réussi à humilier. Talleyrand, peu soucieux d'attirer sur lui la mauvaise humeur de l'Empereur dans le cas très probable d'un insuccès, refusa d'écouter lui-même l'envoyé de Fox et le mit charitablement en relations avec Narbonne[1] : si les pourparlers n'aboutissaient pas, c'est sur celui-ci qu'en retomberait la responsabilité. La mort de Fox survenue, sept mois seulement après celle de son prédécesseur, coupa court à cet essai de diplomatie officieuse et mit, par surcroît, le hasard dans le jeu de Talleyrand.

1. Narbonne avait connu Fox en Angleterre; leurs relations épistolaires s'étaient ensuite continuées en Suisse et en Allemagne. Sous le Consulat, lors du fameux voyage de l'homme d'État anglais en France, ils s'étaient revus et entretenus souvent. Narbonne avait conçu pour lui une telle estime qu'il lui était arrivé de dire à sa plus jeune fille : « Si j'étais mort avant de t'avoir mariée, je t'aurais léguée à Fox qui, j'en suis sûr, eût justifié ma confiance en acceptant ce legs (Rambuteau, p. 42). »

Ce qu'il avait prévu arriva. L'Empereur, qui n'aimait pas plus un échec dans les négociations que sur les champs de bataille, loin de savoir gré à Narbonne de ses bons offices, en conçut au contraire une telle irritation qu'il donna l'ordre à Fouché de l'exiler à quarante lieues de Paris[1]. Tel fut l'art de Talleyrand dans ses rapports avec son ancien ami. Paraître l'obliger en le mettant à même de se faire valoir, quoi de plus touchant? Mais lui confier pour cela des instruments qu'il savait défectueux et qui, en se brisant, devaient le mutiler, c'était, je le répète, de très grand art, du pur Machiavel.

Par une coïncidence qui paraîtrait singulière à qui ne connaîtrait pas le dessous des cartes, à partir du jour où l'Empereur, en retirant le portefeuille des affaires étrangères à Talleyrand, l'éloigna de sa personne et de ses conseils pour le cantonner dans les fonctions purement honorifiques de vice-grand électeur, l'espèce de barrière qui s'élevait entre lui et Narbonne s'abaissa. Et chose non moins significative, du jour où Narbonne put approcher Napoléon, il prit sur celui-ci un

1. Mais Fouché, que Narbonne avait eu la précaution de tenir au courant de ses conférences avec Lauderdale, affirma à l'Empereur que le négociateur français s'était acquitté de sa tâche avec autant de zèle que d'habileté, et que, s'il n'y avait pas réussi, seuls les événements et le changement du ministère anglais en étaient cause (*Corresp. de Napoléon Ier*, t. XIII, p. 87; — Villemain, p. 107-110; — Rambuteau, p. 42).

ascendant aussi rapide qu'extraordinaire, ainsi qu'on ne va pas tarder à le constater. Ce n'est donc pas sans raison que Talleyrand s'était efforcé de les écarter l'un de l'autre. Narbonne manqua sa destinée et manqua peut-être à celle de Napoléon. C'est là une trahison de plus à mettre au compte du prince de Bénévent; une des plus haïssables parce que Narbonne avait été son ami; une des plus coupables parce que Narbonne était une lumière et une force utiles à la patrie[1].

Ceux qui souffrirent le plus de cette espèce d'ostracisme, ce furent en définitive les créanciers, car, faute d'emploi, c'est-à-dire d'un traitement assuré, Narbonne était à peu près hors d'état de payer ses dettes. Quant à lui, habitué déjà par l'émigration à tromper son besoin d'activité par l'illusion de l'étude et à se contenter de peu au point de vue matériel, il se résigna. Il partagea avec la

1. Ici comme ailleurs, Golovkine, ne pouvant pardonner à Narbonne d'avoir offert ses services à Napoléon, met tous les torts de son côté. Selon lui, Talleyrand refusa de l'aider à se placer parce qu'il le trouvait trop vieux jeu pour les temps nouveaux, et pas assez fier pour un homme de son nom : « M. de Narbonne — dit-il — se plaignit amèrement et indisposa celui dont il avait tout attendu, et, comme son attention se bornait à une sous-préfecture ou à toute autre ressource aussi modeste que celle-là, M. de Talleyrand se justifia par l'impossibilité de consentir et de contribuer à un tel avilissement de son ancien ami ». (*Portraits et souvenirs*, p. 316). De pareilles assertions ne seraient pas du pur roman qu'elles prouveraient encore (et c'est à peu près ce que l'on a voulu démontrer ici) le mauvais vouloir de Talleyrand.

vicomtesse de Laval, dont il ne se sépara plus, un modeste pavillon de la rue Roquépine, et retrouva tant dans une société restreinte mais choisie[1] que dans ses livres, ses autres amis, quelques-unes des joies qui donnaient à ses yeux le plus de prix à la vie. Après avoir retiré sa fille cadette des mains de l'ancien serviteur de Mesdames qui

1. Le comte de Rambuteau, qui y fut admis à partir de 1808, a tracé de cette petite société un tableau que je demande la permission de reproduire : « M. de Narbonne partageait alors, avec madame de Laval, son intime amie, un petit pavillon rue Roquépine où elle réunissait chaque soir une partie des célébrités du temps : MM. de Talleyrand, de Choiseul-Gouffier, de Jaucourt, le comte de La Marck l'ami de Mirabeau, le comte de Clary gendre du prince de Ligne, le prince Poniatowsky, le duc de Laval, Adrien de Montmorency,... mesdames de Choiseul, de Jaucourt, de La Tour du Pin, de Vicence, de Bauffremont, de Coigny, de Balbi, de Souza, etc. — C'était un cercle peu nombreux, presque fermé aux jeunes gens de mon âge, ce qui rendait plus flatteur pour moi l'honneur de m'y voir reçu et d'apprendre le monde à cette école de grandes manières, de traditions et de souvenirs. Non pas qu'on y parlât seulement du passé : une bonne partie des hôtes du logis s'étaient ralliés à l'Empereur sans que les liens de famille ni d'ancienne amitié en souffrissent; au contraire, les discussions piquantes et courtoises donnaient un attrait de plus à ces causeries où la politesse n'enlevait rien à l'animation. J'ai vu là, pendant près d'une année, la duchesse de Fitz-James succombant à un mal incurable dont les soins, les prévenances, l'affectueux empressement de ceux que j'ai nommés s'efforçaient de la distraire, avec toutes les grâces aimables du siècle écoulé, siècle léger, siècle d'esprit, mais aussi siècle de fidélité et de cœur. — J'y suis venu tous les jours, de 1808 à 1813; quelquefois j'apportais mon petit contingent de nouvelles, sinon je me glissais derrière les fauteuils et j'écoutais les histoires de l'ancienne cour, les anecdotes de M. de Choiseul, les réparties de M. de Narbonne, les saillies de M. de Talleyrand dont madame de Laval ne laissait pas de subir l'ascendant, ce qui me faisait dire à M. de Narbonne : « Pardieu! dans votre proverbe, il joue l'amant et vous le mari. ». (Rambuteau, p. 24-26.)

l'avait recueillie à Bellevue, il l'avait mise en pension et veillait sur elle avec une tendre sollicitude, pendant que sa mère et sa femme s'étaient chargées de l'éducation de l'autre. Par l'intermédiaire de madame de Souza, une de ses anciennes amies, il maria sa fille aînée en 1806 au comte de Braamcamp de Sobral, gentilhomme portugais qui devait jouer un rôle important dans la politique de son pays. La cérémonie nuptiale eut lieu à Agen. Pendant que la comtesse Louis y amenait la future, le comte y conduisait de son côté la sœur de celle-ci, de telle sorte que, après quinze ans de séparation, la mère revit la plus jeune de ses filles qu'elle avait quittée non encore sevrée, et que les deux sœurs qui ne se connaissaient pas, se trouvèrent réunies. La même année le vieux duc de Narbonne, âgé de quatre-vingt-cinq ans, mourut. Il était demeuré à Agen, comme il a été dit, vivant avec son fils aîné, le vicomte, que le comte Louis avait contribué à faire rayer de la liste des émigrés dès le 15 octobre 1800. Il s'éteignit, le 12 août, dans son hôtel de la rue Porte-Neuve, non sans avoir eu le temps de faire, la veille, un testament dont les principales dispositions sont à noter. Il n'y rappelait sa femme que pour confirmer « en tant que de besoin » les avantages stipulés en sa faveur dans leur contrat de mariage. Puis, de ses biens il faisait trois

parts, dont l'une devait échoir à son fils aîné, la deuxième au cadet, la troisième, sous forme de quotité disponible, à sa petite-fille non encore établie, Marie-Adélaïde. Pour mieux protéger le legs fait à la jeune fille, il le mettait sous la garde d'un exécuteur testamentaire spécial, le comte de Bastard, son parent, interdisant au comte Louis la jouissance des revenus à laquelle il aurait pu prétendre en vertu de sa puissance paternelle, étendant même cette prohibition à la mère de la légataire. On pourrait voir dans cette précaution une marque de défiance contre son fils et sa belle-fille. Mais elle ne s'expliquerait peut-être pas vis-à-vis de la comtesse. Je suis donc plutôt porté à croire que le vieux duc, sachant ses enfants traqués par leurs créanciers, avait voulu par là empêcher ceux-ci de saisir entre les mains de ceux-là les revenus des biens légués par lui à sa petite-fille encore mineure[1]. Après le mariage de sa fille aînée, la comtesse Louis de Narbonne se fixa avec la plus jeune à Agen auprès de la vicomtesse et du vicomte, sa belle-sœur et son beau-frère, qui n'avaient pas d'enfants. C'est là que deux ans plus tard, au printemps de 1808, Adélaïde de Narbonne épousa le jeune comte de

1. C'est à l'obligeance de M. Bonnat, archiviste de Lot-et-Garonne, que je dois communication du testament du duc de Narbonne.

Rambuteau qui n'avait pas attendu son mariage pour vouer à son futur beau-père une sorte d'admiration et de culte filial, dont l'écho remplit les premiers chapitres de ses Mémoires. Lorsque ces grands devoirs de famille eurent été accomplis, le comte Louis repartit pour Paris. Il rentra dans son modeste rez-de-chaussée tout tapissé de livres et se replongea dans ses études; elles avaient charmé sa jeunesse, elles firent la grande ressource de son oisive maturité [1].

1. Homme très moderne coulé dans un moule d'ancien régime, Narbonne, tout en goûtant l'antiquité classique, n'en était pas moins ouvert à toutes les nouveautés de la science. Il s'intéressait, entre autres, au système de Gall, le phrénologiste, qu'il avait peut-être connu à Strasbourg où ce savant avait été reçu docteur en 1785. Il fut avec Talleyrand, Choiseul, Bérenger, Laborde, Cuvier, la duchesse de Lévis, etc., un des auditeurs les plus assidus du cours de cranioscopie que Gall avait ouvert à Paris en 1807.

CHAPITRE XV

LE COMTE DE NARBONNE AU SERVICE DE L'EMPEREUR

En soulevant la colère de Napoléon, l'insuccès de l'affaire Lauderdale semblait avoir enlevé à Narbonne, qui prenait de l'âge, sa dernière chance de faire agréer ses services. Sans perdre absolument tout espoir, il est probable qu'il ne comptait plus guère sur cette bonne fortune, lorsque, brusquement, le 15 mai 1809, l'Empereur, alors au fond de l'Autriche, le rappela à l'activité et lui donna l'ordre de le rejoindre immédiatement. Ce petit coup de théâtre dont personne, me semble-t-il, n'a donné l'explication, resterait incompréhensible, si l'on n'avait la curiosité d'aller voir ce qui s'était passé derrière le rideau. Le 1er mai, le général Clarke, ministre

de la guerre, avait écrit à l'Empereur pour proposer d'employer Narbonne comme gouverneur d'une province conquise. Le 13, l'Empereur envoyait la lettre de Clarke à Berthier pour avoir son avis. Le même jour, Berthier se portait garant de la loyauté de Narbonne, ajoutant que celui-ci lui avait souvent fait part de son désir de servir l'Empereur [1]. Ce témoignage de Berthier en faveur de son ancien chef, témoignage qui décida Napoléon, n'est pas pour nous surprenant. Mais à quoi attribuer l'initiative de Clarke? Le 18 avril de l'année précédente, Henriette Clarke, fille du général, avait épousé Raymond-Aimery-Philippe-Joseph, vicomte de Montesquiou-Fezensac, petit-neveu du duc de Narbonne-Lara et par conséquent cousin issu de germain du comte Louis. Cette alliance avait créé des relations entre celui-ci et le père de la jeune mariée : voilà, selon toute apparence, comment le ministre de la guerre avait entrepris de réconcilier l'Empereur avec l'oncle à la mode de Bretagne de son gendre.

Remis en activité dans le grade de général de brigade, Narbonne partit aussitôt de Paris et arriva au quartier général de l'armée d'Allemagne entre la bataille d'Essling et celle de Wagram. Pour un homme impétueux comme

1. Arch. adm. du ministère de la guerre, dossier Louis de Narbonne.

lui, pour cet ancien soldat impatient de sa longue inaction, n'était-ce pas la plus belle rentrée qu'il pût se souhaiter? Il arriva au moment où les deux armées d'Italie et d'Illyrie, rappelées pour renforcer celle d'Allemagne sous les murs de Vienne, traversaient tout le sud-ouest de l'Autriche, refoulant devant elles l'archiduc Jean, vaincu le 14 juin à la bataille de Raab. Aussitôt l'Empereur lui conférait, avec le grade de général de division [1], le commandement de cette ville et de toute la partie de la Hongrie occupée par nos troupes (24 juin). C'était moins un commandement militaire qu'une mission politique. « Là, — nous apprend le comte de Rambuteau, — M. de Narbonne devina bien vite l'existence d'un grand mouvement en vue de séparer l'Autriche de la Hongrie, et de donner à cette dernière son indépendance avec un souverain particulier. Déjà on était au choix d'un prince entre trois concurrents : Esterhazy, Palffy, et un autre dont j'ai oublié le nom. Mais le général de Bubna, au cours de ses fréquents voyages à Raab, en eut vent, et

1. « Le comte Louis de Narbonne rejoignit l'armée le 19 juin, dit Castellane. Il était général de division. L'Empereur voulait d'abord l'employer comme général de brigade: le prince de Neufchâtel, employé au département de la guerre, sous ses ordres, à l'époque où il était ministre, obtint de le faire servir dans son grade ». (*Journal*. t. I, p, 60.) On a vu qu'après son ministère, l'Assemblée législative avait nommé Narbonne lieutenant général, mais qu'il n'avait pas accepté.

comme la Bohême témoignait de son côté les mêmes dispositions à former un État distinct avec l'archiduc Charles pour roi, cela précipita la paix. M. de Narbonne dut conseiller l'obéissance et la résignation à ceux qu'il avait poussés au séparatisme [1]. » Le traité de Vienne mit fin à la mission de Narbonne à Raab. Il fut alors envoyé comme chef de la quatrième division militaire à Trieste, sous les ordres du maréchal Marmont, gouverneur des provinces illyriennes. Demanda-t-il ce nouveau poste? On peut le présumer, si l'on se rappelle que sa mère n'avait pas quitté Trieste depuis qu'elle était venue y chercher un asile en 1799 avec les filles de Louis XV. Le jeune duc Victor de Broglie, qui passa quelque temps dans cette ville comme secrétaire général du duc de Raguse, a tracé un émouvant tableau du genre de vie qu'y menait la duchesse et de sa rencontre avec son fils : « M. de Narbonne — dit-il — avait retrouvé à Trieste, sa mère, la duchesse de Narbonne, sortie de France avec Mesdames royales, leur fidèle compagne sur la terre d'exil, et fidèle à leur mémoire, quand il ne lui resta plus rien à sacrifier à leur malheur. C'était une grande dame et une grande âme. Je n'ai rien vu de ma vie qui m'ait fait une telle

1. Rambuteau, p. 39-40.

impression, rien de si imposant, de si fier et de si doux. Elle vivait de peu, dans une solitude absolue, ne recevait aucun étranger, aucun habitant de Trieste, personne, en un mot, qui n'eût approché ou servi Mesdames royales; elle tenait à distance tous ceux à qui sa porte n'était pas fermée, son fils aussi bien que moi qu'elle n'avait admis que par exception. Une égalité d'âme admirable : pas un mot de plainte, de récrimination, pas un retour sur le passé; l'air d'une reine qui a pleuré son époux sans regretter le rang suprême [1]. » Le comte Louis était, nous le savons, très attaché à sa mère. Il ne pouvait que souffrir de la voir persister, à son âge, à s'enfermer dans ce farouche et lointain isolement. Maintes fois il avait cherché à la décider à quitter Trieste, et l'on se souvient qu'il s'était rendu exprès pour cela dans cette ville au mois de juin 1803. Rappelé maintenant à l'activité, il était plus que probable que l'Empereur l'emploierait à des missions ou à des expéditions qui ne lui permettraient plus de veiller d'aussi près qu'auparavant aux intérêts qu'elle avait en France, et les modestes revenus dont elle vivait pourraient s'en trouver compromis. La duchesse alors n'avait pas moins de soixante-seize ans. Qu'elle vînt à tomber malade,

1. *Souvenirs du duc de Broglie*, t. I, p. 93.

elle ne pourrait plus guère compter sur son assistance; quant à celle de son fils aîné, elle lui serait peut-être tardive par suite de son éloignement, et peu utile à cause de sa surdité. D'autre part, une des principales raisons de son exil avait cessé d'exister, puisque l'Empire français, héritier de la République qu'elle avait voulu fuir autrefois, s'étendait maintenant jusqu'à Trieste et au delà. Enfin la mémoire de Madame Adélaïde ne pouvait-elle pas être honorée ailleurs que dans une ville où cette princesse n'avait fait que passer, et autrement que par un stérile hommage rendu à sa cendre? Plus que jamais donc, le comte Louis insista auprès de sa mère pour qu'elle se rapprochât de ses enfants. La duchesse fléchissait. Elle se résignait à beaucoup de choses ; mais, encore tout attendrie au souvenir des égards et des bienfaits dont le pape Pie VI avait comblé les filles de Louis XV pendant leur long séjour à Rome, il lui était difficile de pardonner à l'Empereur la rigueur avec laquelle il traitait le successeur de ce pontife alors retenu par ses ordres captif à Savone : « Prenez bien garde, mon fils, lui disait-elle; cela est plus terrible encore que la constitution civile du clergé, que la messe des prêtres assermentés; c'est le vicaire de Jésus-Christ, le chef de tous les fidèles qui est prisonnier; il a été traîné hors de son église comme un

malfaiteur; il est détenu en secret dans une citadelle, sans communication avec ses prêtres et avec la chrétienté qui est son peuple: il est malade de fatigue et de douleur: il va mourir dans sa captivité; et, pour ajouter à tant de péchés contre l'Esprit-Saint le vice de l'ingratitude, le prince qui le traite ainsi est celui-là même que le Saint-Père était venu à Paris consacrer de ses mains. Aussi, mon cher fils, il n'y a qu'un cri de douleur dans le monde et qu'une prière vers Dieu; les hérétiques mêmes sont indignés de ces violences. Quelques-uns de nos Italiens qui sont allés dernièrement à Londres aux funérailles de feu Sa Majesté la reine de France [1], m'ont dit que tous les anglicans sont indignés de l'oppression du Saint-Père, et qu'il se fait à la chapelle catholique des conversions sans nombre. Pensez-y bien, mon cher fils; quand le Temple est forcé, et le Pontife traîné dehors par les cheveux, Dieu se venge sur Antiochus, sur Héliodore et sur tous leurs instruments. » Tout esprit fort qu'il fût, le comte Louis de Narbonne, s'il souriait de la forme surannée dont sa mère revêtait ses doléances, ne pouvait s'empêcher de lui donner raison, car, avec la justesse de son esprit, il sentait que Napoléon avait commis une grande

1. Marie-Josèphe-Louise de Savoie, comtesse de Provence, morte le 13 novembre 1810.

faute en s'attaquant à la Papauté : « Rien, disait-il plus tard, rien n'est plus mauvais, en fait de gouvernement, que de révolter les âmes honnêtes. Pour durer longtemps, il faut les avoir pour soi, et mettre dans son parti la conscience humaine ; c'est ce qu'avait fait avec génie l'Empereur par le Concordat, et ce qu'il travaille malheureusement à détruire [1]. » L'Empereur qui n'ignorait rien, l'Empereur qui n'aimait pas plus l'opposition de l'exil que l'opposition du silence, ferma cependant les yeux sur l'inoffensive réprobation de l'ancienne dame d'honneur de Madame Adélaïde. Bien plus : il accorda, sur la recommandation de Louis de Narbonne, une pension à des artistes italiens auxquels la duchesse continuait, dans la mesure de ses moyens, quelques libéralités que leur faisaient autrefois les filles de Louis XV. Cette attention désarma la vieille dame qui se laissa ramener en France. Elle paraît avoir projeté d'aller habiter Agen où vivaient son fils aîné et ses deux belles-filles. On l'y retrouve en octobre 1811. Mais sous prétexte que l'air d'Agen ne lui était pas favorable, elle n'y resta que deux mois et repartit vers Lyon [2], sans doute pour rejoindre sa petite-fille, la comtesse de Rambuteau, dont le mari avait ses biens dans les envi-

1. Villemain, p. 121-123.
2. Communication de M. Bonnat, archiviste de Lot-et-Garonne.

rons de Mâcon. Finalement elle se fixa à Paris qu'elle ne devait plus quitter.

Avant même que sa mère eût pris une décision, le comte Louis avait dû quitter Trieste pour se rendre à Munich. L'Empereur l'avait nommé, le 30 janvier 1810, ministre de France en Bavière, à la demande même du Roi, ancien camarade de Narbonne. Maximilien de Bavière, en effet, au service du roi de France avant la Révolution, avait tenu garnison avec Narbonne à Strasbourg et s'était lié d'amitié avec lui. En se rendant à son poste, le comte de Rambuteau nous apprend que son beau-père passa quelques jours à Vienne : « Son vieil ami, le prince de Ligne, en profita pour l'inviter à dîner en petit comité avec le comte de La Marck et M. de Metternich. Là, dans l'intimité du tête-à-tête, le fin diplomate le pressa beaucoup sur le dernier traité (celui de Vienne, après Wagram), sur l'agitation hongroise, sur le mouvement séparatiste de la Hongrie et de la Bohême, et les intrigues auxquelles il avait été mêlé. Sans démentir ni confirmer ces bruits, M. de Narbonne en prit motif pour insister sur la nécessité d'une union plus intime avec la France, et il lui dit : « Vous l'avez échappé bel, mais vous êtes trop » clairvoyant pour ne pas voir que la paix n'est » qu'une suspension d'armes. A la première guerre, » vous serez ou écrasés ou divisés. Or la France ne

» peut aller qu'avec vous ou avec la Russie. Le » divorce vient d'être prononcé (15 décembre 1809). » L'Empereur doit songer à sa dynastie; il a le » choix entre une archiduchesse ou une grande-» duchesse ; de ce choix dépendra l'avenir et l'exis-» tence même de l'Autriche. » Le lendemain il fut prié de se rendre au palais et reçu avec grande bonté par l'empereur François qui, reprenant la conversation de la veille, lui dit qu'il entrait dans ces vues et l'engagea à écrire à Paris pour faire connaître ses dispositions favorables à l'alliance. M. de Narbonne adressa sa lettre à Fouché de préférence à M. de Talleyrand dont il n'était pas « autrement sûr [1] ». L'idée du mariage de Marie-Louise avec Napoléon n'était pas nouvelle. Elle hantait l'Autriche dès 1803. On y repensa en 1805. Thugut, Bubna, Metternich, Schwartzenberg en faisaient l'un des pivots de leurs combinaisons politiques et diplomatiques [2]. Par conséquent, sans nier la part du comte de Narbonne dans la conclusion de cette alliance, il ne faudrait pas l'exagérer. Il se borna à renouveler, au moment opportun, d'anciennes suggestions et à transmettre à son gouvernement les sentiments et les vœux de la maison d'Autriche. Quoi qu'il en

1. Rambuteau, p. 41-42. — Cf. *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. I, p. 374.
2. Fréd. Masson, *L'Impératrice Marie-Louise*, p. 41-43.

soit, la cour de Vienne, reconnaissante de ses bons offices en cette importante circonstance, manifesta le désir de le voir représenter l'empereur des Français auprès d'elle comme ambassadeur. Mais M. de Bassano connaissait peu Narbonne, et tenait au contraire à Otto qui avait une longue pratique des affaires d'Allemagne. Napoléon céda non sans hésitation peut-être, car il parut s'en être repenti plus tard à Sainte-Hélène[1]. Il voulut du moins le dédommager par une compensation qui montrât à la cour d'Autriche la confiance qu'il avait en lui : son projet était de l'envoyer à Saint-Pétersbourg pour remplacer le duc de Vicence[2]. Mais l'empereur de Russie ayant préféré le comte Lauriston, il pensa faire de lui le grand maître de la maison de la nouvelle

1. Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène* (édit. du *Panthéon populaire*), t. I. p. 97. — Le comte de Golovkine, ce Gascon du Nord, ne craint pas de dire que, s'il l'avait voulu, c'est lui qui aurait procuré à Narbonne l'ambassade de Vienne. S'ennuyant à Munich, Narbonne s'était adressé à lui, Golovkine, pour qu'il lui fit avoir ce poste : « Cela était assez aisé — ajoute-t-il — par le crédit que j'avais dans le cabinet autrichien et la facilité que j'eusse trouvée du côté des Tuileries, mais le moment n'était pas venu apparemment. Je remis d'un jour à en parler à M. le prince de Schwartzenberg qui venait d'arriver comme ambassadeur d'Autriche, et, pendant ce temps, on lui proposa M. Otto qu'il accepta, n'ayant pas d'ordre de se mêler de cette nomination. » (*Portraits et souvenirs*, p. 317.) Ainsi Narbonne manqua d'un jour l'ambassade de Vienne par l'effet d'une simple négligence de Golovkine. C'est bien le cas de le dire : à quoi tient la destinée !

2. *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXI, p. 477.

Impératrice. Ses attaches avec la noblesse de l'ancienne cour, la politesse de ses manières, les fonctions qu'il avait exercées autrefois auprès de Madame Adélaïde, enfin le dévouement sans retour qu'il témoignait maintenant à la personne de l'Empereur, tout semblait désigner Narbonne pour un pareil emploi. « Il en mourait d'envie », si d'ailleurs il faut en croire Napoléon qui reconnaissait qu'il avait commis une faute en ne persistant pas dans son dessein : car, disait-il, il aurait été excellent dans cette place où il fallait un homme, et Narbonne en était un [1]. Il devait réunir les attributions que se partageaient le comte de Beauharnais, chevalier d'honneur, et le prince Aldobrandini, premier écuyer, les plus honnêtes gens du monde, à la vérité, les plus sûrs, les plus obéissants, mais en même temps les plus ternes et les plus incapables qui se pussent rencontrer, les plus asservis à l'humeur accapareuse, tracassière et jalouse de la dame d'honneur, madame de Montebello. Duroc le désirait, ne trouvant personne sur qui se reposer, en son absence, de la conduite de l'Impératrice et de sa maison, que l'Empereur, dans ses longues et lointaines campagnes, ne pouvait plus diriger comme il l'avait fait tout au début de son mariage.

1. Gourgaud, *Sainte-Hélène, journal inédit de 1815 à 1818* (édit. Grouchy et Guillois), t. II, p. 81 et 276.

Et qui peut dire si l'influence de Narbonne sur la jeune souveraine n'aurait pas eu son contrecoup sur les destinées de la France? « La Providence ne l'a pas permis » — dit à ce propos le comte de Rambuteau, fidèle écho de son beau-père et précieux témoin lui-même d'intrigues que sa place de chambellan l'avait mis en position de bien connaître, — la Providence ne l'a pas permis, malgré le désir de Napoléon, les conseils de Duroc et l'agrément du prince de Schwartzenberg, ambassadeur d'Autriche. L'entourage de Marie-Louise s'était ligué pour écarter celui en qui chacun voulait voir, non pas un sage tuteur de S. M., mais un chef et un rival dangereux. On décida Marie-Louise à braver sa timidité pour aller se jeter aux pieds de son mari et le supplier de lui épargner ce chagrin. Vainement il insista avec une affectueuse confiance; il ne voulut pas la contraindre. Il fit alors appeler M. de Narbonne et lui dit : « Puisque l'Impératrice ne veut pas de » vous, je vous prends pour moi ; nous ne nous en » trouverons pas plus mal, ni l'un ni l'autre; tant » pis pour elle si elle n'a pas su vous apprécier. » Puis il lui proposa d'être un de ses aides de camp en attendant qu'il pût disposer d'une grande charge, et il ajouta : « Narbonne, vous n'avez » pas de fortune? — Non, Sire, je n'ai que des » dettes. — Eh bien, je vous donne deux cent

» mille francs pour les payer. » Avant de le congédier, il lui parla de son passé, de sa famille, de la duchesse, sa mère : « Elle ne m'aime point, » n'est-ce pas? » Mon beau-père avait la repartie heureuse : « Non, Sire, répondit-il, elle n'en » est encore qu'à l'admiration. » Et commentant cette dernière parole, le même narrateur ajoute avec à-propos : « Cet art délicat de louer, ce franc-parler aiguisé de politesse et de respect était mort avec le XVIII[e] siècle. L'ancienne société en avait emporté le secret; il ne restait plus que de la flagornerie. C'est ce qui faisait dire à Napoléon : « On flatte trop autour de moi, j'en suis excédé. » Le croiriez-vous? Pour n'être pas flatté, même » au bivouac, il m'a fallu prendre comme aide de » camp un courtisan homme d'esprit de la vieille » cour! [1] »

Louis de Narbonne commença son nouveau

1. Rambuteau, *ibid.*, p. 64-66; — Golovkine, *ibid.*, p. 317: — Villemain, *ibid.*, p. 123; — *Mémoires de Malouet*, t. I, p. 40, note; — Fréd. Masson, *ibid.*, p. 140-141 et 316; — Gourgaud, *ibid.*, t. I, p. 81. — Lorsque Narbonne dut, pour la première fois, remettre une lettre à l'Empereur, il la présenta sur le revers de son chapeau à trois cornes; Napoléon s'écria : « Ces gens-là sont les seuls qui savent servir. » Cette marque de respect était en effet un usage de l'ancienne cour, et Narbonne fut le premier à la donner à l'Empereur. Aussitôt tous les aides de camp l'adoptèrent. Stendhal, en rapportant cette anecdote, se moque de la réponse de l'Empereur, comme madame Campan naguère raillait les *barbes pendantes* de la comtesse de Noailles, tant il est vrai que les extrêmes se rejoignent dans l'inintelligence de l'étiquette. (*Journal du maréchal de Castellane*, t. I, p. 82; — A. Chuquet, *Stendhal Beyle*, p. 378.)

service d'aide de camp à dater du 24 décembre 1811[1]. Pendant tout l'hiver, l'Empereur le fit entrer, presque chaque soir, chez l'Impératrice pour causer avec lui. Même la nuit, il venait souvent le trouver dans le salon où il couchait; il s'asseyait sur le bord de son lit de camp, et, sans lui permettre de se lever, l'entretenait longuement et familièrement de toutes sortes d'affaires[2]. Ainsi s'établit entre le souverain et Narbonne une espèce d'intimité où celui-ci apportait ce besoin et ce talent de servir qu'il tenait de sa race, l'admiration que lui inspirait le génie de l'Empereur, la franchise dont s'autorisait son dévouement. Napoléon y mettait une estime, d'abord un peu étonnée, pour le caractère et le savoir de cet ancien courtisan ; il goûtait le plaisir de faire jaillir de cet esprit primesautier, dans un mot d'apparence légère, des jugements toujours justes et souvent profonds. Il appréciait plus encore son extraordinaire pénétration qui devinait ou devançait la pensée d'autrui, vertu

1. Arch. adm. du ministre de la guerre, dossier Louis de Narbonne. — C'est à cette époque qu'il faut rapporter le portrait de lui dont on trouve une reproduction dans les Mémoires de son gendre. Il y est représenté de face en costume de général de l'Empire avec les aiguillettes d'aide de camp. La tête, ainsi que les cheveux qui se font rares, sont fortement rejetés en arrière, à la mode du XVIII[e] siècle. Le regard pénétrant, la bouche impérieuse, l'allure pleine d'entrain sont les principales caractéristiques de cette vivante image.

2. Rambuteau, *ibid.*, p. 83 et 92.

cardinale du diplomate. La disgrâce, ou si l'on veut, la retraite de Talleyrand, plus écarté que remplacé, laissait un vide, sinon dans sa confiance, du moins dans ses habitudes de travail. Trop absorbé par les intérêts divers de son immense Empire pour demeurer longtemps son propre ministre des affaires étrangères, il sentait la nécessité de trouver un autre instrument aussi bon mais plus docile, aussi délicat mais plus sûr, et il tâtait Narbonne. Nourris tous deux d'histoire ancienne, ils conversaient tantôt des Grecs et des Romains, si chers aux hommes de leur génération, tantôt de la révolution d'Angleterre que Narbonne avait plus spécialement étudiée. D'autres fois c'était l'École normale naissante qu'ils amenaient sur le tapis et l'organisation de l'enseignement public, à quoi Napoléon attachait une importance particulière. Mais, que ce fût de Cicéron ou de Marius, de Cromwell, de Charles II ou de l'École normale elle-même, il était rare que l'Empereur ne tirât pas des arguments à l'appui de sa politique intérieure ou extérieure. C'est alors que, s'échauffant, ardent à conquérir un interlocuteur qu'il sentait attentif, il déroulait devant lui, dans des mouvements tumultueux mais éloquents, le vaste tableau de ses projets et de ses rêves. Narbonne avait eu soin de noter ces conversations impériales, confidences infiniment pré-

cieuses que l'histoire a d'ailleurs recueillies[1]. A titre d'échantillon et encore très sommairement, je voudrais rappeler ici au moins l'une des plus mémorables, celle qu'il eut avec lui, à la veille de la campagne de Russie.

L'oukase de l'empereur Alexandre, du 25 décembre 1810, admettant en Russie les marchandises anglaises sous pavillon neutre, avait moins blessé Napoléon comme acte d'indépendance vis-à-vis du blocus continental qu'il ne l'avait frappé comme pronostic d'un nouvel et prochain soulèvement des peuples de l'Orient contre ceux de l'Occident, de la barbarie contre la civilisation, soulèvement qui rappellerait ou recommencerait les grandes invasions des premiers siècles de notre ère, suivant une loi qu'il croyait périodique et fatale. Il fallait donc, selon lui, profiter de ce qui restait de l'énergie créée chez les nations du midi par la Révolution pour les jeter sur les peuples septentrionaux et les repousser. « N'est-ce pas ainsi — disait-il — qu'il y a dix-huit siècles Marius, ce paysan d'Arpinum, élevé par la guerre au-dessus du patriciat romain, avec ses recrues de prolétaires du Latium, avec ses vétérans brûlés au soleil d'Afrique, écrasa deux fois les armées du Nord près d'Aix et de Verceil, et ajourna de trois

1. Villemain, *ibid.*, p. 134-160.

siècles l'invasion des peuples gothiques? L'extermination des Cimbres est le premier titre de fondation de l'Empire; et c'est dans le même sang ou dans un sang pareil que l'Empire s'est retrempé, chaque fois, sous Trajan, sous Aurélien, sous Théodose. Rappelez-vous Souwaroff et ses Tartares en Italie; la réponse est de les rejeter au delà de Moscou; et quand l'Europe le pourrait-elle, si ce n'est maintenant, et par moi? » Mais tout en se servant, comme d'un levier, de la force matérielle née de la Révolution, Napoléon entendait rester maître de l'outil, relever la Pologne sans l'émanciper, affranchir l'Europe occidentale sans y ramener aucun ferment républicain. C'était là le problème qui lui rappelait celui que Narbonne et les constitutionnels avaient essayé sans succès de résoudre en 1791. Il espérait être plus heureux parce que leur échec l'avait éclairé sur les dangers de la liberté et l'avait, en tout cas, rendu moins naïf qu'eux. Il admirait les Polonais, mais seulement sur les champs de bataille; quant à leurs assemblées délibérantes, il n'en voulait plus. Un bout de diète pour faciliter les levées militaires, soit; un camp, mais pas un forum. Il ferait à Alexandre une guerre à armes courtoises; il lui enlèverait Moscou et le rejeterait en Asie; mais il ne souffrirait de club ni à Varsovie ni ailleurs.

C'était le contre-pied des idées de Narbonne,

constitutionnel impénitent, qui voyait moins grand sans doute, mais moins chimérique. Il n'hésita pas à l'avouer : « Non pas révolutionner, mais organiser nationalement la Pologne qui vous donnerait sur son territoire affranchi deux cent mille soldats ; diriger toute cette renaissance, reprendre d'un seul coup les frontières usurpées par la Russie, jeter vos avant-postes à l'extrémité de la vieille Pologne et attendre là l'ennemi ; et, s'il ne vient pas, tenir pour une grande bataille gagnée la délivrance immédiate d'un vaste territoire et de plusieurs millions d'hommes, voilà quel doit être le but de la campagne de 1812. La Prusse, l'Autriche ont été vaincues à Berlin et à Vienne. Que l'Empereur me permette de le dire : la Russie ne le serait pas à Moscou. Passé le Niémen, il aurait à lutter contre la longueur de la route, à travers des pays déserts ou dévastés. Autour de l'armée victorieuse, derrière son sillon, tout se refermerait, tout resterait hostile ou barbare. » L'Empereur, d'ordinaire impatient de toute contradiction, écouta cependant les objections de Narbonne. Peut-être même en sentait-il la force et se rendait-il compte des dangers qu'il lui dépeignait : « Mais, répliqua-t-il, où trouverais-je un roi pour la Pologne? Je n'en ai pas dans ma famille ; et il serait dangereux d'en prendre ailleurs. Ce n'est pas là un royaume de Naples ;

il y faut un nouveau Sobieski. Et où le trouverais-je? Êtes-vous certain que j'aie bien fait de laisser prendre, en survivance, à Bernadotte la couronne de Suède? Non, mon cher, c'est un mauvais jeu que de distribuer de son vivant des couronnes. Alexandre n'a fait de rois, parmi ses généraux, qu'après sa mort et des débris partagés de son Empire. » Mais pour Narbonne, il n'était pas nécessaire d'aller chercher au loin un roi de Pologne; il reprit : « Relever sur la frontière de l'Empire russe une nation rétablie de votre main, avec un gouvernement indigène formé sous vos auspices, occuper toute la Lithuanie, et rejeter la Russie dans ses déserts et en Asie, n'est-ce rien, Sire, pour une première campagne? Que ferait de plus une marche sur Moscou? Mettre huit cents lieues entre la France et vous, enhardir les espérances ennemies en ouvrant pour vous et pour le monde les chances de l'imprévu et l'infini du hasard, tandis qu'aujourd'hui, dans une concentration de vos forces sur la Vistule et le Niémen, dans la Pologne réunie, armée, reconstituée, il n'y a pas d'imprévu; tout devient clair, conséquent, inflexible comme la volonté du génie. » Mais Napoléon, confiant dans le prestige qu'il croyait exercer sur l'empereur Alexandre, se flattait de frapper son imagination et de le désarmer par un grand effet de hardiesse et de

puissance. Il espérait beaucoup en outre de la diversion que les Turcs opèreraient sur le flanc de son adversaire. La barbarie des Russes, l'éloignement, la route bordée de déserts le touchaient peu : « Après tout, dit-il avec un éclat soudain du regard, cette longue route est la route de l'Inde. Alexandre est parti d'aussi loin que Moscou pour atteindre le Gange. *Je me le suis dit depuis Saint-Jean-d'Acre.* » Puis regardant bien en face Narbonne que glaçait la surprise, il ajouta gravement : « Ne vous y trompez pas; je suis un Empereur romain. Je suis de la race des Césars, celle qui fonde. Comme Dioclétien, j'ai pacifié le peuple en l'aimant; et j'ai rétabli les majorats, l'aristocratie, la noblesse héréditaire, à l'ombre des carrés de la garde impériale. toute composée de fils de paysans, petits acquéreurs de biens nationaux ou simples prolétaires. Comme Trajan, j'ai vaincu en Orient et sur le Rhin ; et j'ai reconstitué la société à l'intérieur par la modération qui, quoi qu'on en dise, est la loi de mon gouvernement. J'ai succédé aux souvenirs du terrorisme, comme Trajan à Domitien, et comme lui, j'ai étendu et illustré l'État. J'ai repris ses traces au delà du Danube et de la Vistule. Mais il faut que j'aille plus loin, dans le Nord ; car c'est là qu'est le péril et l'avenir. » Cet entretien avait lieu à Saint-Cloud dans les premiers jours

de mars 1812. Tandis que la voiture qui ramenait Narbonne à Paris débouchait des cours du château, son compagnon de route le vit appuyer sa main sur son front comme un homme qui repasse tout ce qu'il vient d'apprendre, et il l'entendit murmurer : « Quel homme, quelles grandes idées, quels rêves ! Où est le garde-fou de ce génie [1] ? »

Un mois plus tard, Narbonne roulait sur la route de Berlin, chargé de faire avaler au roi de Prusse le passage sur son territoire et la subsistance de plusieurs centaines de mille hommes, et de le rassurer sur les projets de destruction de son royaume que l'on prêtait un peu partout en Allemagne à l'empereur des Français. De Berlin il fut expédié à Vilna, dans les premiers jours de mai, vers l'empereur Alexandre. Soit que Napoléon voulût épuiser les dernières chances d'éviter la guerre, soit qu'il cherchât seulement à laisser à ses troupes le temps d'arriver sur le Niémen sans coup férir, il avait fait remettre à son aide de camp des propositions d'accommodement que celui-ci avait ordre de développer le plus longuement possible. Mais comme il était officier et observateur, il devait en même temps examiner autour de lui et les hommes et les choses, afin

1. Villemain, *ibid.*, p. 161-184.

que l'état-major de l'armée française pût tirer profit des lumières rapportées par lui du quartier général russe [1]. Narbonne était accompagné du capitaine Sébastiani et du lieutenant de Rohan-Chabot, ses aides de camp. Dès qu'ils eurent posé le pied sur le territoire russe, les envoyés français furent entourés d'agents de police qui les escortèrent durant tout leur voyage, les surveillant discrètement mais étroitement, notant pour ainsi dire heure par heure l'emploi de leur temps, et ne les quittant plus jusqu'à ce qu'ils eussent repassé la frontière. Après avoir été dirigés sur Vilna par des chemins choisis de manière à les empêcher de voir en passant les parcs d'artillerie établis dans la région, ils arrivèrent dans cette ville le 18 mai à neuf heures du matin. L'empereur Alexandre, qui avait refusé de recevoir à Vilna le général Lauriston, ambassadeur de France, retenu par son ordre à Saint-Pétersbourg, donna aussitôt audience à Narbonne qui lui présenta une lettre de l'empereur

1. A cet effet, Narbonne était porteur d'une instruction écrite détaillée qui peut se résumer ainsi : « Se renseigner sur l'effectif des troupes, sur l'artillerie, etc. ; sur les généraux pourvus d'un commandement, leur personnalité; sur l'esprit de l'armée et les dispositions des habitants; tâcher de savoir qui jouit de la confiance de l'Empereur; s'il n'y a pas quelque femme qui ait un empire spécial sur lui; en particulier, essayer de sonder les dispositions de l'Empereur et de se ménager des connaissances dans son entourage. »

Napoléon. Cette lettre, écrite en réalité le 3 mai, avait été antidatée du 25 avril, afin de laisser croire qu'elle était antérieure à l'arrivée à Paris des dernières contre-propositions russes ; elle contenait ce qui suit :

« Monsieur mon frère, ayant lieu de penser que Votre Majesté a quitté Saint-Pétersbourg et que le comte Lauriston n'est plus auprès d'elle, je charge mon aide de camp le comte de Narbonne de cette lettre. Il sera en même temps porteur de communications importantes pour le comte Roumanzov. Elles prouveront à Votre Majesté mon désir d'éviter la guerre et ma constance dans les sentiments de Tilsit et d'Erfurt. Toutefois, Votre Majesté me permettra de l'assurer que, si la fatalité devait rendre la guerre inévitable entre nous, elle ne changerait en rien les sentiments que Votre Majesté m'a inspirés et qui sont à l'abri de toute vicissitude et de toute altération. »

Lorsque l'empereur de Russie eut achevé la lecture de cette lettre, Narbonne lui développa l'objet de sa mission. Alexandre l'écouta avec une patience courtoise, puis il répondit : « Que me veut l'Empereur? Me ranger à ses intérêts, me contraindre à des mesures qui ruinent mes peuples? Et parce que je m'y refuse, il prétend me faire la guerre, persuadé qu'après deux ou trois batailles et l'occupation de quelques pro-

vinces, voire d'une capitale, je serai forcé de demander une paix dont il dictera les conditions! Il se trompe. » Alors, prenant une vaste carte de ses États, il la déploya lentement sur la table et continua : « Monsieur le comte, je suis convaincu que Napoléon est le plus grand général de l'Europe, que ses armées sont les plus aguerries, ses lieutenants les plus braves et les plus expérimentés; mais l'espace est une barrière. Si après plusieurs défaites je recule en balayant les populations, si je laisse au temps, au désert, au climat le soin de ma défense, peut-être bien aurai-je le dernier mot de la plus formidable armée moderne. » Cette réponse impressionna si vivement Narbonne qu'à son retour il put la rapporter en propres termes à l'empereur Napoléon. Au sortir de son audience, il alla voir le chancelier Roumiantsev auquel il remit une note du duc de Bassano, puis le comte de Kotchoubey, vice-chancelier. Dans l'après-midi, les trois envoyés, — nous apprennent les agents de police attachés à leurs pas, — firent plusieurs promenades à travers les rues de la ville et reçurent la visite d'émigrés français qui s'y trouvaient résider et de diverses personnalités russes. Ils passèrent leur soirée au théâtre. Le lendemain matin, 19 mai, le général Narbonne eut une conférence avec un agent secret qui trahissait les Russes au profit des Français, et

qui trahit Narbonne au profit de la police russe; il fournit à celui-ci des états plus ou moins véridiques de l'armée moscovite. A deux heures et demie, le général dîna chez l'Empereur, tandis que ses aides de camp s'asseyaient à la table de Barclay de Tolly, ministre de la guerre et généralissime. A sept heures, il était rappelé chez le tzar qui lui avait déjà fait remettre une boîte avec son portrait enrichi de diamants, comme on en donnait alors aux ambassadeurs prenant congé, bien qu'il n'eût aucunement manifesté le dessein de s'en aller. Cette précipitation que le gouvernement russe mettait à le renvoyer tenait à ce que, la veille au soir, pendant qu'il était au spectacle avec ses aides de camp, la police, soucieuse de savoir si sa mission avait un but caché, n'avait pas hésité à faire une perquisition dans ses bagages. Après avoir enivré ses domestiques, elle s'était emparée de sa cassette qu'on avait ouverte en présence de l'Empereur et qu'on avait ensuite remise en place après avoir pris copie de l'instruction secrète que Napoléon avait donnée à son envoyé. Narbonne reçut encore ce jour-là plusieurs espions, entre autres, celui qu'il avait déjà vu la veille et avec lequel il discuta longuement. Le 20 mai, à huit heures trois quarts du matin, des chevaux de selle furent amenés aux trois officiers français pour assister à la parade des

régiments de grenadiers. Narbonne revit une dernière fois le comte de Choiseul-Gouffier, fils de son ancien ami, avec qui il s'était déjà rencontré la veille et l'avant-veille, et il le retint à dîner. On était au café, lorsque, à cinq heures et quart, on vit arriver les chevaux de poste, avec un maître d'hôtel qui apportait, de la part de l'empereur Alexandre, les provisions de voyage les plus recherchées. Ainsi, dit un historien, on avait tout juste donné à l'envoyé de Napoléon le temps de remettre son message et de réciter sa leçon. Après quoi, avec une exquise douceur de formes, on l'avait fait remonter en voiture et prestement éconduit. Sa mission qui devait durer un mois avait duré trois jours. Parti de Vilna le 20 mai à six heures et demie du soir, il arrivait quatre jours après à Dresde où il rejoignait Napoléon. Il lui rapporta l'entretien qu'il avait eu avec l'empereur Alexandre et remit au duc de Bassano une réponse de la chancellerie russe qui équivalait au rejet formel de tout accommodement[1].

1. *Corresp. de Napoléon Ier*, t. XXIII, p. 430-432 et 454; — Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, liv. XXV; — Ernouf, *Maret, duc de Bassano*, p. 353-363; — Villemain, *ibid.*, p. 185-188; — *Journal du maréchal de Castellane*, t. I, p. 96; — Rambuteau, *ibid.*, p. 86-87; — Duc de Fezensac, *Souvenirs militaires*, 4e édition, p. 221; — A. Vandal, *Napoléon et Alexandre Ier*, t. III, p. 384-431; — Comtesse de Choiseul-Gouffier, *Mémoires historiques sur l'empereur Alexandre et la cour de Russie*, p. 80. — La mission de Narbonne à Vilna a fait l'objet d'une étude spéciale de M. E. Cazalas, d'après les rapports de la police russe (*Feuilles d'histoire*, t. III,

Narbonne suivit Napoléon en Russie. Plus l'armée française s'enfonça dans le pays, à la poursuite d'un ennemi insaisissable, plus se fortifia en lui l'opinion que l'Empereur courait à un désastre, d'accord sur ce point avec les conseillers les plus différents mais les plus sages et en même temps les amis les plus sûrs et les plus dévoués de Napoléon, les Caulaincourt, les Lobau, les Berthier, les Duroc, les Daru. Chaque étape de cette marche fatale est jalonnée, pour ainsi dire, d'une nouvelle conversation avec Narbonne. A Witepsk, fort de l'avis de Daru, il conseille de ne pas aller plus loin; mais l'Empereur réplique : « Je crains qu'il n'en soit plus temps. Le péril même nous pousse vers Moscou. » A Smolensk, Narbonne répond à quelqu'un qui lui demandait ce qu'il pensait de l'expédition : « Je vois démolir l'Empire. » Et ce propos est rapporté à l'Empereur qui s'en souviendra encore à Sainte-Hélène. A Moscou, si Napoléon lui parle théâtre, il lui répond politique et lui rappelle Charles XII. Cependant ce vieil aide de camp désenchanté donne l'exemple d'une abnégation, d'une endurance, d'un entrain même extraordinaires. Que l'Empereur fasse brûler sa calèche, cause d'encombrement, et lui envoye mille napoléons avec

p. 216-230). Cet article dont l'auteur suit pas à pas Narbonne et ses aides de camp, complète et rectifie les récits antérieurs.

quelques livres pour le dédommager, Narbonne garde les livres et distribue l'argent à des recrues épuisées. A l'étape, il déride les fronts les plus soucieux par des histoires amusantes, et quand on lui donne un logement déjà plein de malheureux sans autre asile, plutôt que de les faire sortir, il va s'installer ailleurs. C'est en vain que, dans la même journée, il reçoit un coup de pied de cheval et fait une chute de voiture; il n'en conserve pas moins cette belle humeur qui plaît tant à l'Empereur et qui lui vaut souvent une place à sa table. Mais ce gentilhomme, chargé de race, a beau laisser tomber sa particule, il reste marquis, dans les boues ou les neiges de la Lithuanie comme sur le parquet ciré des Tuileries; marquis par ses goûts, ses mœurs, son langage; marquis de la tête aux pieds. Il n'a pu s'ôter des veines une goutte de ce sang bleu dont vingt générations les ont remplies, et au bivouac il dit aux simples soldats : « Place, Messieurs, pour l'Empereur », du même ton que le premier gentilhomme de la chambre, dans la salle de l'Œil de bœuf, disait aux courtisans : « Rangez-vous, Messieurs, voici le Roi. » Tous les matins, il se fait coiffer à l'oiseau royal et poudrer sur un tronc d'arbre ou sur l'affût d'un canon, en digne fils de ceux qui allaient à l'assaut avec toute « la petite oie ». Les autres généraux, ses collègues,

dont les pères avaient peut-être monté derrière, mais non pas assurément dans les carrosses du Roi, riaient parfois de ce vivant anachronisme; l'Empereur aussi, surtout au début de la campagne. Mais quand on l'eut vu, pendant la retraite, ranimer à chaque pas de jeunes officiers, des sentinelles même, mourant de froid et de faim, distribuer de nouveau, dans les rangs de la garde, et jusqu'au dernier sou, soixante mille francs que l'Empereur lui avait donnés à Moscou, quitter les chevaux qui s'abattaient sous lui pour sauter lestement sur le siège de derrière de la berline impériale, les autres aides de camp, qui n'avaient pas tous fait bon accueil à cet aristocrate, à cet intrus, ne riaient plus de lui : « Nous ne le croyions propre qu'à faire un officier de la couronne, avouaient-ils; nous sommes fiers maintenant de l'avoir pour camarade[1]. » Quant à l'Empereur, il voulait bien reconnaître qu'il y avait quelque chose dans le sang de l'ancienne

1. Golovkine, qui n'y va pas de main morte, comme on l'a vu, quand il juge Narbonne, dit qu'il avait près de soixante ans lorsque l'Empereur le choisit pour aide de camp, « place où il ne fut d'abord que comme une vieille poupée destinée à maintenir les traditions presque oubliées ». Mais Golovkine est obligé de rendre hommage à sa conduite en Russie : « Il y avait vingt-cinq ans qu'il n'était monté à cheval, et sa position eût paru déplorable à tout autre qu'à lui; mais il la soutint si bien que dans cette malheureuse fuite de Russie, en 1812, il n'y eut guère que lui qui conserva figure humaine et le courage d'esprit nécessaire pour prouver à l'Empereur à quel point tous les autres et lui-même manquaient. » (*Portraits et Souvenirs*, p. 318).

noblesse qui la distinguait de ses vieux braves : « Leur courage est indomptable devant le danger, disait-il de ceux-ci, mais impuissant devant le sort qui les trouve faibles et désarmés, tandis que vos jeunes gentilshommes ont une force d'honneur et de devoir qui les soutient même quand on ne peut rien contre la destinée. » Et c'est au général comte Louis de Narbonne que l'on crut voir une allusion dans cette phrase du fameux vingt-neuvième bulletin : « Ceux que la nature a créés supérieurs à tout conservèrent leur gaieté et leurs manières ordinaires. » On l'en félicita au retour : « Ah ! répondit-il amèrement, l'Empereur peut tout dire, mais *gaieté* est bien fort[1]. »

1. *Journal du maréchal de Castellane*, t. I, p. 99, 102, 105, 145, 157, 206; — Rambuteau, *ibid.*, p. 89-90; — Villemain, *ibid.*, p. 210, 217, 225-230, 250; — Gourgaud, *ibid.*, p. 82; — *Moniteur*, 20 déc. 1812; — Fezensac, *ibid.*, p. 239.

CHAPITRE XVI

NARBONNE THÉOLOGIEN ET DIPLOMATE.
SA MORT.

Narbonne rentra à Paris le 18 janvier 1813, un mois après l'Empereur qu'il avait quitté en route pour remplir une mission en Prusse et en Saxe. Il venait d'assister à Berlin à la lecture du rapport annonçant la défection de deux corps d'armée prussiens, et, sous l'indignation officielle de la cour, il avait deviné la haine qui couvait contre la France, prête à éclore en Prusse et dans toute l'Allemagne. A peine de retour, il fut mandé à Fontainebleau pour rendre compte de cette mission et pour donner en même temps son avis sur les difficultés religieuses que le nouveau Concordat, tout récemment conclu, menaçait de rouvrir. Ainsi, après avoir utilisé Narbonne comme officier

et comme diplomate, Napoléon faisait de lui un théologien. Quand il se présenta, l'Empereur était fort agité; il lui parla en termes très vifs de ses démêlés avec le Pape, et il ajouta : « J'en ai assez; s'il ne veut pas entendre raison, qu'il garde sa religion, j'arrangerai la mienne avec mon clergé. — N'y pensez pas, Sire, répondit Narbonne, nous n'avons pas assez de religion en France pour en faire deux! » Cette boutade calma l'Empereur. Il demanda à son aide de camp de lui préparer un mémoire sur la principale question litigieuse du moment, à savoir l'article du concordat de 1813 qui stipulait que toute nomination épiscopale faite par l'Empereur devrait être, dans les six mois, ratifiée par le Pape; que, ce délai de six mois expiré, il serait procédé à la consécration par le métropolitain ou par le plus ancien évêque de la province. Narbonne consulta là-dessus M. de Fontanes. Tout voltairiens qu'ils fussent l'un et l'autre, le grand maître de l'Université et lui étaient cependant d'avis que les questions religieuses « sont les plus graves, les plus dangereuses, les plus mortelles à qui se trompe ». Bossuet, dont l'Empereur se faisait volontiers une arme contre le Pape, avait voulu la royauté puissante et la religion libre, mais non, comme le travestissait Napoléon, une religion asservie par une royauté despotique. Le mémoire de Narbonne

conclut au renvoi du Pape à Rome sans condition et au maintien de son droit d'investiture. Si la consécration définitive des évêques n'était pas laissée au Pape, il n'y avait plus de Pape, partant plus de religion[1]. En remettant sa note, Narbonne la commenta longuement et parut ébranler l'Empereur : « Il doute, et c'est beaucoup : mais aurons-nous le temps de gagner ce procès? »

Pendant que l'on parlait théologie à Fontainebleau, une nouvelle coalition se formait au delà du Rhin contre la France : les Russes aidés de l'or anglais traitaient avec la Prusse et la Suède, et travaillaient l'Autriche ainsi que les États secondaires de l'Allemagne. Tout en protestant devant le comte Otto, notre ambassadeur, que l'alliance de la cour de Vienne avec celle de France était aussi naturelle qu'indestructible, Metternich négociait, dans le plus grand secret, avec la Russie, la Prusse, la Saxe et la Bavière, en vue de se dégager de ces liens et d'en nouer d'autres. Napoléon avait l'intuition de ces sourdes intrigues. Comme il lui importait d'en avoir la certitude pour en arrêter l'effet, s'il en était temps encore, il

1. Castellane, *ibid.*, t. I, p. 122; — Villemain, *ibid.*, p. 242-275; — Rambuteau, *ibid.*, p. 89; — *Corresp. de Napoléon*, t. XXIV, p. 391 et 409.

se décida à remplacer Otto, diplomate sage et modeste, mais qu'il trouvait trop peu influent et trop peu perspicace, par un agent qui fût plus délié et surtout plus pénétrant. Le comte de Narbonne, dont il avait déjà été question pour ce poste au début de 1811, lui parut propre à remplir ses vues, et il l'expédia en toute diligence à Vienne le 7 du mois de mars. Narbonne partit avec de tristes pressentiments : « On m'envoie là-bas, aurait-il dit à son gendre. comme on va chercher le charlatan quand le malade est à l'agonie ; il y a deux ans, j'aurais pu faire grand bien, aujourd'hui je suis impuissant à conjurer le mal. » Néanmoins on n'épargna rien pour rendre magnifique sa représentation. L'Empereur voulut qu'il eût la plus grande et la plus somptueuse maison de Vienne. Sur son ordre, on lui prépara vingt-quatre grandes et vingt-quatre petites livrées à ses anciennes couleurs, rouge sur rouge, avec douze valets de chambre et maîtres d'hôtel. On fit pour lui une nouvelle argenterie de quarante couverts. Lui-même dépensa sans compter. Qu'importaient les dettes? L'Empereur ne lui avait-il pas dit en lui confiant cette suprême mission : « A votre retour, je vous ferai duc et vous donnerai la grande dotation[1] ? »

1. Rambuteau, p. 93 ; — Castellane, t. I, p. 222-226.

Sans se dissimuler les difficultés de sa tâche (on vient au contraire de l'entendre les proclamer), Narbonne s'y jeta avec l'ardeur propre à son tempérament, avec le désir de donner à son maître, en retour de sa confiance, une grande preuve de dévouement, avec le ferme propos de ne pas se laisser tromper comme l'avait été son prédécesseur, enfin avec le sentiment que le sort de l'Empire dépendait de sa réussite ou de son échec. Ses conférences avec Metternich, ses relations dans la haute aristocratie allemande, les rapports de ses nombreux émissaires, et jusqu'à ses promenades dans les rues de Vienne, tout l'amena à s'assurer très vite que l'Autriche était en train de transformer son alliance active et sa coopération militaire avec la France en une alliance sans concours, prête à passer de là à la neutralité, puis à une médiation armée, en attendant qu'une défaite de Napoléon associât ouvertement le médiateur avec l'ennemi. Revenant un jour à Sainte-Hélène sur cette mission de Narbonne, Las Cases met dans la bouche de l'Empereur les paroles suivantes : « Jusqu'à son ambassade, nous avions été dupes de l'Autriche. En moins de quinze jours, M. de Narbonne eut tout pénétré, et M. de Metternich se trouva fort gêné de cette nomination. Toutefois, ce que peut faire la fatalité! Les succès mêmes de M. de Narbonne

m'ont perdu peut-être, ses talents du moins m'ont été bien plus nuisibles qu'utiles : l'Autriche, se croyant devinée, jeta le masque et précipita ses mesures. Avec moins de pénétration de notre part, elle eût prolongé quelque temps encore ses indécisions naturelles, et durant ce temps, d'autres chances pouvaient s'élever [1]. » Ce sont là des jugements de Sainte-Hélène où l'on sait que l'Empereur tombé inclinait volontiers à mettre sa chute ou ses fautes sur le compte d'autrui. Après avoir longtemps ignoré Narbonne, Napoléon avait en quelques années rattrapé le temps perdu. Il savait maintenant de quelles qualités il était doué et que c'était précisément celles-là qu'il voulait pour l'œuvre dont il l'avait chargé. Il était même si pressé d'être instruit des intentions secrètes de l'Autriche et il comptait tellement sur Narbonne pour ce service qu'il n'avait pas attendu, pour le dépêcher à Vienne, l'arrivée à Paris de Schwartzenberg, porteur de propositions de son gouvernement. S'il avait souhaité moins de perspicacité chez son nouvel ambassadeur, que ne gardait-il l'ancien? Narbonne fut peut-être trop clairvoyant, trop entreprenant à Vienne; mais il ne pouvait l'être trop pour répondre aux désirs de son maître. Il était parti

1. *Mémorial de Sainte-Hélène*, 21 avril 1816, p. 97.

non seulement pour découvrir le plan de l'Autriche, mais pour lui imposer celui de la France. Or ses instructions, rédigées par le duc de Bassano sur un ton impérieux qui en accentuait encore la maladresse et l'imprudence, consistaient à dire à l'Autriche qu'il fallait qu'elle s'emparât du rôle principal; que, puisqu'elle voulait la paix, il fallait qu'elle se mît en mesure de la dicter en préparant de grandes forces pour intimider et contenir sur leur flanc les puissances belligérantes, tandis que les Français les attaqueraient de front. Donner à l'Autriche ce rôle prépondérant, c'était, d'une part, faire d'elle un instrument de Napoléon, alors qu'elle ne voulait plus, qu'elle ne pouvait plus l'être depuis qu'elle négociait avec ses ennemis, et, de l'autre, l'encourager à presser des armements qu'elle allait bientôt tourner contre lui : grande faute, s'il en fût, et en ce sens, Napoléon n'avait pas tort à Sainte-Hélène ; mais cette faute était non celle de Narbonne, choisi exprès pour la commettre et pour la commettre plus vite et plus complètement qu'un autre ; c'était la faute de celui qui l'avait envoyé [1].

On sait qu'après les batailles de Lutzen (2 mai),

1. *Corresp. de Napoléon*, t. XXV, p. 194, 324, 343; — *Mémoires du prince de Metternich*, t. I, p. 150, 159; — Villemain, *ibid.*, ch. XXIV; — Rambuteau, *ibid.*, p. 117; — Ernouf, *Maret, duc de Bassano*, p. 511-560; — Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, liv. XXIX et XXX.

de Bautzen et de Wurtschen (20-21 mai), batailles qui conduisirent l'empereur Napoléon aux portes de Breslau, l'Autriche s'entremit pour faire signer, le 5 juin, un armistice de trente-cinq jours, puis proposa l'ouverture d'un congrès à Prague où les belligérants essayeraient de s'entendre sur les conditions de la paix. Que Napoléon cherchât à gagner du temps pour achever ses préparatifs militaires, ou qu'il voulût sincèrement mettre fin à la guerre, toujours est-il qu'il accepta. Il désigna le comte de Narbonne et Caulaincourt, duc de Vicence, pour le représenter à ce congrès. Les deux plénipotentiaires français étaient animés du plus vif désir de voir leur souverain accueillir les propositions qui lui étaient faites, c'est-à-dire renoncer aux provinces illyriennes, au grand-duché de Varsovie, à Dantzig, Hambourg et Lubeck, au protectorat de la confédération du Rhin. Il aurait conservé la Belgique, la Hollande, toute la rive gauche du Rhin et l'Italie. Conjointement ou séparément, ils le supplièrent de céder : « Sire, lui dit en particulier Narbonne, la France vous a donné son dernier homme et son dernier écu. Vous avez bien trente mille hommes à cheval, mais ce n'est point de la cavalerie; vos cadres sont remplis de conscrits, assurément braves mais non aguerris, qui pourront gagner une bataille, et non résister à une retraite ou à un

revers. Vos deux cent mille meilleurs soldats sont prisonniers ou disséminés dans de lointaines forteresses. Au premier échec, tout est perdu pour la France et pour vous, car aujourd'hui nous avons contre nous toute l'Europe. La paix, ne fût-elle qu'une trêve, nous sauvera. Faites-la seulement pour deux ans. D'ici là, vous rassemblerez tous les éléments de votre puissance ; nous pourrons désunir le faisceau de nos ennemis, et vous tenterez de nouveau la fortune. Vous n'avez pas d'autre moyen en ce moment de faire le bonheur, même le salut de la France. Il faut la paix, et c'est mon dévouement, ma fidélité à votre personne qui me jettent aux pieds de Votre Majesté. »

Mais, le 10 août, jour où l'armistice, plusieurs fois prolongé, devait être définitivement dénoncé, Napoléon ne s'était pas encore décidé. Le lendemain seulement, il envoya des contre-propositions : il consentait à l'abandon du grand-duché de Varsovie, mais à la condition que le roi de Prusse renoncerait, en faveur de la Saxe, à toute la portion de ses États située à l'ouest de l'Oder, y compris Berlin. Ces propositions parurent inacceptables. Le congrès fut dissout avant d'avoir été ouvert. L'Autriche proclama son adhésion à la coalition et remit à Narbonne ses passeports (12 août). Les hostilités recommencèrent aussitôt [1].

1. *Corresp. de Napoléon*, t. XXV, p. 569 ; t. XXVI, p. 4-6 ; — Met-

Soit pour le punir d'avoir échoué à Vienne et à Prague, soit pour avoir un négociateur tout prêt sous la main si les événements le rendaient nécessaire, l'Empereur nomma le comte de Narbonne gouverneur militaire de Torgau. Cette place, située sur la rive gauche de l'Elbe, à une vingtaine de lieues en aval de Dresde, était une de celles que Napoléon, en se repliant sur Leipsig après la bataille de Dresde, laissa derrière lui emplies de troupes qu'il n'avait pas eu le temps de rallier. Il y avait là une garnison d'une quinzaine de mille hommes qui, s'accroissant de détachements coupés de leurs corps, d'isolés, de traînards ou de fuyards, ne tarda pas à s'élever à vingt-six mille soldats. Mais beaucoup d'entre eux manquaient d'armes et d'habits ; beaucoup étaient ou blessés ou épuisés par les fatigues de la guerre ; on y comptait, d'autre part, un grand nombre d'étrangers, Saxons, Hessois, Wurtembergeois, prêts à déserter. Les magasins étaient amplement pourvus de matériel d'artillerie, mais manquaient de farines, d'équipement et de munitions [1] ; en sorte que, dans cette cohue d'hommes

ternich, *ibid.*, p. 160 ; — Rambuteau, *ibid.*, p. 117-120.

1. « On avait mis dans Torgau, dit Golovkine, une caisse de vingt-cinq millions, et l'Empereur, comptant avec raison sur la moralité de M. de Narbonne lorsqu'il s'agissait d'argent et sur sa conscience lorsqu'il s'agissait d'honneur, lui donna le commandement de cette place devenue doublement intéressante. » (*Souvenirs et portraits*, p. 319.) Il y avait si peu d'argent dans

démoralisés, affaiblis et mal outillés, le dénûment, la confusion étaient tels que Narbonne, malgré son énergie naturelle, eut au début un moment de découragement [1].

Cependant les vivres, les armes, et l'argent

la caisse militaire de Torgau que Napoléon dut y envoyer, le 9 octobre, trois ou quatre cent mille francs. Tout ce qu'il y a donc à retenir de ce passage, c'est l'hommage rendu par un ennemi personnel à la moralité et à l'honneur de Narbonne.

1. Il eut peut-être le tort de s'en ouvrir avec trop de sincérité à son vieil ami le major général qui eut celui de communiquer ses lettres mêmes à l'Empereur. L'Empereur chargea le duc de Bassano, alors encore à Dresde, de laver la tête au gouverneur de Torgau. Sa lettre, que voici, prouve surtout combien lui étaient importunes les vérités dont ses lieutenants l'assaillaient alors de tous côtés : « M. le duc de Bassano, vous devez répondre au comte de Narbonne que ses lettres sont ridicules et ne prouvent qu'une seule chose, c'est qu'il n'a aucun usage de la guerre. Est-il en effet extraordinaire qu'il y ait du désordre dans une place qui vient de servir de refuge à une armée qui a perdu une bataille? Est-il extraordinaire qu'il y ait de l'embarras quand il est question d'y former quatorze ou quinze dépôts? On l'a envoyé là avec une autorité supérieure, exprès parce qu'il y avait quelque chose à faire. Qu'il emploie dans ses lettres des formules plus sensées, telles, par exemple, que ses protestations de dire la vérité, comme si tout le monde ne devait pas dire la vérité et ne la disait pas; comme si tout ce qui a l'expérience des affaires ne la supposait pas. Des protestations de dire la vérité feraient presque croire qu'on n'a pas l'habitude de la dire toujours. Tâchez de lui faire comprendre cela de la manière la plus polie; mais vraiment il écrit au major général d'une manière ridicule et comme si ce devenait un mérite d'écrire la vérité. Qu'il ne s'étonne pas de ce qu'il voit; qu'il le dise avec simplicité, et tout aura son remède; l'armée du prince de La Moskova finira par aller ailleurs; l'ennemi sera éloigné de la rive droite; le général d'artillerie enverra des armes; le comte Daru enverra des effets d'habillement, les habits arriveront de tous côtés; les dépôts seront armés, habillés; c'est un moment à passer, et il aura rendu service en acquérant pour lui-même l'usage de ces affaires militaires. » (Pirna, 19 septembre 1813.)

affluèrent bientôt, et son énergie reprit le dessus. Il s'occupa d'abord de réorganiser ses troupes en constituant avec elles des régiments provisoires propres à renforcer le corps du maréchal Gouvion Saint-Cyr que Napoléon avait maintenu à Dresde, pensant l'utiliser sur les derrières de l'armée de Bohême. La jonction de ces deux forces eût formé une armée de quarante-cinq à cinquante mille hommes, capable de culbuter tout ce qui se serait rencontré entre Torgau et Magdebourg. Cette manœuvre, soit dit en passant, bien qu'elle n'eût pas été expressément prescrite par l'Empereur, aurait pu changer le résultat de la bataille de Leipsig ; c'est pour ne l'avoir pas faite que Gouvion Saint-Cyr dut capituler le 9 novembre. En même temps, Narbonne, assisté du général Bernard, un des premiers officiers du génie de l'époque, qu'une blessure avait retenu à Torgau, mit promptement la place en état d'offrir à l'ennemi une sérieuse résistance. Mais un autre ennemi, plus redoutable, s'y était introduit, c'est le typhus. Aux malades de Torgau même vinrent bientôt s'ajouter six mille autres, embarqués à Dresde : « C'est un surcroît d'embarras, écrivit l'Empereur au gouverneur, le 9 octobre; arrangez-vous comme vous pourrez. Remédiez à tout. Les blessés et malades guériront. » Hélas! dès le mois de septembre, le fléau emporta douze cents hommes,

en octobre quatre mille neuf cents. Bientôt la ville entière ne fut plus qu'un hôpital. Les bras manquant pour les inhumations, les maisons s'encombraient de cadavres qui ajoutaient leur infection à celle de la maladie. Dix-sept mille hommes moururent. Dans ce poste perdu, rendu plus meurtrier par le typhus que par les bombes ennemies, sans communication avec le dehors, sans autres nouvelles que celles des plus grands désastres, le comte de Narbonne fit face à tout avec cette infatigable activité et ce gracieux courage qu'on lui avait vus l'année précédente pendant la retraite de Russie. Jour et nuit, il parcourait les retranchements pour surveiller les travaux de défense, les casernes pour hâter la formation des nouveaux régiments, les infirmeries pour relever le moral des malades et des blessés dont il était devenu l'idole. En passant la revue d'organisation d'un des régiments provisoires, déjà atteint lui-même par la fièvre épidémique, il fit une chute de cheval qui l'obligea à s'aliter, et il ne se releva plus. Le 17 novembre 1813, à 9 heures du matin, il expira, âgé seulement de cinquante-huit ans[1]. Ainsi finit un homme en

1. Arch. adm. du ministère de la guerre (acte de décès de Louis de Narbonne); — *Corresp. de Napoléon*, t. XXVI, p. 259 et 365; — Thiers, *ibid.*, liv. XXXII; — Castellane, *ibid.*, t. I, p. 240; — Villemain, *ibid.*, p. 381; — Rambuteau, *ibid.*, p. 117-120. Trois semaines plus tard, le fléau ayant gagné Mayence,

qui, par une rencontre rare, s'étaient trouvés réunis et portés à un degré éminent, la politesse de l'ancienne cour, les nobles sentiments d'un grand seigneur libéral, l'éclat et la culture de l'esprit, la sagacité du diplomate, les talents de l'administrateur, le courage du guerrier. De pareilles qualités auraient dû faire de lui un des personnages les plus utiles, peut-être même les plus glorieux de son temps : par un concours de circonstances qui ne furent pas toutes fortuites, il n'en aura été qu'un des plus intéressants. Sa carrière, à peine commencée, avait été interrompue par la Terreur. Rouverte dix-sept ans après, la mort se hâta de la refermer. Eût-il survécu à l'Empire, on peut douter que la Royauté rétablie lui eût pardonné son dévouement à Napoléon. Hormis une seule, toutes les fées avaient été convoquées à son baptême. Mais l'oubliée rendit à peu près vains les présents dont ses sœurs l'avaient comblé.

enlevait un autre serviteur de Napoléon que son passé, très différent cependant de celui de Narbonne, ne semblait pas plus que celui-ci avoir préparé à sa destinée : je veux parler de Jeanbon Saint-André, préfet du Mont-Tonnerre et ancien membre de la Convention nationale, mort du typhus le 10 décembre 1813.

CHAPITRE XVII

LES DERNIÈRES ANNÉES DE LA DUCHESSE DE NARBONNE

La nouvelle de la mort de Narbonne arriva à la connaissance de l'Empereur au début du mois de décembre. Il en fut vivement affecté. Malgré les occupations, les angoisses et les pertes du même genre qui l'accablaient en ce moment, il pensa tout de suite à la mère et à la veuve de l'officier défunt, et envoya le général Flahaut s'enquérir de leurs besoins. Lorsqu'il apprit que le comte Louis prélevait pour elles vingt-quatre mille francs sur ses appointements et que c'était là leur principale ressource[1], il fit immédiatement préparer un

1. On connaît le grand cœur de Narbonne. A Torgau, il s'était littéralement dépouillé pour soulager les misères qui l'environnaient, au point qu'il fallut vendre ses équipages pour payer ses obsèques.

décret accordant une pension de dix-huit mille francs à la mère et une autre de six mille à la veuve[1]. Mais la Restauration ne reconnut pas cette dette de la reconnaissance impériale, qui était cependant aussi un peu celle du Roi. Elle oublia que la vieille duchesse, hostile à l'Empire, était restée fidèle à la Royauté, — à la Royauté qu'elle avait servie pendant cinquante ans, — pour se rappeler uniquement que son fils s'était rallié à l'usurpateur et qu'il était mort en défendant sa cause. Narbonne l'avait prévu : « Rambuteau, avait-il dit un jour à son gendre, tu es mon fils d'adoption ; toute ta vie tu en sentiras les inconvénients plus que les avantages. Rappelle-toi que les haines de parti n'oublient jamais. » Et en allant prendre possession de son dernier poste, à Torgau, mû par une sorte de pressentiment, il avait écrit à ce même gendre pour lui faire ses adieux, le remerciant de s'être montré bon fils et lui léguant sa mère. La duchesse de Narbonne entrait alors dans ses quatre-vingts ans. Le comte de Rambuteau remplit envers elle, avec le zèle et le dévouement d'un fils véritable, mais non sans obstacles, la mission que son beau-père lui avait confiée. Il comptait sur le crédit de l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, pour faire

1. La minute du décret porte des corrections de la main même de l'Empereur.

rétablir la pension supprimée. L'abbé, fils d'une sœur du duc de Narbonne, avait été élevé par la duchesse; il lui devait donc de la reconnaissance. Cependant il affirma qu'il avait épuisé tous ses efforts auprès du Roi et du comte d'Artois, mais que le souvenir du fils rendait inutiles ses démarches en faveur de la mère. Il n'avait pas tout-à-fait raison : Louis XVIII fit remettre un billet de mille francs à la duchesse. Elle le lui renvoya en disant que le Roi, ayant sans doute voulu faire une charité aux pauvres de sa paroisse, s'était trompé d'adresse. Au retour de l'île d'Elbe, l'Empereur trouva le temps de se rappeler madame de Narbonne. Dès le 23 mars 1815, le grand maréchal Bertrand alla de sa part demander si on lui avait conservé sa pension. Lorsqu'il sut qu'elle n'en avait rien touché, il la lui fit payer sur-le-champ. Mais cette libéralité fut de nouveau annulée au deuxième retour des Bourbons. La duchesse vendit alors les parcelles de ses domaines de La Bove et de Juvincourt qui n'avaient pas été aliénées pendant la Révolution; cela produisit cent dix mille francs. Deux ans après, elle céda à ses petites-filles la nu-propriété d'une somme de cinquante-cinq mille francs restant due sur le prix de cette vente. Mais le comte de Rambuteau ne se tenait pas pour battu par l'indolence ou le mauvais vouloir de l'abbé de Montesquiou. Les

Chambres venaient d'accorder vingt-cinq millions pour acquitter les dettes d'émigration des princes. Il eut l'idée d'y faire figurer la pension de madame de Narbonne. Il fit valoir les années que la duchesse avait passées auprès de Mesdames à Rome, à Naples, à Trieste, sans avoir touché son traitement de dame d'honneur, sans être rentrée dans ses avances à Madame Adélaïde, sans même avoir reçu le legs que cette princesse lui avait fait de tous ses effets réclamés ensuite par Louis XVIII. C'était là à ses yeux une véritable dette princière. L'abbé de Montesquiou continuait à ne rien espérer. Cependant, grâce à l'appui du secrétaire de la commission de répartition, Rambuteau obtint cent quatre-vingt mille francs en remboursement et neuf mille francs de rentes sur le Grand Livre. Ainsi était assuré le sort de la vénérable aïeule que lui avait *léguée* son beau-père [1].

Si âgée qu'elle fût, la duchesse de Narbonne ne voulait pas aller rejoindre dans la tombe tant d'êtres aimés qui l'y avaient précédée sans avoir vu accomplir un vœu qui lui tenait au cœur comme un devoir, le devoir suprême de sa charge de dame d'honneur : c'était de retirer de la terre

1. Arch. nat., AF IV, 6701, n°s 42-43 (minutes des décrets); — *Mémoires du baron Fain*, p. 298; — Arch. du ministre de la guerre, *ibid.*; — Rambuteau, *ibid.*, p. 117-120; 201-203; — Th. Courtaux, *Notice sur La Bove*, p. 73.

étrangère où elles étaient restées déposées les cendres de Mesdames, afin de les réunir à celles de la famille royale dans les caveaux de Saint-Denis. On n'a peut-être pas oublié qu'à leur arrivée à Trieste, les deux filles de Louis XV avaient reçu l'hospitalité dans la maison du consul d'Espagne, le chevalier Charles-Alexandre de Lellis. C'est chez lui qu'elles étaient mortes l'une après l'autre; c'est lui qui s'était occupé de tous les détails relatifs à leur inhumation; c'est à ses bons offices que madame de Narbonne avait eu recours pour l'aider à liquider leur succession. Le consul d'Espagne était encore en fonctions (ou les avait reprises) à Trieste en 1814, lorsque Louis XVIII remonta sur les lys. On n'a pas la correspondance qui dut s'échanger alors entre la duchesse et lui, mais il est assez vraisemblable que c'est à l'instigation ou tout au moins avec les encouragements de celle-ci qu'il écrivit au Roi, le 31 août, sollicitant la faveur de ramener en France les restes de Mesdames. Au lieu du consul d'Espagne, c'est l'abbé de La Tour, évêque nommé de Moulins et ancien aumônier de Madame Victoire, qui — par un sentiment de convenance patriotique que la Restauration n'avait pas toujours aussi bien compris — reçut cette mission. Les dépouilles des princesses arrivèrent à Toulon au mois de janvier 1815 sur un bateau tout drapé

de noir et furent reçues en grande pompe par toutes les autorités civiles et militaires qui les escortèrent à l'église Majeure Notre-Dame, où le clergé célébra un service solennel en leur honneur. Puis on remisa les cercueils dans une chapelle en attendant que le Roi eût donné des ordres pour les transférer à Saint-Denis. Mais Louis XVIII n'avait pas encore trouvé le temps de faire connaître ses intentions, que déjà Napoléon débarquait à Fréjus. On sait les troubles qui agitèrent le midi, Marseille et Toulon en particulier, pendant les Cent-Jours. Les corps de Mesdames, toujours exposés dans la chapelle qui leur avait été réservée, furent alors transportés dans un endroit moins apparent de la même église, comme si ces malheureuses princesses devaient subir jusque dans la mort le contre-coup des révolutions. En même temps les autorités locales demandaient des instructions au nouveau gouvernement. A Paris, Bigot de Préameneu, qui avait repris les fonctions de directeur général des cultes, et Carnot, ministre de l'intérieur, n'étaient pas moins embarrassés l'un que l'autre. Ils en référèrent à l'Empereur qui prescrivit de laisser les corps à Aix (*sic*) « dans l'endroit où ils étaient déposés ». On ne sait pas ce qu'il serait advenu de ces cadavres exhumés, privés de sépulture, et relégués dans un coin de sacristie comme des

colis oubliés dans une gare, si la bataille de Waterloo, qui trancha plus d'un nœud gordien, n'avait aussi dénoué celui-là. Cependant dix-huit mois devaient encore s'écouler avant que le Roi se décidât à ordonner le départ des cendres de ses tantes pour leur destination définitive. Le 4 janvier 1817, elles furent enfin remises à l'évêque de Moulins, chargé de les accompagner à Paris. Le convoi, pour lequel des honneurs spéciaux avaient été prescrits sur tout son parcours, arriva à Saint-Denis le 20 janvier un peu avant six heures du soir. Il fut reçu à la grande porte de l'abbaye par le marquis de Dreux-Brézé, grand maître des cérémonies, le comte de Pradel, directeur de la maison du Roi, le préfet de la Seine, le sous-préfet de Saint-Denis et autres autorités locales. Le jour même, à neuf heures, le service funèbre commença. La vaste basilique était toute tendue de noir. Vingt-quatre grands lustres et plusieurs girandoles symétriquement disposés répandaient leur lumière dans la nef. Le catafalque, recouvert d'un poêle blanc sur lequel on avait jeté un voile de deuil, était orné d'un manteau à la royale; soixante candélabres l'environnaient. L'évêque de Moulins officia, assisté de quatre chanoines du chapitre. Il n'y eut pas d'oraison funèbre. On avait invité à la cérémonie les dames et les officiers des anciennes maisons

des deux princesses, et on leur avait réservé, autour du catafalque, des places conformes à leur naissance et à leur dignité, — dernier et saisissant hommage à un ordre de choses auquel le temps avait apporté de cruels changements [1]. Là se revirent, peut-être sans se reconnaître, d'anciens serviteurs de Mesdames séparés depuis vingt-cinq ans. Là peut-être se resserrèrent pour un instant des mains que Napoléon avait disjointes pour toujours. Mais combien de places que la mort, l'oubli, l'ingratitude laissèrent vides! Le laconisme des gazettes ne permet pas de savoir si la duchesse de Narbonne, bravant les rigueurs de la saison, en dépit de l'heure tardive de la cérémonie et malgré son grand âge, fut présente de sa personne à ce funèbre service. C'était la dernière fois qu'elle pouvait se retrouver aux côtés de cette princesse dont elle ne s'était pas séparée pendant quarante ans, à la tombe même de laquelle on avait eu naguère bien de la peine à l'arracher. On peut donc être assuré qu'elle fit l'impossible pour remplir ce devoir. Madame Adélaïde et le comte Louis avaient été les deux pôles de sa vie. Leur pensée fut l'occupation de son esprit pendant cette lugubre soirée. Elle fut aussi celle des heures lentes et vides de ses der-

1. La duchesse douairière d'Orléans et la duchesse de Bourbon représentèrent seules la famille royale.

nières années. Survivante attardée de trois ou quatre générations, contemporaine de gens qui avaient servi Louis XIV, elle avait connu trente ans du règne de Louis XV et tout celui de Louis XVI. A une époque où les longs voyages étaient rares et difficiles, elle avait, toute jeune femme, franchi les monts pour s'exiler dans cette maussade cour de Parme où elle avait acheté, combien chèrement, les quelques années de bonheur que l'amitié de Madame Adélaïde lui avait ensuite values. Mais ce bonheur, de quelles jalousies, de quelles calomnies l'avait-elle payé! De quelles inquiétudes, de quelles tristesses l'orageuse jeunesse de son fils Louis ne l'avait-elle pas traversé! Et comme ces belles années lui avaient paru courtes, lorsque la Révolution, après l'avoir violemment chassée de France, avait fait d'elle une des plus misérables créatures qui pussent errer sur terre! A ces infortunes personnelles s'en étaient jointes combien d'autres qui touchaient ses proches, sa société, le monde dans lequel elle avait vécu, hors duquel il ne lui semblait pas qu'on pût vivre. Le tranchant de la guillotine avait fauché le roi de France, la reine, des princesses, la fleur de la noblesse de la cour. Son fils de prédilection, l'orgueil et l'espoir de sa vie, elle l'avait perdu, puis retrouvé, puis reperdu à tout jamais. Après Robespierre, la Terreur, le Direc-

toire, elle avait subi Bonaparte ; elle avait vu naître sa domination ; elle l'avait vu grandir et s'imposer au monde, puis disparaître comme un météore qui s'éteint. Maintenant elle restait seule, aussi ignorante qu'ignorée du monde qui l'entourait, en face de la Mort qui lui avait tout pris et qui paraissait l'oublier. Elle se survécut ainsi à elle-même, dans un petit appartement, au n° 32 de la rue Basse-du-Rempart ; c'est là qu'enfin elle expira, âgée de quatre-vingt-sept ans, le 7 juillet 1821 [1].

On raconte qu'un jour, au début de la monarchie de juillet, le duc de Montmorency-Luxembourg, concluant une conversation politique qu'il venait d'avoir, prononça les paroles suivantes : « Pour mon compte, je m'applaudis d'être célibataire, de ne pas laisser de postérité. Il n'y a plus de place pour nous dans la société nouvelle. Nous avons fait notre temps, le monde n'a plus besoin de nous. » Après la mort de la duchesse de Narbonne-Lara, on a pu voir encore pendant quelque temps en France des maisons de princes ou de princesses, et par conséquent des services d'honneur. Mais ça a été un anachronisme, la représentation théâtrale, c'est-à-dire plus ou moins

1. Arch. nat., O[3]613 ; F[7] 3788 : F[19] 317 ; — Chastellux, *Relation du voyage de Mesdames*, p. 66 ; — *Revue des autographes*, janv. 1903, n° 158 ; — *Moniteur*, 22-24 janv. 1817 ; — Arch. départementales de la Seine (acte de décès de la duchesse de Narbonne).

artificielle, d'un état de choses que la Révolution avait aboli. Des acteurs ou des actrices plus ou moins habiles, se sont efforcés de faire les gestes de leur rôle; mais c'était un rôle, ce n'était plus la vie. Le temps des dames d'honneur avait pris fin, et la duchesse de Narbonne, en mourant, aurait pu dire. « Je suis restée la dernière, le monde n'a plus besoin de nous. »

FIN

INDEX ANALYTIQUE

DES

NOMS CITÉS

B

D

E

F

G

M

N

O

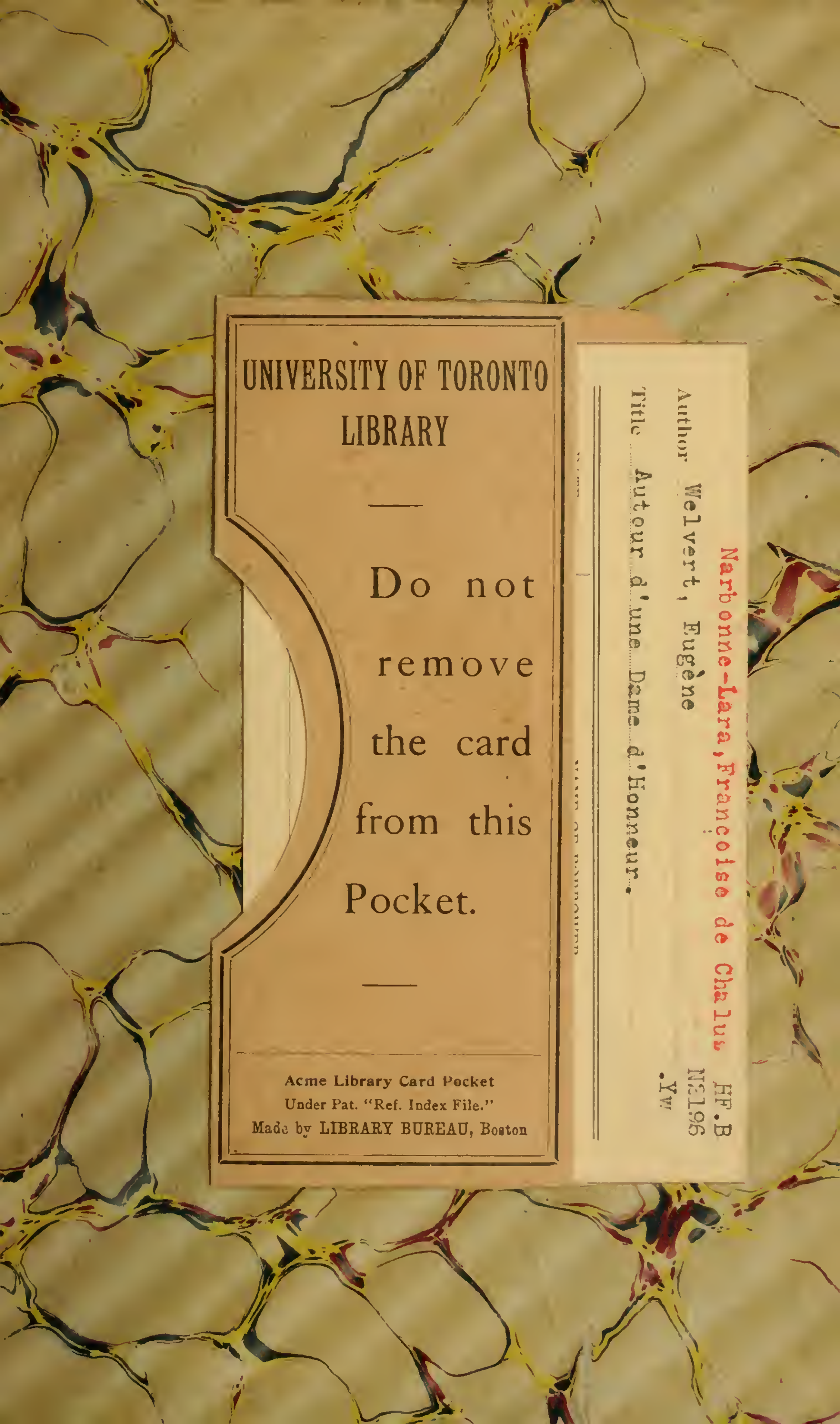
T

V

TABLE

784-10. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 19811-9-10.




UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
Do not
remove
the card
from this
Pocket.
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU, Boston
Narbonne-Lara, Francoise de Chalus
Author Welvert, Eugène
Title Autour d'une Dame d'Honneur.

